

I 8969 - H^o

4

UNIVERSITE DE PARIS SORBONNE - (PARIS IV)

INSTITUT D'HISTOIRE

LES POPULATIONS MUSULMANES DU TCHAD ET LE POUVOIR POLITIQUE

(1946 - 1975)

CONTRIBUTION A L'ETUDE DES PROBLEMES DE CONSTRUCTION
DE L'ETAT AU TCHAD

- THESE -

POUR LE DOCTORAT DE 3^e CYCLE
PRÉPARÉE ET PRÉSENTÉE À PARIS LE :

PAR

MAHAMAT-SALEH YACOUB

SOUS LA DIRECTION DU PROFESSEUR

DOMINIQUE CHEVALIER

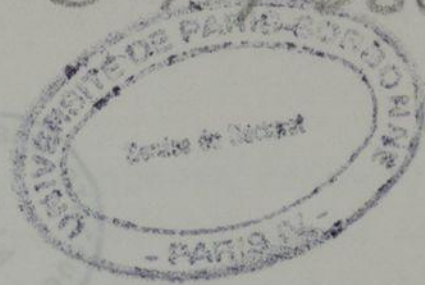
- 1983 -

Histoire moderne et
contemporaine

Université de Paris-Sorbonne (Paris IV)

Institut d'Histoire
Histoire contemporaine

Le 31/5/1983



LES POPULATIONS MUSULMANES DU TCHAD ET LE POUVOIR POLITIQUE (1946-1975)

CONTRIBUTION À L'ÉTUDE DES PROBLÈMES DE CONSTRUCTION DE L'ÉTAT AU TCHAD

THÈSE

pour le diplôme de 3^e cycle

présentée et soutenue à Paris le :

1983

MARAKAT-SALIM Tachouk

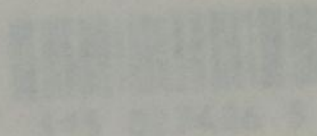
Sous la direction du Professeur Dominique CHEVALLIER

Président du jury :

Rapporteur :

Membre :

Membre :



I 9969 - H0,

Université de Paris-Sorbonne (Paris IV)

Institut d'Histoire

remerciements



LES POPULATIONS MUSULMANES DU TCHAD ET LE POUVOIR POLITIQUE (1946-1975)
CONTRIBUTION A L'ETUDE DES PROBLEMES DE CONSTRUCTION DE L'ETAT AU TCHAD

T H E S E

pour le doctorat de 3^e cycle

préparée et présentée à Paris le :

par

MAHAMAT-SALEH Yacoub

Sous la direction du Professeur Dominique CHEVALLIER

Président du jury :

Rapporteur :

Membre :

Membre :



115 027426 5

A V E R T I S S E M E N T
r e m e r c i e m e n t s

Ce travail a été réalisé avec le concours d'une importante contribution que certaines personnes nous ont apportée, et nous tenons à les en remercier ici.

o o o

Nous pensons d'abord à notre directeur de thèse, le Professeur Dominique CHEVALLIER qui depuis quelques années guide nos pas dans nos recherches ; ses séminaires, ses suggestions et ses critiques nous ont beaucoup appris dans le domaine de la recherche historique.

Ensuite, nous remercions Monsieur Ahmed KOULAMALLAH, ancien chef du gouvernement du Tchad qui a bien voulu nous apporter son précieux témoignage sur son expérience politique et l'évolution politique du Tchad d'après guerre (1946) dont il était l'un des principaux acteurs.

Nos remerciements vont aussi aux Professeurs J.L TRIAUD et Guy NICOLAS qui nous ont apporté leurs précieux conseils et critiques.

Nous remercions également Madame LORIETTE qui nous a beaucoup aidé en réalisant la frappe de ce travail, nous lui adressons ici notre vive reconnaissance.

Enfin nos remerciements vont à tous ceux qui d'une façon ou d'une autre nous ont aidé à la réalisation de cette thèse, notamment Claudine VERDIER qui a relu notre travail.

o o o

A V E R T I S S E M E N T

Avant d'entrer dans le vif du sujet, nous avons estimé utile d'attirer l'attention sur les trois points suivants :

- 1) une mise au point relative au but de notre étude*
- 2) une brève présentation et une critique de notre documentation*
- 3) une évocation de quelques aspects techniques relatifs à la compréhension de l'étude.*

ooo

Compte tenu de la situation passionnelle actuelle qui anime les Tchadiens quand il s'agit d'évoquer les problèmes qui se posent à leur pays, nous tenons à souligner que notre étude se situe dans un cadre scientifique, donc au-dessus des luttes politiques actuelles. Nous la plaçons sous l'angle de l'analyse et non de la polémique, de l'observation et non du parti pris : il s'agit de comprendre et par là même de soulever un certain nombre de questions, toutes les questions de fond dont certaines sont estimées "inopportunes", ou qu'il "n'est pas bon de remuer un certain passé malsain" qui "pourrait nuire" à la résolution des problèmes qui se posent au Tchad. Il est regrettable que sous le prétexte de "favoriser" l'Unité Nationale, on ait voulu masquer certaines réalités. Nous pensons que cette attitude ne permet pas d'aborder les questions de fond ; au contraire il ne devrait pas y avoir de questions tabou. Ainsi il est nécessaire de faire le bilan du passé et d'en tirer les leçons, toutes les leçons. C'est de la connaissance de l'histoire tumultueuse du Tchad que l'on peut puiser la stratégie et la tactique nécessaires à la résolution des problèmes qui se posent aujourd'hui à ce pays.

.../...

A propos des sources sur lesquelles se base notre étude, nous précisons que celles-ci sont d'origine diverse .

Tout d'abord nous avons puisé dans les archives du ministère de la France d'Outre-Mer , les mémoires, rapports de fin de mission, correspondance, etc. . . rédigés par d'anciens administrateurs coloniaux et déposés soit à l'E.N.F.O.M (Ecole Nationale de la France d'Outre-mer) devenue I.I.A.P (Institut International d'Administration Publique), soit au C.H.E.A.M (Centre des Hautes Etudes d'Administration Musulmane), devenu C.H.E.A.A.M (Centre des Hautes Etudes pour l'Afrique et l'Asie Modernes). Ceci à coté d'ouvrages écrits en partie par d'anciens administrateurs coloniaux. Ces sources "reflètent" plutôt une Histoire des Français en Afrique qu'une histoire des populations africaines ; l'objectif central de leur discours était la légitimation du pouvoir colonial ; le résultat en est une Histoire faite dans l'optique coloniale et qui, par là même ne permet pas d'appréhender de "l'intérieur" le développement des sociétés africaines. Ceci signifie que le meilleur expert en la matière sera celui qui s'est le plus assimilé au milieu et qui, comme le pêcheur d'huîtres pourra y plonger suffisamment profond pour en ramener ces coquillages dont certains contiennent la perle vive de la vérité / 1 / .

Ainsi, nous avons tiré une partie de notre documentation de la "tradition orale" qui, comme il est maintenant prouvé constitue un système de mémoire collective permettant de constituer des archives de sociétés africaines malgré le fait que la "tradition orale" présente les inconvénients que l'on sait.

Nous n'avons pas non plus ménagé nos efforts pour recueillir des témoignages d'informateurs qui ont été témoins ou acteurs des événements que nous étudions . (et principalement de Messieurs Ahmed Koulamallah et quelque peu Gabriel Lisette et Abba Siddick) / 2 / .

Aussi bien pour la tradition orale que pour les témoignages, nous avons évidemment appliqué des règles scientifiques rigoureuses : vérifications, critiques, application du principe de conformité à la vraisemblance etc...

Nous pensons apporter des éléments inédits grâce à ces témoignages .

.../...

Ensuite une confrontation et des recoupements de ces sources avec celles des archives coloniales nous ont permis de faire une synthèse "objective" et d'expliquer, de contredire certaines contreverités dont l'Histoire politique du Tchad a été l'objet.

Nous avons aussi consulté les archives officielles du Tchad après l'indépendance (1960), il s'agit principalement du journal officiel (le dépouillement du journal officiel n'a pu être réalisé que jusqu'en juin 1968; ensuite entre 1975 et 1978; le journal officiel ne parvenant pas régulièrement en France) et de l'Info-Tchad, bulletin quotidien de l'Agence Tchadienne de Presse : là aussi nous n'avons pas pu consulter beaucoup de numéros.

Nous avons également consulté les publications de mouvements politiques (aussi bien en français, qu'en arabe), mais la situation de crise politico-militaire de ces dernières années a limité nos investigations et nous a privés de l'accès à certaines documentations intéressantes ; il faut souligner aussi qu'à part le cas du FROLINAT et du PPT, les documents d'anciens partis politiques (UDT, MSA, UNT etc.) sont rares; en effet au moment de l'instauration du parti unique en 1962, le régime en avait fait disparaître la plus grande partie après leur saisie. Toujours est-il que nous avons purecueillir beaucoup de témoignages de certains hommes politiques dont nous avons parlé plus haut.

Aussi, estimons-nous que notre documentation est relativement limitée et nous comptons consulter, dès que la situation le permettra, certaines archives tchadiennes, notamment la documentation de l'I.N.T.S.H (Institut National Tchadien pour les Sciences Humaines), du Musée National et bien d'autres, pour en tenir compte dans nos recherches futures.

Pour ce qui concerne l'analyse de fond, notre étude telle qu'elle est menée ne prétend pas analyser de façon approfondie tous les aspects des questions que nous soulevons, mais essaie d'en dégager les grandes lignes, ou plutôt ce qui est essentiel. C'est volontairement que nous limitons certains aspects, mais par contre insistons sur d'autres (les aspects culturels par exemple), bien que nous sachions que tous les faits sociaux ont une incidence sur l'évolution historique d'un pays, et bien que nous

.../...

soyons en accord avec J.P le BOEUF qui soulignait qu'un historien de l'Afrique, qui ne peut être à la fois historien, archiviste, géographe, sociologue, économiste, voire linguiste et archéologue, tout en possédant solidement sa propre discipline, doit cependant avoir des lumières sur ces autres spécialités / 3/ ; nous pouvons même ajouter islamisant et arabisant pour le cas précis que nous étudions.

Nous comptons appliquer une méthode d'analyse rigoureuse afin de dépasser le stade des stéréotypes et des préjugés et ainsi aboutir à une connaissance scientifique.

Malheureusement il n'y a pas de poste d'observation privilégié d'où l'on puisse "contempler" le déroulement de l'Histoire dans sa réalité authentique ; elle est forcément empreinte du sceau de celui qui l'écrit, celui-ci reste bien souvent prisonnier de l'optique particulière que lui impose, ou du moins lui suggère sa mentalité personnelle en partie empruntée à la mentalité commune de son milieu et de son temps ; cela ne veut pas dire qu'elle ne peut pas être écrite de façon honnête au-delà de la subjectivité des témoignages et des ^{documents} écrits. Nous pensons que c'est la tâche que nous allons accomplir en prenant un recul par rapport aux événements socio-politiques qui ont forgé l'Histoire politique du Tchad contemporain.

...

Avant de définir notre problématique, nous allons évoquer quelques aspects techniques relatifs à la compréhension de notre étude, c'est notamment le cas de certains vocables qui reviennent souvent au cours de ce travail. Ce sont les termes Nord, Sud, Arabe, Kanem, Baguirmi, Ouaddai, Sara et chefferie traditionnelle. Les termes 'Nord' et 'Sud' ne correspondent pas à ce que nous a enseigné la géographie : au Tchad, quand on parle de 'Sud' et 'Nord', il s'agit schématiquement de désigner respectivement la partie du pays non ou très peu touchée par l'Islam (Sud et Sud Ouest) et la partie islamisée qui correspond à tout le reste du pays y compris l'Est, l'Ouest et le Sud-Est, et bien entendu le Nord proprement dit (4/5 de la superficie totale) ; plus souvent sont employés les termes "nordistes" et "sudistes" pour désigner respectivement les populations musulmanes et non musulmanes.

.../...

du pays, ces termes sont consacrés par l'usage.

- Le terme "Arabe" mérite lui aussi quelques éclaircissements ; en effet par Arabe on désigne aussi bien les Arabes de race blanche (qui vivent au Tchad) que les Arabes de race négro-africaine qui sont devenus "Arabes" par culture ou par descendance à la suite de métissages successifs entre Arabes de race blanche et des populations de race négroïde ; ceci fait que ces derniers bien qu'ayant "perdu" les traits raciaux arabes sont, ou en tout cas revendiquent l'arabité, étant entendu que l'appartenance ethnique se fait par rapport à l'oeil masculin (patrilinéaire). Les Arabes du Tchad (blancs et noirs) forment ensemble une ethnie comme toute autre et qui se subdivise en clans /4 /.
- A propos du Kanem, Baguirmi et Ouaddaï, il ne faut pas confondre les empires islamiques (qui ont eu des dimensions variables tout au long de leur histoire), et les divisions administratives actuelles du même nom. Il ne saurait y avoir de correspondance entre ces deux réalités. Les divisions administratives actuelles ne représentent qu'une petite partie des territoires contrôlés par les anciens empires du même nom.
- Le terme Sara désigne non seulement les Saras madjingaye (proprement dits), mais l'ensemble Sara composé d'ethnies proches notamment par la langue et certaines coutumes, mais elles se distinguent entre-elles et ne représentent pas un ensemble monolithique cohérent, les Saras peuplent le Sud du pays.
 - Par chefferie traditionnelle nous entendons les détenteurs de l'autorité avant la colonisation au "Nord", ou créés par elle au "Sud". Il s'agit de Sultan, Melik, Sheikh, chef de canton, chef de "race" etc...
 - Pour les autres vocables en Arabe, Sara et autres langues, se reporter au lexique situé à la fin du présent travail.

L'orthographe des termes locaux (noms de lieux, ethnies personnes etc.), respecte celle utilisée dans les documents cités, ainsi que la graphique consacrée par l'usage.

Pour les termes en langue Arabe nous avons, tout en respectant la prononciation locale, adopté la translittération de l'Encyclopedie de l'Islam, sauf pour le ق (transcrit K par l'encyclopedie) ; Nous le rendons par q : exemple faqīh فقيه . Pour le gu (comme dans le mot français guerre) nous utilisons g : exemple agīd (chef militaire et gouverneur de province dans l'administration ouaddaïenne) :

Transliteration de l'alphabet arabe

consonnes

ع	,	ا	ز	z	ق	q
ب	b	س	س	s	ك	k
ت	t	ش	ش	sh	ل	l
ث	th	ص	ص	s	م	m
ج	dj	ض	ض	d	ن	n
ح	h	ط	ط	t	ه	h
خ	kh	ظ	ظ	z	و	w
>	a	ع	ع		ي	y
>	dh	غ	غ	gh		
ر	r	ف	ف	f		

Voyelles longues

Voyelles brèves

Diphthongues

آ	ā
و	ū
ي	ī

َ	a
ُ	u
ِ	i

او	aw
اي	ay

Enfin, nous signalons que pour des raisons techniques, nous n'avons pas placé les notes en bas de page, mais à la fin de chaque chapitre. Nous nous excusons pour la gêne que cause cette disposition peu pratique des notes.

INTRODUCTION

NOTES (Avertissement)

- (1) J. KIZERBO *"La tradition orale en tant que source pour l'histoire africaine"*. Ed. Diouldé Laya, Centre régional de documentation pour la tradition orale, Niamey, Niger, 1972, p. 110.
- (2) cf. infra bibliographie, pour la biographie de ces trois personnalités.
- (3) J.P. LEBOEUF *"Contribution à l'étude de l'histoire tchadienne, considérations sur la méthode"*. In *the historian in tropical Africa*. Oxford University Press, London 1969.
- (4) cf. infra chapitre II, paragraphe 3.

I N T R O D U C T I O N

Quand nous avons choisi d'étudier l'histoire de la construction de l'Etat au Tchad, et plus particulièrement les rapports entre l'Islam et l'Etat dans ce pays, nous savions que nous nous attaquions à une question complexe, en même temps, nous savions que celle-ci présente un niveau privilégié d'observation et d'analyse, qui nous apporterait beaucoup d'éléments d'appréciation sur l'évolution politique des Etats d'Afrique au sud du Sahara qui comportent plusieurs groupes ethniques et confessionnels, notamment des musulmans; et de mieux comprendre la crise actuelle de l'Etat tchadien.

Avant de faire une approche de cette question, deux préalables sont - à notre sens - à évoquer : d'une part la question de la Nation islamique (Umma), du fondement et de l'exercice de l'autorité en Islam ; d'autre part, la question de la construction des Etats africains modernes.

En ce qui concerne la première question préalable, nous savons que la doctrine islamique ne sépare pas les domaines du politique et du religieux : l'Etat Islamique est l'application de la loi divine ; en tant que garant du vouloir divin sur la terre, le Khalifat de Dieu revient à l'homme, qui ne parviendra jamais à être maître de l'univers; le seul maître absolu est Dieu. L'homme qui détient l'autorité n'est qu'un exécutant de la loi qui émane les révélations de Dieu contenues dans le Coran; il ne l'a qu'en "dépôt", il doit seulement organiser son application. La communauté lui autorise l'exercice du pouvoir par un contrat (bai'a)/1/. Le pouvoir judiciaire revient à tout croyant qui a une connaissance "suffisante" de la loi fixée d'une manière intangible : "le pouvoir exécutif n'appartient qu'à Dieu" /2/.

Toutefois, il y a absence de prescriptions précises permettant la désignation des représentants de l'autorité divine ; cette carence fut source de crises institutionnelles et politiques répétées à la suite de la mort du prophète qui fut lui, choisi par Dieu.

.../...

En effet, ni le Coran, ni le Prophète ne disent de quelle manière sera gouvernée la communauté quand Mahomet la quittera (certains diront que le fait que Mahomet ait chargé Abu Bakr de diriger la prière pendant qu'il était malade est un signe évident de la désignation de son successeur parmi ses plus sûrs partisans).

Le texte le plus explicite qui concerne l'autorité, dit ceci : "Ô croyants obéissez à Dieu, obéissez à l'apôtre et à ceux d'entre-vous qui détiennent l'autorité. Portez vos différends devant Dieu et devant l'apôtre si vous croyez en Dieu et au jour dernier, c'est le meilleur moyen de terminer vos contestations" /3 /. La question que l'on se pose est : qui sont "ceux d'entre-vous qui détiennent l'autorité" ? La question est diversement interprétée, toutefois après la mort du Prophète les premières divisions apparurent justement sur la question de sa succession, et il y en aura plusieurs par la suite.

Selon les enseignements de l'Islam toujours, la Umma ne consiste pas simplement en un groupement quantitatif des musulmans, mais elle signifie que ce groupe d'individus prenne en charge sa responsabilité à l'intérieur de lui-même d'inviter à faire le bien et à s'abstenir du mal, autrement dit de transformer sa doctrine en une oeuvre de construction : "Vous êtes la meilleure communauté qu'on ait fait surgir pour les hommes, vous ordonnerez le bien et interdirez le mal et croyez en Allah" /4 /. Cette communauté est l'ensemble des croyants, où qu'ils se trouvent et non pas le fief d'un gouvernement ou un territoire national ; l'entité politique était une entité humaine plutôt qu'une entité territoriale. De plus, la communauté islamique a la responsabilité (en dehors d'elle-même) du monde entier, du fait qu'elle est la communauté intermédiaire, témoin du monde : "Nous avons fait de vous une communauté intermédiaire pour que vous soyez témoins à l'encontre des hommes" /5 /.

Si les musulmans ne réalisent pas ces deux "responsabilités", il n'y a pas de communauté islamique au sens "vrai" du terme, et tant que la doctrine islamique ne prend pas sa place dirigeante comme base de départ. Théoriquement toujours, l'expansion de la révélation divine, devoir fondamental de tout croyant, implique l'union de tous dans le cadre d'une communauté nationale islamique, comme il en fut aux origines de l'Islam ; "les constructions nationales des Etats musulmans seraient donc des excroissances superficielles à la surface d'une nation islamique plus profonde" ; en outre, il est du devoir des membres de la communauté d'instaurer un ordre islamique universel.

L'Islam s'adresse donc à l'humanité toute entière, il "embrasse tous les aspects matériels de la vie". C'est la législation divine qui consacre la légitimité des gouvernements, des gouvernants et de l'ensemble des rouages de l'Etat ; il ne saurait y avoir de légitimité de l'autorité que si celle-ci applique la loi divine en observant les principes inscrits dans le Coran et la "Tradition" du Prophète et que "l'affaire soit délibération (shōra) entre-vous".

Cette doctrine islamique constitue un facteur de rejet de tout cadre civilisateur et système social qui ne serait pas issu de l'Islam, car tout cadre ou ordre dont les bases ne résident pas dans l'Islam est "illégal" et doit être changé par les membres de la communauté ; si l'Umma n'est pas mûre, aucune voie, ni aucune modalité décadente ne peut changer l'état des choses : "Allah ne modifie pas ce qui est en un peuple avant que celui-ci ait modifié ce qui est en lui-même" / 6 /.

Nous verrons comment ces principes théoriques ont été interprétés et vécus par les populations musulmanes du Tchad.

° ° °

Pour ce qui est de la deuxième question préalable, à savoir celle de la construction des Etats actuels d'Afrique, nous signalons d'abord que ceux-ci ne sont pas fondés sur des mouvements nationaux analogues à ceux qui ont inspiré les modèles constitutionnels européens : ils sont le résultat d'une impulsion extérieure, celle des partages coloniaux entre Européens qui ne tenaient nullement compte de la logique des cultures et de la cohésion des populations qui sont dans ces territoires : des ethnies sont ainsi séparées en plusieurs tronçons, par contre de nombreux peuples depuis toujours séparés se voient réunis dans le même territoire etc...

Ces territoires n'avaient d'abord qu'un aspect économique et administratif ; puis l'habitude de régler les affaires les plus importantes au chef-lieu de la circonscription ou de la colonie, les possibilités de circuler pour vendre ses produits ou trouver du travail ont amené petit à petit des contacts entre des peuples autrefois hostiles ou qui s'ignoraient mutuellement. L'uniformité des pratiques administratives et des programmes scolaires, la langue européenne superposée aux nombreuses langues locales, permirent des échanges suivis.

.../...

Cette entité nouvelle qu'est le territoire prend vie peu à peu, et aussi le nom qui le désigne ; à mesure que les ethnies traditionnelles perdent de leur importance, il en gagne. / 7/.

L'entreprise coloniale a donc préparé la constitution de centres bureaucratiques modernes en mettant en place des appareils administratifs coloniaux plus ou moins spécialisés, mais ces centres, essentiellement destinés à asseoir la souveraineté d'une puissance extérieure sont restés artificiels et mal reliés aux territoires périphériques /8 /.

Ces sociétés se trouvent également assujetties à un type plus complexe d'"impérialisme" qui dérive de la situation périphérique qu'elles occupent au sein d'un système économique dirigé de fait par un petit nombre de puissances centrales.

La greffe de l'Etat unitaire centralisé sur la réalité socio-géographique africaine s'annonçait d'emblée ardue ; la crise de l'Etat pose certains problèmes dont celui du contexte socio-culturel et historique particulier dans lequel ces institutions furent introduites.

L'idéologie coloniale, reprise sans grand changement par les élites de l'indépendance consistait à escompter des institutions centralisatrices importées d'Europe qu'elles brisent en quelques années les cultures traditionnelles localistes ou liées à une philosophie plus étendue (l'Islam notamment) pour émerger en leur lieu et place un sentiment national et donner naissance à une Afrique "moderne".

Ainsi, les Etats africains s'efforceront de se doter d'une élite nouvelle, d'institutions politiques, et de centres dirigeants qui doivent se faire accepter (en un mot la construction d'Etats), de créer au sein de la population un sentiment d'identité nationale, une volonté de participation et d'adhésion.

Les élites africaines sont d'abord en "porte-à-faux" entre deux mondes : un monde traditionnel (qui les a vu naître et qui les a formées et auquel elles participent affectivement par certains modèles pratiques de leur vie quotidienne) et un autre monde "moderne" qui les aspire ; en ceci que toute leur conduite tendait à "imiter" les modèles du colonisateur et

.../...

partant, à assurer la pérennité de l'essentiel des rapports économiques, politiques et culturels avec l'ancienne métropole. Cette élite a alors constitué une "classe au pouvoir" s'identifiant à l'Etat, et donc à la nation à construire dans chaque territoire, et identifiant les intérêts des administrés aux siens. Cette "nouvelle classe", héritière de la fonction publique européenne, a développé d'emblée une idéologie jacobine qui servait d'autant plus ses intérêts qu'une fusion avec d'autres pays voisins eut souvent desservi ceux-ci ; localement notamment dans les territoires où la scolarité avait été jusque là faible, elle excluait les élites traditionnelles au pouvoir, / 9 / pour légitimer son propre pouvoir dans le cadre institutionnel que lui avait légué la colonisation.

Cette "classe au pouvoir" est amenée ainsi à rechercher les points d'équilibre qui permettent sa propre intégration dans la société ; de par sa formation, sa culture, elle est dans une large mesure éloignée par la force des choses de sa propre société, qu'elle a "à comprendre et à transformer".

Bref, les Etats nés des partages entre européens sont devenus les cadres les plus importants de la vie politique africaine. Les mythes mobilisateurs de la "négritude" du panafricanisme voir du pan-islamisme n'ont pas donné le jour à des constructions nouvelles. Bien au contraire, de nouveaux partages se dessinent et tendent à diviser l'Afrique en sphères d'influence de blocs rivaux (Est - Ouest, progressistes-modérés etc.).

Le Tchad n'échappe pas à ce "schéma" et l'étude de son cas est intéressante à plus d'un titre, d'autant qu'il n'a fait l'objet d'aucune étude particulière. du moins en ce qui concerne les rapports entre l'Islam et l'Etat dans ce pays.

o o o

Le Tchad est non seulement le plus vaste des Etats nés de la "communauté française", avec 1 284 000 km², mais encore et surtout le plus étendu en latitude (couvrant du 8° au 24°, soit 1800 km). Son étalement Nord - Sud permet d'y rencontrer presque toutes les formes de sociétés politiques existantes en Afrique (de l'Afrique saharienne où règne le nomadisme à l'Afrique tropicale, en passant par le Sahel qui est le domaine de rencontre et d'interaction entre la culture islamique, le monde arabe

.../...

et la société africaine dite "traditionnelle".

La conjonction de réalités ethniques, confessionnelles, économiques et régionales avec la culture sociale caractérise beaucoup de pays de l'Afrique sud-saharienne d'aujourd'hui : des pays comme le Soudan, le Cameroun ou le Nigeria par exemple, se trouvent dans des situations analogues au Tchad, bien que certains facteurs soient différents.

Charnière entre le monde arabe et l'Afrique noire, le Tchad connaît d'énormes difficultés pour réaliser son intégration nationale à l'intérieur de frontières "arbitraires" héritées de la colonisation, notamment des vicissitudes historiques et des tractations diplomatiques entre grandes puissances.

Les transformations socio-politiques apportées par la colonisation notamment l'intégration pour la première fois des populations de la région /10/ dans un ensemble politique nouveau qu'est l'Etat du Tchad, vont engendrer des crises d'identité et de légitimité.

Durant la colonisation, "l'équilibre" était assuré par la force de l'appareil administratif et militaire français (après les résistances militaires menées au début de la colonisation) ; mais cet équilibre sera brusquement rompu par l'avènement de la loi-cadre de 1956 (autonomie) et surtout l'indépendance formelle (1960).

Les élites tchadiennes formées à l'école française ont voulu ^{alors} construire un Etat-nation sur le modèle européen, nation dont l'unité devrait en principe se fonder sur une solidarité interne et des intérêts communs.

La greffe de l'Etat unitaire et centralisé sur la réalité socio-géographique s'annonçait d'emblée ardue ; Les fondements de cet Etat ont-ils été mis en question par les élites tchadiennes qui succédèrent aux administrateurs français (après le constat de leur inadaptabilité), les uns et les autres étant nourris du même jacobinisme et désireux de concentrer entre leurs mains l'ensemble des pouvoirs comme l'intégralité des moyens.

ooo

Géographiquement le champ de notre travail est en gros ce qu'on appelle le "Nord" du Tchad, mais nous précisons tout de suite que c'est dans le

../...

cadre de l'Etat du Tchad et de son évolution politique globale. Plutôt qu'une aire géographique, le dénominateur commun qui caractérise la société que nous étudions, est l'appartenance de ces hommes à une culture qui, en tant que telle, a permis d'avoir un ensemble de populations plus ou moins cohérent avec des comportements sociaux émanant de cette culture. Il s'agit de l'Islam en tant que manière de vivre, en tant que civilisation et non en tant que religion. Cet ensemble, qui n'est pas monolithique, est caractérisé historiquement par de grands royaumes musulmans auxquels furent soumises la plupart des populations tchadiennes. Cette centralisation politique a rassemblé des populations qui ont ressenti une certaine conscience proto-nationale soutendue par une appartenance socioculturelle commune, en l'occurrence l'Islam.

Nous situons notre étude dans la période 1946 - 1975. Pourquoi 1946 ? cette date constitue une rupture avec le passé dans la mesure où commença à partir de cette date, une ère politique nouvelle pour l'Afrique sous tutelle française :

Les réformes constitutionnelles de 1946 permettront pour la première fois aux populations des colonies françaises de se "prononcer" sur les affaires politiques régissant l'ensemble de la communauté française, et surtout la participation, chez eux, à la gestion de leurs propres affaires ; bref, c'est le commencement de la vie politique, de type "moderne" avec l'introduction de structures nouvelles : système représentatif, élections, partis politiques etc.

L'étude des idéologies et de la géographie spatiale, ethnique et confessionnelle, des mouvements politiques qui sont nés alors, nous permettra d'analyser l'évolution de la vie politique, à partir de 1946, et d'en tirer le rôle joué par l'Islam dans cette évolution.

Cette étude est une ^{modeste} contribution à la compréhension des problèmes de cohésion nationale que le Tchad a connus et continue de connaître ; ainsi nous analysons les dynamismes sociaux et culturels que la situation conflictuelle permet de déceler, ces dynamismes se situent au niveau de l'Etat tchadien en tant que société "en devenir", ce qui nous amène à poser un certain nombre de questions :

.../...

'Au moment de son indépendance (1960), le Tchad était-il doté d'institutions, de structures et d'une élite capables d'assurer une organisation globale de la société, et de mettre en oeuvre une politique visant à jeter les bases de la construction d'un Etat équilibré; ceci malgré la diversité du peuplement et un passé qui ne représentent pas un atout favorable pour une intégration nationale post-coloniale facile?

Comment se sont opérées les mutations et comment ont-elles été assumées, notamment par les populations musulmanes ?

- . les disparités socio-économiques régionales et la composition de l'élite politique semblant coïncider avec les distorsions ethniques et confessionnelles, quelles sont leurs interactions et leurs interférences sur la question de la construction de l'Etat-nation ?
- . comment les hommes politiques ont-ils misé sur les éléments de leur ethnie, région, ou confession pour "régner" ?
- . la religion musulmane peut-elle ici s'analyser comme un facteur centrifuge ou facteur de cristallisation des mécontentements et de contestation du pouvoir établi ?
- . comment l'Islam agit-il dans la société tchadienne comme facteur politique ?
- . comment les populations musulmanes du Tchad concilient-elles leur identité islamique et leur identité nationale ?
- . quels sont les poids et le rôle de leur communauté et leurs rapports avec le pouvoir d'Etat pendant et après la colonisation ?

Pour étudier ces questions, nous divisons notre travail en six chapitres

.../...

Dans le premier, nous ferons un aperçu géographique sur le Tchad, ceci nous permettra de présenter la société tchadienne: chiffres statistiques sur la démographie, la scolarisation, l'économie etc...

Le 2° chapitre sera consacré à l'organisation sociale pré-coloniale:

un rappel historique qui nous permettra de situer notre étude dans son cadre, et donc nous amènera à remonter rapidement à l'islamisation, l'arabisation et leurs conséquences dans la région, c'est-à-dire l'organisation sociale et les rapports entre les populations de ce qui sera plus tard le Tchad, et les rapports entre ces derniers et le monde arabo-musulman.

Le 3° chapitre sera consacré à la pénétration coloniale et aux transformations apportées par celle-ci et leurs conséquences, notamment les mutations politiques, économiques et culturelles et l'attitude des populations face à ces mutations ainsi que l'évolution politique jusqu'en 1945.

Le 4° chapitre sera consacré à la naissance de la vie politique de type moderne et son évolution jusqu'en 1960; là nous analyserons les différentes élections et l'influence des mouvements politiques.

Dans le 5° chapitre, nous verrons comment l'indépendance a été assumée, notamment la question de l'intégration nationale, la composition de l'élite politique et administrative et son "idéologie", ainsi que les éléments socio-politiques qui ont abouti à la crise de l'Etat tchadien, quelques années après l'indépendance. Quels ont été les rapports entre la communauté musulmane et l'Etat après l'indépendance?

Pourquoi cinq années après l'indépendance y eut-il une insurrection armée? Pourquoi fut-elle essentiellement menée par des populations musulmanes? Quelle est son idéologie et comment a-t-elle évolué?

o o o

Avant de conclure, nous ferons un aperçu sur l'Islam et le pouvoir politique en Afrique Sud-Saharienne, où nous analyserons brièvement les cas du Sudan et du Nigeria. Ceci nous permettra de faire des comparaisons qui nous amèneront à dégager les lois qui ont régi l'évolution politique des pays d'Afrique qui renferment dans leurs frontières des groupes confessionnels divers dont des musulmans.

NOTES (Introduction)

- (1) La bai'a est la légitimation du pouvoir , c'est un contrat de soumission où la communauté propose au Khlife d'échanger sa fidélité contre une promesse de gouverner avec pitié et justice.
- (2) LE CORAN Sourate IV Verset 59
- (3) LE CORAN, Sourate IV, verset 59
- (4) LE CORAN, Sourate III, verset 110
- (5) LE CORAN, Sourate II, verset 143
- (6) LE CORAN, Sourate XIII, verset 12
- (7) H. DESCHAMPS "Les institutions politiques de l'Afrique noire". Ed PUF "Que sais-je", Paris 1976, p.39.
- (8) B. BADIE "Le développement politique" Paris-Economica, 1978, p.134
- (9) G. NICOLAS "Islam et constructions nationales au sud du Sahara". Communication au cycle de conférences C.E.R.M.AA-I.N.A.L.C.O, mars 1979, p.218.
- (10) cf. infra chapitre I.2

CHAPITRE I LE MILIEU ET LES HOMMES

La société tchadienne présente une caractéristique fondamentale, d'une part les limites naturelles avec les territoires voisins sont infiniment difficiles à définir, (nous allons trouver des populations plus proches, de toutes les manières de leurs voisins "étrangers" que des voisins qui leur sont politiquement rattachés); d'autre part l'existence de deux parties (ou plutôt plusieurs si on va dans les détails) contrastées par le milieu géographique et l'élément humain / 1/. Dans le cadre d'un Etat unitaire, ces facteurs doivent nécessairement être pris en considération pour comprendre la vie politique tchadienne.

Ces caractéristiques peuvent être mises en évidence en étudiant les facteurs démographique, culturel, économique, la répartition ethnique etc., dans le territoire.

A/ La répartition régionale, ethnique, linguistique et confessionnelle

Le problème fondamental de la quantification des populations tchadiennes est très complexe car pour des raisons diverses et plus particulièrement politiques, les seuls recensements de 1964 et 1968 / 2 /

n'ont pas publié la classification ethnique régionale et confessionnelle; par conséquent les chiffres avancés dans ce domaine sont à manier avec précaution.

Les grands mouvements de population qui ont amené des éléments d'origine nilotique et arabe au contact de groupes négroïdes installés dans les savanes au sud du Sahara ont concerné le Tchad d'avantage peut-être que les autres pays sahéliens. La dualité de son peuplement est évidente ; la limite savane-steppe (11ème - 13ème parallèle) dans ce qu'elle a de flou et d'arbitraire marque approximativement le lieu de rencontre entre les populations dites du "Nord" et celles dites du "Sud" .

Le Tchad dit du "Nord" est une région de savanes courtes, de steppes et de déserts où les précipitations ne dépassent pas 700 mm/an et sont souvent moindres, alors que le "Sud" est une zone de grandes savanes boisées où les pluies sont relativement abondantes. Ces différences de milieu naturel déterminent à leur tour les activités humaines : le "sud" est une région à vocation exclusivement agricole, alors que dans le "nord" prédominent les activités pastorales (à côté d'activités agricoles entre le 11ème et le 13ème parallèle, mais presque uniquement pastorales plus au Nord.)

1/ Le "Sud"

Ce qu'on appelle le "Sud" correspond aux régions situées au Sud et Sud-Ouest du fleuve Chari, auxquelles il faut ajouter les sous-préfectures de Kyabé, une fraction de celle de Sarh, et la frange Sud de l'ancien royaume du Baguirmi ; en gros il s'agit des régions sur lesquelles l'Islam n'a que peu ou pas mordu, mais là aussi une nuance s'impose : il y a d'importantes minorités de populations originaires du "Sud" dans les villes du "Nord", notamment Ndjaména (la capitale), Abéché, Faya et autres endroits où ils assument des fonctions administratives et militaires ; en outre un notable noyau "christianisé" existe au Guerra (centre du pays). Inversement, les peuples de Binder (frontière avec le Cameroun) sont musulmans, ainsi que les riverains du Chari (les ethnies Boa, Niellim et Tounia). Enfin, les commerçants des centres urbains du "Sud" sont presque tous originaires du "Nord" et forment d'importantes colonies musulmanes dans les villes de Sarh et Moundou notamment.

Les populations du Sud du Tchad appartiennent au groupe soudanais et elles représentent selon certains chiffres 43 % de la population tchadienne (qui est de 4 000 000 d'habitants), près de la moitié selon d'autres, le groupe le plus important est celui des Saras qui comprend un certain nombre de fractions (M'baye, Ngambaye, Sara Madjingaye, Daye, Goulaye, Sara-kaba etc.) ; dans le Mayo-Kebbi (Sud-Ouest) vivent les groupes parmi lesquels on distingue les Massa, les Moulai, les Mondang, les Moussei, les Toupouri, les Marba etc. Au sud du fleuve Logone, les Lakka et les Mboum se rapprochent des ethnies vivant en territoire centrafricain, mais elles sont peu nombreuses. Enfin les Laï se dispersent entre les Nantchéré, les Kabalaye, les Soumraï, les Gabri, les Gam et quelques autres. Ces populations pratiquent des religions traditionnelles que l'on appelle improprement "animistes" / 3 / et dont une partie s'est convertie au christianisme avec l'action

des prêtres venus avec la colonisation française (9,5 % de la population tchadienne) et concentrée en général dans les villes; elle concerne surtout la fraction scolarisée qui fournira par la suite à l'Etat la plupart de ses cadres, agents administratifs et militaires. Enfin, c'est dans cette région que fut introduite la culture du coton qui transforma profondément la situation économique et sociale de la région, celle qu'on a appelé "le Tchad utile".

2/ Le "Nord"

Les populations du "nord" ont subi entre-elles et avec d'autres groupes arabes notamment, de nombreux mélanges souvent consécutifs à des guerres ou à des conquêtes, mais peu à peu et surtout depuis la colonisation chacun s'est fixé sur son domaine:

Les Tedas, Dazas et Toubous sont dispersés dans le désert, avec les Kanembou des rives du Lac-Tchad ; ils ne représentent qu'un peu plus de 2 % de la population tchadienne. Autour du lac Fitri (centre du pays) se trouvent installés les Boulala, les Kouka et les Kenga (5%). Le groupe Ouaddaïen (16%) comprend les Mässalit, les Zaghawa, les Dadjo etc. les populations arabes sont essaimées dans la zone sahélienne : le Chari-Baguirmi, le Batha, le Salamat et le Ouaddaï, elles représentent selon certains chiffres 14 % de la population totale, 9 % selon d'autres /4 /. Il reste les groupes Kotokos qui occupent les bas-chari en compagnie de groupes apparentés tel que les Niellim, les Kanouri et les Hadjeraï (dont les fractions Djongor, Dangaleat, Bidio et Yalnas n'ont pas toutes abandonné les pratiques du culte "margaï") /5 /.

Ces populations islamisées représentent 57% de la population totale selon certains chiffres et 52 à 55 % selon d'autres / 6 /. En réalité il y a une inconnue dans ces quantifications : l'Islam ayant progressé vers le Sud a donc gagné de nouveaux adeptes pendant et après la colonisation (phénomène général à l'Afrique au Sud du Sahara) ; en effet l'Islam "proche" et simple, a servi de cadre d'accueil à la société traditionnelle, face aux mutations économiques et sociales et à l'écroulement des croyances et des structures ancestrales. Ce phénomène a en outre été favorisé par la pénétration des musulmans dans les régions "animistes", avec la "paix française" (cf. infra. Phe sur les rapports pré-coloniaux entre les populations de la région) ; le pasteur Arabe, sans risquer sa sécurité, s'avance loin au Sud, à la recherche de nouveaux terrains de parcours.

Le commerce, presque exclusivement pratiqué par des musulmans constitue un prosélytisme nouveau, supporté par des intérêts économiques et le prestige social (phénomène qui s'est poursuivi jusqu'à nos jours).

• • • Les appartenances confessionnelles qui semblent présider à la dualité de la population tchadienne appellent toutefois des nuances : ces deux ensembles ne sont pas homogènes en leur sein, aussi bien sur le plan ethnique que religieux ; il y a des antagonismes internes qui régissent certains rapports, en dehors de l'appartenance confessionnelle ; il y a aussi des contradictions inter-ethniques séculaires, le cas des castes est à signaler : par exemple, la catégorie socio-professionnelle des forgerons est traitée de façon particulière, elle est à la fois crainte et méprisée en milieu musulman, bien qu'elle soit entièrement musulmane ; L' "origine" de son rejet "remonte" à l'an 3 de l'hégire, lors de la fameuse Waq'at 'Ohod, où les partisans du prophète avaient perdu la bataille face aux Mekkoïs / 7/. Il y a aussi le fait que parfois il n'y a pas coïncidence entre l'appartenance ethnique et l'appartenance religieuse (bien qu'en général l'Islam a emprunté la répartition ethnique existante lors des premières conversions ; c'est-à-dire qu'une fois que le chef et son entourage se convertissait, il était suivi dans ce sens, par toute son ethnie). Dans une ethnie comme les Hadjaraï (centre du pays), on trouve aussi bien des chrétiens, des musulmans que des "animistes" ; par contre on ne trouve pas de Maba (Ouddaï) chrétien - c'est une ethnie connue pour être musulmane - mais dans le groupe Sara (connu pour être "animiste" ou chrétien) on peut trouver des musulmans, or un Sara musulman est de prime abord considéré comme "sudiste" ; en revanche les Baguirmiens, proches des Saras (sur le plan ethnique et linguistique notamment) sont entièrement musulmans, donc considérés comme "nordistes" .

3/ Les langues

Le problème des langues est tout aussi difficile à démêler que celui des ethnies ; les langues vernaculaires sont multiples et l'attention est d'avantage attirée par l'importance relative de quelques unes. Dans le "Sud", le Sara (Ngambaye) est compris par la plupart des ethnies (encore faut-il souligner des variations selon l'endroit où on se trouve). Dans le "Nord" c'est la langue Arabe dite "Tourkou" / 8 / qui est la plus parlée du Tchad, du moins pour les échanges / 9 /. Cette langue subit quelques variations selon les endroits ; en outre la plupart des locuteurs de cette langue sont bilingues (ils connaissent l'Arabe en même temps que leur langue ethnique),

sauf les Arabes et la plupart des citadins ; dans le "Nord" en effet, pour ce qui concerne les villes, il y a un phénomène nouveau qui ne cesse de s'amplifier : non seulement l'Arabe y est la langue de communication, mais elle progresse par absorption des autres langues ; les enfants nés et grandis dans les villes ne connaissent pas en général, la langue de leurs parents et ne parlent que l'Arabe (et aussi le français au cas où ils sont scolarisés). Ce phénomène est particulièrement visible à Ndjaména, Abéché, Ati et autres villes du "Nord" .

B/ Les données de la démographie

La démographie tchadienne présente des incertitudes ; d'une part les chiffres préalablement faussés par des camouflages ou des déclarations erronées sont généralement sous-estimés du fait de l'immensité du territoire et de la présence de nombreux groupes nomades, difficiles à atteindre dans le désert tchadien ; d'autre part ils reposent sur un état-civil embryonnaire, largement boudé par les populations. Aussi, les chiffres n'ont pu provenir que de sondages. Après des estimations faites par l'administration coloniale, le Tchad a connu une enquête démographique par sondage (1/20) faite en 1964 par l'INSEE, et un recensement en 1968 dont l'organisation a été déficiente, entre autres manquements, 4 des 14 préfectures n'ont pas été concernées par le recensement, il s'agit du B.E.T, du Ouaddai, du Salamat, du Batha/ 10 / (l'insurrection déclenchée à partir de 1965 était localisée surtout dans ces régions, et la sécurité des agents administratifs n'y était pas assurée en dehors des villes) ; en outre les buts fiscaux de ce recensement ont entraîné un large camouflage (les nomades n'ont pas été comptabilisés) et certains chiffres n'ont pas été publiés.

La population totale du Tchad est aujourd'hui estimée à plus de 4 000 000 d'habitants (l'enquête démographique de 1964 en donnait 3 300 000). Cette population est très inégalement répartie sur l'ensemble du territoire (1 284 000 km²) ; la densité moyenne est de 3 habitants au km², elle varie de 0,2 dans le désert du B.E.T à 26,7 dans le logone. On constate là que dans la zone Sud-Sud-Ouest du Chari, qui représente 10% de la superficie totale du Tchad, sont concentrés plus de 48% des habitants du Tchad. Le long de la bande sahélienne, entre le Kanem et le Ouaddaï apparaissent des densités intermédiaires de 6 à 8 h/km², correspondant aux régions de

TABLEAU DE LA REPARTITION DE LA POPULATION PAR PREFECTURE

(estimations 1979)

PREFECTURES	POPULATION	SUPERFICIE (km ²)	DENSITE (h/km ²)
BATHA	387 000	88 000	4,3
B.E.T	96 000	600 350	0,1
BILTINE	171 000	44 850	3,8
CHARI-BAGUIRMI	585 000	82 910	7,0
GUERA	213 000	58 950	3,6
KANEM	224 000	114 520	1,9
LAC	150 000	22 320	6,7
OUADDAI	405 000	76 240	5,3
SALAMAT	118 000	63 000	1,9
TOTAL "NORD"	2 349 000	1 151 940	2,0
LOGONE Occidental	300 000	8 695	34,5
LOGONE Oriental	330 000	28 035	11,7
MAYO-KEBBI	644 000	30 105	21,4
MOYEN-CHARI	503 000	45 180	11,1
TANDJILE	322 000	18 045	17,8
TOTAL "SUD"	2 099 000	130 160	16,1
TOTAL TCHAD	4 448 000	1 284 000	3,4

D'après Ch. BOUQUET "Tchad genèse d'un conflit". Paris l'Harmathan 1982. p.166

contact entre pasteurs nomades et agriculteurs sédentaires ; en outre 7 à 10% de la population est urbaine, avec une nette supériorité de l'urbanisation dans le Sud du pays par rapport au reste. La population de Ndjaména était de 132 000 habitants en 1972, celle de Sarh à 37 000, celle de Moundou 34 000 et ^{celle d'}Abéché 26 000, les autres centres sont moins importants. La forte natalité tchadienne (48 ‰) compense une mortalité élevée (31 ‰) d'où un taux de croissance moyen de 17,1‰ par an. La pyramide des âges manifeste un grand pourcentage de jeunes et donc une population active relativement réduite / 11 / .

C/ L'infrastructure économique

Le Tchad est un pays à prédominance agricole, les seules industries existantes sont celles de transformations des produits agricoles (usines d'égrénage du coton, huileries et rizeries localisées au Sud du pays) et quelques rares industries du bâtiment.

Le secteur moderne de l'agriculture s'est développé autour de la culture du coton, de l'arachide, de la canne à sucre, du blé et du riz, mais la très grande majorité des produits vivriers est consommée par les producteurs, de sorte que le secteur moderne ne débouche pas nécessairement sur l'économie d'échange ; seul le coton (dont la production est localisée dans le Sud du pays) assure un revenu monétaire à près de 600 000 planteurs (80% des exportations totales du Tchad en valeur).

L'élevage, localisé dans la zone sahélienne et saharienne est une ressource essentielle de l'agriculture tchadienne, il est l'un des plus importants d'Afrique (essentiellement composé de bovins, caprins, équins et camélins).

Un certain nombre de facteurs expliquent le développement à peine embryonnaire du réseau routier : l'isolement du Tchad au coeur de l'Afrique (il est l'un des plus éloignés des débouchés maritimes) est doublé d'un isolement interne des régions du à l'immensité du territoire / 12 / .

Les données concernant la stratification sociale sont les suivantes : 92% de la population active est à ranger dans le secteur agricole, les 8% restant se répartissent comme suit : cadres 6%, travailleurs spécialisés 19 %, travailleurs non-spécialisés 19 % "professions libérales" (griots, marabouts...) 6%, employés 19%, commerçants 22% et artisans 9%.

A ajouter à celà le chômage saisonnier (7 mois sur 12 en moyenne chez les agriculteurs) et le chômage tout court /13/.

Dans un tel cadre les réalités économiques surprennent d'autant moins que les conditions du développement restent précaires.

D/ Le facteur culturel

Le Tchad est un des Etats où l'enseignement de type moderne est des plus faibles, bien que des progrès aient été réalisés depuis l'indépendance.

Il est à noter que selon l'enquête démographique de 1964 : 84% des hommes et 99% des femmes ne savaient pas lire et écrire le Français (langue officielle) par ailleurs "9,2 % des tchadiens savaient lire et écrire l'Arabe, ce chiffre est d'ailleurs largement sous-estimé du fait que la quasi-totalité des enfants musulmans (du moins les garçons) apprennent à lire et à écrire l'Arabe pendant qu'ils font des études coraniques (cependant ils ne sont pas comptés comme "lettrés"). Nous touchons là un problème sur lequel nous reviendrons (cf. infra Phe sur le refus de l'école).

La scolarisation de type moderne (c'est-à-dire en français) ne concerne aujourd'hui qu'un peu plus de 38% des jeunes de moins de 10 ans, or il suffit d'observer les disparités et les inégalités régionales en matière d'instruction publique pour s'apercevoir que les diverses régions du Tchad ne bénéficient pas également du système officiel d'enseignement : plus de 61% des enfants de moins de 10 ans le sont au logone occidental, 3,8 % au Batha et Ouaddaï, 5,3% au Kanem (encore faut-il indiquer que ces chiffres comprennent les enfants d'agents publics originaires du Sud du pays - cf. supra. Ch. répartition, ethnique, régionale.). Par ailleurs la scolarisation est plus forte dans les villes que dans les campagnes.

Ces faits ont eu les conséquences suivantes sur la composition de l'élite politique, administrative et militaire au moment de l'indépendance : les ressortissants des régions méridionales détiendront le quasi-monopole de l'appareil d'Etat, tandis que dans les régions du "Nord" habitées par des musulmans ont plutôt envoyé leurs enfants dans les écoles coraniques, et dans une moindre mesure dans les medersa où certains prépareront

leur entrée dans les universités arabes (Egypte et Soudan notamment) ; ces derniers, du fait que seule la langue française était utilisée comme langue officielle se retrouveront "disqualifiés" de l'exercice des fonctions publiques bien que leur nombre dépassait celui de ceux qui étaient formés en français au moment de l'indépendance, en effet en 1967 "il y avait plus d'étudiants tchadiens à Elazhar qu'à Paris" / 14 /.

Ce "retard" scolaire du "Nord" est dû dans un premier temps au "refus de l'école" /15 / française par une partie de ces populations, au résultat de la "politique musulmane" de la France, puis dans un deuxième temps à la politique exclusionnaire du régime de Tombalbaye (1960 - 1975) envers le "Nord" : affectation systématique de la presque totalité des équipements et des enseignants dans sa région alors que le reste du pays reste démuné (cette réflexion est également valable pour ce qui concerne l'implantation des industries et autres équipements publics).

Ce retard scolaire du "Nord" est en partie un "faux" retard, ou du moins un retard artificiellement créé et entretenu. Si le "Nord"-Tchad faisait partie de la Libye ou du Soudan où l'Arabe est la langue officielle ; les enfants auraient été scolarisés dans les mêmes proportions qu'ailleurs dans ces pays, et les élites arabophones auraient eu beaucoup moins de mal à s'employer dans l'administration ou dans d'autres domaines de la vie publique / 16 / .

	15	5,4	10,7
REGION OCCIDENTALE	79,4	15,9	47,7
REGION ORIENTALE	88,9	18,9	53,9
SAO-SUDAN	44,6	5,7	25,2
SAO-CHAD	70,8	20,9	45,9
SAO-TCHAD	66,7	9,9	38,3
TOTAL SAO	75,4	13,4	39,4
TOTAL TCHAD	38,8	9,1	23,8

TABLEAU DE LA SCOLARISATION PAR PREFECTURE

(estimations 1979)

PREFECTURES	GARCONS %	FILLES %	ENSEMBLE %
BATHA	4,4	1,0	2,7
B.E.T	19,2	4,3	11,8
BILTINE	6,9	1,1	4,0
CHARI-BAGUIRMI	24,2	14,4	19,3
GUERA	48,8	8,5	28,7
KANEM	7,5	2,3	5,1
LAC	8,0	2,9	5,5
OUADDAI	5,1	1,7	3,4
SALAMAT	12,8	3,9	8,4
TOTAL "NORD"	15	5,4	10,2
LOGONE OCCIDENTAL	79,4	15,9	47,7
LOGONE ORIENTAL	88,9	18,9	53,9
MAYO-KEBBI	44,6	5,7	25,2
MOYEN-CHARI	70,8	20,9	45,9
TANDJILE	66,7	9,9	38,3
TOTAL "SUD"	65,4	13,4	39,4
TOTAL TCHAD	38,5	9,1	23,8

D'après Ch. BOUQUET "Tchad Genèse d'un conflit". Paris l'Harmattan 1982. p.177

NOTES (Chapitre I)

=====

- (1) LE ROUVREUR "Sahariens et Sahéliens du Tchad". Ed. Berger-Levrault, Paris, 1962, p.24.
- (2) Cf. *infra* paragraphe b.
- (3) Pour plus de détails sur les ethnies du sud du Tchad, cf.
B. LANGE "Les populations du sud du Tchad". In Le mois en Afrique n°134, juillet 1979 et KOKONGAR "Introduction à l'histoire précoloniale des populations du sud du Tchad", thèse de doctorat, Paris I, 1971.
- (4) Cf. *infra*, chapitre II, paragraphe 3.
- (5) Pour plus de détails sur les populations du nord-Tchad, cf.
A.M. LEBOEUF "Les populations du Tchad au nord de la 10ème parallèle"; A. LE ROUVREUR "Sahariens et Sahéliens du Tchad"; H. CARBOU "La région du Tchad et du Ouaddaï". Tous cités en bibliographie.
- (6) Successivement : Le CORNEC "Histoire politique du Tchad" ; Atlas pratique du Tchad, et Monseigneur DALMAIS "L'Islam au Tchad". Tous cités en bibliographie.
- (7) Sur ce point cf. notre mémoire historique de 1ère année, Université du Tchad, Institut Universitaire de Lettres, Langues vivantes et Sciences humaines. Ndjamena 1974 - 1975.
- (8) Cf. entre autres H. CARBOU "L'arabe du Tchad". Librairie orientaliste P. Gauthier 1954.

.../...

(9) Atlas pratique du Tchad, page 36.

(10) Décret n°8 PR du 22.1.1968 déterminant les modalités d'application du recensement de la population de la République du Tchad. J.O.R.T. du 1.2.1968.

(11) La plupart des chiffres cités sont extraits de "L'enquête démographique au Tchad". INSEE 1968 et Ch. BOUQUET "Les incertitudes de la démographie africaine : l'exemple du Tchad" in Cahiers d'outremer n° 96, Paris 1971.

(12) J. CABOT et Ch. BOUQUET "Le Tchad" PUF "Que sais-je", Paris, 1973, p.118.

(13) P.F. GONIDEC "La république du Tchad". Ed. Berger Levrault, 1971, Paris, p.17-18.

(14) Jeune Afrique n° 324 du 26 mars 1967, Paris, pp. 42-43.
cf infra Chapitre V, p. 2

(15) I.H. KHAYAR "Le refus de l'école". Librairie d'Amérique et d'Orient, Paris, 1976.

(16) R. BUIJTENHUIJS "Le Frolinat et les révoltes populaires du Tchad". Mouton éditeur, Paris 1978, p.82-83.

CHAPITRE II L'ORGANISATION POLITIQUE ET SOCIALE PRECOLONIALE

1/ Civilisation arabe et culture Islamique au TCHAD

Il faut remonter l'histoire de l'islamisation de cette région à l'incursion de Uqba Nāfī en 666 dans le Kavar (actuellement en république du Niger), carrefour des migrations du Nord vers le Sud et de l'Est vers l'Ouest ; la steppe saharienne de la cuvette tchadienne a accueilli au cours du 8ème siècle des nomades blancs venus des confins de l'Abyssinie, de la Vallée du Nil, de Cyrénaïque et du Fezzan.

Le mouvement amorcé avec l'expansion de l'Islam aux 7-8ème siècles s'est poursuivi jusqu'à l'invasion des Banū Hilāl et des Banū Sulaym, qui ont envahi au 12ème siècle le Maghreb, provoquant ainsi des déplacements de tribus, dont le ressac se fit sentir jusque sur les bords du Lac-Tchad / 1/. Leur métissage avec les populations autochtones (les Sao notamment) donna naissance à un peuple hybride : "... on voit se créer un peuple nouveau, de la fusion des conquérants et des conquis : des premiers il tient le sens de la collectivité nouvelle et ses traditions historiques, des seconds il tient le nombre et la couleur..." / 2/.

Dès lors, l'histoire du pays sera polarisée par celle de plusieurs royaumes musulmans dont les trois principaux sont le Kanem-Bornou, le Baguirmi et le Ouaddaï. Ces royaumes présentent tous les mêmes caractères : les dynasties régnantes étaient toujours issues de métissages entre des populations noires autochtones et des Arabo-berbères ; L'Islam constituait la philosophie officielle de l'Etat et l'un des puissants facteurs d'unification. Ces royaumes étaient unis par de multiples liens : vassalité tournante de l'un à l'autre, même organisation économique basée sur le commerce transsaharien et le trafic des esclaves, organisation militaire semblable etc. / 3 /. Bref, ces empires ont

maintenu du 11^{ème} au début du 20^{ème} siècle, un ordre social sans la connaissance duquel la structure interne des diverses communautés, les rapports de dépendance qui les unissent et les étapes de la pénétration française demeurent incompréhensibles.

Ainsi, nous allons brosser un bref portrait des empires islamiques du Kanem-Bornou, du Baguirmi, du Ouaddaï et de Rabah, ainsi que celui des Arabes du Tchad; pour revenir à la fin à l'organisation sociale de l'un d'entre eux, le Ouaddaï.

A / L'empire Islamique du Kanem-Bornou

Le Kanem occupe une place unique dans l'histoire du Soudan central ; ses origines se situent vers l'an 800, avec l'arrivée parmi les Sao d'un nommé Dougou, originaire de la tribu Arabe des Sayf et qui serait venu du Yemen, ses descendants s'imposèrent et règnèrent sur le Kanem, puis sur le Bornou jusqu'en 1846.

La conversion à l'Islam du roi Humé (12^{ème} de la dynastie Sayf) vers 1085 fut déterminante pour la constitution d'un pouvoir centralisé : le souverain avait un pouvoir presque absolu, entouré seulement de princes et surtout de lettrés musulmans (les Ulemās) et d'un grand conseil formé de 12 dignitaires ayant une compétence territoriale et fonctionnelle. L'armée du Kanem deviendra alors une force redoutable et lui permettra de mener une politique de conquête qui aboutit au 13^{ème} siècle à la constitution d'un empire dont l'influence s'étendait des pays Haoussas jusqu'aux oasis du Fezzan. A l'intérieur du royaume la conversion à l'Islam entraîna des contacts plus fréquents avec l'Orient et la méditerranée ; le souverain le plus remarquable fut Mohamed fils de Djīl, connu sous le nom de Dunama II (1221-1259); il entra en relation avec le sultan Hafside de Tunis en vue de s'assurer en commun la maîtrise du commerce sur la piste ^{lac} Tchad-Tripoli : les échanges étaient surtout constitués de plumes d'autruche, d'ivoire, de sel et d'esclaves à l'aller vers le Nord et de vêtements, perles, armes, chevaux et plus tard de Thalers d'argent en provenance de la tripolitaine.

Au Caire, Dunama II fit construire en 1242 un établissement pour ses sujets étudiants ou pèlerins.

La fin du 13ème siècle, s'ouvre pour l'empire, malgré sa puissance, sur une période particulièrement confuse, au cours de laquelle il fut déchiré par des guerres civiles et étrangères (lutte contre les Tēda du Nord contre un certain nombre de tribus connues sous le nom de Boulāla qui se révoltèrent contre le pouvoir central). Se sont ajoutées à ces ^{troubles} des rivalités entre branches de la famille régnante pour le contrôle du pouvoir.

Parmi toutes les provinces, le Bornou s'avèrera être celle de l'avenir ; c'est là en effet que se replia la dynastie des Sayf (quand elle fut chassée du Kanem par les Boulala vers 1389), elle retrouva une nouvelle vigueur avec Idriss III (1571-1603) qui refoula définitivement les Boulāla du Kanem, mais le souverain se contenta cependant de se faire représenter désormais au Kanem par un gouverneur appelé Aīfa (Kalife) résidant à Mao.

Dans plusieurs domaines le Kanem-Bornou a connu un développement comparable à celui du Mali : la puissance militaire n'était pas le seul élément de prestige des Sayf, le développement de la civilisation permit par la nouvelle forme d'Etat et les relations avec le monde Arabo-musulman (surtout l'Egypte) se faisait sentir de très loin.

Ainsi le Kanem-Bornou a été véritablement au moyen-âge le foyer "civilisateur" du Soudan central comme le Mali, héritier du Ghana, l'était pour le Soudan occidental / 4 /. Cependant, il ne peut se glorifier de savants ou de centres intellectuels aussi illustres que les medersas de Tombouctou ou de Djenné.

B / Le Baguirmi

La fondation du Baguirmi remonte à la fin du 16ème siècle, autour de Massenya sa capitale (à 20 km à l'est de l'actuelle Massenya) ; profitant des troubles qui secouaient le Kanem dont il était une province, l'Etat Baguirmien se mit à contrôler aux dépens de ce dernier les voies commerciales transsahariennes, interceptant les caravanes et menant plusieurs expéditions militaires vers le Nord. Il s'assurait ainsi la maîtrise du commerce sur la basse vallée du fleuve Chari et contrôlait au Sud la région située entre les fleuves Logone et Chari.

Au cours du 18^{ème} siècle l'empire fut particulièrement prospère, sa richesse était entretenue par une intense traite des esclaves alimentée par des expéditions guerrières incessantes chez les populations non-musulmanes du Sud. Parallèlement à ces activités commerciales et sous l'impulsion des rois Oumar (1635-1665) puis Mohamed-el-Amine, le royaume entreprit une vaste campagne d'islamisation dans laquelle les tribus Arabes et peuls jouèrent les premiers rôles. Mais l'âge d'or du royaume s'arrêta à l'orée du 19^{ème} siècle après avoir été ravagé en 1806 par le Ouaddaï(cf. infra), il fut envahi par le Kanem-Bornou qui cherchait à rétablir son hégémonie sur le Baguirmi et qui lui coupa la route transsaharienne en 1850.

Une affaire de mœurs va amener la destruction du royaume ; en effet le roi Abderahman Gaounang (1785-1806) s'était décidé, malgré l'opposition des Ulemas et des dignitaires à épouser sa soeur ; ceci provoqua des remous et le sultan fut isolé et abandonné par beaucoup de ses collaborateurs. Le Sultan du Ouaddaï Saboun vint l'attaquer pour punir, rapporte la chronique, "un prince qui avait offensé dieu et la religion musulmane par un mariage incestueux", c'est ainsi que le roi fut tué et remplacé par un fidèle au Ouaddaï, le Baguirmi devient par la même occasion protectorat du Ouaddaï.

Le Ouaddaï dévasta une deuxième fois le Baguirmi (1857) quand celui-ci essaya de résister, une fois intégré au Bornou par El-Kanemi.

C/Le Ouaddaï

L'Etat qui devait prendre plus tard le nom de Ouaddaï existait probablement depuis le 14^{ème} siècle, les dynasties des Djads et celle des Toundjour s'y succédèrent (originaires de Tunisie). Ces dynasties étaient païennes ; puis le royaume fut tributaire du Darfour (dans l'actuel Soudan) dont il ne s'était libéré qu'au début du 17^{ème} siècle.

C'est en 1610 que les Toundjour furent chassés par Abdelkénim Ben Djāmé' qui était un Arabe dont la généalogie "remonte" à El-Abbass oncle du prophète, c'est ainsi que sa dynastie s'appela celle des Abbassides.

En contractant un mariage avec la population locale (les Maba) cette dynastie parvint à se maintenir au pouvoir jusqu'en 1912 alors que le

Bornou et le Baguirmi avaient déjà succombé.

Le Sultan le plus illustre fut Saboun (1803 - 1810), il établit sa souveraineté sur le Baguirmi (cf. Supra), il intensifia les relations commerciales et culturelles avec l'Egypte : il fit venir de nombreux Ulemas arabes qui créèrent des foyers d'études qui accélérèrent la diffusion de la langue Arabe et de l'Islam et connurent un grand rayonnement : l'université d'El-Azhar au Caire a reçu beaucoup d'étudiants ouaddaïens qui, retournés dans leur pays vont devenir à leur tour de fervents et très actifs partisans de la diffusion de la civilisation arabo-musulmane.

Actuellement, seule Abeché, capitale depuis 1850 conserve sa réputation de ville intellectuelle ; elle était aussi devenue un carrefour important pour les pèlerins se rendant à la Mecque. Le même Sultan Saboun inaugura une nouvelle piste transsaharienne vers la méditerranée.

Sur le plan militaire l'empire a su s'agrandir non seulement au détriment des régions non-islamisées mais aussi au détriment des autres royaumes musulmans sous prétexte qu'ils ont "dévié de la voie droite".

En imposant sa souveraineté plus ou moins nominale sur le Salamat au Sud, puis sur le Baguirmi et le Kanem à l'Ouest et à quelques fractions Teda au Nord, le Ouaddaï avait pratiquement à la fin du 19ème siècle fait l'unité du Tchad musulman, unité fondée sur le même genre de vie dicté par le Coran et la tradition.

Aussi, lorsqu'un Etat sahélien se targue de ses origines arabes, il ne se réfère guère à l'ethnie, il s'agit pour lui d'une marque d'origine, du germe qui a muté les "Kolkhozes" théocratiques du paléo-négritisme en principautés hiérarchisées, en un mot le sens de l'Etat / 5 /.

D / Rabah

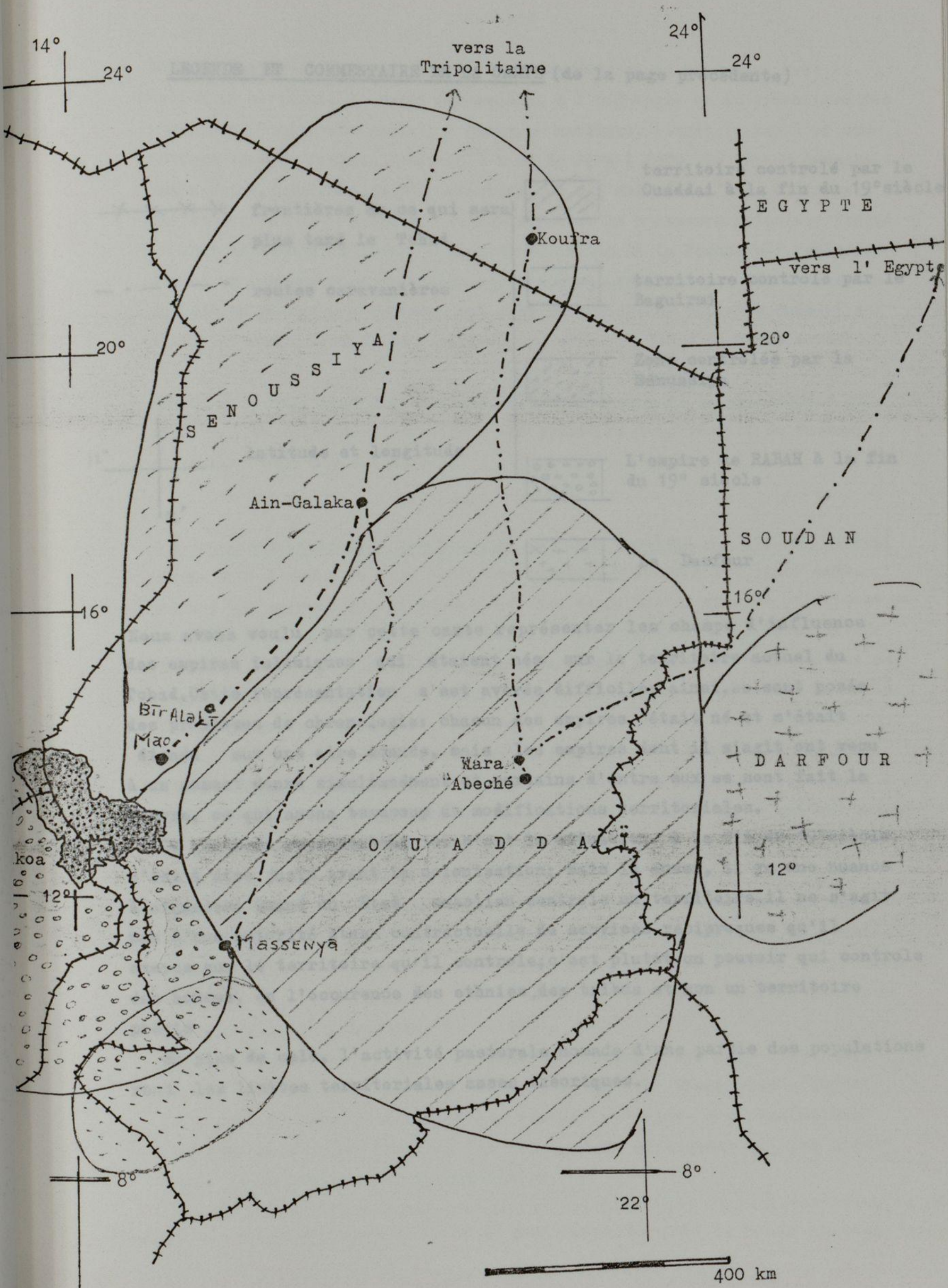
Dans l'historiographie laissée par ceux qu'il a combattus, on s'est plu à le représenter comme "un chef de bande impitoyable, un aventurier impétueux d'une sauvagerie insurpassable qui, partout sur son passage avait porté la guerre, la dévastation, la razzia, le viol et le crime" / 6 /.

Rabah Fadl-Allah était un ancien lieutenant de Ziber, conquérant qui avait installé plusieurs garnisons dans le haut Nil, tout d'abord avec l'assentiment des autorités égyptiennes ; celles-ci inquiétées par les trop grandes libertés prises par Ziber le rappelèrent au Caire où il mourut en prison. Son fils Suleyman lui succéda et voulut se rebeller contre le pouvoir du Khedive ; mais, traqué par les troupes anglo-égyptiennes de Gordon Pacha, il s'était finalement rendu en 1879 en même temps que ses compagnons ; seul d'entre-eux, Rabah refusa la rédition et invita ceux qui voulaient se joindre à lui "à partir pour l'Ouest à la grâce de Dieu". Ainsi commença la prodigieuse équipée qui devait l'amener à la tête d'un empire bâti au détriment du Bornou et du Baguirmi.

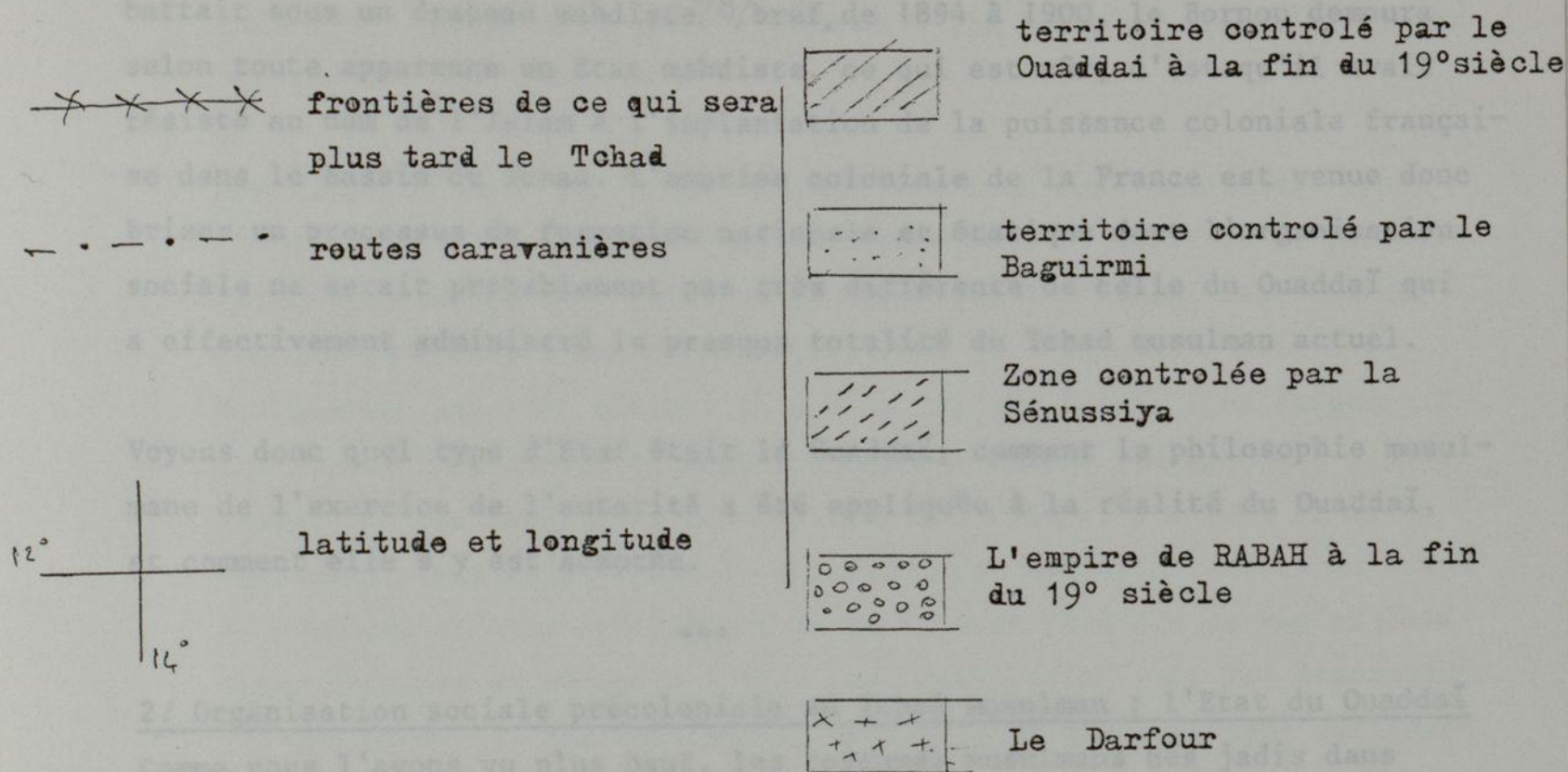
Rabah, séjourna d'abord dans les confins soudano-oubanguiens, sans s'attaquer au Ouaddaï, établit son autorité sur Dar-Kouti (Sud Est du Ouaddaï), puis prit la direction du Ouaddaï, mais il subit une lourde défaite près d'Am-Timan. A partir de 1886 il séjourna au pays des Demmé hésitant à retourner au Soudan où le Mahdi le rappelait après avoir prit Khartoum, tué Gordon Pacha en 1885 et chassé les troupes égyptiennes du Soudan.

Il conçut alors le plan de conquérir d'abord le Baguirmi, ensuite le Bornou, très affaibli par ses conflits avec les Peuls, puis de se retourner contre le Ouaddaï ; c'est ce qu'il commença à réaliser en s'emparant du Baguirmi en 1893, Rabah entreprit de créer un Etat de caractère entièrement nouveau dans cette partie de l'Afrique : "un Etat sans origine historique, sans tradition, sans aucune émanation populaire, celui-ci s'appuyant sur une armée disciplinée : la vente de l'ivoire et le trafic des esclaves lui permirent de recevoir des fusils à tir rapide et des munitions qui lui donnèrent une armée dont l'équipement était supérieur à celui de toutes les autres armées de la région". / 7 /.

La conquête du Bornou par Rabah (1893-1894) transforma la situation dans la région, et il est probable que ses projets en direction du Ouaddaï se seraient réalisés si les Français n'étaient intervenus dans la région à partir de 1897, poursuivant ainsi la conquête coloniale de l'Afrique centrale, où trois colonnes françaises convergèrent vers le Lac-Tchad et Rabah fut vaincu et tué en avril 1900 à Kousséri.



LEGENDE ET COMMENTAIRE DE LA CARTE (de la page précédente)



Nous avons voulu par cette carte représenter les champs d'influence des empires islamiques qui étaient nés sur le territoire actuel du Tchad. Cette représentation s'est avérée difficile; ainsi, se sont posés des problèmes de chronologie: chacun des empires était né et s'était étendu sur une aire donnée, mais les empires dont il s'agit ont vécu à un moment donné simultanément et certains d'entre eux se sont fait la guerre, ce qui amena beaucoup de modifications territoriales.

Ce que nous représentons ici, c'est la situation à la fin du 19^e siècle, c'est à dire juste avant la colonisation; mais là aussi, il ya une nuance à signaler: Quand un Etat sahelien controle un territoire, il ne s'agit pas d'une autorité à base contractuelle de services reciproques qu'il exerce sur le territoire qu'il controle; c'est plutôt un pouvoir qui controle des hommes, en l'occurrence des ethnies, des tribus et non un territoire précis.

En plus de cela, l'activité pastorale nomade d'une partie des populations rend les limites territoriales assez théoriques.

Malgré l'ambiguïté de ses rapports avec la Mahdiya du Soudan et avec le kalife en particulier, Rabah eut recours à l'idéologie et au symbolisme des mahdistes; "son armée portait l'uniforme mahdiste, lisait le Rabbī et combattait sous un drapeau mahdiste"/8/bref, de 1894 à 1900, le Bornou demeura selon toute apparence un Etat mahdiste, ce qui est sûr, c'est qu'il avait résisté au nom de l'Islam à l'implantation de la puissance coloniale française dans le bassin du Tchad. L'emprise coloniale de la France est venue donc briser un processus de formation nationale et étatique dont l'organisation sociale ne serait probablement pas très différente de celle du Ouaddaï qui a effectivement administré la presque totalité du Tchad musulman actuel.

Voyons donc quel type d'Etat était le Ouaddaï, comment la philosophie musulmane de l'exercice de l'autorité a été appliquée à la réalité du Ouaddaï, et comment elle s'y est adaptée.

...

2/ Organisation sociale précoloniale au Tchad musulman : l'Etat du Ouaddaï

Comme nous l'avons vu plus haut, les royaumes musulmans nés jadis dans ce qui est aujourd'hui le Tchad / 9 /, ont connu des structures politiques et une évolution historique comparables (ils regroupèrent des peuples divers à partir d'un noyau de tribus apparentées), par conséquent nous n'avons pas jugé utile de présenter ici les structures politiques, économiques et sociales de chacun des royaumes ; par contre nous prenons un seul exemple, celui du Ouaddaï pour la raison que celui-ci a soumis à la fin du 19ème siècle (juste avant la colonisation) la quasi-totalité des régions et des peuples que nous étudions, donc avait pratiquement fait l'unité de ce qui est aujourd'hui le Tchad musulman et donc a eu à administrer l'ensemble de ce territoire dans un même Etat /10 /. Cependant il faut souligner aussi que l'Etat du Ouaddai n'administrait pas tout le Tchad musulman actuel notamment la partie contrôlée par Rabah, une partie du Kanem et l'extrême Nord qui était plus ou moins contrôlé par la Senoussiya / 11 /; cette région était organisée selon un mode "lignagier" qui ne dépassait pas souvent le groupement de tentes.

Bref, cet ordre social de l'Etat du Ouaddai s'est donc constitué, et a pu se maintenir pendant 300 ans, et sans la connaissance duquel la structure interne des diverses couches sociales, des populations tchadiennes d'aujourd'hui et les rapports de dépendance qui les unissent demeurerait incompréhensibles.

Nous étudierons ainsi, l'organisation politique et administrative du Ouaddai, sa vie économique et sociale et ses rapports avec le monde arabo-islamique.

A/ Les structures sociales au Ouaddaï

D'une façon générale, les habitants de l'empire islamique du Ouaddaï se divisaient eux mêmes en quatre groupes : les "Hurrin", les "Abīd", les "Castes" et les "Muwalladin".

Les "Hurrins" sont les hommes libres, ils sont tous musulmans. Les "Abīd" sont les tribus soumises et asservies à la suite de la guerre sainte, et donc de leur refus de se convertir à l'Islam. Les "Castes" sont composées de clans ethniquement liés aux "Hurrins", mais s'en distinguent par leur métier. Il y a le cas des Haddād (les forgerons) les Dukou (musiciens) et dans une moindre mesure les bouchers ; pour chacune de ces catégories socio-professionnelles, il y a tout un mythe expliquant leur rejet, pour le cas des forgerons cela "remonte" au temps du prophète et plus précisément de la fameuse bataille de Waq'at'Ohod entre Mecquois et Médinois / 12/. Les "Muwalladin" sont les descendants d'esclaves qui sont nés en captivité et qui sont donc musulmans.

Dans chaque village les habitants sont répartis selon leur sexe / 13/ en classes d'âges qui ont chacune leur propre organisation: De sa naissance à l'âge de 7-8 ans, l'enfant ne quitte pas le cercle des femmes. De 7 à 12 ans le garçon reçoit son éducation au Masīk (école coranique) ; la fille quant à elle apprend les travaux ménagers. Après la circoncision, entre 12 et 18 ans le garçon est initié à son rôle d'adulte, les sages lui apprennent tout ce qu'il doit savoir sur son environnement culturel et géographique, il parachève son éducation islamique par l'étude du Ilm (Fiqh, Sīrā etc.) ; durant la même période, la fille est préparée à son futur rôle de mère.

A partir de 18 à 20 ans le garçon est adulte, il entre dans le groupe des Subyān qui assument en commun les travaux qui intéressent l'ensemble de la communauté : ce sont eux qui sont responsables de la sécurité du village /14 /.

La dernière classe d'âge est celle des vieillards : la Djemaa ; elle siège presque en permanence sous "l'arbre à palabres". Ils y rendent la justice, y prennent leurs repas en commun, y récitent leurs prières ; ils délibèrent sur toutes les questions d'intérêt général et contrôlent

toutes les activités du village / 15 /.

B/ Organisation politique et administrative

Le souverain du Ouaddaï tout en reconnaissant l'autorité spirituelle du Khalifat de Constantinople, se défendait de toute immixtion du Mushîr de Tripoli dans les affaires politiques de son empire.

La structure du pouvoir était manifestement inspirée de celle des ottomans mais, comme nous le verrons, certains titres (Malik, Khalīfa, Imām etc.) n'ont pas la même fonction que ceux en vigueur au moyen-orient.

Au niveau du pouvoir central, il y a d'abord le souverain qui s'intitule "Amir el-muminīn" (prince des croyants) ou "El-Abbassi" (l'abasside) ou Sultan ; sa généalogie "remonte" à El-Abbās, oncle du prophète ; son autorité est absolue et héréditaire : c'est lui qui distribue les titres de commandement. Son pouvoir est héréditaire : au sein de la famille royale, la reine mère, la soeur aînée du roi et la Habbāba (femme du roi) jouaient un rôle important ; les frères ou cousins du roi susceptibles de prétendre au trône sont écartés . Les fils du roi vivaient en dehors du palais et subissaient séparément une éducation spéciale .

Ensuite, il y avait la Djemāa , composée de 8 Ulemās dont le grand Cādī et l'Imān de la mosquée. C'était une sorte de conseil supérieur qui jugeait de la "constitutionnalité" des actes du roi et de ses collaborateurs, ou plus exactement de leur conformité avec les enseignements de l'Islam. C'est ce Conseil qui était garant de la loi et qui était consulté par le roi avant les grandes décisions. La Djemāa avait aussi le pouvoir de contrôler les opérations de succession entre le roi défunt et le nouveau souverain. Le pouvoir judiciaire était exercé par le Cādī (membre de ce conseil des Ulemās) conformément à la Sharī'a / 16/, dans chaque village, c'était la Djemāa qui exerçait cette fonction.

Les dignitaires chargés du pouvoir exécutif étaient nommés par le roi qui distribue les charges aux hommes de son choix quelle que soit leur origine. Il y a d'abord le Djarma : à l'origine c'est le grand écuyer du roi, il était sous ses ordres directs tout en ayant le commandement de la cavalerie ; par la suite il est devenu le commandant en chef de

l'armée, doublé d'un important commandement territorial (Ouest) ; en fait c'est la deuxième personnalité du pouvoir après le roi. Viennent ensuite les autres principaux dignitaires : les Aguïds.

L'Aguïd-el-Mahāmīd qui commandait aux Arabes du même nom, est chargé du contrôle de la route transsaharienne Abéché-Koufra-Tripoli. L'aguid-essalamat qui commande aux Arabes du même nom est chargé de la chasse aux esclaves et de rapporter de l'ivoire et des plumes d'autruches (cf. infra paragraphe sur le commerce). L'aguid-el-Dja'atné avait le commandement des Arabes du même nom et joue le rôle du "maire" de la capitale. Le Amīn chargé du trésor, reçoit les tributs des pays soumis : la Djizya, la Zakāt et les taxes sur le commerce ; il est secondé par le Fettāchi qui percevait les taxes locales (produit de l'élevage et de la culture). Le Aguïd-Guerri est le secrétaire général du Palais ; c'est lui qui rédige les messages que le roi envoie, il est le chef des Touē-rāt "oiseaux" (messagers), il est aussi responsable des "manuscrits" (archives).

Chacun de ces dignitaires avait sous son autorité toute une foule de fonctionnaires subalternes groupés 4 par 4.

Sur le plan de la structure administrative le Ouaddaï était à l'origine partagé en deux parties par une ligne Nord-Sud qui passait par la Capitale ; à l'Est les territoires administrés directement par le roi et les Kemākil (gouverneurs), à l'Ouest ceux administrés par le Djerma et les Aguïds. Avec l'extension du royaume amorcée à partir de 1854 par le Sultan Ali, furent créées deux autres divisions Nord et Sud.

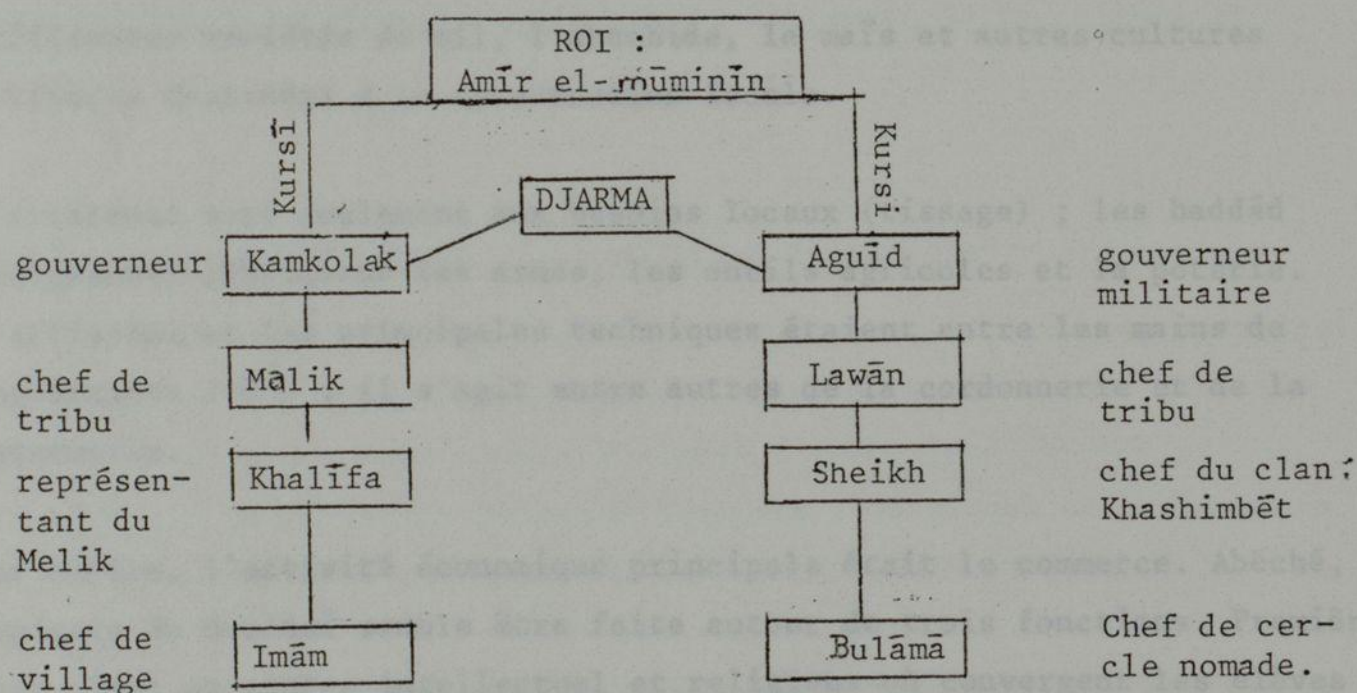
Ainsi le Ouaddaï comme le Darfour fut partagé en quatre provinces suivant les points cardinaux ; il convient de souligner que les populations sont administrées différemment selon qu'elles sont sédentaires ou nomades, bien qu'elles habitent le même territoire.

Les quatre provinces sont donc directement administrées par quatre Kemākil (gouverneurs) et Aguïds (les Kemākil commandaient aux tribus sédentaires tandis que les nomades, généralement des arabes, dépendaient des Aguïds).

Les Kamākīl ont sous leur ordre les Mulūk ou "petits" sultans (chefs d'ethnies ou chefs de petits royaumes passés sous la domination du Ouaddaï) et à un niveau plus bas (groupes de village) les Khalifa ("représentants") ; chaque village a à sa tête un Imām (celui qui dirige la prière) élu parmi les membres de la Djemāa villageoise, il est assisté par le Ouarnang responsable de l'ordre dans le village.

Quant à l'administration des nomades, elle est faite par rapport à la structure des tribus et de leurs subdivisions. Ainsi, chaque tribu a à sa tête un Lawān qui commande un certain nombre de "Sheikhs" correspondant à la subdivision de la tribu en Khachimbēt ("bouche de maison") ou clan ; en dessous il y a le Bu lāma, chef de Farīk ("village").

La liaison entre le pouvoir central et les autorités locales était établie par les Kursī (chargé de mission)



c/ L'organisation militaire

D'après Nachtigal / 17./, le roi du Ouaddaï possédait une armée qui, en temps de guerre comprenait une importante infanterie et une cavalerie ; ses soldats étaient soit des esclaves "razziés" tout enfants (une fois grands, ils sont armés par un dignitaire, c'est leur seule occupation), soit des éléments venus temporairement prendre part au combat et désignés dans chaque village par la Djemāa. Dès que cela est nécessaire, toute la population est tenue de fournir un contingent de soldats à

l'Aguïd qui l'administrait. A la tête de l'armée se trouve le Djarma, il en est le commandant en chef ; il a sous ses ordres les Aguïds.

La guerre était menée contre les non-croyants des territoires voisins (pour les amener à embrasser l'Islam), les mushrikīn (associationnistes) et les "mauvais musulmans" (cf. infra chapitre sur les rapports entre les populations de la région tchadienne avant la colonisation). La guerre est donc menée sous l'étendard de l'islam, c'est le "Djihad fi sabilillahi" (effort dans la voie de Dieu).

D/ La vie économique et commerciale

L'élevage, première richesse du pays est en grande partie entre les mains des Arabes ; les autres ouaddaïens sont agriculteurs et ne possèdent de troupeaux que pour leurs besoins domestiques (chèvres, moutons, ânes, chevaux et chameaux). Les principales plantes cultivées sont les différentes variétés de mil, l'arachide, le maïs et autres cultures vivrières destinées à la consommation locale.

L'artisanat sert seulement aux besoins locaux (tissage) ; les haddād (forgerons) fabriquent les armes, les outils agricoles et la poterie. L'artisanat et les principales techniques étaient entre les mains de Baguirmiens /18 / ; il s'agit entre autres de la cordonnerie et de la maçonnerie.

Par contre, l'activité économique principale était le commerce. Abéché, capitale du Ouaddaï semble être faite autour de trois fonctions. Premièrement c'est un centre intellectuel et religieux où convergent les élèves venus de tous les coins du Tchad, du Nigeria et du Cameroun pour préparer leur admission à l'université El-Azhar du Caire. Deuxièmement, c'est l'axe par lequel passent les pèlerins venant du Nigeria et d'une partie de l'Afrique de l'Ouest. La troisième et la plus importante fonction de la capitale ouaddaïenne était celle de centre commercial ; en effet le Ouaddaï avait des relations commerciales suivies avec le Bornou (Ouest), le Darfour (Est) et le bassin méditerranéen : la route ouverte par le roi Saboun (qui régna de 1803 à 1813) reliait directement Ouara et Benghazi et avait permis d'intensifier les échanges avec l'Egypte et la Tripolitaine.

Tout cela contribua à faire de la capitale du Ouaddaï le terminus et le point de départ des pistes caravanières transsahariennes. Ce commerce était monopolisé par les Djellaba (trafiquants d'esclaves), les Haoussas et les Bornouans. La population d'origine locale n'était pas très encline à cette activité.

Les produits exportés étaient l'ivoire, les plumes d'autruches, le miel et surtout les esclaves. Nachtigal estimait à 15 000 le nombre d'esclaves amenés annuellement en Tripolitaine et en Egypte (ils sont puisés dans l'actuel Sud du Tchad et la R.C.A), les produits importés étaient principalement des armes, des tissus et la verroterie.

Pour alimenter les caisses de l'Etat, le pouvoir prélevait l'impôt sur toutes les importations, cet impôt rentre théoriquement dans le cadre des commandements de l'islam ; la Zakāt, taxe que l'on prélève sur les biens individuels (produits de l'élevage de la culture et du commerce) :

ooo

3/. Les Arabes du Tchad et l'assimilation culturelle

Il est à peu près impossible de fixer exactement la date des premières "invasions". Un texte arabe d'ELBEKRI signale la présence d'Omeyades au Kanem en 1067 ; ceci serait confirmé d'après René Basset par Maqrizi qui rapporte que certains Omeyades s'enfuirent en Nubie après leur chute, pour éviter d'être massacrés par les Abbassides.

Cela nous fait remonter au 9ème siècle, mais nous savons également que dès les premiers temps de l'Islam, lors des persécutions des qoreishites, les croyants se sont réfugiés auprès du roi d'Abyssinie /19 /.

Les lointains ancêtres des arabes du Tchad appartenaient aux grandes tribus qui au temps du prophète nomadisaient dans les déserts du Hedjaz et du Nadjd (en Arabie) parmi lesquelles les Djudhaïn et les Djuhayn passèrent en Egypte dès l'époque des premières conquêtes musulmanes ; d'autres comme les Hilāl et les Sulaym firent de même à la fin du 9ème siècle ; elles furent repoussées peu à peu vers l'Ouest ou vers le Sud.

Elles atteignirent le bassin tchadien au cours de deux grandes migrations. La première se situe au 14^{ème} siècle : en s'emparant de Dongola, capitale du royaume chrétien de Nubie et en y installant un roi musulman en 1316, les mamluk ouvraient la route du Sudan aux Arabes. Ces derniers purent alors se déplacer à leur aise et se dirigèrent vers l'Ouest (Kordofan, Darfour, Ouaddaï) ; leur progression fut étonnamment rapide puisque vers 1387 les Judham et autres tribus arabes "pillaient" le royaume du Kanem (autour du Lac Tchad). On possède encore une lettre que le roi de ce pays Uthman Ben Idriss adressa au Sultan du Caire Barqūq, pour se plaindre de razzias faites par les Arabes parmi ses sujets musulmans / 20/. Ces Arabes nomadisaient alors vraisemblablement entre le lac Fitri (centre du Tchad) et le Bahr-el-Ghazāl.

Par contre, nous connaissons exactement la date à laquelle s'est effectuée la seconde migration, elle est plus récente : ce fut celle des Oulad Sulaymān en provenance de la Tripolitaine (Libye) ; vaincue par les Turcs en 1842, cette fraction des Sulaym se réfugia au Kanem où elle réussit à s'imposer.

Une dernière vague est arrivée au Tchad en 1930 (guerre coloniale avec l'Italie).

Toutes ces migrations s'échelonnèrent sur de longs siècles et ont été généralement pacifiques ; ces pasteurs qui se déplaçaient lentement en groupements constitués ont dû procéder par infiltrations successives, sans rencontrer au début d'obstacles notoires de la part des autochtones.

Ces Arabes qui n'ont pas eux-mêmes fondé en ces régions aucun royaume arabe, ont cependant contribué à la formation de plusieurs Etats musulmans de l'Afrique centrale (Darfour, Kanem, Ouaddaï) et ont joué un rôle important dans l'islamisation des populations locales et la diffusion de la langue arabe.

Il y a aussi un fait important, c'est qu'ils se sont fortement mêlés aux populations locales, notamment par le sang ; en outre leurs us ont souvent fait disparaître - avec le temps - ou tout au moins fortement modifié les usages locaux dans l'ensemble du Tchad musulman. Ainsi, la langue arabe est aujourd'hui la langue la plus parlée au Tchad et

l'Islam a inspiré la pensée philosophique et les valeurs morales et intellectuelles au "Nord"-Tchad ; en outre il devient un facteur d'identité de plus en plus efficace, dépassant les différences ethniques.

Comme nous venons de le voir, le caractère essentiel de l'islamisation au Tchad, est d'avoir été effectuée par des tribus arabes, il s'agissait donc d'une islamisation "directe" qui s'est accompagnée d'une arabisation : la langue arabe est devenue langue véhiculaire et répandue malgré le fait qu'aujourd'hui les Arabes ne représentent qu'une ^{des} minorités de la population tchadienne (400 000 sur 4 000 000 d'habitants). Ce processus est ainsi différent de celui de l'Afrique de l'Ouest où l'islamisation s'est faite par le relais de quelques ethnies locales passées à l'Islam et qui en ont islamisé d'autres.

4 / L' Islam au Tchad

Après avoir tracé brièvement l'histoire de l'islamisation et de l'arabisation au Tchad, nous étudierons de plus près l'Islam au Tchad, le fond de sa philosophie et son originalité.

Nous avons déjà dit (cf. supra paragraphe sur les Arabes du Tchad) que l'Islam a inspiré l'organisation sociale et la pensée philosophique des musulmans du Tchad qui plus est se sentent membres à part entière de la "Ummat-ennabī Mohammad", mais cette culture islamique quelle est-elle ?

L'Islam au Tchad a subi l'influence du Maghreb et surtout celle de l'Egypte ; en pénétrant, il a d'abord gagné les classes dirigeantes, et s'est organisé sous forme d'Etat à tendance théocratique, ceci contrairement à l'Afrique de l'Ouest où il s'est développé en symbiose avec la société traditionnelle de type villageoise / 21 /.

Sur le plan doctrinaire, il y a trois grands courants ou "confréries" : la Tidjāniya, la Senussiya et la Wahābiya qui sont animées par des musulmans particulièrement pieux qui ont voulu aller "plus loin". Re traçons rapidement la pénétration de ces confréries et leur influence sur le comportement politique des populations tchadiennes.

A / La Tidjāniya

C'est la plus importante confrérie en Afrique noire, elle tend à supplanter la Qādiriya, elle est originaire comme la plupart des confréries en Afrique, de l'Afrique du Nord.

A la fin du 18ème siècle, vivait à Ain-Mahdi dans le Sud algérien, un saint homme nommé Si Ahmed Ben Mohamed al-Tidjāni qui, pendant un séjour à la Mecque en 1781 "reçut" en songe du prophète lui-même, des instructions précises pour faire son salut ; il en fit part à ses disciples, et la nouvelle eut ainsi le caractère de vérité révélée ; de ce caractère découle aux yeux de ses disciples sa supériorité sur les autres et l'interdiction qui leur est faite de s'affilier à une autre Tariqa.

La confrérie s'établit en Algérie et au Maroc, à Fès notamment, mais à partir de 1830 les Français commencèrent à occuper l'Algérie, et bientôt le Sud algérien fut coupé des régions fertiles et peuplées du littoral. Ce fait amena les chefs Tidjanes, avec un réel esprit d'initiative à rechercher la liaison avec le Sud et à établir les routes caravanières transsahariennes de la Mauritanie jusqu'au Ouaddaï, à l'Est du Tchad.

La Tidjaniya promet à ses adeptes qu'ils seront "auprès du trône de Dieu" au moment du jugement dernier. Sheikh Ahmed el Tidjānī est le seul chef religieux qui - en Islam - peut "sauver" tous ses adeptes, car il tient cette promesse "du prophète lui-même". La Tidjaniya admet que l'homme pêche constamment mais que la pratique de la "voie" efface les pêchés. Cette voie n'astreint ses adeptes qu'à des obligations simples et peu rigoureuses, mais les soumet avant leur affiliation à une sorte de noviciat par lequel ils se familiarisent avec les règles de la confrérie.

La morale Tidjane est "positive" : ne pas mentir, ne pas voler, ni tromper, ne pas tuer, tenir ses promesses, aimer tous les hommes en son coeur, obéir aux chefs comme à Dieu, ne pas emprisonner sans raison, ne pas emprunter sans rembourser, ne pas dilapider l'argent de l'impôt, et - c'est la règle la plus importante - ne penser qu'à Dieu notamment en faisant le plus de prière possible : le dhikr et la Khalwa /22/.

Cette confrérie a été introduite au Tchad par les Peuls venus du Nigeria au temps de Muhammad Bello (1818 - 1837). Elle domine dans l'Ouest (Kanem, Baguirmi) ; on la trouve cependant un peu partout au Tchad.

B/La Senoussiya

L'origine de la confrérie se place dans le shiisme de l'école qadrite de Sidi Ahmed Ben Idriss al-Fāssī. Son fondateur est Si Mohamed Ben Ali Ben Senoussi, il est né à Mostaghanem (Algérie) en 1781 et appartient à la tribu des oulad sidi Abdallah, il se dit descendant du prophète. En 1814 à Fès, il était élève de Ahmed el Tidjanī, fondateur de la Tidjaniya, il effectua son premier pèlerinage à la Mecque en 1830 où il devint élève de El-Fassī, fondateur de la Qadriya - dont nous ne parlons pas car elle n'est pas présente au Tchad. A la mort de el-Fassī en 1835, Es. Senoussi fonda sa propre confrérie et éleva la première Zaouia du Djebel abu-Khubeis (banlieue sud de la Mecque) d'où il répandit sa doctrine dans le Hedjaz et en direction du Yemen et de l'Irak. Mais la réaction violente de religieux "officiels" obligea Sidi Mohamed Es Senoussi à quitter la Mecque, en 1838. Il arriva au Caire où il fonda une zaouia, puis se rendit en Cyrenaïque (Libye) ; c'est là qu'il publia les principes fondamentaux de sa confrérie :

La caractéristique principale de la doctrine Senoussiste est qu'elle est nettement réformiste, elle se donne pour mission de "rendre à l'Islam sa pureté primitive", c'est-à-dire la recherche personnelle de Dieu en se référant constamment au Coran et à la Sunna ; elle préconise la croyance à l'imamat, c'est-à-dire à la conception théocratique de l'Etat, ce qui entraîne le refus d'obéir à des autorités non-musulmanes, et amène très vite les adeptes de cette doctrine à une xénophobie agissante contre les européens, et à la lutte contre les musulmans soupçonnés de faiblesse ou de complaisance envers eux /23 /.

En 1855 Es Senoussi se déplace à Djaghabūb (Libye) où il fit construire la zaouia mère de toutes les autres ; quand Es. Senoussi mourut en 1859, c'est son fils Mohamed el-Mahdī qui lui succéda, celui-ci étendit l'influence de la confrérie de la Tripolitaine au bassin du Lac-Tchad. La capitale de la confrérie sera transférée à K. ufra (frontière tchado-libyenne) ; en 1865, avec le temps, l'influence de la confrérie s'étend

vers le Sud (Borkou, Kanem et surtout Ouaddaï).

Quand la puissance de Rabah (cf. supra) s'affermirait dans la région tchadienne, Mohamed el-Mahdi essaya de le convertir à sa doctrine, comme il l'a fait pour le Souverain Ouaddaïen, mais en vain, celui-ci se réclamant de la Qadriya.

Au moment de son apogée dans les premières années du 20ème siècle, la confrérie s'appuie particulièrement sur les Arabes de la Tripolitaine et des oasis lybiennes qui fuyaient les réquisitions de l'administration turque ; elle recrute aussi de nombreux auxiliaires parmi les Toubou et les ethnies du Ouaddaï et du Kanem /24 /.

Les Ikhouans, véritables "moines-guerriers" lèvent l'impôt et font toute espèce de commerce ; ils assurent la sécurité de convois entre la côte tripolitaine et le bassin du Lac Tchad. Les zaouïas sont nombreuses et servent de centre d'enseignement religieux, nous citons parmi elles Bar daï, Ain Galaka, Fada, Bir Alāli et surtout Abéché où Mohamed Sunni représentait el-Mahdi au Tchad avec l'aide d'el-Barāni installé à Bir - Alāli .

Ainsi, Mohammed el-Mahdi réussit à établir une alliance solide avec le souverain du Ouaddaï, alliance qui, va par la suite porter des coups sévères à la colonisation française et italienne.

C / la wahābiya

Le réformisme islamique est le mouvement le plus récent, il est aussi celui qui a le plus progressé depuis le début de la colonisation. Il remet en cause de l'intérieur la théologie dominante : la nécessité de retrouver les sources pures de la foi, la référence à la communauté des premiers croyants, la répudiation des superstitions et des innovations introduites par la "tradition". Le souci majeur est de donner à chaque fidèle les moyens de lire et de comprendre les livres saints de la révélation divine, sans aucun intermédiaire /25 / et de "libérer" l'esprit des chaînes de l'imitation, et donc de la soumission à une tradition juridique figée depuis des siècles ; les réformistes récusent donc l'autorité intangible des interprètes officiels

(notamment ceux des écoles juridiques), c'est la Salafiyya. L'autre aspect est l'espoir eschatologique, l'attente de la fin du monde imminente qui sera marquée entre autres par l'apparition d'un guide messianique, le Mahdi / 26 / .

Le réformisme islamique en Afrique noire a ses racines au proche orient et plus particulièrement en Egypte et en Arabie Séoudite où le Wahabisme a formé au début de ce siècle, un Etat théocratique.

Le pèlerinage à la Mecque et l'émigration massive vers le Soudan offraient aux Tchadiens l'occasion d'apprécier la vie et les activités intellectuelles et religieuses en Arabie, en Egypte et au Soudan. Certains en profitent pour étudier à l'université d'El-Azhar au Caire, et participer aux grands débats sur l'Islam dans le monde moderne, ravivés par les idées de Moḥammed Abduh, Rachid Riḍha et Hassan-el-banna entre autres. Une fois rentrés chez eux, ces Azharites se trouvent confrontés à l'Islam "traditionnel" qu'ils jugent "complaisant" envers la colonisation et figé par l'ignorance. Ils seront le moteur d'un mouvement réformiste islamique qui posera le problème de l'oppression coloniale en terme de confrontation entre l'Islam et les kuffar : des musulmans ne doivent pas vivre de façon durable sous l'autorité d'un pouvoir infidèle, car une telle autorité est illégitime, il y a donc recours à l'interprétation de la loi islamique par les Usul-el-fiqh : le petit Djihad la hidjra la taqiyya ou le mahdisme / 27 / .

e . o . e

A la fin de ce paragraphe sur l'Islam au Tchad, nous dirons que les Musulmans du Tchad sont sunnites et d'obédience malékite; en réaction à la dégénérescence islamique des 18-19ème siècles due à la colonisation européenne, des confréries et des mouvements réformistes firent leur apparition, il s'agit principalement pour celles qui ont eu des partisans au Tchad de la Tidjaniya et de la Senoussiya venues du Maghreb et de la Wahabiya venue du proche orient. Ces deux mouvements réformistes vont jouer un rôle important dans la résistance contre la colonisation.

En outre, l'Islam sera pour les habitants du "Nord"-Tchad un élément d'identité trans-ethnique et constituera un moyen privilégié d'affirmer l'identité africaine face à la colonisation française.

Sur le plan juridique le "M ukhtasar" de Khalīl ibn Ishāq est l'ouvrage de référence, mais l'ouvrage populaire était la "Risala" de Al-Qayrawāni. c'est "le véritable code de vie et de comportement chez les musulmans du Tchad" (ceci bien entendu après le Coran et le hadith). Avant l'indépendance, la France avait respecté le droit coranique, partout où il était en vigueur, et il est aujourd'hui en vigueur et intégralement appliqué dans les villes et villages relevant des anciens sultanats musulmans ; seulement, le droit laïque tend à fonctionner parallèlement à la juridiction musulmane dans les villes et même à la supplanter.

L'application de la loi islamique rencontrera divers obstacles notamment les coutumes locales, mais celle-ci saura ^{nécessairement} s'y adapter. Le passage du culte des ancêtres à l'Islam ne détruit pas la société africaine notamment la famille (polygamie). Ahmadou Hambaté Ba en disait : "l'Islam est comme l'eau il n'a pas de couleur, mais il prend la couleur des terres qu'il traverse" /28/. Ainsi, l'Islam au Tchad ne repousse pas un certain syncrétisme, il ne s'oppose pas à l'"animisme", tout au moins à certains de ses aspects, il compose avec lui : "Animisme" et Islam subsistent parfois dans le même individu. Ce phénomène est plus accentué dans les campagnes que dans les villes où l'Islam plus "pur" domine en ce sens que les musulmans y connaissent "mieux" leur religion.

En outre, l'élite religieuse, les Ulemas, faqarā notamment, jouissent d'un certain prestige qui leur permet de jouer un rôle important dans la vie politique en ce sens qu'ils sont très écoutés aussi bien dans le passé précolonial que pendant la colonisation. Ils étaient consultés par les détenteurs du pouvoir : ce sont eux qui jugeaient de la conformité des actes du roi et de ses auxiliaires avec les enseignements de l'Islam /29/. Malgré la prise du pouvoir par le colonisateur ils ont conservé cette influence morale que leur reconnaissent les musulmans du Tchad, (notamment en continuant à exercer des fonctions de juges) et même nous pouvons affirmer que cette influence s'est accrue avec la pénétration coloniale, en ce sens qu'ils avaient joué le rôle de "recours" lors de la perte du pouvoir par les Musulmans, au profit des "nassāras" (européens).

Enfin , l'Islam au Tchad a gardé un caractère "orthodoxe", et ses centres nerveux coïncident avec ceux de la chefferie traditionnelle.

Ainsi, il a pris un aspect de conservatisme social qui l'amènera à jouer pendant un certain temps en faveur de l'ordre colonial, dans la mesure où celui-ci respectait et soutenait l'autorité des chefs/30 /

5. Les rapports entre les populations des pays tchadiens avant la colonisation.

Le Dar-el-Islam tchadien a donc connu (comme nous l'avons vu dans les précédents paragraphes) , des structures politiques "développées", pour l'époque ; il a connu aussi une relative prospérité; mais il est vrai que celle-ci était assurée en grande partie par la chasse aux esclaves, au détriment des populations du Sud du pays et bien au-delà en Centrafrique actuelle. Cette chasse aux esclaves relevait de la guerre sainte que les empires musulmans de la région (Kanem-Bornou, Baguirmi, Ouaddaï et Rabah) menaient aux "infidèles".

Les populations victimes de cette traite des esclaves relevaient d'une civilisation fondée sur la religion de clan et de la "terre", c'est ce qu'on a appelé improprement l'"animisme" ou paganisme; son système éducatif cherchait à maintenir les valeurs et les cadres sociaux et culturels du passé. Cet héritage est constamment affirmé grâce à l'omniprésence des ancêtres mythiques (c'est ce qu'on a appelé le culte des ancêtres) et par la pérennité des idéologies qui justifiaient parmi les vivants les sociétés initiatiques et les classes d'âges. Les manifestations (cultes, rites, cérémonies et offrandes) aussi ^{bien} individuelles que collectives dans la vie quotidienne concouraient à sauvegarder la spécificité et l'intégrité du groupe auquel on appartient.

Jusqu'au début de ce siècle, ces populations, à la différence de celles du "Nord" ne connaissaient pratiquement pas d'organisation politique et sociale centralisée dépassant le cadre du "Tapourandal", c'est-à-dire du groupe de maisons habitées par la famille patriarcale, tout au plus, notait-on l'existence chez les Saras de "Baidonang" et chez les Tupuri de "Wankulu" sortes de "prêtres" délégués par la tribu aux relations avec les génies de l'eau et de la terre nourricière.... /31 /.

En bien des cas, les populations du "Sud" constituaient la cible préférée des razzias des sultanats tchadiens, d'abord parce que leurs possibilités de résistance militaire étaient limitées du fait de leurs

structures politiques décentralisées, et ensuite parce qu'elles appartaient, par opposition au dar el-Islam, au dar el harb dans la dichotomie du monde propre à l'Islam traditionnel / 32 /.

Ainsi les contacts entre les deux groupes de populations ont eu le plus souvent, au cours de la période précoloniale, un caractère violent.

"L'étendue du territoire réellement contrôlée par le pouvoir des sultanats était probablement assez réduite ; or, étant donné la faible densité de la population, ce n'est pas le surproduit susceptible d'être prélevé sur un espace plus étendu qui pouvait permettre à un groupe politico-militaire d'assurer son existence, d'où la nécessité de mener une politique de conquête ou plutôt de razzias afin de s'approvisionner en esclaves et en denrées de toutes sortes" / 33 /. Ces remarques de FREMAUX sur les sultanats tchadiens sont intéressantes, mais ne constituent pas l'élément déterminant ; celui-ci est à rechercher dans le fond de l'idéologie qui régissait ces royaumes, en l'occurrence l'Islam ; en effet, dans le chapitre sur la guerre sainte du livre^{de} al Qayrawani (qui comme nous l'avons vu était le code de vie et de comportement chez les musulmans du Tchad) nous lisons ceci : "pour nous Malékites, il est préférable de ne pas commencer les hostilités avec l'ennemi avant de l'avoir appelé à embrasser la religion d'Allah... de deux choses l'une ou bien ils se convertissent à l'Islam (et donc feront partie de la communauté) ou bien ils paieront la Djizya (capitation), sinon on leur fera la guerre... Il n'y a pas d'inconvénient à tuer les prisonniers qu'on aura fait l'imām peut soit les faire mettre à mort, soit les amener en servitude, soit leur imposer la Djizya ou les affranchir.... / 34 /.

Ainsi, théoriquement on ne rend jamais un musulman, esclave et même parmi les vaincus, on ne réduit en esclavage que ceux qui refusent de se convertir à l'Islam et l'on affranchit l'esclave qui se convertit, mais en réalité ce point s'avère quelquefois enfreint.

C'est ainsi que pendant des siècles, parallèlement à l'entreprise d'islamisation, les populations du "Sud" ont été pour les sultanats musulmans une source constante d'esclaves ; ce phénomène ne s'arrêta qu'avec la

la colonisation française qui s'est imposée au début de ce siècle.

Il faut ajouter aussi que les rapports entre les empires musulmans des pays tchadiens n'ont pas toujours été amicaux, bien au contraire, ils se battaient de temps à autre, chacun voulant imposer son hégémonie sur les autres ; c'est ce qui se produisit à la fin du 19ème siècle lorsque le Ouaddaï imposa son autorité aux autres royaumes musulmans de la région qui sera plus tard le Tchad. Il y a aussi les contradictions tribales séculaires entre certains groupes ethniques .

Il va sans dire que le souvenir de cette époque a créé un état d'esprit alimenté par le mépris et les rancœurs entre les populations : il ne présente pas un atout favorable pour une intégration nationale dans un Etat de type nouveau créé sous l'impulsion coloniale.

Les racines des antagonismes entre les populations du Tchad sont donc anciennes ; on a beaucoup insisté certes sur la traite dont nous venons de parler, elle n'explique pas tout, en ce qui concerne les dissensions d'aujourd'hui ; plus significatives à notre avis sont les conséquences d'une évolution différente des deux zones "Nord" et "Sud" pendant la colonisation.

(7) A. DESCHAMPS "Histoire générale de l'Afrique". Paris, 1970, tome 2, p. 170.

o

o o

(8) J.E. LEWIS et Sibiri CHINI "A preliminary account of the career of a scholar leader in north-eastern of Nigeria" in *Research, Bulletin 3-4, Center of arabic documentation, Ibadan, Nigeria*, pp. 18-34.

(9) Il y avait à part les trois principaux dont nous avons parlé, le Dar Tama, le Dar Saghani, le Dar Silla, le Fitri qui ont eu une existence autonome relativement courte absorbée par le Ouaddaï dans ses conquêtes.

(10) cf. carte page 38

NOTES (Chapitre II)

=====

- (1) J. CUOQ "Les musulmans en Afrique", Paris, Maisonneuve, 1975, p.278.
- (2) URVOY "L'histoire du Bornou". Doc CHEAM, 1949, p.17
- (3) Cf. chapitre II, paragraphe 2.
- (4) URVOY "L'histoire du Bornou" Larose Paris 1949, p.20
- (5) URVOY Opt. cit. p.27.
- (6) J. AMEGBOH "Rabah, conquérant des pays tchadiens" ABC Paris, 1976, p.16.
- (7) H. DESCHAMPS "Histoire générale de l'Afrique". Paris, 1970, tome 2, p. 170.
- (8) J.E. LEWIS et Jibril GAINI "A preliminary account of the creed of a mahdist leader in north-eastern of Nigeria" in Recherche, bulletin 3-1, Center of arabic documentation, Ibadan, Igeria pp.16-38.
- (9) Il y avait à part les trois principaux dont nous avons parlé, le Dar Tama, le Dar Zaghawa, le Dar Silla, le Fitri qui ont eu une existence autonome relativement courte absorbés par le Ouaddaï dans ses conquêtes.
- (10) cf. carte page 38

- (11) J. CABOT "Le Tchad écartelé" in Herodote, Paris, 2ème trimestre 1980, n° 18, p.135.
- (12) Pour plus de détails sur ce point cf. notre mémoire historique de 1ère année "Les haddād", Institut Universitaire de Lettres, Langues vivantes et Sciences humaines, Université du Tchad, Ndjamena, 1974-1975.
- (13) Les habitations sont faites de telle sorte qu'il y a séparation entre les hommes et les femmes (et enfants à bas âge) ; ce phénomène est très net dans les villes.
- (14) A.M. LEBOEUF "Les populations du Tchad". PUF, Paris 1959, p.83.
- (15) NACHTIGAL "Voyage au Ouaddaï". p.80-81.
- (16) Cf. *infra*, chapitre V.
- (17) NACHTIGAL "Voyage au Ouaddaï". p. 81.
- (18) NACHTIGAL *Opt Cit.* p. 91.
- (19) BOUJOL "Les Arabes du Tchad". Doc CHEAM, n° 639, Paris, 1939, p.4.
- (20) J.C ZELTNER "Les Arabes du Tchad" in Vivant univers, n° 316, mai 1978, Bruxelles, p. 19.
- (21) J.C FREOLICH "Les musulmans d'Afrique noire". Paris, édition l'Orante, 1962, p.221.
- (22) J.C FREOLICH, *idem*, P.222.
- (23) MASSON "La Senoussiya au Tchad" Doc CHEAM, n° 273, Paris 1938, p. 7.
- (24) MASSON, *idem*, p.8.

- (25) J.L. TRIAUD "Le mouvement réformiste en Afrique de l'ouest dans les années 50" Communication au Cycle de conférences CERMA-INALCO mars 1979, Paris p.195.
- (26) cf infra Chapitre 5 paragraphe 4 : le Mahdi d'Amhabilaï "apparu" au Tchad en 1974.
- (27) Nous reviendrons sur le rôle joué par les tchadiens du Soudan, cf. infra chapitre V, paragraphe sur le Frolinat.
- (28) Propos rapportés par Vincent MONTEIL lors d'une émission radio-diffusée intitulée "Dialogues : l'Islam en expansion" Paris, France Culture, Radio France le 18.11.1980 entre 20h et 21h.
- (29) Cf. supra chapitre II, paragraphe 2.
- (30) R. BUIJTEHHUIJS "Le Frolinat et les révoltes populaires du Tchad", opt. cit. p.64.
- (31) P. HUGOT "Le Tchad" Ed. latines, Paris 1965, p.17.
- (32) R. BUIJTENHUIJS "La dialectique nord-sud dans l'histoire tchadienne" in African perspectives 2 - 1977, London, p.7.
- (33) FREMAUX "La rebellion tchadienne", mémoire de D.E.S de Sciences Politiques, Université de Paris I, 1973, p.16.
- (34) AL QAYRAWAN "La Risala". Ed. Populaires de l'armée, Alger, 1975. p.163.

CHAPITRE III LA PENETRATION COLONIALE ET L'EVOLUTION POLITIQUE ET SOCIALE JUSQU'EN 1946 : L'ISLAM ET LA COLONISATION

1/. Processus historique de la colonisation: "Nord" et "Sud", évolution différente.

Avant d'analyser les conséquences de la colonisation, nous allons d'abord évoquer brièvement le processus historique de sa pénétration.

Le Tchad en tant qu'entité administrative est né de vicissitudes historiques et diplomatiques, notamment la mission Maistre (1892-3), la mission Gentil (1896-7), les missions Joalland-Meynier, Gentil, Fourreau et Lamy (1898-1900) et enfin de la conquête du Ouaddaï et du Borkou (1900-1913) /¹/.

Dans l'étude du processus historique de la colonisation, nous ne nous étendrons pas sur les régions Sud du pays qui ont été conquises assez rapidement ; par contre nous analyserons le cas du "Nord".

A / La colonisation du "Sud" et les transformations socio-économiques

Le Sud du pays a été conquis sans qu'il y ait de résistance militaire notoire, on peut même dire qu'il a "bien" accueilli la colonisation française ; en effet la "paix française" a permis de délivrer les populations de cette région de la chasse aux esclaves faite à leurs dépens par leurs voisins du "Nord". A partir de 1930 l'introduction dans la région de la culture du coton - elle était obligatoire - transforma petit à petit la structure économique : les paysans ne cultiveront plus ou peu de cultures vivrières, mais le coton qui sera exporté, monétarisant ainsi le système d'échange et transformant le paysan en contribuable. Avec l'ouverture du marché ^{local} aux produits européens, les échanges économiques traditionnels avec les voisins vont régresser laissant la place au mode de production capitaliste.

En plus des transformations économiques, le Sud du pays avait subi le choc de deux apports extérieurs qui bouleverseront profondément la société : l'école et le Christianisme.

L'éducation traditionnelle reposait jusque là sur la conservation des traditions et l'enfant était formé pour "devenir comme son père" et apprendre à s'intégrer dans la société traditionnelle : défense du clan, respect du culte des ancêtres etc. (pour les garçons, tandis que la fille est préparée à son rôle de mère).

L'éducation nouvelle proposée par la colonisation française est d'un autre monde et vise des objectifs nouveaux. Elle commença dans les années 20 et se développa rapidement : les enfants se ruaient vers cette école, clé de la modernisation et de la promotion individuelle et sociale ; cette école sera en grande partie l'oeuvre des missionnaires venus avec la colonisation. Ce fut d'abord les protestants américains, norvégiens et canadiens qui étaient venus les premiers, à Léré, Moundou et Fort-Archambault. Le catholicisme était monté de l'Oubangui à Doba et Moundou dans les années 30, mais ne connut son véritable essor qu'au début des années 50 / 2 /.

Le développement rapide de l'école fut lié au désir de la colonisation de procurer à l'Etat nouvellement formé, des cadres subalternes locaux, liés à ses intérêts économiques immédiats.

B/La résistance militaire du Ouaddaï et de la Senoussiya contre la colonisation.

Le Baguirmi (contrairement au Ouaddaï), bien que situé en pays d'Islam, n'a pas opposé de résistance à la colonisation française ; au contraire, il a fait alliance avec elle sous le couvert d'un traité de protectorat signé en 1897 entre Emile Gentil et le sultan du Baguirmi qui, pour se protéger de RABAH / 3 / qui l'avait chassé de sa capitale et avait occupé son royaume avait trouvé là un allié qui pensait-il, lui rendrait le pouvoir qu'il avait perdu.

Ainsi, le Ouaddaï et la Senoussiya furent les seuls obstacles à la domination française sur l'espace qui lui avait été "reconnu" par les traités franco-allemand (1894) et franco-anglais (1899).

Dès le début de la pénétration coloniale au Tchad, à partir de 1896, le Ouaddaï et la Senussiya ont mené la résistance de concert, et ceci au nom de l'Islam ; en effet les rapports entre les souverains du Ouaddaï et les dirigeants de la Senussiya étaient anciens, il s'agissait d'une véritable solidarité idéologique : Sidi Es-Senussi, le fondateur de la confrérie Senussi avait enseigné le futur souverain du Ouaddaï Mahamat Chérif dans sa première Zaouia créée à Djebel Abu-Khubeis, dans la banlieue de la Mecque en 1835. Il s'est créé ainsi une amitié entre les deux hommes : tous les deux sont arrivés à s'imposer, l'un en Libye, l'autre au Ouaddaï (1836-1858) ; de là l'influence de la doctrine Senussi sur le Ouaddaï, va grandissante, avec l'envoi d'un contingent de futurs Ulemas auprès de Es-Senussi pour suivre un complément de formation religieuse, et la nomination d'un ambassadeur résident senoussiste à Abéché.

Lorsque Mahamat Chérif mourut, ses successeurs ont continué à avoir les mêmes rapports avec la Senussiya (sauf pendant le règne de Ahmed Ghazali 1900-1).

En ce qui concerne la résistance militaire elle-même, nous n'évoquerons que les étapes importantes ; elle dura plus de dix ans. Les premiers chocs auront lieu au Kanem que les Français finiront par occuper en 1905, après des combats controversés dont l'enjeu était la Zaouia de Bīr-Alālī. De là, les troupes françaises sont harcelées par les Ouaddaïo-senoussistes et défaits à Aīn-Galaka en 1908. Cette défaite provoqua une grande émotion à Paris qui décida de renforcer son arsenal militaire au Tchad ; ce qui lui permettra d'occuper Abéché le 9 juin 1909 après des combats acharnés à l'exemple de ceux de Djoua et Doroté. Ceci n'empêcha pas les Ouaddaïens de continuer le combat et infliger une sévère défaite aux troupes françaises à Bir-Tawīl (4-1-1910). Il faut signaler que le souverain du Darfour avait apporté au Ouaddaï un important renfort militaire/4/. Du côté Nord, les Senoussistes et les Turcs firent alliance contre l'occupation franco-italienne : la Turquie fit acte de souveraineté sur le Borkou et le Tibesti pour arrêter l'avance française, tandis que la Senussiya en dépit du traité de Lausanne (18.10.1912) mettant fin au conflit italo-turc, mena des attaques en Cyrénaïque au nom du Sultan de Constantinople ; le débarquement italien à Tripoli obligea les Turcs

de rappeler leur détachement sur la côte et permit aux Français d'attaquer Aïn-Galaka, qui ne tomba qu'après plusieurs mois de combat le 27.11.1913.

La France ne contrôla réellement toute la région qu'en 1929, la résistance militaire Senoussiste ayant continué ça et là notamment contre les Italiens en Libye.

A partir de 1930, le chef de la Senoussiya et des milliers de ses partisans se réfugièrent au Kanem et au Batha. Depuis qu'elle a été décapitée et dépouillée de sa puissance temporelle par l'occupation des territoires qu'elle contrôlait, la Senoussiya a perdu son dynamisme, et la plupart de ses partisans sont restés dans une sorte d'exil intérieur où ils sont contrôlés de près comme tous les musulmans "subversifs" du Ouaddaï par le "bureau des affaires musulmanes et arabes" créé à cet effet et installé à Abéché / 5 / .

2/ Les transformations territoriales et administratives

A/ le territoire

Colonie composite, le Tchad ne s'organisa que lentement ; le "territoire militaire des pays et protectorats du Tchad" décrété le 5 septembre 1900 ne se dessinera concrètement que beaucoup plus tard. Il est d'abord intégré à la colonie voisine déjà conquise (l'Oubangui-Chari) en 1906, puis agrandi du "Bec du canard" à l'Ouest du fleuve Logone (accord franco-allemand du 4 novembre 1911). Après le décret de 1920, le territoire militaire est érigé en colonie et incorporé à l'A.E.F (Afrique Equatoriale française), mais le "Bec du canard" est rendu au Cameroun, colonie allemande, en échange de la liberté d'action de la France au Maroc / 6 /. La délimitation du territoire s'est faite à l'Est par les accords franco-anglais des 23.3.1899 et 1923 ; la frontière Ouest (Nigéria-Cameroun) a été définie à la suite du traité de Versailles (8.9.1919).

La colonie du Tchad ne se constitue qu'en 1922 (fin de la conquête militaire), mais en fait le Tchad a subi des fluctuations territoriales multiples, et a eu du mal à trouver son "assiette territoriale" ; en effet

plusieurs rattachements et détachements de portions territoriales entre le Tchad et les colonies voisines se sont produits:

. détachement du Tibesti occidental du Niger (A.O.F) et son rattachement au Tchad en 1929, après avoir été Nigérien entre 1913 et cette date ;

. au Sud, rattachement du Moyen-Chari au Tchad en 1936, après avoir appartenu à l'Oubangui (Centrafrique) ;

. au Nord, l'accord Laval-Mussolini (1936) rattache la "bande d'Aozou" à la Libye, mais cet accord n'a pas été ratifié par les Assemblées française et italienne et, qui plus est, a été dénoncé par l'Italie et n'a jamais été appliqué / 7 /.

B/ l'administration directe (jusqu'en 1935)

Pendant longtemps après la conquête coloniale, les populations du Tchad seront placées sous la dépendance directe du colonisateur ; le territoire est alors réparti en 9 régions au départ (mais d'autres seront créées par la suite) ; chacune avait à sa tête un administrateur, chef de région, et se divisait en 4 ou 5 districts subdivisés en cantons. Cette administration était coiffée à Fort-Lamy, la capitale, par un gouverneur, chef de territoire, assisté d'un secrétaire général et d'une dizaine de chefs de service. Ce gouverneur chef de territoire dépend à son tour du gouverneur général de l'A.E.F. domicilié à Brazzaville. Cette administration a bouleversé les anciens rapports d'interdépendance politique qui existaient entre les populations de la région, c'est une administration centralisatrice et assimilatrice.

Les conséquences de cette politique est différente selon qu'on se trouve dans les zones qui étaient organisées en monarchie, en l'occurrence le Dār el-Islām (Kanem, Baguirmi et Ouaddaï) ou les régions qui étaient organisées en communautés-villageoises qui se situent dans le Sud du pays.

Dans le Dar el-Islam elle a entraîné la désagrégation rapide des anciens États et leur administration, mais s'est efforcée de maintenir l'échelon inférieur des Maliks et des Sheikhs (baptisés chefs de "race"). Ils sont chargés d'administrer les cantons et furent par la même occasion fonctionnarisés et intégrés dans le système administratif colonial

(leur autorité est allée diminuant) ; mais là aussi ce sont ceux qui s'étaient signalés par leur loyalisme envers la colonisation, qui sont nommés.

Dans le Sud "acéphale", le souci prioritaire a été de constituer "une chefferie, une élite indigène instruite et formée à nos méthodes" ; ceci fut fait en recrutant des chefs de façon quelque peu fantaisiste, la tendance était de récompenser les indicateurs, guides et collaborateurs du moment ; cette élite était destinée à servir de courroie de transmission dans les coins les plus reculés entre l'administration et les administrés ; mais l'autorité des chefs ne pouvait s'appuyer le plus souvent sur aucune tradition. Les cantons sont organisés par le regroupement de villages opéré selon la proximité géographique, les convenances administratives et quelque peu selon la communauté ethnique. "L'organisation socio-politique très décentralisée a très mal résisté à l'épreuve de la colonisation, l'administration coloniale a progressivement coiffé les structures traditionnelles... l'affaiblissement de l'autorité traditionnelle s'est accompagné de l'affaiblissement des institutions et des croyances sur lesquelles cette autorité reposait..."

/ 8 /.

C/. La politique dite des turbans (1935-1946)

L'administration directe s'est imposée d'elle même là où n'existait autrefois que des ethnies, sans commandement fortement structuré et hiérarchisé, en l'occurrence au Sud du pays ; en revanche, en pays d'Islam, la colonisation directe a échoué, elle n'a pas permis un encadrement efficace des populations, celles-ci ayant pour une part refusé d'adhérer au pouvoir colonial. Les rapports entre l'administration coloniale et les populations furent des rapports de contrainte, alors il fallut recourir à l'organisation sociale pré-coloniale pour donner l'illusion d'un pouvoir issu des traditions locales ; c'est dans ce sens que les cantons ont été regroupés et l'autorité de ceux qui les commandaient "renforcée". A partir de 1935 le sultanat du Ouaddaï a été "rétabli" dans les limites de la circonscription d'Abéché, avec à sa tête Ourada, descendant des anciens souverains Ouaddaïens et formé aux méthodes françaises par des études qu'il effectua à "l'école des otages" de Saint-Louis du Sénégal et à Alger .

A Massenya, Goz-beida, Bardaï, Mao etc. une réforme analogue a été accomplie "rétablissant" en partie l'armature qui existait avant la colonisation, tout en lui superposant des cadres européens chargés de donner l'impulsion politique et de contrôler la gestion de ces nouveaux chefs ; "le sultan doit être un auxiliaire supérieur, agent à la fois d'information, d'exécution et de propagande... mais n'ayant, sauf dans le détail, aucune initiative à prendre, aucun ordre à donner qui n'ait été soumis au chef de circonscription ou qui n'émane de lui" / 9 / ; il est un fonctionnaire dont le statut ainsi que celui de ceux qui "dépendent" de lui est précisé par l'arrêté du gouverneur général du 28 décembre 1936 et dont l'esprit est bien résumé par le gouverneur Germain : "...il faut des cadres à ce peuple, certes, mais d'une autre sorte, ceux que nous éduquerons dans leur ligne, mais selon notre esprit français et qui seront les collaborateurs tout désignés de notre oeuvre civilisatrice" / 10 /. Dans le même esprit, les cadres religieux ont été confirmés dans l'exercice de la justice (Cadis).

Ainsi, jusqu'à la fin de la deuxième guerre mondiale, il n'y eut aucune "vie politique" au Tchad ; considérés légalement comme des sujets, les Tchadiens ne pouvaient que subir la loi de l'administration, "l'administration fait sa politique et la politique en général, puisqu'il n'y en a pas d'autre et que son action est le corollaire de la politique générale émanant de Paris ; elle est donc à la fois importée et extérieure dans ses mobiles et dans ses fins, et superposée aux préoccupations locales traditionnelles" / 11 /.

3/ Les transformations économiques et sociales et la "hidjra"

La pénétration coloniale a transformé l'économie existante c'est le cas notamment du commerce. Dès les premières années de leur présence les Français avaient interdit le trafic des esclaves (qui, comme nous l'avions vu drainait une bonne partie de l'activité commerciale) ; alors, les trafiquants se sont transformés en commerçants distributeurs - des produits importés des métropoles européennes - à l'intérieur des régions reculées, gonflant ainsi, le nombre des commerçants qui alimentaient le Tchad avec des importations faites par des grossistes syriens, libanais ou libyens par Port-Sudan et la Tripolitaine.

Ce marché cristallisera la vie économique de la région, mais à partir de 1927, les autorités françaises fermeront les frontières avec le **Sudan** et la Libye; cette décision répondait d'une part au fait que les produits commercialisés par Port-Sudan et la Tripolitaine étaient souvent anglais ou italiens et que les produits français devaient payer de lourdes taxes pour arriver (créant ainsi une concurrence défavorable aux produits français dans leur propre colonie) ; d'autre part, cette fermeture répondait aussi au besoin de favoriser la nouvelle ligne de chemin de fer Congo-océan ; l'organisation des colonies françaises d'Afrique noire en A.O.F. et A.E.F. (qui intègre le Tchad dans cette dernière dont la capitale était Brazzaville) transforma le Tchad en cul de sac alors qu'il était une voie de passage commercial (avec les routes transsahariennes) par laquelle une bonne partie du Tchad aurait pu continuer à être desservie, vu la proximité de la Tripolitaine et de Port-Sudan par rapport à Pointe-Noire (Congo). C'est ainsi que les produits d'importation qui transitaient par l'Atlantique revenaient très chers à cause de l'éloignement de l'Atlantique de certaines parties du "Nord" Tchad. Ainsi tout le commerce fut réorienté sur l'Atlantique et ce fut la fin du commerce transsaharien et les contacts séculaires avec le Maghreb et le moyen-orient.

La rupture de l'équilibre économique qui a suivi la pénétration coloniale a entraîné une famine chronique en 1913-1914, une crise numéraire avec la libération des esclaves de case et une migration massive vers le **Sudan** ; le mouvement migratoire devint régulier (avec 7 à 8 000 émigrants par an dont les deux tiers s'y fixèrent définitivement) ¹² /, avec une pointe en 1917, année dite des "coupe-coupes", qui constitua une véritable hidjra massive. (une autre pointe sera observée plus récemment juste après l'indépendance, en 1964- 65 .

L'année des coupe-coupes a été désignée ainsi à la suite de massacres de Foqaha (Ulemās) par les autorités françaises au Ouaddaï, en 1917. Avant d'analyser et de commenter les conséquences de cette année des coupe-coupes voyons d'abord les différentes versions qui sont données des faits en commençant par la version officielle, puis celle d'un ancien gouverneur au Tchad et la version populaire de la tradition orale locale:

Dans le rapport trimestriel du chef de région au gouverneur du Tchad on peut lire ceci : "le 4ème trimestre est marqué au Ouaddaï par un grave accident : le 21 octobre à 5h du soir le maréchal de logis Guyader a été mortellement frappé sur une place d'Abéché par un individu au service d'un notable ouaddaïen, le meurtrier est nommé Moursâl... l'agresseur fut immédiatement appréhendé par des militaires indigènes présents qui, dans leur indignation, le traitèrent si rudement qu'il succomba sous leurs coups... ils en firent de même sur la personne de quelques agitateurs... ce fut un accident regrettable".

Voici la version que le Gouverneur Germain donna plusieurs années après (en 1944) : "le 11.11.1917, un maréchal de logis a été tué par un captif ivre qui appartient à l'Aguid el maguiné /13/, là, on "découvrit" un vaste complot des Mahāmīds et des foqaha (Ulemas) ayant pour but le massacre des français et le rétablissement du sultanat indépendant du Ouaddaï au bénéfice de l'Aguid Dokom ; les accusés nient. Le 15.11. à l'aube, les tirailleurs cernaient le Tata de l'Aguid Dokom et égorgeaient tous les occupants males : Dokom et cinquante de ses gens furent ainsi massacrés sans résistance, après quoi vingt-cinq foqaha subirent le même sort chez eux ou à la mosquée où, cueillis au moment de la prière en commun, ils furent entraînés dans un petit ravin où ils furent décapités, pendant ce temps un drame semblable se déroulait à Biltine (80 km au nord d'Abéché), le Sheikh Abboud et une quarantaine de ses partisans et alliés étaient arrêtés et massacrés. L'enquête révélera par la suite que le complot qu'on voulait découvrir et l'existence même d'un tel complot ourdi par les Mqāmīd et les forqaras était sans fondement ; on a parlé des atrocités des sultans de l'ancien Ouaddaï, celle-ci les rejoint et laissa dans l'esprit des indigènes un souvenir d'horreur...". / 14/.

La troisième version que nous rapportons est celle de la tradition orale locale transmise par ceux qui avaient vécu l'évènement :

"Dès que la France a mis les pieds sur notre terre, elle a essayé d'éliminer tous les savants, tous les instruits, de liquider tous les gens de mémoire, pour laisser place à la civilisation française..."/15/. Il lui fallait donc trouver un prétexte pour accomplir son forfait, le prétexte a été offert par l'assassinat d'un soldat perpétré par un

individu pour une affaire personnelle entre les deux hommes. Les Ulemas ont été massacrés par centaines "jusqu'à ce que le sang ait coulé sur le oued Amkāmīl". L'élite religieuse a été décapitée et le niveau intellectuel a durement ressenti le choc. La hantise du complot règnait dans l'esprit des colons français au Ouaddaï et la soumission de la population n'a pas été totale ; des révoltes jaillissaient çà et là.

Il y a aussi le fait que la résistance passive était bien organisée, et même il y avait incitation à la révolte, par exemple on peut prendre l'interprétation qui a été donnée d'un verset du Coran "combattez les mécréants partout où vous les trouvez" ; ce verset devient "si tu tues un Nassāra (un blanc, un Kāfir), le paradis t'es garanti" / 16 /, alors que nous savons que selon le Coran et la Sunna, aucun acte ne peut garantir l'entrée au paradis hormi le fait de "mourir dans la voie de Dieu", c'est-à-dire en faisant la guerre sainte.

Donc, les Ouaddaïens éprouvaient pour l'européen une hostilité qui a ses sources profondes dans la xénophobie qui a pu s'atténuer avec le temps, mais sans jamais s'éteindre, car ils considéraient la colonisation française comme un ensemble de méthodes ayant pour objet leur domination physique, culturelle et religieuse. Les vers du poème très populaire écrit en Arabe, en 1917 sur la colonisation en disent long :

"des individus incroyants sont arrivés chez nous
leur coeur est rempli de pus et de sang noir
la couleur bleue de leurs yeux les unit
ils sont blancs, rouges comme des poumons et hargneux
des hanches fines et avec de gros ventres
une tête laide et petite. Ce sont des envieux.
Leurs paroles étaient : non, non, attention merde alors
je m'en fous et quelle salutation hautaine et révoltante.
Ils ont interdit et la shari'a et le fonctionnement du pouvoir.
Ils ont fait de nous leurs serviteurs comme des captifs.
Ils sont entrés dans les mosquées ; ensuite ils ont déchiré les livres
ce ne sont que des chiens aboyants et errants
et comme des chiens enragés ils ont tué nos maîtres
à l'aide de leur sabre ils ont coupé la tête du cou
le sang a coulé sur le sol, puis s'est coagulé" / 17 /.

Cette affaire du massacre des ulemas d'Abeché est à rapprocher de celle qui a eu lieu à Agadès, au Niger, à peu près au même moment.

A / Le bureau des affaires musulmanes et arabes

Pour revenir à l'émigration vers le Soudan, nous vîmes que les jeunes tchadiens prirent l'habitude de quitter le pays natal pour aller s'installer au Soudan ou en Egypte ; ainsi sur le plan humain comme sur le plan spirituel, le nord-Tchad se vidait-il de sa substance ; mieux "les émigrants retrouvent au Soudan des agglomérations entières formées de leurs compatriotes, certains portant le nom du village d'où sont partis ses fondateurs..." / 18 / (Ce constat n'est pas valable pour les habitants de l'Ouest du Tchad qui se sont plutôt tournés vers le Nigeria)

Par la suite, la migration est alimentée par des raisons politiques, notamment les conflits entre la chefferie réinstallée en 1935 (et qui est à la solde de l'administration coloniale) et les populations ; le Soudan apparaissait alors comme un idéal d'abondance et de liberté, où on trouvait l'éducation répondant à ses aspirations culturelles. Le phénomène migratoire vers le Soudan était tel qu'il représente aujourd'hui 1 200 000 personnes alors que le nombre d'habitants de tout le Tchad n'est que de 4 000 000 d'individus .

4./ La politique musulmane de la France au Tchad

La résistance militaire opposée par les populations musulmanes du Tchad lors de la conquête coloniale, la non-adhésion de celles-ci au pouvoir colonial et la peur des autorités de voir les musulmans du Tchad faire "alliance" avec leur coréligionnaires du Moyen-orient, ont suscité chez l'administration coloniale une politique particulière visant à encadrer ces populations pour mieux les administrer.

Tenant compte de leur expérience coloniale au Maghreb, les autorités françaises créèrent le "bureau des affaires musulmanes et arabes" pour l'Afrique centrale, dont le siège se trouvait à Abéché (il existait deux autres du même type : l'un se trouvait à Dakar pour l'Afrique de l'Ouest, et l'autre à Alger pour le Maghreb). Par ailleurs le Ouaddai et le Tchad "Nord" était qualifié de "Marrakech du Sud" / 19 / .

Le deuxième aspect important de la politique musulmane de la France est celui de l'enseignement que nous allons analyser à travers l'histoire du lycée franco-arabe d'Abéché.

Chef de section / 21 / Ahmet,

A / Le bureau des affaires musulmanes et Arabes

Avant d'analyser cette politique nous pensons qu'il est nécessaire de citer deux exemples de rapports officiels qu'envoyaient les administrateurs, à leurs supérieurs à Paris et qui se trouvent aujourd'hui dans les archives de l'ancien ministère de la France d'outremer et le centre des hautes études et d'administration musulmane. Ces rapports nous permettront de mettre au clair l'axe principal de cette politique.

Exemple 1

"Brazzaville le 21.4.1928 - Le gouverneur général de l'AEF à Monsieur le Ministre des colonies - direction des affaires politiques - service des affaires musulmanes Paris - Réf n°728 - Objet : situation de l'Islam et nécessité d'une organisation méthodique et régulière des transmissions de renseignements".

"J'ai l'honneur.... d'accuser réception de votre dépêche du 1.2 n° 34 relative à la situation de l'Islam en 1927 et la nécessité d'une organisation méthodique et régulière dans la transmission des renseignements que nous pouvons obtenir sur les pays islamisés..."

"J'ai l'honneur de demander la nomination d'un officier-interprète, de langue arabe qui sera surtout le chef d'un service de renseignements islamiques absolument indispensable au moment où les troubles du Darfour et les opérations italiennes en Libye accusent le monde islamique qui nous entoure d'une effervescence qu'il convient d'étudier de très près puisqu'elle peut avoir chez nous des répercussions fâcheuses. Cette désignation me permettra d'appliquer intégralement les instructions que vous m'avez données... me demandant d'organiser dans notre colonie septentrionale (le Tchad) un service d'informations qui nous aidera à contrôler les faits et gestes de nos sujets musulmans, leurs relations, leur correspondance avec leur coréligionnaires de l'Est et de l'Ouest..."/20,

Exemple 2

"Brazzaville le 12-11-1928, Objet : mise en résidence obligatoire de faqis agitateurs. Les nommés ... ont été mis en résidence car notre protégé (loyal et dévoué à notre cause) le Sheikh / 21 / Ahmet, Chef de canton d'Am-timan rencontre des difficultés à faire respecter

son autorité sur les populations Kibet et Daguel : depuis plusieurs années, cette région était maintenue en état de trouble par des faqis agitateurs dont l'action sur les Kirdis islamisés est néfaste. C'est grâce à leur influence qu'en 1916 le Melik HARBA est intervenu dans un mouvement insurrectionnel qui a nécessité plusieurs coups de force militaires. En décembre 1927 ils se sont mis à la tête d'une sédition de 60 indigènes et le chef de circonscription a dû punir trois d'entre eux. Dernièrement en mai 1928 lors du paiement de l'impôt, ils se sont livrés à des manifestations violentes et force a été de procéder à plusieurs arrestations... Les faqis dirigeaient leur menace contre nous, ils jugeaient nos forces de police faibles et proclamaient le Coran plus fort que nous, paroles d'autant plus dangereuses que répétées dans une zone frontière souvent parcourue par des agitateurs. Il devenait nécessaire de briser les oppositions rencontrées en éloignant les agitateurs de leur centre d'action..../22/ .

Nous pouvons multiplier les exemples en lisant les rapports de fin de missions d'anciens gouverneurs; certains, préoccupés par la progression rapide de l'Islam et de la langue arabe vers les populations animistes du Sud du Tchad vont jusqu'à préconiser "qu'il faudra refouler les commerçants (musulmans) qui arrivent (au Sud) par pleins camions", ils menacent l'implantation de la culture française, il faut répandre le Christianisme chez les animistes pour les protéger de l'Islam qui est l'instrument de l'impérialisme arabe" / 23/. Le capitaine Darivas, officier des affaires musulmanes a souligné combien "l'expansion Arabe suit des règles opposées à notre manière de faire démocratique et chrétienne" / 24/. Les autorités sont surtout inquiètes par les événements politiques du Sudan voisin : les ethnies de part et d'autre de la frontière tchado-soudanaise sont les mêmes (Arabes baggara, Zaghaoua, Massalit, etc.) ; ces ethnies ont compté parmi "les plus guerriers et les plus fanatiques partisans du Mahdi" / 25 /, le programme mahdiste, comme celui de la Senussiyya inquiète les autorités coloniales dans la mesure où il brandit la lutte contre le colonialisme parmi ses priorités ; en effet "le combat religieux et social mené par le Mahdiyya peut fort bien éveiller l'intérêt des musulmans de l'Afrique centrale (il s'agit principalement de tchadiens) qui séjournent au Sudan (pèlerinage, études, travail et exil). Certains d'entre-eux parmi les plus deshérités ou les plus remuants pourraient être conduits à admettre la légitimité de l'action mahdiste, et de retour chez eux, se montrer favorables à une action

semblable...." / 26 /. Il y a là une "menace" latente. En effet, par la suite, lorsque le Sudan sera un Etat indépendant (1956) à direction mahdiste et lorsque la Libye sera dirigée par une dynastie se réclamant de la Senussiyya, ces deux pays seront une attraction et apparaîtront pour les musulmans du Tchad comme une référence, un idéal de liberté et d'abondance où leur coréligionnaires sont au pouvoir dans un Sudan composé comme le Tchad de musulmans, chrétiens et animistes.

Nous voyons là, que le souci du colonisateur était non seulement d'empêcher la mobilisation politique autour de l'Islam et du nationalisme arabe, mais de mettre sous surveillance tous les "agitateurs" musulmans en vue d'empêcher le contact entre l'Islam "paisible" (celui de la confrérie Tidjaniya notamment) et le réformisme islamique, politisé du proche-orient.

Le deuxième aspect de la politique musulmane de la France au Tchad a été celui de l'éducation et de la culture, et partant, de la formation des cadres. Là, le discours colonial est bien résumé dans un rapport de fin de mission du gouverneur Germain: "il faut des cadres à ce peuple certes, mais d'une autre sorte ; ceux que nous éduquerons dans leur ligne, mais selon notre esprit français, et qui seront les collaborateurs tout désignés de notre oeuvre civilisatrice... Le Sultan Ourada (formé à "l'école des otages" de Saint Louis du Sénégal) remplit ses devoirs de prince musulman mais sans aucun rigorisme, il est beaucoup plus orienté vers notre civilisation que vers celle de l'Islam. Ne perdons pas une si belle occasion d'implanter fortement notre pensée en cette terre qui fut pourtant le sultanat préféré du chef de la Senussiyya jusqu'à notre arrivée" / 27 /. "...la création d'une medersa (au Tchad) serait une faute grave, on évitera ainsi qu'un centre de culture arabe et islamique ne forme des chefs, fermés à notre influence et ne constitue un foyer d'agitation et de propagande qui risque de tourner au nationalisme et à la xénophobie, les jeunes générations voudront une instruction et si nous ne contrôlons pas celle-ci, si nous ne la leur donnons pas, si elle ne se fait pas avec nous, elle se fera quand même mais à l'étranger et contre nous". / 28 /.

La mission de cette école peut donc se résumer ainsi : il s'agit de donner aux africains une claire conscience de leur "infériorité naturelle" face

à la supériorité des blancs, "blanchir" l'esprit d'un certain nombre d'entre-eux afin qu'ils soient capables de servir l'administration coloniale en acolytes fidèles. Le but ultime était d'en faire des individus français de race noire dans le cadre théorique d'un empire français unique.

B/ Le refus de l'école

Cette politique et son application suscita chez les populations musulmanes du Tchad, et plus particulièrement chez les habitants de l'ancien empire du Ouaddaï et du territoire contrôlé anciennement par la Senussiyya, un "refus de l'école" qui pèsera lourd par la suite dans les événements qui surviendront après l'indépendance (1960). Il s'agit d'un phénomène complexe et difficile à expliquer.

En ce qui concerne l'enseignement dans le nord-Tchad rien ou à peu près, n'a été fait par le pouvoir colonial dans ce domaine. Le pouvoir colonial s'est d'abord intéressé aux régions qui lui procuraient un intérêt économique rentable, en l'occurrence la culture du coton qui est pratiquée dans le "Sud", ce qui a fait qu'en prenant ses dispositions pour la formation de personnel subalterne local, la France a développé l'enseignement dans la région Sud.

Il est vrai que des efforts considérables ont été entrepris vers la fin de la période coloniale, pour permettre aux populations du "Nord" de rattraper leur "retard" dans le domaine de l'éducation, cependant ces tentatives n'ont pas connu de succès retentissants.

Le boycott (par une grande partie de la population musulmane du Tchad pendant la colonisation) de l'école où était enseigné le Français, était un refus non de l'instruction comme telle, mais une opposition à une école qui semblait porter atteinte à son identité culturelle; "malgré l'importance (relative) des valeurs qu'elle prêchait, l'école coloniale a été mise en échec par la religion islamique.. en effet le système d'éducation colonial et le système musulman se sont succédés et ont coexisté sans jamais se compléter ; chacun reflète un modèle de société et de culture lié à ses systèmes de valeur propre, le premier tendait à inculquer aux musulmans l'importance suprême de la mission civilisatrice de la France, la civilisation française étant considérée comme "universelle". Selon le système musulman cependant, seule la civilisation arabo-islamique devait compter pour un musulman : toute

éducation ne débouchant pas sur l'enseignement de l'Islam ne pouvait que détacher l'enfant de la communauté des fidèles... l'Islam, tel qu'il était pratiqué au Tchad se sentait agressé, il adoptait non seulement une attitude défensive, mais se montrait agressif à son tour ; il combattait systématiquement toutes les valeurs véhiculées par l'école coloniale". / 29 /. L'enfant est plus "rentable" quand il garde les boeufs, les moutons ou aide aux travaux champêtres que quand il va à l'école ; non seulement on pense qu'en allant à l'école l'enfant constitue un manque à gagner de contribution à la vie matérielle de son groupe social, mais risque de devenir un "Massana azarak" (littéralement : un européen noir) qui ne respecterait plus la tradition et agirait contre les siens.

Ainsi l'administration française n'a pas réussi à remplir les écoles laïques où l'on enseignait le français ; le fait que l'école laïque avait été précédée en Afrique par celle des missions chrétiennes qui voulaient faire de l'africain, un bon chrétien, a contribué à considérer la colonisation comme une confrontation ou un affrontement entre l'Islam et le christianisme, et l'école publique comme une institution idéologique d'Etat cherchant à imposer une culture étrangère. C'est dans cette atmosphère d'hostilité et d'incompréhension réciproque que se sont ouvertes les premières écoles coloniales au Tchad musulman (Fort-Lamy la capitale 1921 et Abéché 1923) ; jusque là on avait envoyé quelques fils de notables s'instruire à Brazzaville et Saint-Louis du Sénégal.

Au Ouaddaï il fallut attendre 1935 pour voir un enfant du pays parler en faveur de l'école coloniale. A cette date en effet, le sultanat fut "restauré" / 30 / et Mohamed Ourada nouveau sultan, formé lui même à l'école coloniale ("école des otages" de Saint Louis du Sénégal) plaideait en faveur de l'école proposée par les français : il expliquait à ses compatriotes que le fait d'apprendre la langue des *kuffār* (mécréants) ne nuisait nullement à la foi islamique / 31 /. Son appel aura un effet relativement maigre mais s'avère reconnu juste beaucoup plus tard, surtout au début de l'indépendance.

Ce refus de l'école était accompagné de celui de la non participation de trop près à l'administration, l'armée et tout ce qui a rapport avec le pouvoir.

c/ Une nouvelle politique scolaire : histoire d'un lycée

Devant l'échec de sa politique d'assimilation, visant à encadrer et intégrer les populations dans son système, l'administration coloniale a essayé de la reconsidérer; en tout état de cause, l'objectif restait le même. Ainsi elle a pu s'apercevoir que le "danger" résidait dans l'attraction que le **Sudan** et l'Egypte (où l'enseignement islamique élémentaire et supérieur était officiellement dispensé dans les écoles de gouvernement) exerçait inévitablement sur les populations musulmanes du Tchad où l'enseignement primaire, faute d'avoir fait la place nécessaire à la langue arabe et à la religion musulmane, n'a commencé à "mordre" qu'à une date relativement récente sur les masses populaires, au point que "nous sommes obligés d'avoir recours, pour l'administration des régions musulmanes à des fonctionnaires originaires du Sud animiste ou chrétien" / 32 /.

"Cette carence a eu pour résultat d'attirer en dehors des limites du Tchad l'élite de notre population musulmane qui ne trouvait pas à satisfaire sur place sa soif de perfectionnement religieux et à l'amener du même coup à des comparaisons qui ne sont pas en notre faveur" / 33 /; d'où la présence de plusieurs centaines d'étudiants tchadiens à l'université d'El-Azhar où ils assimilaient en même temps que la théologie, l'idéologie pan-arabe et pan-islamique qu'ils viendront ensuite propager au Tchad.

C'est justement l'un d'entre-eux, Mohamed OULECH / 34 / qui fonda en 1947, un Ma'had ilmī à Abéché : c'est une institution musulmane à l'image de celles existantes à Khartoum et au Caire (les mêmes manuels y sont enseignés). Le nombre des élèves de ce Ma'had est passé de 160 en 1947-1948 à 250 en 1950-1951, en même temps qu'il y avait un accroissement rapide du nombre de jeunes gens qui s'inscrivaient à El Azhar : 14 en 1947, 120 en 1951 / 35 /. Devant l'audience et le rôle grandissant de cet établissement, l'administration coloniale a essayé de tarir le recrutement des élèves du Ma'had ilmī (institution qu'elle ne contrôlait pas) par la création à Abéché d'un "collège franco-musulman" en 1951.

Les documents officiels précisent comme suit les raisons de cette création:

- 1° satisfaire les aspirations des jeunes tchadiens islamisés
- 2° empêcher ces derniers d'aller à l'étranger
- 3° combattre la propagande d'origine soudanaise et égyptienne
- 4° amener la jeunesse à apprendre le Français.

C'est ainsi que, parallèlement à l'enseignement du Français, celui de la langue arabe est inséré dans le programme officiel; bien sûr, il ne s'agissait pas de donner une instruction en Arabe, mais plutôt de gagner la sympathie de la population; cette action fut doublée d'une série d'avantages sociaux accordés à ceux qui envoyaient leurs enfants à l'école coloniale, y compris la prise en charge de la nourriture, de l'habillement et du logement des élèves / 36 /.

On attendit juste que le nombre des élèves soit assez élevé pour que l'enseignement du français soit prépondérant; on songea même à inclure Mohamed OULECH et les autres enseignants du Ma'had Ilmī parmi les professeurs du collège; puis on chercha à intéresser les autorités traditionnelles du pays au fonctionnement du collège où certains furent nommés membres du conseil de perfectionnement de la nouvelle institution: mais toutes ces tentatives, y compris celle de la réquisition d'office des enfants en âge d'aller à l'école, ne firent pas de succès.

Cet échec est dû à notre avis à plusieurs raisons:

D'une part les parents cachaient leurs enfants, d'autre part les enseignants du Ma'had ilmī, à qui l'administration coloniale s'était adressée pour venir dispenser à l'école coloniale un enseignement en langue arabe, ont refusé, certains affirmant "qu'enseigner dans cette école serait une hérésie à l'égard de l'Islam" / 37/ Il y aura même une manifestation populaire de soutien à faqi Oulech et ses amis / 38 /.

L'épreuve de force n'a pas été évitée entre l'administration coloniale et Mohamed OULECH et ses partisans les plus radicaux. Ces derniers seront déportés ou expulsés du Tchad en 1952 sous prétexte qu'ils sont "étrangers" alors bien sûr qu'il n'en était rien: ils gênaient l'expérience entreprise pour la récupération du Ma'had ilmī et, comme par hasard, à partir de 1952, l'expérience a commencé à porter ses fruits avec

tout de même une réforme qui englobe en partie le Ma'had ilmī dans le collège franco-musulman :

Le collège comportait deux sections, l'une à prédominance d'études françaises et pratiquement identique aux écoles secondaires françaises, l'autre à prédominance d'études arabes offrant des cours en Arabe, comparables à ceux des écoles secondaires islamiques égyptiennes ; en principe il s'agissait là d'une expérience intéressante, bien que très ambiguë "ce sont à vrai dire les classes secondaires de la section arabe qui font la renommée de l'Etablissement... mais il n'est pas moins intéressant de constater l'extraordinaire succès du recrutement au cycle primaire, et à la nette préférence qui s'y manifeste, parmi les élèves, pour la section arabe aux dépens de la section française.... du point de vue recrutement l'opération est payante / 39 /.

Le collège franco-arabe se caractérise donc par une expérience contrôlée et en quelque sorte manipulée.

En tout état de cause, à la fin de la colonisation (1960), le changement d'attitude des populations musulmanes du Tchad vis-à-vis de l'école publique est remarquable (du moins dans les villes) ; il est motivé selon nous par deux facteurs :

- d'une part les premiers intellectuels formés à l'école française ont permis de constater que le changement provoqué par l'école ne s'exerçait pas au détriment de la religion (les intellectuels ont conservé leur fidélité au dīn (religion) ;

- d'autre part la promotion sociale, notamment le contrôle des postes de commandement dont ont bénéficié les populations du "Sud" qui sont "animistes" ou chrétiennes, ont éveillé l'intérêt des populations musulmanes pour l'école de laquelle sortiront les futurs détenteurs du pouvoir et du prestige, surtout au moment où l'on envisage l'indépendance dans un cadre nouveau, celui de l'Etat du Tchad qui comprend plusieurs groupes confessionnels et ethniques mais, -et c'est ce qui est important, dont seule la langue française est langue officielle du pays / 40 /.

5 / Conclusions provisoires

Cette partie de notre étude nous a permis de situer notre problématique dans son contexte géographique et historique. Nous avons étudié l'implantation de l'Islam et de la civilisation arabe dans ce qui sera plus tard le Tchad, la culture sociale et les comportements sociaux qui en ont résulté. Nous avons étudié les structures étatiques qui sont nées de cette pénétration et leur destruction par la colonisation française. Ce qui a attiré notre attention, c'est la résistance (militaire et pacifique) que les populations musulmanes ont opposé à la colonisation française au nom de l'Islam.

Une fois que les forces armées françaises ont pu s'imposer et que les populations eurent constaté que le rapport des forces n'était pas en leur faveur, compte tenu des moyens de destruction dont disposait le colonisateur, et qu'une guerre avec lui n'avait aucun espoir d'être gagnée, la résistance "passive" commença avec l'absence d'adhésion au pouvoir en place (qui écarta la *Shari'a* en vigueur) et l'émigration massive vers le *Soudan* qui était un refuge provisoire en attendant "des jours meilleurs". Face à la politique d'assimilation, corollaire de la "mission civilisatrice" menée par les autorités françaises, les populations musulmanes se sont repliées sur l'Islam qui fait depuis longtemps partie intégrante de leur culture, ainsi ont-elles refusé d'envoyer leurs enfants à l'école coloniale qui, non seulement était considérée comme un instrument visant leur domination culturelle, mais comme une institution visant à écarter leurs enfants de la "voie droite", et donc à les soustraire de la communauté des croyants.

Maintenant il s'agit, dans la deuxième partie de notre travail, d'étudier les rapports entre l'Islam et la politique avec les nouvelles institutions mises en place à partir de 1946, les partis politiques notamment, ainsi que les chefferies instituées pour récupérer l'élite traditionnelle et son intégration dans le système politique mis en place.

NOTES (Chapitre III)

=====

- (1) LE CORNEC "Histoire politique du Tchad", librairie générale de droit et de jurisprudence, Paris 1962, p.3.
- (2) BONTEMPS "Nord et sud dans l'évolution politique du Tchad" in Afrique Contemporaine n° 99, oct. 1978, Paris, p.2.
- (3) Cf. *supra*, chapitre II, paragraphe 1, d.
- (4) P. HUGOT "Le vide politique du Tchad musulman". Le mois en Afrique n° 163, p. 31.
- (5) Cf. *infra*, chapitre III, paragraphe 4, a.
- (6) LE CORNEC *opt. Cit.* p. 33.
- (7) Cet accord aura des rebondissements après l'indépendance des deux pays et sera un contentieux territorial lorsque la Libye occupera le territoire en question en 1973 alors qu'il était sous contrôle tchadien jusqu'à cette date, pour plus de détails sur cette question voir B. L'ANNE "Tchad Libye la querelle des frontières". Paris ed. Kantala 1982.
- (8) P. TEISSERENC "De la communauté ethnique à la communauté nationale, l'exemple des lycéens de Sarh et d'Abéché" in Cahiers d'Etudes Africaines, Paris, 1972-2, p.26.
- (9) GERMAIN "La politique française au Ouaddaï", Doc ENFOM, Paris, 1945, n°19, p.50.

(10) GERMAIN. *Idem.*

(11) LE CORNEC *Opt. Cit. p.32*

(12) P. HUGOT "Tchad et Soudan" in *l'Afrique et l'Asie* n°37,
Paris 1957, p.12.

(13) Cf. *supra* chapitre II, paragraphe 3, b.

(14) GERMAIN *Opt. cit pp.37-38.*

(15) Cité par O. TONDINI et M.L De DECKER "Pour le Tchad" Ed. Le
Sycomore, Paris 1978, p.21.

(16) Information recueillie par nous même à Abéché en aout 1981.

(17) Extraits du poème populaire "Sanat el Kubkub (année des coupe-
coupes) rapportés par I.H. KHAYAR "Le refus de l'école". *Opt.*
cit. p.66.

(18) P. HUGOT "Le Tchad" *Opt. cit. p.108.*

(19) SHWEISGUTH "Le Sultanat du Ouaddaï , évolution politique,
économique et sociale" Doc ENFOM, 1958, p.1.

(20) Archives du ministère de la France d'outremer (rue Oudinot Paris),
Affaires politiques AEF-Tchad, carton 2097, dossier 22 (1928).

(21) cf *supra* chapitre II , paragraphe 2 , b.

(22) Archives du ministère de la France d'Outre mer(rue Oudinot Paris)
Affaires politiques, AEF- Tchad, carton 922, dossier 3 (1927)

- (23) P. GENTIL "Tchad, décolonisation et indépendance" Doc. CHEAM n° 4004, Paris, 1965, pp.67-75.
- (24) P. GENTIL, *idem* p 76
- (25) BEYRIES "l' Islam au TCHAD" doc. CHEAM , Paris , 1958 p 20
- (26) LE GRIP "le mahdisme en Afrique noire" in l'Afrique et l'Asie n° 18 , Paris, 1958, p 14
- (27) GERMAIN. *opt. cit.* p.50.
- (28) *Idem.* p.51.
- (29) I.H. KHAYAR "Le refus de l'école". Maisonneuve Paris, 1976, p.83.
- (30) Cf. *supra*, chapitre III, paragraphe 2, c.
- (31) I.H. KHAYAR *opt. cit.* p.74
- (32) P. HUGOT "Tchad et Soudan" in l'Afrique et l'Asie n°37, Paris 1957, p.14.
- (33) *Idem.*
- (34) Mohamed OULECH, né à Abéché en 1919, il est neveu de faqi TAHA un des éminents ulema du Ouaddaï, il fit ses études primaires et secondaires à la Medersa d'Abéché (Amsiego), puis fit ses études supérieures à El Azhar au Caire. Il fut expulsé du Tchad en 1952, il passera le restant de sa vie au Soudan où il exerça le métier d'enseignant. Il mourut en 1978 au Soudan après avoir fait une brève visite au Tchad en 1976 (Ndjamena).

(35) BEYRIES "L'Islam au Tchad". opt. cit. p.12.

(36) Information recueillie par nous même en aout 1981 à Abéché.

(37) I.H. KHAYAR opt. cit. p.78.

(38) SCHWEISGUTH opt. cit. p.48.

(39) P. HUGOT "Tchad et Soudan" in l'Afrique et l'Asie n° 37,
Paris, 1957, p.7.

(40) Cf. chapitre V, paragraphe 2

CHAPITRE IV - LA NAISSANCE DE LA VIE POLITIQUE DE TYPE MODERNE ET SON EVOLUTION: ISLAM ET DECOLONISATION(1946-1960)

1. La Constitution de 1946 et le système du double collège

Après la deuxième guerre mondiale, une ère nouvelle d'émancipation des peuples colonisés s'est ouverte, une volonté d'affirmer leur aspiration à l'indépendance s'est manifestée. On voit ainsi dans la décolonisation un impératif pour les puissances coloniales d'accéder à ces aspirations tout en sauvegardant l'essentiel de leurs intérêts économiques.

C'est dans ce sens qu'en ce qui concerne la France et ses colonies d'Afrique, "une conférence française-africaine" s'est tenue à Brazzaville (Congo) en 1944, pour définir les éléments d'une nouvelle politique coloniale. La conférence rassemblait sous l'égide du commissaire des colonies (M. Plaven), les gouverneurs généraux de l'A.O.F. (Afrique Occidentale Française) et de l'A.E.F. (Afrique Equatoriale Française), les gouverneurs de tous les territoires africains (seize). Cette conférence décida que toutes les colonies seraient désormais représentées au parlement.

Les assemblées constituantes, après la libération de la France, accueillirent ainsi de nombreux députés noirs ; certains d'entre-eux prirent une part considérable à l'élaboration de la constitution française de 1946 : celle-ci traite largement du problème colonial et lui apporte des "solutions" hardies.

Dans son préambule on peut lire ceci: "la France forme avec les pays d'outre-mer une union fondée sur l'égalité des droits et des devoirs sans distinction de race ni de religion.... fidèle à sa mission traditionnelle, la France entend conduire les peuples dont elle a pris la charge à la liberté

de s'administrer eux-mêmes et de gérer démocratiquement leurs propres affaires".

La loi du 7 mai 1946 étend la citoyenneté française à tous les ressortissants des territoires d'outremer sans porter atteinte à leur statut personnel.

La loi constitutionnelle du 7 octobre 1946 instituait les assemblées locales dans les territoires d'outremer (système de double collège).

Les lois de 1946 prépareront donc la décolonisation, permettant aux colonies d'Afrique de se prononcer sur les affaires politiques régissant l'ensemble de la communauté et surtout les affaires locales. Ceci se fera par l'introduction de structures politiques nouvelles : partis politiques, syndicats, système représentatif, élections etc. Comme ailleurs dans les colonies françaises d'Afrique noire, la participation du Tchad au fonctionnement des institutions centrales était restreinte.

D'une part il y avait le système du double collège qui permettait de réserver aux citoyens de statut civil métropolitain, en l'occurrence les Européens, une représentation privilégiée ; d'autre part les électeurs du second collège étaient limités, le droit de vote étant réservé à certaines catégories de la population et ceci jusqu'en 1956, date à laquelle le suffrage devint universel / 1 /.

Ainsi, à partir de 1946, un conseil représentatif doté de pouvoirs administratifs et financiers est constitué ; il prend en 1952 le nom d'Assemblée Territoriale. La colonie du Tchad devint alors à partir de 1946 territoire d'outremer et élit un député (1946-1956) puis deux (1956 - 1958) à l'Assemblée nationale française ; deux sénateurs et trois conseillers de l'Union Française.

La loi cadre du 23 juin 1956 et ses décrets d'application (n° 257 458 du 4 avril 1957) élargissent les pouvoirs de l'Assemblée Territoriale et créent un conseil de gouvernement présidé par le gouverneur et composé de ministres élus par l'Assemblée Territoriale.

A la suite du référendum du 28 septembre 1958, l'Assemblée territoriale proclame la République du Tchad (le 28 novembre 1958), Etat autonome, membre de la communauté, doté d'un gouvernement provisoire ; une constitution est mise sur pieds le 31.3.1959. L'indépendance du Tchad sera proclamée le 11 août 1960, date à partir de laquelle un cheminement vers le parti unique, la concentration du pouvoir entre les mains d'un petit groupe, voire d'un individu, étoufferont toute opposition et même toute expression autre que celle du pouvoir officiel (constitution du 16 avril 1962).

Ces procédures et institutions vont se révéler inadaptées aux réalités des différentes composantes du pays : les déséquilibres, voire les émeutes et les révoltes armées vont voir le jour... c'est la crise de l'Etat tchadien.

Ce cheminement ne peut être compris sans une analyse de l'orientation politique, de l'implantation géographique, ethnique, sociale et confessionnelle des mouvements politiques qui sont nés alors, et qui ont marqué l'évolution politique du Tchad ainsi que l'analyse des différentes élections.

2. Les principaux partis politiques et leur implantation géographique, sociale, ethnique et confessionnelle.

Dans la première phase de l'évolution politique du Tchad, les partis politiques qui venaient d'être créés étaient comme dans le reste de l'Afrique noire française, soit l'extension des partis politiques métropolitains, soit des groupes locaux étroitement liés à ces mêmes partis politiques métropolitains / 2 /.

Cela s'explique par le fait que la France avait annoncé à plusieurs reprises son intention de mener une politique d'intégration ; en même temps, les partis politiques métropolitains étaient attirés par cette nouvelle clientèle africaine qui risquait d'influer sur le jeu politique français ; et les personnalités politiques africaines pensaient que leur autorité ou influence locale pourrait, à condition d'être canalisée par un groupe politique, leur permettre de ^{se}frayer un chemin vers une carrière parlementaire

ou même ministérielle. C'est dans un deuxième temps, à partir de 1950, que des mouvements politiques "proprement africains", détachés du jeu politique essentiellement métropolitain et plus préoccupés des problèmes spécifiquement africains (autonomie, indépendance etc.) vont voir le jour.

Ainsi, dans le cadre de la politique de centralisation et d'intégration que menait la France, une volonté de surmonter les obstacles frontaliers a été possible au niveau des politiciens africains.

Le 18 octobre 1946, certains d'entre-eux se réunissent à Bamako (Mali) pour créer le R.D.A (Rassemblement Démocratique Africain), qui se voulait parti d'Africains apparenté au P.C.F, puis à l'U.D.S.R.

Pour venir au cas que nous étudions, celui du Tchad, nous ferons la remarque suivante : l'action des hommes et des partis politiques était orientée par rapport à l'administration coloniale en place c'est par rapport à ^{étaient} celle que l'on peut distinguer les deux grands courants idéologiques qui ^{étaient} plus ou moins conformes au dyptique "gauche-droite" de la science politique contemporaine.

Ainsi nous ferons un rapide portrait des trois principales formations politiques qui ont le plus marqué - et même monopolisé - l'évolution politique du Tchad de 1946 à 1962. Il s'agit du PPT-RDA (Parti Progressiste tchadien affilié au Rassemblement démocratique africain) de l'UDT-RPF (Union démocratique du Tchad affiliée au Rassemblement du Peuple Français) et du PST-MSA (parti socialiste du Tchad affilié au Mouvement socialiste africain et lié à la S.F.I.O. métropolitaine) .

A/ Le PPT-RDA (Parti Progressiste Tchadien-Rassemblement Démocratique africain)
Fondé en février 1947 comme section locale du RDA sous la direction de Gabriel Lisette (d'origine antillaise), il conteste dès le départ le pouvoir colonial, faisant campagne pour un progrès radical et l'émancipation des Africains. Son action est résumée dans le slogan "plus de coton, plus de chefs (traditionnels), plus d'impôts" ; "plus de coton" car c'était la principale culture industrielle du pays, de plus elle était obligatoire, et c'est elle qui intéressait l'administration coloniale. Les cellules du

PPT formeront rapidement des foyers d'opposition syndicale dans les usines de COTONFRAN (société cotonnière). "plus de chefs" car ceux qui étaient en poste au "Sud" du pays étaient artificiels et ne reposaient sur aucune base traditionnelle / 3 /.

Ces mots d'ordre ont trouvé un écho favorable dans le Sud du pays où était cultivé le coton et où une nouvelle élite est apparue avec la scolarisation. Ceci fera du PPT un parti réputé du Sud (où les populations sont "animistes" ou chrétiennes). C'est beaucoup plus tard (aux environs de 1957) qu'il élargira son audience à d'autres régions du pays, notamment le Salamat, le Guera et le Kanem.

Socialement, ce parti était celui des "évolués", c'est-à-dire, les enseignants, les infirmiers et autres petits fonctionnaires ^{issus} ~~nés~~ de l'enseignement du Français, le jeu politique se faisant selon les normes métropolitaines.

Il ne fait aucun doute que la puissance coloniale, dans un premier temps, ne voyait guère d'un oeil bienveillant le PPT ; elle appuyait l'UDT-RPF / 4 /. Cependant, après des débuts militants, le PPT "s'embourgeoisa" progressivement, chercha des alliances électorales au "Nord" avec des éléments plutôt conservateurs, et abandonna ses positions anti-colonialistes les plus virulentes pour se préparer à assumer le pouvoir. "Assagis" et devenus "raisonnables", les leaders du PPT deviennent donc potentiellement des "interlocuteurs valables" aux yeux de la puissance colonisatrice. Ils le deviennent définitivement quand la montée du PSIT-MSA / 5 / "fait peser sur le Tchad la menace d'un radicalisme musulman et arabe inspiré par l'Egypte et le moyen-orient", à ce moment un revirement d'alliance s'opère / 6 /. D'ailleurs à la lutte du PPT contre l'administration va succéder la lutte du PPT contre le PSIT-MSA.

L'UDT-RPF s'est vu disqualifié par le fait que ses dirigeants sont surtout des chefs traditionnels qui ne lisent et n'écrivent pas le Français (langue officielle du pays) ; en fait, la quasi totalité des cadres et agents de l'administration (formés en Français) se trouvent être plutôt proches du PPT que de l'UDT. En effet, pour la garantie de la continuité de ses

intérêts après l'indépendance, la puissance coloniale a besoin de gens "aptes à assumer le pouvoir".

B / L'UDT-RPF (Union Démocratique Tchadienne - Rassemblement du Peuple Français)

Nous avons vu plus haut / 7 / que la puissance coloniale avait coiffé les chefferies traditionnelles, rescapées de la structure des ex-royaumes musulmans et celles créées au "Sud" par des européens. Ce sont ces chefs, alliés aux éléments divers les plus loyaux à la puissance coloniale, qui, avec l'appui de celle-ci, furent à la base de l'UDT.

Alors que la quasi totalité des grands partis africains de l'après-guerre s'était affiliée à la gauche française (PCF, SFIO, MRP), l'UDT établit des liens intimes avec le R.P.F. du Général de GAULLE. Cette originalité selon Buijtenhuijs / 8 / "s'explique en partie par la position très spéciale qu'a occupé le Tchad dans l'histoire de la "France Libre". Le ralliement immédiat au Général de Gaulle du gouverneur du Tchad Félix EBOUE, l'épopée saharienne de la colonne Leclerc et la lutte commune des alliés contre l'Axe en Libye!...

Cette fraternité d'armes avec les combattants de la "France Libre" a constitué une certaine revanche des héritiers de l'empire Senoussiste contre les italiens qui les avaient combattus / 9 / et a favorisé les rapports de l'administration française et des dirigeants du "Nord" musulman, créant ainsi une "mystique gaullienne" dont l'UDT se réclamait.

L'action politique de l'UDT était guidée par deux idées directrices : d'une part l'attachement à la métropole, d'autre part la légitimation du pouvoir des chefs traditionnels, notamment par l'utilisation de la religion : "une force restera longtemps aux chefs : celle de l'Islam, qui leur permettait face aux Kirdi des régions cotonnières de maintenir la cohésion de leurs populations sous la bannière religieuse. C'est une des caractéristiques originales de la vie politique tchadienne de cette époque que l'Islam se soit posé en défenseur de l'ordre colonial, contre de nouveaux venus issus pour la plupart des missions catholiques et protestantes" / 10 /.

Cette contradiction devient plus évidente quand on sait que ces mêmes populations refusent en partie d'envoyer leurs enfants à l'école française au nom de la défense de la culture islamique.

Cette situation s'explique selon nous, d'une part par le fait que l'heure de l'indépendance s'approchait, c'est-à-dire, le départ des Européens et leur remplacement par des indigènes dans le cadre de l'entité tchadienne. Il s'agissait donc pour les musulmans de "barrer" la route aux populations originaires du sud du pays qui sont bien placées pour contrôler l'ensemble de l'Etat après le départ des Européens (bien entendu ceci sous entend les rapports précoloniaux qui n'étaient pas excellents entre les différentes populations tchadiennes) / 11 /. D'autre part l'UDT et les chefs traditionnels contrôlaient surtout les campagnes dont l'Islam était "paisible" et non hostile à la puissance colonisatrice / 12 /: "les adhérents de l'UDT se considéraient devoir acheter la carte de leur chef, seule autorité qu'ils reconnaissaient encore ; ils sont plus contribuables que militants actifs d'un parti" / 13 /, l'adhérent en prenant sa carte a l'impression de payer la redevance coutumière précoloniale, la "Zakât".

Les dirigeants de l'UDT, possèdent aussi des qualités morales et sociales très appréciées par leurs rapports avec les populations musulmanes.... Ils feront partie de cette génération d'hommes politiques influents qui, dans leur réalité sont plus proches des élites traditionnelles que des nouvelles élites d'inspiration occidentale : leur discours, leur style de vie, leurs relations, le démontrent clairement. Par exemple, ils ne cessent de dire qu'ils sont véritablement nationalistes, respectueux de l'Islam ; disons que ce nationalisme a trouvé chez eux une justification dans le respect de la tradition islamique et de l'arabisme (dans son acceptation linguistique et politico-sociale) / 14 /.

L'UDT connaîtra à partir de 1950 un certain nombre de scissions correspondant à une certaine évolution. Ces scissions sont presque toujours provoquées par des personnalités membres de la direction du parti qui, à un moment donné se sentent suffisamment populaires ou ayant acquis une grande confiance de leurs protecteurs du RPF, pour mériter la présidence du parti. Ces scissions sont présentées, malgré tout, comme étant la résultante de

divergences politiques. La première scission intervenue au sein de l'UDT fut celle provoquée en 1950 par Ahmed Koulamallah et Adoum Haganaye qui créèrent le PST (Parti Socialiste du Tchad) /15/. La deuxième scission se produisit en 1953, dirigée par Jean Baptiste et Rogué qui créèrent l'UDIT (Union Démocratique et Indépendante du Tchad). Après cette scission l'UDT restante change de nom et devient l'AST (Action Sociale Tchadienne) avec à sa tête El Goni et Malbrant. Une troisième scission provient en 1958, le GIRT (Groupement des Indépendants et Ruraux Tchadiens) se crée (se séparant ainsi de l'AST) avec à sa tête Sahoulba et Kherallah.

En outre, différentes alliances temporaires entre l'UDT et ses différentes branches ont lieu, ainsi que des accords électoraux ou des coalitions gouvernementales avec d'autres partis (nous y reviendrons).

L'UDT, tout en se morcelant, a ainsi connu une certaine évolution : de parti des chefs traditionnels, il glissera vers les notables "évolués", surtout les commis de l'administration "choisis d'avantage pour leur loyalisme et leur docilité envers la puissance coloniale, que pour leur dynamisme... à ce noyau s'ajoutait sept sultans ou "chefs supérieurs" et des chefs religieux traditionnels.... qui auraient pu en effet constituer un véritable parti musulman s'ils avaient catalysé les aspirations réelles des populations qu'ils représentaient... mais la puissance coloniale attendait seulement d'eux qu'ils éteignent ces aspirations et qu'ils continuent de jouer le rôle de relais souple dans le nouveau système comme ils l'avaient joué dans l'ancien" / 16 /. Mais, à partir de 1956 l'administration coloniale commença par lâcher l'UDT et ses différentes branches pour apporter son appui au PPT jugé plus "dynamique" depuis qu'il avait abandonné ses positions anti-colonialistes les plus virulentes.

Ce lâchage de l'UDT s'accompagna d'une régression de l'influence de ce parti qui ne possédait plus les facilités et les soutiens de la métropole, ainsi qu'une organisation solide et structurée (parrainée par l'administration).

L'organisation intérieure de l'UDT et des partis résiduels de celui-ci (UDIT, GIRT, AST) n'était pas très différenciée, c'est-à-dire que se sont des

mouvements créés autour de personnalités qui s'en servent temporairement (notamment juste avant des élections) pour assurer leur élection. leur organigramme est des plus simples. Le fait que ces partis se constituent autour de personnalités et non d'idées ne permet pas de tracer une ligne politique précise et constante, d'où la facilité avec laquelle les scissions et les alliances se sont faites. Mais, l'un de ces partis né de la première scission de l'UDT a eu un destin assez différent : le PSIT-MSA.

C/ Le PSIT-MSA (parti Socialiste Indépendant du Tchad - Mouvement Socialiste Africain)

Fondé en octobre 1950, par Ahmed Koulamallah et Adoum Haganaye, le PST était pour une partie l'aile progressiste de l'UDT qui fit scission "à cause de la trop voyante collusion de ce parti avec l'administration coloniale", l'autre partie des dirigeants du PST venait du PPT (principalement des musulmans).

Le PSIT-MSA, lié à la personnalité de son chef / 17 / était en quelque sorte le parti de la petite bourgeoisie commerçante des villes, et de l'élite musulmane progressiste, il se réclamait du socialisme et était lié à la S.F.I.O métropolitaine. "Je suis socialiste me disait son chef car c'est proche de notre religion, je suis pour la justice sociale" / 18 /. Il s'est fixé comme tâches la lutte contre le colonialisme et la chefferie traditionnelle, jugée rétrograde. Il a inscrit dans son programme d'action politique :

"lutter pour le respect du principe, à travail égal, salaire égal"

"lutter pour l'égalité entre les Blancs et les Noirs et le respect de notre culture".

"lutter pour le développement de l'enseignement et de la santé dans toutes les régions du Tchad"

"Lutter pour la justice et l'égalité de tous et, par là même, combattre les chefs traditionnels qui exploitent les paysans et les rançonnent pour leur propre profit alors que nous sommes dans une république".

Selon nous, cette campagne particulièrement active du PSIT contre l'UDT (parti de la chefferie traditionnelle) s'explique d'une part par le fait que ce dernier "monopolise" les voix d'une bonne partie des électeurs potentiels du PSIT (il s'agit surtout des musulmans), pour les "sortir" de l'UDT et les récupérer, il fallait mener une action de discrédit contre ce parti ; d'autre part les querelles entre confréries ou plutôt entre "sensibilités" musulmanes sont transposées au niveau politique : l'UDT et ses chefs traditionnels sont surtout implantés dans les campagnes où - comme nous l'avons vu - / 19 / régnait un Islam "paisible", par contre le PSIT-MSA (qui était surtout implanté dans les villes) était influencé par l'Islam réformiste, émanation des courants progressistes venus du Moyen-orient (notamment par l'intermédiaire d'étudiants). En tout cas, voici ce qu'en disait un des anciens administrateurs français au Tchad, Pierre Hugot : "Une seule de ces forces paraît correspondre à une tendance originale du Tchad musulman, c'est le parti socialiste tchadien de Monsieur Koulamallah; Koulamallah est ^{le} seul des hommes politiques tchadiens à avoir cherché dans l'histoire de son pays la justification de son action tout en pronant un reformisme musulman "anti-chef" qui lui concilie immédiatement les faveurs d'une population restée sourde pour des motifs religieux aux appels des progressistes "Kirdi", (paganistes) / 20 /

Parmi les objectifs du PSIT-MSA, celui de la revendication de la culture arabo-islamique comme faisant partie de l'identité tchadienne, et de la langue arabe comme langue officielle occupe une place de choix. Selon Issa Khayar, l'évolution du MSA doit sans doute beaucoup aux courants qui lui viennent du Soudan et de l'Egypte (d'où partent les discours de Nasser) perçus par un certain nombre de Tchadiens musulmans comme étant un message d'espoir. La révolution Egyptienne de 1952 et l'indépendance du Soudan obtenue en 1956 firent de ces 2 pays des modèles de liberté que les musulmans du Tchad voulaient imiter. En tout cas le MSA va attirer l'électorat progressiste musulman et recevoir les encouragements de l'élite religieuse / 21 /.

La question de la langue arabe comme langue officielle est d'autant plus importante pour le MSA (et au-delà de ce parti, pour arabisants et arabophones tchadiens) qu'il y avait plus de lettrés tchadiens en arabe qu'en français et que l'utilisation de l'Arabe au même titre que le Français triplerait d'un seul coup le nombre des cadres tchadiens / 22 / ; il est vrai aussi que ces lettrés en arabe sont idéologiquement proches du MSA d'autant plus qu'ils lui apportèrent un soutien très actif, notamment dans sa politique d'arabisation dans les écoles - phénomène de Medresa - / 23 /

Par ailleurs, la volonté d'extension de la langue arabe s'avère être ^{"payante"} électoralement pour le MSA dans le "Nord", mais par contre dans le "Sud" (les non-musulmans) et même chez des cadres d'origine musulmane, mais non-arabisants, elle a provoqué une certaine méfiance, voire une opposition active.

Ainsi, ce parti n'avait pas réussi à "mordre" dans les régions du "Sud" et apparaissait comme une formation qui concernait essentiellement les musulmans du Tchad, ce que rejette aujourd'hui Ahmed Koulamallah, ancien dirigeant de ce parti / 24 /.

A partir de fin 1954 (début de la guerre d'Algérie), le MSA réussit à accroître son influence dans les milieux musulmans, quand il s'efforça de mettre en parallèle la situation du Tchad et celle de l'Algérie et de l'Egypte ; en effet l'agression franco-anglo-israélienne dont l'Egypte de Nasser avait fait l'objet (guerre de Suez, 1956) et la guerre d'Algérie offrirent au MSA l'occasion de développer le thème du "danger impérialiste" qui vise à "détruire notre culture et notre identité.... pour nous imposer la sienne et faire de nous des fantoches de sa politique.... d'ailleurs vous savez que la France était contre nous (MSA) parce que nous, musulmans, lui avons dit non, le fait que nous ayons refusé de collaborer avec elle l'avait persuadée que nous constituions un danger pour la continuité de ses intérêts après l'indépendance, et par conséquent a tout fait pour nous écarter du pouvoir et mener une campagne mensongère contre nous" / 25 /. Ce qui a fait dire à Pierre Gentil (un français) conseiller puis directeur de cabinet de Tombalbaye, chef de l'Etat: "l'argent amassé par les commerçants musulmans sert de contribution du Tchad aux rebelles qui combattent la France en Algérie" / 26 /. Ces thèmes de mobilisation politique s'inscrivent dans le droit fil du Phénomène de "refus de l'école" et de lutte entre l'Islam réformiste et l'Islam traditionnel qui "collabore avec la puissance coloniale sous la direction des chefs traditionnels" / 27 /.

Il est à noter aussi en ce qui concerne l'influence sociale et régionale du MSA que l'une des originalités de ce mouvement a été de rassembler en son sein, à part les habitants du Chari-Baguirmi, d'une part des minorités ethniques / 28 / d'autre part des tchadiens d'origine étrangère, notamment

du Soudan et du Nigéria ; en effet, des minorités ethniques comme des tchadiens d'origine étrangère ont trouvé, les uns et les autres un facteur et un cadre d'identité qui permettaient leur intégration dans la société tchadienne sous le couvert de l'identité islamique commune à tous les tchadiens du "Nord", dépassant ainsi les différences ethniques, - l'emploi commun de la langue arabe aidant - / 29 / qui marginalisaient certains et complexaient d'autres du fait de leur origine étrangère.

Ce mouvement politique, au cours de son évolution a connu deux scissions. La première fut provoquée par la question de la loi cadre (23 juin 1956) donnant au Tchad le statut de semi-autonomie : en effet, à ce moment là une "entente pour l'application de la loi cadre" est constituée de la plupart des partis politiques. Le PSIT s'est trouvé divisé en deux sur cette question. Il y aura d'une part le PSIT (Parti Socialiste Indépendant du Tchad) dirigé par Ahmed Kotoko qui entre dans "l'entente" ; d'autre part le PSK (Parti Socialiste Koulamalliste, du nom de son chef) qui refuse d'entrer dans cette coalition, se retrouve seul dans l'opposition jusqu'en 1958 et prit par la suite le nom de MSA (Mouvement socialiste Africain) / 30 /. La deuxième scission qu'a connu le PSIT-MSA est celle provoquée par les désaccords sur le référendum du 28 septembre 1958 où il s'agissait de se prononcer pour l'autonomie interne dans la communauté, ou bien contre celle-ci et par conséquent pour l'indépendance immédiate du Tchad. L'aile radicale du MSA appela à voter pour l'indépendance immédiate et prit le nom de UNT (Union Nationale Tchadienne) tandis que le reste du MSA se prononça pour l'autonomie interne dans la communauté. Et même quand l'heure de l'indépendance sonna deux ans plus tard (1960) le MSA "refuse alors le statut d'Etat indépendant et préfère que le Tchad demeure T.O.M (territoire d'Outre-Mer)", Il a fallu les pressions de ses amis de la SFIO pour qu'il cède sur ce point. Selon le Rouvreur l'attitude du MSA s'explique aisément : connaissant le retard du "Nord", les chefs politiques musulmans voulaient gagner du temps et attendre avant l'indépendance d'avoir rattrapé le "Sud" - ou tout au moins d'avoir diminué l'écart sur le plan du développement politique" / 31 /.

L'UNT, petit parti au départ, réussira à survivre à l'interdiction des partis politiques qui interviendra en 1962 / 32 /, grâce à une solide

organisation clandestine qui lui permit de réapparaître pour canaliser et donner une orientation politique aux révoltes populaires des paysans éclatées dans le "Nord" à partir de 1965 /33/. L'UNT a un bureau territorial dont les 14 membres ont tous un patronyme Arabe et qu'on donnait comme la relance possible d'un Parti Communiste Tchadien / 34 / .

Après avoir fait un portrait rapide des forces politiques les plus importantes, voyons maintenant comment le jeu politique s'est déroulé entre elles et notamment les élections.

3. Les différentes élections et l'évolution politique 1946-1960

a) Précautions préliminaires

Avant d'arriver au dépouillement des résultats des différentes élections, nous voulons apporter quelques éléments d'information qui nous permettront de les apprécier à leur "juste" valeur.

Tout d'abord, l'absence d'un état-civil généralisé, de recensements complets / 35 / ainsi que l'absence de stabilité des structures et la rareté de documents écrits signifient l'absence de chiffres détaillés.

Les seules statistiques sont celles fournies par les élections, or celles-ci sont administratives et sans être fausses, elles sont néanmoins dépourvues de rigueur / 36/. Il n'y a malheureusement pas d'autre moyen que celui-ci de "mesurer" de façon scientifique l'évolution politique du Tchad, avec l'aide des appréciations subjectives des éléments extra-électorales qui, à notre avis doivent être largement pris en compte. Nous pensons que le système de vote ne "rend" pas réellement compte de la position politique de la plupart

des électeurs tchadiens. Ceci pose le problème de l'adaptation des institutions européennes aux réalités socio-culturelles africaines : ce que les politologues appellent "le problème de la tradition et de la modernité".

En outre, le nombre élevé des analphabètes au Tchad / 37 / et le niveau de "conscience politique" très bas, produisent un système électoral "faussé" ou plutôt clientéliste. Il faut préciser aussi que le corps électoral, jusqu'en 1956 était limité et réparti en deux collèges séparés : celui des citoyens d'origine métropolitaine, et celui des indigènes, chacun des deux collèges élisait ses représentants :

Tous les citoyens d'origine métropolitaine ont le droit de vote ; par contre les autochtones doivent répondre à certaines qualifications professionnelles et éducatives : "... "Les notables évolués" dotés de ce statut, les membres et les anciens membres des assemblées locales administratives et économiques, les membres et anciens membres des bureaux et associations coopératives ou syndicales, les titulaires de certaines décorations, les fonctionnaires et agents de l'administration, les titulaires de certains diplômes (en fait le certificat d'études primaires), les membres et anciens membres des tribunaux indigènes, les "ministres des cultes", les anciens officiers et sous-officiers, les anciens militaires expatriés engagés ou pensionnés, les commerçants patentés et enfin les chefs ou représentants des collectivités indigènes" / 38 /.

Ainsi l'électorat était essentiellement urbain et ne représentait que 6 858 individus en 1945 et 20 801 en 1946. Il a fallu attendre l'élaboration de certaines lois pour constater une croissance sensible du corps électoral : La loi du 27 août 1947 étendra le droit de vote "à tous ceux qui peuvent justifier savoir lire et écrire le Français ou l'Arabe". La loi du 23 juin 1956, dite

"loi cadre" instituera le suffrage universel et le collège unique.

Ainsi, le nombre des électeurs a évolué comme suit :

27 604 en 1947	pour une population de 1 750 000	habitants
308 549 en 1952	"	" 2 000 000 "
551 445 en 1956 (début)		" 2 250 000 "
1 196 308 en 1957		" 2 400 000 "
1 262 985 en 1959		" 2 500 000 "

/ 39 /.

Les étapes électorales de l'histoire politique tchadienne furent les suivantes :

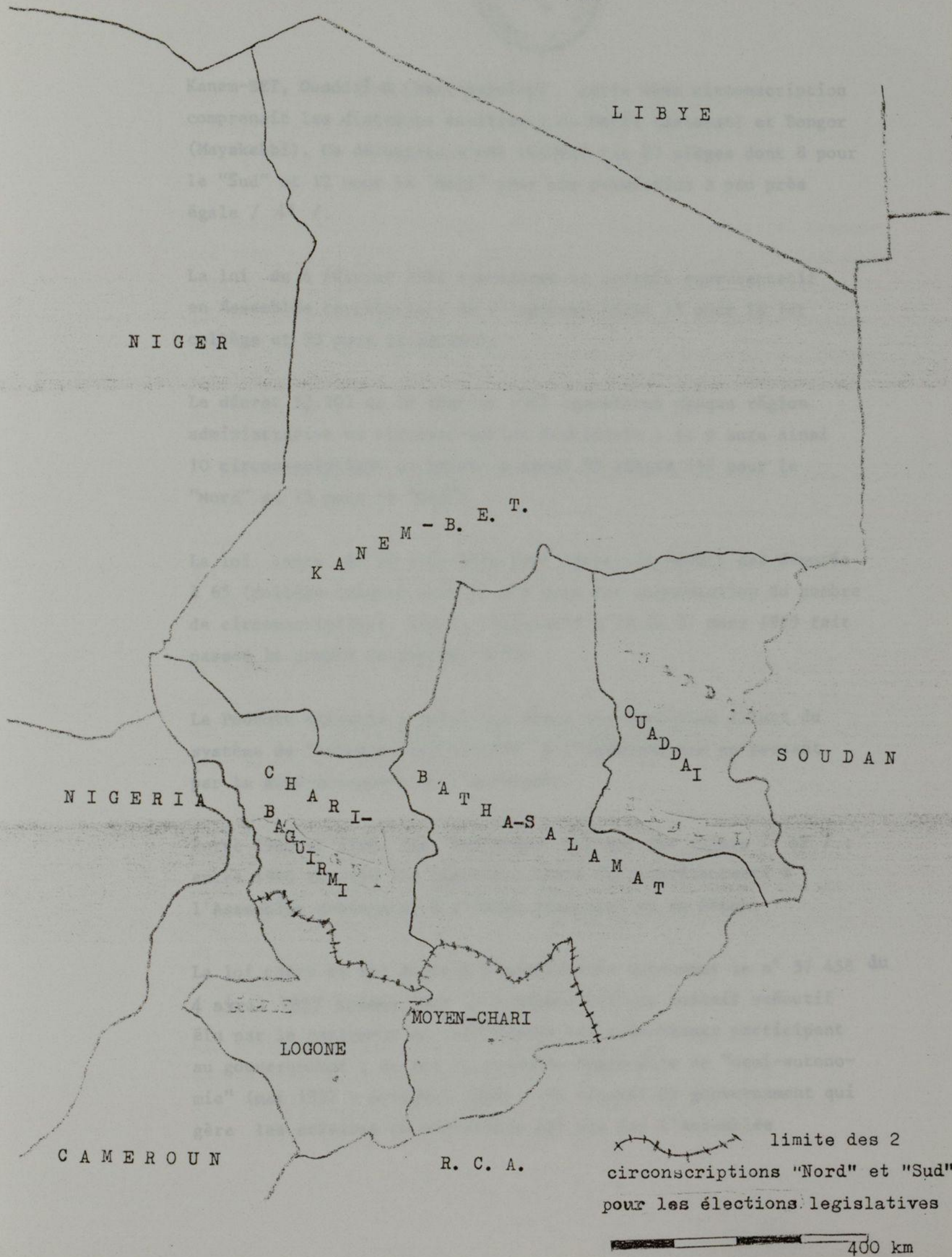
- élection de la première Assemblée Constituante (18.11.1945)
- élection de la deuxième Assemblée Constituante (30.6.1946)
- élections législatives de 1946, 1951 et 1956
- élections territoriales (dites législatives locales) de 1947, 1952, 1957, 1959, 1962 et 1963
- élections municipales de 1956 et 1961
- référendum sur l'autodétermination de septembre 1958.

Quant au système représentatif, il a évolué de la façon suivante:

La loi du 7 octobre 1946 et le décret du 25 octobre 1946 instituèrent au Tchad un conseil représentatif de 30 membres : 10 formant le 1er collège, réservé aux européens, et 20 pour le second collège, réservé aux indigènes /40 /.

Le premier découpage des circonscriptions a été réalisé en application de l'arrêté du gouverneur général de l'A.E.F du 18 novembre 1946 : il divise le Tchad en 6 circonscriptions dont 2 pour le "Sud" (Logone et Moyen Chari) et 4 pour le "Nord" (Batha - Salamat

Découpage des circonscriptions selon l'arrêté du gouverneur
général de L'A.E.F. du 18 novembre 1946





Kanem-BET, Ouaddaï et Chari-Baguirmi, cette 4ème circonscription comprenait les districts extérieurs de Melfi (Salamat) et Bongor (Maya-kebbi). Ce découpage s'est traduit par 20 sièges dont 8 pour le "Sud" et 12 pour le "Nord" pour une population à peu près égale / 41 /.

La loi du 6 février 1952 transforme le conseil représentatif en Assemblée territoriale de 45 membres (dont 15 pour le 1er collège et 30 pour le second).

Le décret 52.203 du 28 février 1952 transforme chaque région administrative en circonscription électorale : il y aura ainsi 10 circonscriptions où seront pourvus 30 sièges (17 pour le "Nord" et 13 pour le "Sud").

La loi cadre du 23 juin 1956 fait passer le nombre des députés à 65 (collège unique) mais il n'y aura pas augmentation du nombre de circonscriptions. L'acte législatif n°72 du 31 mars 1959 fait passer le nombre de députés à 85.

Le Pouvoir exécutif a suivi lui aussi une évolution allant du système de "colonisation directe" à l'indépendance en passant par la semi-autonomie et l'autonomie.

Entre 1900 et 1946, les "indigènes" étaient des sujets / 42 / ; entre 1946 et 1956 ils pouvaient élire des représentants à l'Assemblée nationale, à l'Union française et au Sénat.

La loi cadre et ses décrets d'application notamment le n° 57 458 du 4 avril 1957 créent, pour la première fois, un conseil exécutif élu par le parlement au sein duquel des autochtones participent au gouvernement ; ce fut la première étape dite de "semi-autonomie" (mai 1957 - novembre 1958) : le conseil de gouvernement qui gère les affaires du territoire est élu par l'Assemblée

Territoriale mais présidé par le gouverneur, chef de territoire; son vice-président est le chef du parti qui remporte les élections ; il y a en outre des Européens parmi les ministres / 43 /.

La deuxième étape fut celle des gouvernements provisoires (décembre 1958 - juin 1959) ; en effet après le referendum du 28 septembre 1958 sur l'autodétermination et la proclamation de la République qui l'a suivi (28 novembre 1958), il fut créé un régime dit d'autonomie interne où l'exécutif était étroitement dépendant de l'Assemblée législative. Ce régime connaîtra une très grande instabilité gouvernementale.

La troisième étape commença avec la promulgation de la première constitution du Tchad (30 mars 1959) qui créa des institutions plus stables (par rapport à l'instabilité de la période précédente qui était calquée sur le "système des partis" de la 4ème République française).

Le Tchad proclama son indépendance le 11 août 1960, après quoi une nouvelle constitution fut promulguée (28 novembre 1960). Elle est comme celle de 1959, une copie presque conforme de celle de la 5ème République française.

Là s'amorce une centralisation progressive du pouvoir et de sa concentration entre les mains d'un seul parti, puis d'un seul homme ; ceci aboutit à la dissolution de tous les partis politiques, sauf le parti officiel (PPT) (ordonnance n°3 du 19.1.1962) et à la dissolution de l'Assemblée Nationale. (décret n° 15 du 28.1.1962).

Une nouvelle Assemblée sera élue le 4 mars 1962 sur une liste unique nationale présentée par le parti unique. La nouvelle constitution (promulguée le 16 avril 1962) institutionnalisera

ou plutôt légalisera le parti unique et la concentration de tous les pouvoirs entre les mains du BPN (Bureau Politique National) et de son secrétaire général François TOMBALBAYE .

b) Des sigles et des hommes

Le dernier point que nous tenons d'évoquer avant d'analyser les résultats des différentes élections est celui des sigles et des hommes. En effet, l'évolution politique du Tchad entre 1946 et 1962 se caractérise par la multitude des mouvements politiques et une tendance de ceux-ci à l'unification politique au travers des scissions au sein de ces partis et des regroupements entre eux et aussi des alliances entre leaders politiques.

Aussi, pour "s'y retrouver" il n'est peut être pas inutile de définir rapidement chaque sigle. Ensuite nous avons construit un tableau récapitulatif / 44 /.

Nous avons pour cela adopté la procédure chronologique.

- U.D.T. - R.P.F. : Union Démocratique du Tchad, affiliée au Rassemblement du Peuple Français métropolitain, ses principaux dirigeants sont Baptiste, Kherallah, Sahoulba et Elgoni / 45 /.
- P.P.T. - R.D.A. : Parti Progressiste Tchadien, section du Rassemblement Démocratique Africain : il fut lié au Parti Communiste Français puis à l'UDSR à partir de 1950. Ses principaux dirigeants sont Lisette, Toura et Tombalbaye, il est créé en février 1947 / 46 /.
- P.S.T. - P.S.I.T. : Parti Socialiste du Tchad, puis dénommé Parti Socialiste Indépendant du Tchad, il fut créé en octobre 1950 et lié à la S.F.I.O métropolitain. ses principaux dirigeants sont Ahmed Koulamallah, Ahmed Kotoko et Adoum Haganaye / 47 /.

- F.A.C.T. : Front d'Action Civique du Tchad, alliance entre le P.P.T et le P.S.I.T à l'occasion des élections territoriales du 30 mars 1952.
- U.D.I.T : Union Démocratique et Indépendante du Tchad née d'une scission de l'U.D.T en 1953 ; elle est dirigée par Jean Baptiste
- A.S.T : Action Sociale Tchadienne, nouvelle dénomination de l'UDT après la scission de l'U.D.I.T, le principal animateur de ce parti est Elgoni .
- B.T : Bloc Tchadien, né d'une scission au sein de l'A.S.T intervenue lors des élections législatives du 2.1.1956, elle était dirigée par Bachir Sow
- P.S.K. : Parti Socialiste Koulamalliste (du nom de son chef Koulamallah) : ce parti est né d'une division du P.S.I.T en deux lors des élections municipales de 1956 : il y a d'une part le PSIT dirigé par Ahmed Kotoko et le P.S.K.
- M.S.A : Mouvement Socialiste Africain : c'est la nouvelle dénomination du P.S.K après le Congrès des partis socialistes africains qui a eu lieu à Konakry (Guinée) en janvier 1957.
- U.T. : Union Tchadienne : alliance entre le PSIT de Ahmed Kotoko et le PPT à l'occasion des élections législatives de 1956.
- B.T.D.T. : Bloc des Travailleurs Démocrates Tchadiens : il serait né d'une scission du PPT en 1956, ce serait son aile radicale proche des syndicats, il est dirigé par J.C. Bakouré.
- Entente 1 = PPT + UDIT + PSIT de Kotoko : alliance créée lors des élections territoriales de mars 1957, elle fut élargie

à l'AST et dénommée "Entente pour l'application de la loi cadre"
le 18 novembre 1957.

- AST-DIL : Action Sociale Tchadienne - Défense des Intérêts Locaux, le sigle DIL a été rajouté à l'AST pour éviter une confusion avec une liste AST "sauvage" déposée lors des élections de mars 1957. Cette dernière AST sera la future GIRT.

- U.S.T : Union Socialiste Tchadienne, alliance entre l'AST, l'UDIT et le MSA lors des élections législatives partielles pour le Chari-Baguirmi (le 30.1.1958).

- G.I.R.T : Groupement des Indépendants et Ruraux Tchadiens né d'une scission de l'AST survenue en 1958 et dirigée par Sahoulba et Kherallah.

- Entente 2 : coalition composée du PPT, du GIRT et du PSIT (Kotoko) pour former la coalition gouvernementale qui constitua le premier gouvernement autonome dirigé par Lisette (le 10.12.58).

- U.N.T : Union Nationale Tchadienne, née d'une scission au sein du MSA lors du référendum du 28 septembre 1958, elle est dirigée par Issa Donna, Mahamat Abba et Ibrahim Abatcha.

- M.P.T : Mouvement Populaire Tchadien, coalition formée le 11.2.1959 entre les composantes de l'UST et le GIRT qui a quitté l'Entente 2 à cette occasion, donc MPT = GIRT + UST (UDIT, MSA, AST) : gouvernement Sahoulba).

- Entente 3 : le MSA quitte le MPT et s'allie au PPT pour former une nouvelle majorité le 12.3.1959 (gouvernement Koulamallah).

- Entente 4 : c'est la reconstitution de l'Entente 1 : PPT + AST + UDIT + PSIT (Kotoko), c'est-à-dire tous les partis sauf le MSA

et l'UNT, c'est la coalition gouvernementale de Tombalbaye (24.3.1959).

- P.N.A : Parti National Africain, dit "parti musulman africain", crée le 30.1.1960, il est composé de tous les partis politiques sauf le PPT : il s'agit des partis suivants : AST, UDIT, GIRT, MSA, UNT et du MESAN, il est dirigé par Ahmed Koulamallah, Jean Baptiste et Djibrine Kherallah .

U.P.T : Union pour le Progrès du Tchad, proclamée lors du Congrès du PPT tenu le 18 avril 1961 à Abéché, mais cette union n'a pas été instituée et de toute façon elle ne s'est "maintenue" que 2 mois.

- MESAN : Mouvement pour l'Evolution Sociale de l'Afrique Noire, c'est le prolongement au Tchad du MESAN de Centrafrique dirigé par Boganda.

Légende du tableau suivant

Entente : souligné de 2 traits = coalition au pouvoir

PPT : souligné d'un trait = parti au pouvoir seul ou dans une coalition majoritaire

UNT : non souligné = parti politique se trouvant dans l'opposition

-----> : division d'un parti politique en 2 ou retrait d'un parti d'une coalition

————> : union de 2 ou plusieurs partis politiques pour en former un seul, ou groupe parlementaire

⋮ : itinéraire d'un même parti politique à travers l'évolution du temps

-.-.-.-> : union non instituée entre le PPT et le PNA

.....> : nos sources d'information ne nous permettent pas d'être sûr de cette séparation du BTDT

Mémoire des circonscriptions électorales selon le décret 5820
du 28 janvier 1952

c) Les différentes élections (voir tableaux suivants)

Pour l'analyse des chiffres électoraux, nous allons procéder par catégories, c'est-à-dire que nous commencerons par l'analyse des élections territoriales (dites législatives locales jusqu'en 1956 date à laquelle les Assemblées territoriales étaient transformées en assemblées locales qui seront les Assemblées nationales). Elles ont eu lieu en 1947, 1952, 1957, 1959, 1962, 1963 et 1969.

Ensuite viendront les élections législatives qui intéressaient toute "la Communauté française", où chaque territoire élisait ses représentants aux Assemblées métropolitaines : Assemblée nationale, Conseil de la République et Assemblée de l'Union française. Ces élections ont eu lieu en 1946, 1951 et 1956. Puis nous passerons aux élections municipales (1956 et 1961) et au référendum sur l'autodétermination (28 septembre 1958).

1°. Les élections territoriales

La première Assemblée locale (1947-1952) appelée alors "Conseil représentatif" avait, outre les attributions consultatives, un pouvoir de décision en matière budgétaire et fiscale.

Les élections ont eu lieu les 15 décembre 1946, et 12 janvier 1947; le résultat fut que l'Assemblée qui en sortit était presque exclusivement UDT-RPF : ce parti de l'aristocratie traditionnelle était allié à la droite française qui lui fournissait un soutien politique actif et financier. Ainsi les sultans et autres chefs traditionnels dominaient l'Assemblée, on avait l'impression que la légitimation du pouvoir colonial reposait sur un système "d'indirect rule" où les structures administratives précoloniales étaient représentées par l'Assemblée. En effet, l'UDT-RPF avait lors de ces élections de 1947 obtenu la totalité des sièges du 1er collège (10 sur 10) et 11 des 20 sièges du 2ème collège, encore que 8 des 9 autres sièges restant étaient occupés par des députés de mouvements apparentés à cette même UDT. Le PPT avait obtenu un seul siège. Autant dire que l'assemblée de 1947 était à droite politiquement, par son écrasante majorité UDT-RPF, socialement par sa dizaine de sultans ou leurs parents.

Découpage des circonscriptions électorales selon le décret 52203
du 28 février 1952



ELECTIONS TERRITORIALES du 30 mars 1952 (2ème COLLEGE)

Population totale : 2 000 000		Nb VOTANTS	% Par ticipa tion.	EXPRIMES	U.D.T	FACT (PPT + PSIT)	INDEPENDANTS	DIVERS	SIEGES
REGION	INSCRITS								
BATHA	40 331	17 065	41	16 948	10 056	3 796	3 096	-	4
B.E.T	10 072	2 949	29	2 894	2 884	-	10	-	1
CHARI BAGUIRMI	35 776	11 446	31	11 086	2 173	8 913	-	-	3
KANEM	35 998	12 531	34	12 167	8 299	1 861	994	UFK* 1013	2
OUADDAI 1	29 684	19 065	64	18 992	17 866	-	1 126	-	6
OUADDAI 2	30 000	21 069	70	20 949	20 949	-	-	-	1
SALAMAT	13 850	5 991	22	5 000	3 225	1 775	-	-	1
Total "NORD"	196 311	90 130	46	91 036	65 452	16 345	5 226	1013	17
LOGONE 1.2	58 040	34 824	60	34 564	19 512	15 052	-	-	6
MAYO KEBBI	38 803	29 668	76	29 638	29 638	-	-	-	4
MOYEN CHARI	15 395	8 976	58	8 625	2 467	6 158	-	-	3
Total "SUD"	112 238	73 468	65	72 827	51 617	21 210	-	-	13
TOTAUX	308 549	163 598	53	160 863	117 069	37 555	5 226	1013	30

* UFK : Union franco-Kanembou

Liste locale isolée présentée seulement au Kanem.

Découpage des circonscriptions

31-3-1957, 31-3-1957

La deuxième Assemblée territoriale élue en 1952 (voir tableau de la page précédente) était comme la précédente, à droite, mais avec une faible minorité de gauche ; en effet la coalition FACT (PPT - PSIT) n'a pas permis de battre l'UDT qui a rafflé 24 des 30 sièges du 2ème collège (les autres sont allés au FACT).

Ce rapprochement PPT-PSIT semble logique dans la mesure où les programmes politiques des deux partis semblaient s'accorder sur beaucoup de points, notamment par rapport à la chefferie traditionnelle et à l'administration coloniale.

NIGER

La troisième Assemblée Territoriale élue en mars 1957 (voir tableau page 112) était à gauche (PPT et quelque peu MSA), avec une forte minorité de droite (AST, UDIT). Pourquoi ce grand changement en un temps relativement court ?

1° A partir de 1955, l'administration a cessé de suivre sa politique de soutien aux partis qui émanaient de la chefferie traditionnelle (AST, UDIT) ; la suppression des redevances coutumières (la Zakât entre autres) a porté un rude coup à la chefferie.

2° Le PPT ayant abandonné ses positions anti-colonialistes les plus virulentes, ne fait plus peur à l'administration coloniale, qui fait alors un revirement et apporte son appui à ce parti.

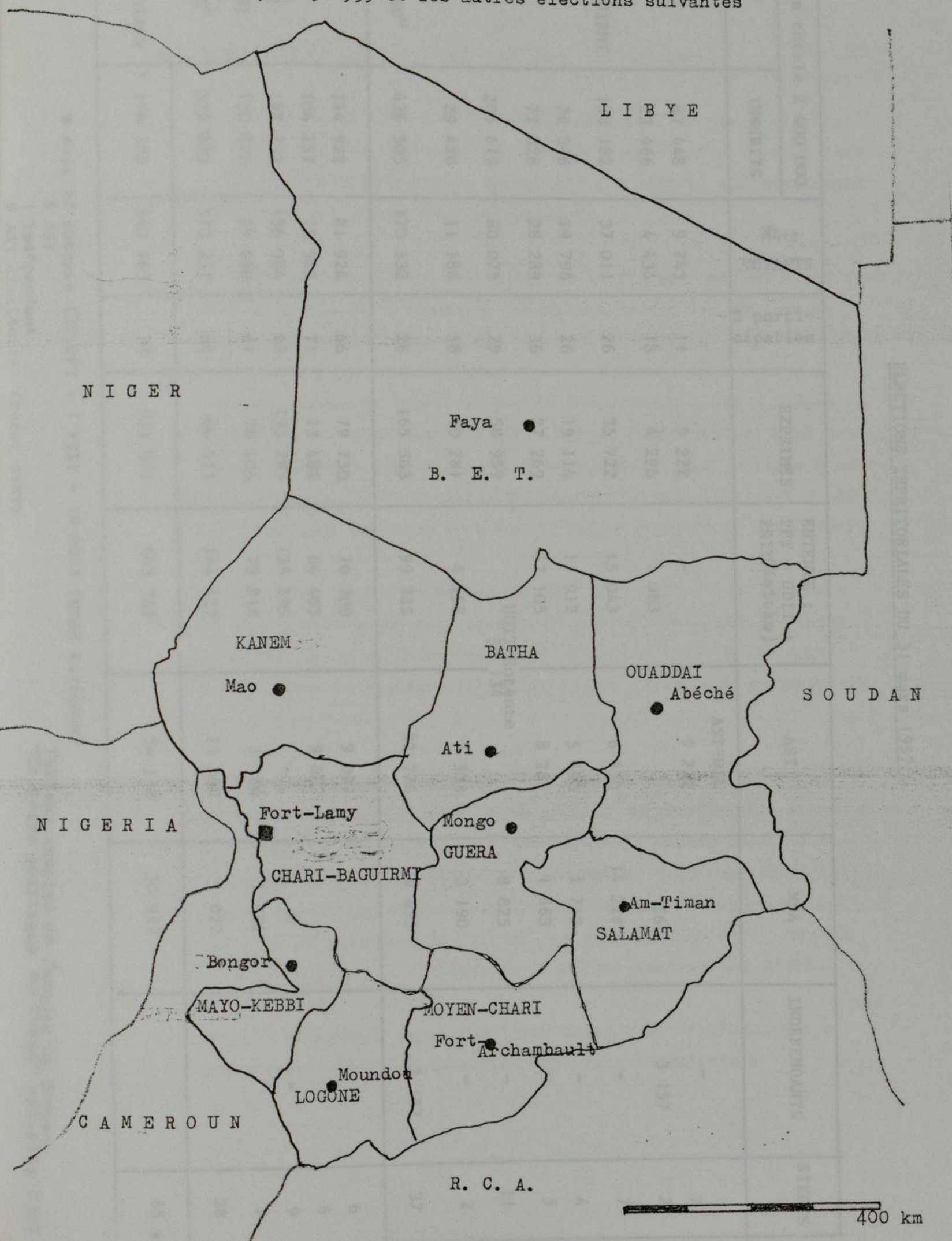
NIGERIA

3° C'est la première fois que le suffrage universel est appliqué pour des élections, donc il y a une arrivée massive de nouveaux électeurs qui ont pesé lourd sur les élections.

4° Les électeurs des partis résiduels de l'UDT (AST, UDIT), qui se sont effrités ont reporté leurs voix à une formation musulmane plus dynamique, le MSA. Cependant, le Ouaddaï et le BET resteront largement AST et UDIT.

CAMEROON

Découpage des circonscription pour les élections législatives du
31-3-1957, 31-5-1959 et les autres élections suivantes



ELECTIONS TERRITORIALES DU 31 mars 1957

Population totale 2 400 000		Nbre VOTANTS	% parti- cipation	EXPRIMES	ENTENTE : PPT = UDIT + PSIT (Kotoko)	AST	MSA	INDEPENDANTS	SIEGES
REGION	INSCRITS								
BATHA	87 448	9 743	11	9 222	-	AST-DIL 9 222	56	-	7
B.E.T	23 466	4 434	18	4 296	1 083			3 157	2
CHARI BAGUIRMI	138 182	37 011	26	35 722	15 043	6 450	14 229	-	7
GUERA	74 546	19 796	26	19 114	11 912	5 490	1 712	-	4
KANEM	77 828	28 289	36	27 269	17 105	8 281	1 883	-	5
OUADDAI	205 619	60 075	29	58 959	UDIT-Entente 50 134		8 825	-	11
SALAMAT	29 416	11 184	38	10 781		3 333	3 190	-	2
Total "NORD"	636 505	170 532	26	165 363		32 776	29 895	3 157	37
LOGONE 1	124 922	81 924	66	79 730	70 709	9 021			6
LOGONE 2	106 257	75 583	71	73 482	64 405	9 077			6
MAYO-KEBBI	197 752	136 084	68	135 295	135 295	-	-	-	9
Moyen CHARI	130 872	79 660	61	78 104	73 818	3 264	1 022		7
Total "SUD"	559 803	373 251	66	66 611	344 427	21 362	1 022		28
TOTAUX	1 196 308	543 783	38	531 974	443 762	54 138	30 917		65 *

* soit 47 Entente (32 PPT - 1 PSIT - 14 UDIT (UDSR Radicaux))

8 AST
1 Indépendant
9 AST dissidente (futur GIRT)

Tableau inspiré de Jacques Le Cornec
"Histoire politique du Tchad" opt.cit; P367

les résultats de ces élections sont donc les suivants :

La liste Entente (PPT + UDIT + PSIT) remporte les élections avec 57 sièges sur les 65 à pourvoir (PPT 32 sièges, UDIT : 14 et PSIT 1 siège), les autres partis auront AST : 8 sièges, AST dissidente (futur GIRT) 9 sièges et 1 indépendant.

Le grand gagnant de ces élections est le PPT qui obtient à lui tout seul la moitié de l'Assemblée. Géographiquement les 32 élus du PPT sont répartis comme suit :

Tous les sièges du Logone 12 sur 12 à pourvoir, 6 sur 7 sièges à pourvoir au Moyen-Chari, 7 sur 9 sièges à pourvoir au Mayo-Kebbi, 4 sur 5 sièges à pourvoir au Chari-Baguirmi, 2 sur 4 sièges à pourvoir au Guera, 1 sur 2 sièges à pourvoir au Salamat, 1 sur 7 sièges à pourvoir au Batha et 2 sur 11 sièges à pourvoir au Ouaddaï.

Ainsi le PPT devenu modéré domine le "Sud" (Logone, Moyen-Chari et Mayo-Kebbi) et obtient pour la première fois quelques sièges au Kanem, Guera et Chari-Baguirmi. La droite (AST, UDIT) quant à elle tient le Ouaddaï, le Batha, le BET et obtient quelques sièges au Mayo-Kebbi.

Le MSA n'aura aucun siège malgré sa forte implantation au Baguirmi, notamment dans la capitale. A la suite d'une réclamation de ce parti, les élections territoriales du 31 mars 1957 seront annulées au Chari-Baguirmi, en conséquence de nouvelles élections partielles seront organisées le 1er juin 1958, elles seront remportées par la liste UST composée du MSA, AST et UDIT (qui quitte l'Entente à cette occasion) : 7 sièges sur 7 seront pourvus par l'UST.

Avec le changement de statut (proclamation de la République le 28 novembre 1958), de nouvelles élections législatives

(anciennement territoriales) seront organisées le 31 mars 1959 pour la 4ème Assemblée. Ces élections (voir tableau page suivante) consacrent une écrasante victoire de l'Entente et plus particulièrement du PPT qui obtient 57 des 85 sièges à pourvoir, l'UDIT obtient 17 sièges, l'AST 9, le GIRT 2 sièges et l'UNT 1 siège (élu sur une liste UDIT).

Le MSA est le principal perdant de cette consultation malgré les 50 % des voix obtenues au Chari-Baguirmi, les 31% des voix dans l'ensemble du "Nord" et 10 % des suffrages totaux.

Géographiquement, il y aura ainsi 33 députés pour le "Sud" (39 %) 43 députés pour le "Nord" (50,5%) et 9 européens ou assimilés.

Au total le PPT a obtenu 57 sièges qui se répartissent géographiquement comme suit : 16 sur 16 sièges à pourvoir au Logone, 9 sur 9 sièges à pourvoir au Moyen Chari, 11 sièges sur 11 à pourvoir au Mayo-Kebbi, 6 sur 6 sièges à pourvoir au Kanem, 2 sur 2 sièges à pourvoir au Salamat, 6 sur 10 sièges à pourvoir au Chari-Baguirmi, 4 sur 5 sièges à pourvoir au Guera, 3 sur 9 sièges à pourvoir au Batha et aucun siège au Ouaddaï et au B E T.

L'UDIT a obtenu au total 16 sièges qui se répartissent comme suit : 12 sur 15 sièges à pourvoir au Ouaddaï, 2 sur 9 sièges à pourvoir au Batha et 2 sur 2 sièges à pourvoir au BET.

L'AST a obtenu au total 9 sièges qui se répartissent comme suit : 3 sur 10 sièges à pourvoir au Chari-Baguirmi, 3 sur 15 sièges à pourvoir au Ouaddaï, et 2 sur 9 sièges à pourvoir au Batha.

Le GIRT a obtenu au total 2 sièges qui se trouvent parmi les 9 sièges à pourvoir du Batha

ELECTIONS LEGISLATIVES DU 31 mai 1959 (anciennement territoriales)

Population totale 2 500 000		Nb VOTANTS	% par- ticipa- tion.	EXPRIMES	PPT	MPT		MSA	MESAN	Sièges
REGIONS	INSCRITS					AST +	GIRT +			
BATHA	90 950	14 591	16	13 615	2 859	1 906	1912	1906	5 252	9
BET	29 944	8 242	27	8 092	3 868	Entente	4 075	4 075	149	2
CHARI-BAGUIRMI	148 983	45 624	30	44 389	12 847	8 560	Union Guera*	21 354	1 628	10
GUERA	75 070	28 662	38	27 639	17 607	4 401	2 252	3 379		5
KANEM	94 350	23 061	35	32 154	17 316	EST	9 957	4 976		6
OUADDAI	208 567	41 711	20	40 256	3 107	7 035	17 304	11 352	1 458	15
SALAMAT	29 939	10 151	34	9 873	3 859		3 108	2 255	651	2
Total "NORD"	677 803	182 042	27	176 018	61 463	21 902	1912	38 602	48 717	49
LOGONE	251 130	171 748	68	168 657	155 146	2 702	2702	2 702	2 703	
MAYO-KEBBI	195 664	134 441	69	132 372	91 533	39824				11
MOYEN-CHARI	138 388	94 051	39	91 895	82 235	993			4 080	9
Total "SUD"	585 182	400 240	68	392 924	328 914	3 695	42526	2 702	6 783	36
TOTAUX	1 262 985	582 282	45	568 942	390 377	25 597	44438	41 304	55 500	85

* Union Guera : coalition locale au Guera (UDIT + MSA)

** Union Logonaïse : coalition locale au Logone (AST + GIRT + UDIT + MSA + MESAN) contre le PPT

On constate donc dans la répartition géographique des élus un bloc homogène PPT au "Sud", une forte poussée du PPT au Kanem, Guera, Salamat et Chari-Baguirmi.

Le MSA conserve le Chari-Baguirmi (50% des voix), l'UDIT et l'AST conservent le Ouaddaï et le BET, le GIRT se maintient au Batha mais perd du terrain au Mayo-Kebbi.

En gros, chaque parti conserve son fief traditionnel et le gain du PPT (Mayo-Kebbi, Kanem, Guera, Salamat notamment) se fit au détriment du GIRT, AST et UDIT.

La répartition relative des forces politiques du Tchad montre que le PPT a, de loin, la première place avec 68% des voix et MSA vient en deuxième position avec près de 10% des voix, puis viennent le GIRT avec 7,6 % des voix, l'UDIT 7 % des voix, l'AST 4,5 % des voix et enfin le MESAN 3 % ; mais le jeu des ententes locales rend ces pourcentages assez théoriques / 48/.

Pour l'analyse des élections législatives (anciennement territoriales) de 1962, 1963 et 1969 nous les étudierons dans les chapitres sur l'évolution politique après 1960 ; en effet entre-temps il y a eu l'indépendance du Tchad (1960) et surtout le parti unique (1962).

2° Les élections législatives

Celles-ci concernent l'ensemble de la "Communauté française" formée par la France et ses colonies ; ainsi chaque territoire élit ses représentants à l'Assemblée de l'Union et au Sénat.

Pour les premières élections, les territoires de l'Oubangui-Chari (actuelle Centrafrique) et du Tchad avaient été groupés.

Les premières élections législatives ont eu lieu le 10 novembre 1946, chaque circonscription électorale (Tchad et Centrafrique) élisant un représentant. Le 2ème collège du Tchad a élu Gabriel LISETTE, le futur fondateur du PPT, avec seulement 27 664 votants / 49 /.

Les deuxièmes élections législatives ont eu lieu le 17 juin 1951 dans les mêmes conditions que celles de 1946, mais le 2ème collège du Tchad a élu cette fois deux représentants au lieu d'un seul précédemment (1946). Ils seront tous les deux de l'UDT sur 165 925 votants l'UDT a recueilli 74 % des voix, le PPT 9 %, le PSIT 8%, l'UDSR 4% et les divers 4% des voix. Ces élections de 1951 ont beaucoup inquiété les autorités coloniales notamment par la croissance de l'influence du parti qui était proche des musulmans réformistes (PSIT) au détriment de leurs protégés de l'UDT proches du sultan et des chefs traditionnels ; un administrateur français au Ouaddaï rapporte les faits suivants:

"Lors des élections législatives de 1951, faqi OULECH /50/ mit le poids de sa renommée dans la lutte électorale en faveur d'Ahmed Koulamallah (PSIT) qui se présentait sous l'étiquette "socialiste"... Dans cette campagne, on parle d'émancipation et le Soudan fut cité en exemple : mieux, on laissait entrevoir un protectorat Soudanais sur le Ouaddaï (on sait qu'Abéché est considéré comme une terre irrédente par les nationalistes de Khartoum" / 51 /.

"Quelle que soit la signification de ces résultats, une chose est claire : depuis l'affaire Oulech / 50/ et les élections de juin 1951, l'opposition (PSIT) a marqué des points et l'autorité du sultan (UDT) est loin d'être rétablie et très sensiblement en baisse" / 52 /.

Les troisièmes élections législatives auront lieu le 2 janvier 1956 (cf. tableau page suivante) dans les mêmes modalités que

ELECTIONS LEGISLATIVES DU 2.1.1956 (2ème collège)

Population totale 2 250 000		Nb VOTANTS	% parti- cipation	EXPRIMES	PST-PSK	AST	BTDT	UDIT	UT PPT + PSIT	BT
REGION	INSCRITS									
BATHA	78 412	28 758	37	28 445	3 210	11 358	631	5 863	6 574	819
B.E.T	11 756	1 843	16	1 743	37	451	18	116	1 082	39
CHARI-BAGUIRMI	61 927	18 852	30	18 187	7 191	2 875	300	1 527	5 918	376
Commune de FORT-LAMY	7 030	3 859	55	3 836	582	472	109	198	2 356	119
KANEM	52 914	19 291	36	18 378	1 623	1 566	1 261	2 489	11 078	361
OUADDAI 1-2	89 656	41 126	46	40 181	3 998	24 887	658	5 656	4 026	956
SALAMAT	14 824	8 021	54	7 952	1 553	2 178	200	626	3 158	237
Total "Nord"	316 519	121 750	38	118 924	18 194	43 787	3 167	16 475	34 192	2 907
LOGONE 1-2	110 486	85 865	79	84 254	4 140	24 118	556	756	54 167	517
MAYO-KEBBI	68 211	52 684	65	51 944	3 283	33 731	425	1 892	11 481	1 132
MOYEN CHARI	56 329	40 385	71	39 732	2 632	3 622	1 841	347	31 003	287
Total "Sud"	235 026	178 934	76	175 930	10 055	61 471	2 822	2 995	96 651	1 936
TOTAUX	551 545	300 784	54	294 652	28 254	105 258	5 989	19 483	130 843	4 843

ELUS : 1 PPT

1 AST

celles de 1951. Les deux élus seront 1 AST et 1 PPT. Nous rappelons que lors de ces élections le suffrage universel ne sera pas encore appliqué ; ce que l'on constate c'est que le PPT voit augmenter considérablement le nombre de ses électeurs par rapport aux précédentes élections ; il aura presque l'unanimité dans le "Sud" mais ne réussit pas à "mordre" dans le "Nord" qui 'a largement voté pour les partis traditionnellement bien implantés dans cette région, il s'agit de l'AST et de l'UDIT au Ouaddaï et au BET et le PSIT au Chari-Baguirmi.

Ces élections ont été marquées par une intense activité des partis progressistes, notamment le PSIT de Koulamallah et Kotoko : "Les slogans (du PSIT) circulant sous le manteau étaient bien plus ceux du nationalisme Djellaba, voire d'un pan-islamisme fanatique que de la SFIO (à laquelle le PSIT était affilié.... l'administration faisait tout pour soutenir le parti du sultan (UDT - RPF) contre le PSIT subversif.... qui développe le thème des abus des chefs et de l'administration et, sous le manteau fait valoir des arguments plus forts : suppression de l'impôt, éviction des Européens / 53 /, bref, une opposition au sultan voire au sultanat autour d'éléments ayant récemment séjourné en Egypte et au Soudan...." / 54 /.

3° Les élections municipales

En application de la loi du 18 novembre 1955 Fort-Lamy est érigée en commune de plein exercice pour une première fois des élections municipales seront organisées le 18 novembre 1956 dans cette ville où il y avait 15 445 inscrits (électeurs). Il y aura quatre listes pour élire les 33 membres du conseil municipal :

- une liste PPT + UDIT (Lisette et Baptiste)
- une liste PSK (Koulamallah)
- une liste RPPT (PSIT Kotoko-Haganaye)
- une liste AST.

Les résultats seront les suivants : sur 8 329 voix exprimées, la liste PPT-UDIT obtient 4 234 voix, soit 50% des voix, ce qui s'est traduit par 18 sièges, la liste PSK obtient 1 892 voix soit 22% des voix, ce qui s'est traduit par 2 sièges, la liste RPPT obtient 901 voix soit 10% et qui se traduit par 6 sièges et enfin la liste AST obtient 1 302 voix, soit 15% qui se traduit par 6 sièges. Comme quoi la capitale est très disputée.

Les deuxièmes élections municipales auront lieu le 25 juin 1961 en dehors de Fort-Lamy 6 autres communes urbaines sont concernées ; il s'agit de Fort-Archambault (aujourd'hui Sarh), Moundou, Bongor, Doba, Laï et Abéché. Mais là, l'annulation des listes autres que celle du PPT (il s'agit principalement de listes PNA) annonce déjà l'avènement proche du parti unique.

Le gouvernement ayant annulé les autres listes, toutes les municipalités seront gérées par le PPT qui "gagne" seul les élections municipales.

4° Le referendum

Le vote pour l'autodétermination a eu lieu au Tchad en 1958 comme dans les autres colonies françaises d'Afrique; il s'agissait de se prononcer soit pour l'indépendance immédiate (ou vote "Non"), ou pour l'autonomie interne dans la communauté (ou vote "Oui"). Le vote a eu lieu le 28 septembre, sur 1 243 450 inscrits dont 818 387 votants, soit 66% (pourcentage record) des inscrits, il y a eu 804 355 "Oui" et 14 035 "Non" . Il faut dire que tous les partis avaient appelé à voter "Oui" sauf l'UNT, qui jouera plus tard un rôle important dans la création du Frolinat.

d) Quelques remarques sur les élections

Les conclusions que l'on peut tirer des différentes élections qui eurent lieu entre 1946 et 1961 sont nombreuses et diverses.

Tout d'abord entre 1946 et 1956 la représentativité des conseillers et des parlementaires élus était discutable dans la mesure où le droit de vote était limité : les électeurs étaient surtout des citadins, la masse rurale restait en partie à l'écart du système jusqu'à l'institution du suffrage universel en 1956 /55 /.

Ensuite, le système électoral ou, plus exactement, l'adaptation des systèmes politiques européens (partis politiques, système représentatif etc.) aux réalités africaines a posé beaucoup de problèmes par exemple, le système électoral ne rend pas compte, à notre avis de la vie politique "réelle" des populations : la masse rurale était restée fidèle au système d'allégeance précolonial qui confèrait aux chefs traditionnels (sultans, chefs religieux etc.) le rôle de "grands électeurs" ; en effet les électeurs votaient (surtout dans le "Nord" resté statique) pour le chef traditionnel ou tout au moins dans le sens souhaité par celui-ci / 56 / ; ce qui en définitive fausse le jeu démocratique et pose le problème de l'adaptation de la modernité à la tradition. Là les élections sont devenues de simples tests de l'autorité du chef traditionnel.

C'est pourquoi nous pensons qu'analyser l'évolution politique du Tchad par rapport aux chiffres électoraux ne suffit pas, d'où la nécessité de faire intervenir les appréciations subjectives des éléments extra-électoraux, notamment la Charia, les conventions inter-ethniques entre autres (nous y reviendrons).

Le problème des abstentions mérite lui aussi d'être évoqué : à partir de la loi cadre (23 juin 1956) qui institua le suffrage universel et le collège unique (entre autres), le nombre des électeurs avait d'un coup plus que doublé et accroissement de l'électorat s'est accompagné d'une forte croissance de la non-participation au vote ; là aussi il y a une grande disparité entre les régions, elle variait de 89 % au Batha à 21 % dans le Logone (pour les élections de 1957) la moyenne générale pour le "Nord" était de 74% et de 32% seulement pour le "Sud", toujours pour les élections de 1957. La non-participation au vote a évolué comme suit (nous prenons 2 cas extrêmes, l'un pour le "Nord" et l'autre pour le "Sud") .

	% de non-participation au vote par rapport aux inscrits			
	1952	1956	1957	1959
LOGONE	40	22	33	32
BATHA	59	64	90	84

Ainsi, la participation au vote est décroissante du "Sud" au "Nord". L'abstention minima des régions du "Sud" par rapport à l'abstention maxima des régions du "Nord" fait que l'échelle géographique des rentabilités électorales favorise le PPT dont le "Sud" est le fief électoral : ce qui réduit à de plus justes proportions la pénétration du PPT au "Nord" amorcée depuis 1957. En outre, ce qu'il gagnait d'un côté (en mordant sur l'électorat des partis conservateurs AST, UDIT, GIRT), il le perdait de l'autre, en alienant sa crédibilité auprès de la fraction progressiste de l'électorat musulman qui se regroupait en partie autour du M.S.A (notamment par sa politique de collaboration

de plus en plus étroite avec le pouvoir colonial, alors qu'il en était autrement auparavant).

Aussi, parallèlement à la montée du PPT, s'amorce la lente dégradation des héritiers de l'UDT (AST, UDIT, GIRT) dont il ne restera que des débris au moment de l'indépendance.

Ainsi, à la lutte du PPT contre l'administration coloniale et son expression politique l'UDT et ses héritiers, va succéder la lutte du PPT contre le MSA qui prend à gauche, le relais du PPT qui glisse à droite.

La répartition réelle des forces politiques doit tenir compte de ces abstentions et pourcentage des votants au "Sud" (autour de 70 %) et celui des voix obtenues par le PPT (83 %) étant également maximaux au "Sud" cette région est celle où la force relative du parti se rapproche de sa force réelle, mais le pourcentage des votants tombe à 18 % dans les régions du Ouaddaï, BET et BATHA et à 33% dans le Kanem, Guera et Salamat /57 /. Ce nombre élevé des abstentions au "Nord" signifie que la force réelle des partis politiques est très en-deçà de leur force relative et "lèse" les partis politiques qui ont leur fief dans ces régions (AST, UDIT, MSA) .

Ceci signifie aussi que "les 2/3 des inscrits dans le Kanem, le Guera et le Salamat et plus des 4/5 des inscrits dans le Ouaddaï, le BET et le Batha sont politiquement "disponibles" et pas nécessairement pour la droite traditionnelle (AST, UDIT) ni pour le PPT... il y a là une sérieuse inconnue pour l'avenir politique du pays" / 58 /.

4- les populations musulmanes du Tchad et l'évolution politique de 1946 à l'indépendance (1960)

Pour finir ce chapitre, nous allons maintenant faire quelques remarques sur les partis politiques et l'évolution politique jusqu'à l'indépendance.

En ce qui concerne les partis politiques tchadiens, nous constatons l'abord qu'ils sont presque tous des partis de cadres : à l'aristocratie européenne et traditionnelle de l'UDT-RPF correspondait la bourgeoisie administrative et scolarisée du PPT et la bourgeoisie commerçante ou religieuse du M.S.A.

Ensuite, ils ont chacun une dominante régiono-confessionnelle, voire ethnique et sociologique.

Le PPT avait presque l'exclusivité au "Sud" et ne mordit ailleurs qu'à partir de 1957 (Kanem, Guera, Salamat); Il est le parti né des transformations socio-économiques et culturelles qui ont concerné le "Sud", où il y eut un bouleversement total des rapports socio-économiques / 59 / . Ceci n'a pas eu lieu dans le reste du pays qui, en définitive avait peu changé sur le plan socio-économique (sauf la capitale). Donc le PPT est le résultat de l'introduction du système capitaliste, du changement de statut de ceux qui ont été à l'école coloniale et sont devenus ceux qu'on a appelé les "évolués" qui, à leur tour, ont essayé de mobiliser les paysans qui désormais cultivent le coton et non les cultures de subsistance.

L'UDT et les partis résiduels (AST, UDIT, GIRT) quant à eux, ont utilisé les structures sociales précoloniales pour asseoir leur influence. Ce sont en quelque sorte les anciens royaumes musulmans qui ont pris vie sous forme de partis politiques et qui ont

retrouvé leurs sujets d'avant la colonisation qui leur sont restés en grande partie fidèles, d'où leur forte implantation dans les régions qui étaient couvertes par l'ancien empire du Ouaddaï.

Le MSA, comme l'UDT et ses successeurs (AST, UDIT, GIRT) est une formation de musulmans. En plus de son implantation régionale (Chari-Baguirmi) ses militants et électeurs sont surtout dans les villes où les populations sont assez "détribalisées" et donc détachées du système d'organisation sociale qui existe dans les campagnes. L'origine sociale des militants du MSA est le résultat de deux facteurs. D'une part le développement du commerce-pratiqué presque exclusivement par des musulmans-créea une bourgeoisie qui a eu des contacts suivis avec toutes les régions du Tchad et les pays voisins (Soudan, Libye, Centrafrique notamment). D'autre part l'élite musulmane des villes était influencée par les idées pan-islamiques et nasseriennes véhiculées surtout par des étudiants qui avaient suivi leur formation en Egypte et au Soudan / 60 /. Ces deux catégories constituent l'immense majorité des militants du MSA.

Une autre caractéristique importante de la vie politique tchadienne est à souligner : les différences idéologiques, si elles existent entre les partis, sont superficielles et s'effacent souvent derrière les questions de personnes qui soutendent des solidarités ethniques et confessionnelles ; ainsi apparaissent des noms de leaders politiques qui dominent la formation et le développement des partis et ensuite l'organisation de l'Etat tchadien : Messieurs Lisette, Koulamallah, Kotoko, Baptiste, Sahoulba, Kherallah, El-Goni, Tombalbaye, Toura et quelques autres : ce sont ces quelques hommes qui ont fait l'évolution politique du Tchad entre 1946 et 1963 /61 /

Pour ce qui concerne la primauté des hommes sur l'idéologie, Fremaux et Buijtenhuijs / 62 / ont fait les observations suivantes: "C'est parce qu'il n'y a pas de réelles divergences entre les hommes politiques que la division pourra s'opérer selon des clivages religieux... les hommes politiques tchadiens qui, jusqu'à l'indépendance étaient obligés de solliciter les suffrages de l'électorat à l'occasion d'élections pluripartites ont dû se rendre compte que les "arguments" religieux appelaient à des instincts profonds chez leurs électeurs et leur permettaient de s'assurer à bon compte une popularité sans faille dans leurs circonscriptions respectives. Ainsi le "tribalisme" et le "confessionalisme" ne sont pas toujours des facteurs indépendants mais des "variables dépendantes" utilisées par des hommes politiques sans scrupule pour masquer des intérêts "de classe" et ce n'est pas par hasard qu'au Tchad, le clivage s'est opéré selon le critère religieux".

Nous sommes d'accord avec ces observations de Fremaux et Buijtenhuijs, d'ailleurs nous allons dans les pages qui suivent apporter des éléments d'information qui ont jalonné l'évolution politique du Tchad entre 1946 et l'indépendance pour appuyer ces affirmations et nous irons même plus loin dans le prochain chapitre et dans nos conclusions:

Tout d'abord dès 1947 des affrontements entre des éléments musulmans et des "sudistes" ont été signalés après les élections territoriales de 1947 à Fort-Archambault (actuellement Sahr) /63 /.

Au Ouaddaï, un ancien administrateur français, qui était présent, rapporte que le "résultat de la première consultation populaire (1946-7) fut la constitution d'un bloc Ouaddaïen musulman décidé à se défendre contre ceux qu'il considère comme des esclaves (les sudistes), la question politique prend dès le départ un tour religieux" / 64 /. Le même administrateur rapporte que lors des

élections de 1951 et 1952 le levier confessionnal-ethnique a été largement utilisé par les candidats lors de leurs campagnes électorales.

Avec l'arrivée au pouvoir du PPT, suite aux élections territoriales de 1957, s'ouvre une période pendant laquelle le "confessionnalisme" et le "tribalisme" ont été utilisés à des fins politiques; en effet les élections partielles du Chari-Baguirmi ont vu un regroupement des partis à prédominance musulmane sous le sigle de l'UST, d'ailleurs l'AST et l'UDIT quittèrent l'Entente 1 à cette occasion pour s'allier au MSA. Le réaménagement des groupes au sein de l'Assemblée après ces élections partielles était le suivant: il y a d'une part l'Entente 2 (39 membres) composée de 28 PPT, 8 GIRT et 3 non-inscrits; d'autre part l'UST (26 membres) composée de 14 AST, 5 UDIT, 4 MSA et 3 non-inscrits. Ce dernier groupe parlementaire constituant l'opposition est composé essentiellement de musulmans.

Après le référendum sur l'autodétermination (28.9.1958) et la proclamation de la République (28.11.1958), une ère d'autonomie interne va commencer avec la formation de gouvernements provisoires (en attendant la constitution): cette période sera particulièrement marquée par l'instabilité politique exaspérée par les rivalités personnelles et les intrigues soutendues par les rivalités confessionnelles et ethniques.

En quatre mois, le pays va connaître 4 gouvernements: le premier va être formé le 10 décembre 1958 et sera présidé par Lisette (PPT) il était un "gouvernement d'union", c'est-à-dire que la plupart des partis politiques y participaient bien que largement dominé par l'Entente 2 (PPT - GIRT). Le 30 janvier 1959, le GIRT quitte l'entente et s'allie à l'UST pour former un nouvel intergroupe parlementaire (le MPT) qui devient majoritaire (soit 34 MPT pour 31 Entente) et renverse donc le gouvernement de Lisette.

Le "problème" c'est que les parlementaires MPT sont presque tous musulmans, si bien que le gouvernement Sahoulba (GIRT) qui sera formé sera un gouvernement composé uniquement de musulmans (le PPT ayant refusé les postes qui lui ont été offerts).

De ce fait une bonne partie des députés du "Sud" (dix huit) "estimant que le contrôle du pouvoir par les musulmans est inadmissible"/65/ se retirent dans leur région et signent une motion demandant l'autonomie du "Sud" et sa transformation en Etat autonome, membre de la communauté, en considérant le reste de l'Assemblée comme l'Assemblée constituante de l'Etat du "Nord".

Ensuite, ils enverront un télégramme dans ce sens au Général DE GAULLE, président de la communauté ; ce télégramme du 3.2.1959 disait: "élus région "Sud" attirons attention sur conséquences intrigues menées Paris et dans couloirs Assemblée législative Tchad par certains éléments métropolitains réactionnaires et notables féodaux région "Nord", susceptibles de compromettre unité tchadienne" / 66 /.

Alors Ahmed Koulamallah (MSA), très inquiet par le risque de sécession du "Sud", quitte le MPT et forme avec le PPT une nouvelle majorité parlementaire : l'Entente 3 ; le gouvernement Sahoulba (GIRT) est donc renversé le 11.2.59 au profit de Koulamallah (MSA).

A propos de cette tentative de sécession du "Sud" en 1959, Koulamallah me disait: "c'est moi qui ai évité cette sécession du "Sud" en 1959, j'ai quitté le MPT pour m'allier au PPT sensé représenter le "Sud" en vue d'éviter la sécession du "Sud". Cette action, comme mon alliance avec ce même PPT lors des élections de 1952 contre l'UDT qui, comme vous le savez était le parti de la chefferie traditionnelle musulmane, apportent un démenti cinglant à l'affirmation de ceux qui ne voulaient pas que des non-musulmans

adhèrent au MSA et affirmaient que toute mon action politique et celle de mon parti était faite en fonction des intérêts des seuls musulmans au détriment de l'intérêt des autres tchadiens, voire du Tchad" /67 /.

Il est intéressant de s'arrêter un instant sur l'action et les mesures prises par ce gouvernement pendant les 12 jours qu'il a présidé au destin du Tchad ; pour cela donnons la parole au chef de ce gouvernement Ahmed Koulamallah pour nous livrer son témoignage :

"Le premier jour de mon investiture à la tête du gouvernement j'ai amené tous les membres du cabinet (musulmans ou non) à la mosquée pour prier Raq'atën li wajhi-LLähi (2 prosternations pour la "face " de Dieu) pour qu'il bénisse notre action....

"Ensuite, j'ai décidé que le gouvernement travaillerait en Arabe, c'est pourquoi j'ai affecté des attachés de traduction formés en Arabe auprès de tous les ministres qui n'écrivaient pas et ne lisaient pas l'arabe ; et je m'apprêtais à en affecter dans toute l'administration, car comme vous le savez, au sein de notre parti, la correspondance et nos travaux se faisaient pour la plupart, en Arabe, d'autant que la grande majorité de nos cadres étaient arabisants, et c'est dans ce sens que j'avais commandé à l'Egypte une grande quantité de machines à écrire à caractères arabes, ainsi que d'autres matériels de travail nous permettant de mettre en place les structures nécessaires à l'emploi de la langue arabe dans l'administration qui, jusqu'alors travaillait en Français seulement..." / 68 /.

Ces mesures prises par Koulamallah (MSA), une fois devenu chef du gouvernement nous inspirent les réflexions suivantes :

1° Le fait que tous les membres du gouvernement (musulmans ou non) soient amenés à la mosquée, dans un Etat théoriquement laïque,

soutend une interférence des affaires religieuses et de l'Etat ou laisse du moins entrevoir que la religion musulmane serait prépondérante dans le pays et apporte des arguments à ceux qui accusent Koulamallah et son parti, le MSA d'être pan-islamiste (nous savons que près de la moitié des tchadiens n'est pas musulmane) /69/

2° La décision d'employer l'Arabe comme langue officielle au même titre (sinon plus) que le Français est sans doute légitime dans la mesure où cette langue était (et est) lue et écrite par un nombre appréciable de tchadiens, en tout cas incontestablement beaucoup plus nombreux que ceux qui lisaient et écrivaient le Français /70 /.

Mais l'empressement avec lequel Koulamallah a pris ces mesures et la rapidité avec laquelle il a pu obtenir que Nasser fasse parvenir au Tchad des machines à écrire à caractères arabes et autres équipements administratifs servant à l'utilisation de la langue arabe dans l'administration, nous confirment que le MSA avait des rapports idéologiques étroits avec les Nassériens et autres Hizb-el Umma du Soudan, et les accusations de mouvement pan-islamique qui lui étaient adressées ne sont pas sans fondement.

3°. Koulamallah (MSA) était chef de gouvernement grâce à une coalition avec le PPT dont la force était largement supérieure à celle du MSA, notamment en ce qui concerne le nombre des élus /71/ mais malgré cela, les principaux portefeuilles et même l'orientation générale de la politique du gouvernement émanent du MSA ; ainsi les mesures dont nous venons de parler semblent être l'application du programme politique du MSA, qui, dans bien des points est différent de celui du PPT (de 1959), notamment en ce qui concerne la langue officielle.

Ainsi, Koulamallah a "effrayé" tout le monde : d'abord les populations du "Sud" (fief électoral du PPT), les autorités coloniales et enfin les musulmans modérés et la chefferie traditionnelle regroupée au sein de l'AST, l'UDIT, et le GIRT : en effet, la politique d'arabisation préconisée par le MSA a été perçue par les populations du "Sud" à une "volonté d'islamisation de tous les Tchadiens", ceci leur rappelait les mauvais rapports qu'elles avaient eu avec leurs voisins musulmans dans le passé précolonial / 72 /. Il faut dire aussi que l'administration coloniale, dans le cadre de sa politique de "diviser pour régner" n'a pas ménagé ses efforts pour exacerber ces contradictions passées / 73 /.

L'administration coloniale française qui avait déjà fort à faire avec Nasser et les musulmans d'Algérie (FLN) ne tenait pas à ce qu'un "Nasser noir" sème la "subversion" et remette en cause la présence française au Tchad, voire en Afrique Noire, notamment sa présence culturelle (langue française) que Koulamallah "met en péril".

Les partis résiduels de l'UDT (AST, UDIT, GIRT) qui sont dirigés par l'aristocratie musulmane modérée et les chefs traditionnels ont été inquiétés par le MSA qui luttait pour le dépérissement de la chefferie traditionnelle.

Les intrigues et les rivalités de personnes faisant leur droit, le gouvernement de Koulamallah (MSA) formé le 12.3.1959 ne dura que 12 jours ; en effet les rivalités entre Koulamallah (MSA), Jean Baptiste (UDIT) et Kherallah (GIRT) -chacun d'eux voulant incarner la représentativité de tous les musulmans du Tchad- étaient grandes.

Nous voyons là que l'unité entre les leaders musulmans était difficile à réaliser, "faute pour eux d'une base ethnique qui fait

la force profonde du PPT, ils auraient pu trouver un élément d'union dans l'Islam, et c'est ce qu'a essayé de faire Koulamallah, mais son islamisme réformiste se heurte au traditionalisme des chefs et jamais l'union ne pourra être faite sur ce thème" / 74 /.

C'est dans ce contexte que Jean Baptiste (UDIT) et Kherallah (GIRT), qui n'avaient pas été associés au gouvernement de Koulamallah forment une nouvelle majorité parlementaire avec le PPT : l'Entente 4 (UDIT, AST, GIRT, et PPT) qui est en fait une reconstitution de l'Entente 1 (1957). Ainsi donc, les musulmans modérés s'allient au PPT pour renverser Koulamallah le 23.3.1959 au profit de Tombalbaye (PPT).

Le MSA et l'UNT (son ancienne aile gauche) se retrouvent donc seuls dans l'opposition, ^{leur} ~~son~~ éviction des affaires de l'Etat satisfait les autorités françaises qui trouvent Koulamallah : "dangereux pour notre présence au Tchad, y compris ses amis de la SFIO" / 75 /.

Ainsi, le nouveau gouvernement formé par Tombalbaye le 23.3.59, "comportait une égalité numérique entre les éléments du "Nord" et ceux du "Sud", mais en fait, l'encadrement "réel" et les principaux portefeuilles en dehors de celui des finances appartenaient aux Saras.... Au sein de la coalition gouvernementale les réticences demeurent : celle des gens du "Sud" à partager le gouvernement avec les gens du "Nord" ; celles des gens du "Nord" à accepter la primauté de ceux du "Sud"..." / 76 /.

Le régime connaîtra une certaine stabilité par rapport au passé (4 gouvernements en quatre mois) grâce à la promulgation de la première constitution de la République du Tchad (31.3.1959) ; celle-ci était calquée sur la constitution française qui donna naissance à la 5ème République.

A partir de ce moment, s'amorcera une lente concentration des pouvoirs entre les mains du PPT, de son bureau politique et de son secrétaire général, François Tombalbaye.

Ainsi, très vite, le PPT se montrera dominateur et amènera ses alliés des autres partis (AST, UDIT, GIRT) à quitter l'Entente pour se rapprocher du MSA (plus proche d'eux sur le plan confessionnel). En effet, un regroupement des partis politiques anti-PPT va s'opérer au sein du PNA; on prête au PPT l'intention de vouloir s'imposer comme parti unique au Tchad / 77 /. Ce regroupement réalisé le 30.1.1960 a failli avoir une étiquette musulmane officielle, pourtant et malgré l'absence de référence formelle à l'Islam, il s'agit essentiellement d'un parti musulman / 78 /.

Le Tchad musulman craint la "revanche" et l'envahissement du "Sud" représenté par le PPT qui, se sentant fort, projette de créer le parti unique; ainsi les partis MSA, UDIT, AST, GIRT et UNT, et même le MESAN se sont unis derrière Koulamallah, Baptiste et Khérallah pour former le PNA (Parti National Africain). L'influence parlementaire du PNA est faible (25 élus sur 85) mais son audience populaire est certainement plus grande, mais difficile à déterminer à priori / 79 /.

On aboutit ainsi à la veille de l'indépendance, à une bipolarisation de la vie politique du Tchad avec le PPT dominant au "Sud", où demeurent des populations "animistes" ou chrétiennes, et le PNA au "Nord" qui regroupe des musulmans.

On revient en fait à la ligne déjà tracée par le PPT et l'UDT entre 1947 et 1952.

Les populations musulmanes sentent, à la veille de l'indépendance, que les populations du "Sud" les surclassent sur le terrain politique, en raison de l'avance prise dans le domaine scolaire, et dans

le domaine du progrès matériel.

La société musulmane, malgré sa culture propre, malgré ses élites, malgré l'autosatisfaction que lui procurent sa religion, l'usage de la langue arabe, ses contacts faciles avec les pays musulmans proches, s'aperçoit qu'elle vit à peu près comme au 19ème siècle. Elle se met à redouter tout à coup ceux-là même qu'elle avait négligés, voire méprisés, jusqu'alors et dont elle mesure maintenant l'ascension / 80 /.

Les populations musulmanes ont ainsi abordé l'indépendance en position "minoritaire", ceci n'est pas dû selon Buijtehhuys "à une discrimination anti-musulmane de la part de la France ; la France n'a pas systématiquement combattu les partis musulmans, mais s'est toujours opposée au parti le plus radical du moment. Les aléas de l'évolution différentielle des différentes régions du Tchad ont voulu que le dernier et le plus radical ait été d'inspiration musulmane" / 81 /

Ainsi, les populations musulmanes du Tchad vont aborder l'indépendance en position de "faiblesse" par rapport aux populations du "Sud", alors que c'était juste le contraire avant la colonisation.

C'est dans ce sens que les dirigeants musulmans iront jusqu'à refuser le statut d'Etat indépendant (proposé en 1960 aux territoires africains sous tutelle française) pour se prononcer pour le maintien du Tchad comme territoire d'outremer.

Selon Le Rouvreur "cette réserve s'explique aisément : connaissant le retard du "Nord" les chefs politiques musulmans voulaient gagner du temps, et attendre avant l'indépendance, d'avoir rattrapé le "Sud" ou tout au moins d'avoir diminué l'écart sur le plan du développement politique" / 82 /.

A ce propos M. Koulamallah me disait : "Le Tchad manquait de cadres, nous devons attendre cinq ans pour avoir le temps de former nos cadres comme au Nigeria" / 83 / (En effet, le même phénomène de freinage des gens du Nord à l'évolution du Sud a retardé jusqu'en 1960 l'indépendance du Nigeria voisin); Koulamallah ajouta que "cette attitude était dictée par un souci de justice entre toutes les populations du Tchad, d'ailleurs ceci aurait pu éviter le déséquilibre trop voyant entre le "Nord" et le "Sud" du Tchad, qui a conduit ce pays à la guerre qui n'est pas finie jusqu'aujourd'hui...." / 84 /.

En outre, l'emploi du Français comme seule langue officielle, "disqualifie" les élites musulmanes qui pensaient enfin pouvoir trouver leur place dans l'appareil d'Etat avec l'indépendance. Les élites musulmanes (formées pour la plupart en arabe et selon une autre culture), s'effraient de l'indépendance qu'elles voient venir dans le cadre d'un Etat "progressiste" où la langue arabe, à laquelle elles sont attachées, est éliminée par le français et mise au même rang que les "idiomes" africains / 85 /

Le rapport de force "Nord" - "Sud" a donc suivi l'évolution dialectique suivante : avant la colonisation le "Nord" dominait le "Sud" militairement et le surclassait politiquement. Au moment de l'indépendance c'est exactement le contraire : le "Nord" a tout "perdu" par l'intermédiaire de la colonisation / 86 /.

NOTES (chapitre IV)

=====

- (1) Cf. *infra* dans ce chapitre, paragraphe 3.
- (2) LAVROFF "Les partis politiques en Afrique noire", Paris, PUF "Que sais-je", 1970, p.11.
- (3) Cf. *supra*, chapitre III, paragraphe 1, a et 2, b.
- (4) Cf. *infra* b/.
- (5) Cf. *infra* c/.
- (6) R. BUIJTENHUIJS "Le Frolinat..." opt. cit. p.73-74.
- (7) Cf. *supra* chapitre III, paragraphe 2.
- (8) R. BUIJTENHUIJS "Le Frolinat...." opt. cit. p.70
- (9) Cf. *supra* chapitre II, paragraphe 4 b.
- (10) P. HUGOT "Le Tchad" opt. cit. p.79
- (11) Cf. *supra* chapitre II, paragraphe 5.
- (12) Cf. *supra*, chapitre II, paragraphe 4.
- (13) I.H. KHAYAR "Aperçu sur la sociologie des élites Ouaddaïennes" Thèse pour le doctorat du 3ème cycle, Paris III, 1982, p.227.
- (14) *idem*. p.252-3
- (15) cf. *infra*
- (16) J. CHAPELLE "Le peuple tchadien, ses racines et sa vie quotidienne". L'harmattan, Paris, 1980, p.238.
- (17) Cf. *infra* annexe "témoignage d'un dirigeant de l'élite politique musulmane : Ahmed KOULAMALLAH."
- (18) Propos recueillis par nous-même le 27.2.1981 à Paris.

- (34) LE CORNEC "Tchad" opt. cit. p. 81.
- (35) Cf. supra chapitre I, paragraphe 4.
- (19) Cf. supra chapitre II, paragraphe 4.
- (20) P. HUGOT "Le Tchad" opt. cit. p. 81.
- (21) I.H. KHAYAR "Aperçu....." opt. cit. p. 231
- (22) Cf. supra chapitre I, paragraphe d, et infra chapitre V, paragraphe 2
- (23) Cf. supra chapitre III, paragraphe 4 c.
- (24) Cf. infra annexe "Témoignage d'un dirigeant de l'élite politique musulmane : Ahmed KOULAMALLAH."
- (25) Propos de Ahmed KOULAMALLAH recueillis par nous même le 27.2.81 à Paris (pour plus de détails cf. annexe).
- (26) P. GENTIL "Tchad: décolonisation et indépendance" doc. CHEAM n° 4004, 1965, p. 70.
- (27) Cf. supra chapitre II, paragraphe 4.
- (28) SHWEISGUTH "Sultanat du Ouaddai..." opt. cit. p. 63.
- (29) Cf. supra, chapitre I, paragraphe a.
- (30) Lors de leur congrès de Konakry (Guinée) en janvier 1957, les partis politiques africains composant le MSA (mouvement socialiste africain) adoptèrent une option pour l'autonomie politique et se détachèrent de la S.F.I.O métropolitaine à laquelle ils étaient affiliés.
- (31) A. LE ROUVREUR "Sahariens et Sahéliens du Tchad" opt. cit p. 231.
- (32) cf. infra, chapitre V.
- (33) cf. infra, chapitre V.
- (34) Idem, p. 81.

(34) LE CORNEC *"Histoire politique du Tchad"* opt. cit. p. 257.

(35) Cf. supra chapitre I, paragraphe b.

(36) A part les documents officiels nous tirons la plupart des chiffres du très complet ouvrage de LE CORNEC *"Histoire politique du Tchad"* cité en bibliographie.

(37) Cf. supra, chapitre I, paragraphe d.

(38) LE CORNEC, opt. cit. p.101.

(39) B. LANNE "Nord et sud dans l'évolution politique du Tchad" ~~p.106.~~
opt. cit. p.106

(40) Pour notre analyse nous ne prendrons en considération ici que les chiffres concernant le second collège.

(41) Cf. supra chapitre 1, paragraphe a.

(42) Cf. supra chapitre III, paragraphe 2.

(43) B. LANNE "Nord et sud dans l'évolution politique du Tchad" ~~p.108.~~
opt. cit. p.108.

(44) Cf. tableau page 106

(45) Cf. supra dans ce chapitre, paragraphe 2, b.

(46) Cf. supra dans ce chapitre, paragraphe 2, a. .

(47) Cf. supra dans ce chapitre, paragraphe 2, c.

(48) LE CORNEC. opt. cit. p.241.

(49) Cf. supra dans ce chapitre, paragraphe 3, a.

(50) Cf. supra, chapitre III, paragraphe 4, c.

(51) SCHWEISGUTH "Le sultanat du Ouaddaï, évolution politique, économique et sociale" mémoire de fin de mission ENFOM, 1957-8, pages 49-50.

(52) Idem, page 62.

(53) Idem, page 50.

(54) Idem, page 63.

- (55) Cf. *supra* dans ce chapitre, paragraphe 3, a.
- (56) "Le sud" qui a subi un certain nombre de transformations sociales par rapport à la période précoloniale échappa en partie à ce système.
- (57.) LE CORNEC, *opt. cit.* p.242.
- (58) *Idem.*
- (59) Cf. *supra*, chapitre III, paragraphe 1, a.
- (60.) Cf. *supra*, chapitre III, paragraphe 4, b.
- (61.) Nous ne citons pas ici, les personnalités européennes qui sont associées à certains d'entre eux que nous citons, et qui ont joué parfois un rôle de premier plan.
- (62.) FREMAUX "La rébellion au Tchad", mémoire de sciences politiques, cité en bibliographie, p.26.
BUIJTENHUIJS "Le Frolinat et les révoltes populaires du Tchad", cité en bibliographie p.73.
- (63) Archives coloniales d'Aix-en-Provence 5 D 217, année 1947, cité par Moulhtar Bachar dans "De 1909 à 1960, les peuples du Tchad oriental...." cité en bibliographie p. 378.
- (64) SCHWEISGUTH. *opt. cit.* p.43.
- (65) Témoignage de Ahmed KOULAMALLAH recueilli par nous même le 27.2.1981 à Paris (pour plus de détails se reporter à l'annexe).
- (66.) Cité par LE CORNEC *opt. cit.* p.234.
- (67) Témoignage de Ahmed KOULAMALLAH recueilli par nous même le 10.1.1982 à Paris (pour plus de détails se reporter à l'annexe).

(68) Témoignage de Ahmed KOULAMALLAH recueilli par nous même le 10.3.1982 à Ndjamena (pour plus de détails se reporter à l'annexe).

(69) Cf. supra, chapitre I, paragraphe a.

(70) Cf. supra, chapitre 1, paragraphe d et infra chapitre V, paragraphe 2

(71) Etant donné que le système était de type "4ème République française" où les partis ou plus exactement leurs élus font et défont les coalitions parlementaires qui forment les gouvernements.

(72) Cf. supra, chapitre II, paragraphe 5.

(73) Cf. supra, chapitre III, paragraphe 4 et P. GENTIL "Tchad, décolonisation et indépendance". Doc. CHEAM 4004.

(74) P. HUGOT "Le Tchad" ~~p. 87~~ opt. cit. p. 87

(75) Idem. p. 85

(76) LE CORNEC opt. cit. p. 222.

(77) Cf. télégramme envoyé par le MPT le 5.2.1959 au Général de GAULLE président de la communauté, faisant écho à celui envoyé au même Général de Gaulle par des députés du "sud" pour réclamer la sécession de leur région.

(78) LE CORNEC opt. cit. p. 260.

(79) Idem.

(80) J. CHAPELLE "Le peuple tchadien, ses racines et sa vie quotidienne". p. 238.

(81) Buijtenhuijs "Le Frolinat...." p. 74-75.

- (82) LE ROUVREUR "Sahariens et sahéliens du Tchad" p.231. opt.cit. p.231
- (83) Témoignage de Ahmed KOULAMALLAH recueilli par nous même le 10.3.1982 à Ndjamena (voir annexe)
- (84) Idem.
- (85) J. CHAPELLE opt. cit p.243. et infra chapitre V, paragraphe 2,3
- (86) BUIJTENHUIJS "La dialectique nord-sud dans l'histoire tchadienne" opt.cit. p.

CHAPITRE V : L'EVOLUTION POLITIQUE DU TCHAD APRES

L'INDEPENDANCE : L'ISLAM ET L'ETAT (1960-1975)

1/. LE PARTI UNIQUE ET LA COMPOSITION REGIONO-CONFESSIONNELLE DE L'OPPOSITION AU REGIME.

Avec l'indépendance proclamée le 11 août 1960, Tombalbaye, "libéré" de la tutelle coloniale directe, commença rapidement à renforcer son pouvoir en faisant le "vide" autour de lui .

Sa première préoccupation fut "l'épuration" de l'administration et d'abord la chefferie traditionnelle, ou du moins ce qu'il en restait ; certains sont "révoqués de leurs fonctions pour mauvaise manière habituelle de servir" / 1 / et le renforcement du PPT qui devient le "parti-Etat" avec, dans un premier temps l'absorption de l'opposition par une éphémère union pour le progrès du Tchad (UPT) ou plutôt des comités de coordination UPT ; cette union fut décidée entre le PPT et le PNA le 18 avril 1961 lors d'un congrès du PPT. Cette union était inégalitaire, le PPT y était largement dominant, notamment au niveau de la direction ; d'ailleurs l'échec de l'UPT sera consacré par les élections municipales qui auront lieu le 25 juin, où toutes les listes PNA avaient été annulées par le gouvernement.

Dans un deuxième temps surviendra la liquidation pure et simple de l'opposition : dissolution de tous les partis politiques sauf le PPT : "car il n'y a pas d'opposition constructive au Tchad, il n'y a qu'une poussière de partis qui ne sont que la manifestation d'ambitions et d'appétits mal définis que de soi-disant chefs politiques cachent sous le prétendu souci du bien public" / 2 /.

Ensuite le PPT sera proclamé parti unique, car selon Tombalbaye, chef de l'Etat : "il n'y a pas de problème de classe et que seule, sans tomber dans des discussions stériles, une lutte en commun peut nous permettre de rattraper notre retard : le parti unique" / 3 /.

L'Assemblée nationale sera dissoute le 28.1.1962 / 4 /, dans son discours annonçant la dissolution de l'Assemblée nationale Tombalbaye disait : "... je m'adresse aujourd'hui à la nation : l'Assemblée élue le 31 mai 1959 était politiquement dépassée, car ses membres avaient été désignés à une époque où le Tchad ne jouissait que de l'autonomie interne" / 5 /, "les députés ne répondent plus aux aspirations du peuple" et d'ajouter que chaque député devra prêter serment de consacrer toutes ses activités à la cause générale : c'est ainsi que les candidats devront jurer de servir loyalement les intérêts supérieurs du Tchad (en fait l'obéissance à Tombalbaye seul) / 6 /.

Ainsi, les élections législatives seront fixées pour le 4 mars; le principe de listes nationales, comportant chacune autant de noms que de sièges à pourvoir (soit 85), sera adopté ceci "pour éviter l'émiettement de la représentation, c'est-à-dire de la souveraineté populaire". Le scrutin majoritaire est à un tour, à liste unique, entière et sans panachage, ni vote préférentiel (la liste était présentée par le bureau politique du parti unique).

Ces élections seront marquées par le "succès" de la liste unique du PPT (et comment pouvait-il en être autrement ?) où l'élément chefferie a été fortement représenté (42% de l'assemblée, soit 35 sultans, Meliks, Sheikhs et autres Ngar ou leurs parents). Cette assemblée sera à son tour dissoute fin 1963 et une autre Assemblée sera désignée dans les mêmes conditions.

En même temps que Tombalbaye faisait le vide autour de lui, il multipliait les arrestations, déportations, retraits de nationalité et frappait ainsi toute personne qui s'opposait à lui ou était susceptible de le menacer à l'intérieur comme à l'extérieur du parti unique.

Il écarta d'abord ses compagnons au sein de la direction du parti : Gabriel Lisette, président fondateur du PPT depuis 1947 et sous l'ombre duquel Tombalbaye fera son ascension, sera écarté le 24 août 1960, alors qu'il était en mission en Israël : Tombalbaye lui signifia par télégramme qu'il était indésirable au Tchad et révoqué de ses fonctions de vice-premier ministre, puis de président du PPT. Toura Ngaba, le "numéro deux" du régime sera assigné à résidence à Bardaï (BET) en juillet 1962 ; tandis que Ahmed Kotoko, président de l'Assemblée nationale sera "découvert" être Camerounais et expulsé...

En même temps que les structures politiques de l'Etat qui étaient modifiées par l'avènement du parti unique, la structure juridique de l'Etat était transformée par l'introduction, à la suite de l'indépendance, de deux constitutions successives : 28 novembre 1960 et 12 avril 1962 (cette dernière consacre le régime présidentiel).

François Tombalbaye, candidat unique sera élu président de la République le 22 avril 1962 par un collège électoral de 698 membres, qu'il a lui même composé /7 /: "petit à petit l'Etat est devenu le patrimoine de son chef, c'est un retour au sultanat mais sans référence aux règles et à la morale du Coran" / 8 /.

Le régime s'installe définitivement dans un cercle vicieux de répression qui amènera Tombalbaye à déclarer devant l'Assemblée

nationale: "tout mouvement contre l'autorité sera réprimé avec une rigueur jusqu'alors inconnue et dont personne ne semble encore croire qu'elle soit possible, car le temps de l'indulgence est maintenant révolu.... des exemples qui marqueront les esprits ne tarderont pas à être donnés ; à bon entendeur salut" / 9 / .

Le parti unique va désormais assurer la domination d'un homme, de plus en plus seul et de plus en plus méfiant, et qui n'a de compte à rendre à personne : le droit et les institutions sont de plus en plus considérés comme placage étranger, destiné à enjoliver, à faire bonne impression...

Si jusque là Tombalbaye n'a pas lésiné sur les moyens pour l'élimination de ses rivaux politiques ou supposés comme tels, qu'ils soient du "Nord" ou du "Sud", il est à souligner qu'un zèle particulier a été observé dans cette répression vis-à-vis des musulmans :

En juin 1960, le mouvement réformiste Wahabiya s'est fait remarquer en affichant un certain activisme qui "menaçait" l'ordre public à Abeché (et dans une moindre mesure à Fort-Lamy la capitale) . Le gouvernement a été amené à prendre des mesures draconiennes: interdiction de réunions au Ouaddai et déportation de certains ulemas accusés de menées subversives et jugés dangereux pour l'ordre public etc.... / 10 / .

La confrérie religieuse Tarbiya sera elle aussi frappée par une mesure d'interdiction / 11 / . Cette interdiction a même un objectif politique direct car , après l'interdiction des partis politiques, la Tarbiya pouvait faire office de parti , car regroupant "trop" de personnalités politiques musulmanes (notamment Kherallah et Koulamallah) / 12 / .

En fin janvier 1962, il ne restait plus, au chef de l'Etat qu'à "mettre au pas" tous ceux qu'il jugea "trop libres" .

Cette politique anti-musulmane de Tombalbaye lui était inspirée par le bureau des affaires musulmanes et arabes / 13 / qui a continué à fonctionner jusqu'en 1972.

En mars 1963, ce fut le grand coup : le président Tombalbaye révoque et arrête la quasi-totalité des ministres, plusieurs députés et autres personnalités musulmanes; ceci, à la suite d'un remaniement ministériel effectué le 6 mars 1963 où Djibrine Kherallah a refusé de rallier le parti unique ; la répression frappe alors durement le milieu politique musulman qui est décapité à la suite de ces arrestations : ainsi le gouvernement ne comprend plus que quatre ministres du "Nord" (29%) contre 10 pour le "Sud" (71%), 7 membres du bureau politique national (BPN) du parti unique ont été arrêtés (6 du "Nord" et 1 du "Sud") et, l'organe suprême du pays comprend 11 sudistes et 6 nordistes ; les remaniements de 1964, 1966 et 1968 ne changent pas fondamentalement les choses /14/. En plus, Tombalbaye proféra cette mise en garde: "vous refusez l'unité, vous musulmans, vos tribus n'obéissent plus au gouvernement, vous continuez à interdire à vos enfants de fréquenter l'école pour ne pas être mêlés aux fils d'esclaves. Vous êtes plus nombreux aujourd'hui, mais les statistiques disent que nous (sudistes) seront 3 millions dans 20 ans et vous (musulmans) 2 millions seulement" /15/.

Ainsi, les leaders musulmans se sentant exclus du pouvoir, essayaient de se concerter pour entreprendre une riposte ; c'est dans ce sens que le 16 septembre 1963 s'est tenue à Fort-Lamy, au domicile de Djibrine Kherallah, personnalité influente du "Nord", une réunion qui regroupait presque tous les grands leaders politiques musulmans (Ahmed Koulamallah, Jean Baptiste, Djibrine Kherallah etc.). La police a voulu empêcher la tenue de cette réunion et a arrêté ses organisateurs mais elle s'est heurtée à la foule qui se rassembla rapidement (il faut signaler que Fort-Lamy, la capitale est une ville musulmane à plus de 90%) ; l'armée a dû intervenir

pour disperser la manifestation qui s'est transformée en émeute, il y eut "plus de 300 morts" ! Djibrine Kherallah et Jean Baptiste furent arrêtés, tandis que Koulamallah, protégé par ses partisans a pu se dégager et passer la frontière camerounaise proche, mais il fut extradé par les autorités camerounaises.

Ce fut, la dernière fois que les leaders politiques musulmans de "l'époque des partis" (1946 - 1962) se firent remarquer, beaucoup furent réduits à l'impuissance et au silence par la prison.

Interrogé sur cette répression anti-musulmane Tombalbaye déclara :
 " ... que l'on ne me dise pas que j'ai voulu faire la guerre à l'Islam, je ne lutte que contre les ennemis de l'unité du pays, je les définis comme suit : il y a tout d'abord le Faqi, le marabout, c'est lui qui, hiérarchiquement en société islamique occupe une place importante, il tourne sa rage, prudente mais trop souvent efficace, contre l'instituteur qui apporte la culture aux enfants.... pour éliminer son action nocive, c'est une oeuvre de longue haleine qui, seule permettra de triompher de son emprise ; mais, nous savons aussi que le jeune Etat Tchadien est menacé par d'autres hommes qui ont eu un passé glorieux au temps de la colonisation et provoquent avec des appuis dont ils disposent des mouvements oppositionnels" /16/.

Comme nous venons de le voir, la tension était vive entre la communauté musulmane du Tchad et le gouvernement : Tombalbaye, en rejetant l'opposition (composée surtout de musulmans) dans l'illégalité et en n'instituant pas dans les rangs du parti unique un système permettant une certaine contestation, a créé ainsi une situation bloquée dans la vie politique tchadienne, surtout que cette évolution s'était faite dans les années précédentes autour de partis politiques plus ou moins régionalistes /17/ ; c'est-à-dire que ces partis représentaient

plus, des populations, des régions ou des confessions, que des courants d'opinions représentant des classes sociales. Ainsi quand le PPT (originellement parti du "Sud") s'est érigé en parti unique, une bonne partie des populations s'est sentie exclue de la vie politique active et **s'est sentie subissant la loi** au lieu de participer à son élaboration. Le seul mode d'expression qui lui restait était la violence, c'est dans ce sens que les révoltes populaires vont éclater un peu partout dans le "Nord", elles seront coordonnées et structurées en front de libération, le FROLINAT / 18 /.

2./LA QUESTION DE LA LANGUE ARABE ET DE L'ELITE ARABISANTE AU TCHAD.

Comme nous l'avons vu dans le chapitre I (le milieu et les hommes) au "Nord", et même dans les villes du "Sud", la langue de communication était l'Arabe dit Tourkou /19/, nous avons vu **aussi** que c'est la langue la plus parlée au Tchad ; en outre, nous avons vu aussi dans le même chapitre que la quasi-totalité des enfants musulmans apprennent à lire et à écrire l'Arabe pendant qu'ils **font** leurs études coraniques ; certains d'entre-eux vont plus loin et entrent dans les Medersas où ils préparent leur entrée dans des universités arabes. Ainsi, Abéché apparaissait avant l'indépendance comme un centre intellectuel où se retrouvaient des élèves venus de tous les coins du Tchad, du Nigéria, du Niger, du Cameroun, et même du Sudan, attirés par la réputation de tel ou tel Ulema. Selon l'hebdomadaire "Jeune Afrique": "Aujourd'hui^[1967] encore le nombre d'étudiants de langue arabe qui quittent chaque année le Tchad pour se rendre en Egypte est considérable ; en octobre 1965, le nombre des jeunes tchadiens inscrits à l'université d'El-Azhar dépassait le chiffre de 500, de retour au pays ils ne trouvent pas à s'employer dans les services publics faute d'une connaissance suffisante du français qui est la langue administrative ; déçus et aigris ils vont, agitateurs en puissance, grossir le lot des sans emplois des villes". /20/.

Quant à ceux qui sont intégrés dans l'administration, ils le sont uniquement dans l'enseignement de la langue arabe quelle que soit la spécialité qu'ils ont apprise dans les universités arabes ; ainsi, ils sont soigneusement maintenus dans un type d'emploi qui ne leur permet pas d'accéder facilement aux fonctions relatives à l'exercice du pouvoir.

Si le "Nord"-Tchad faisait partie de la Libye ou du Soudan où l'arabe est langue officielle, ces élites arabisantes auraient eu beaucoup moins de mal à s'employer dans l'administration ou dans d'autres domaines de la vie publique. Mais voici ce que pensait d'eux Tombalbaye, le Chef de l'Etat : "Tout doit s'arranger comme nous le constatons lorsque de jeunes tchadiens qui sont partis par le Soudan pour faire des études au Caire, et de là peut-être plus loin, reviennent au Tchad, ce sont de faux intellectuels et ils finissent par s'intégrer dans la masse..." /21/.

Malgré cela, la question de la langue arabe a évolué lentement et ce, depuis la période coloniale où les autorités coloniales reconnurent implicitement une certaine valeur à l'arabe ; en effet en 1947 lorsqu'il s'est agi d'élargir le corps électoral qui était très réduit /22/ : la loi du 27 août 1947 a étendu le droit de vote "à tous ceux qui peuvent justifier savoir lire et écrire le français ou l'arabe".

La deuxième fois où la question de la langue arabe était venue au premier plan, ce fut au parlement, à l'occasion de l'élaboration de la constitution de 1959 : la question était de savoir si le préambule de la constitution devait mentionner que l'Arabe soit comme le Français langue officielle au Tchad ; mais l'amendement du GIRT qui voulait ajouter l'Arabe a été repoussé par 22 voix contre 15 /23/. Par contre, les constitutions de 1962 et suivantes disent ceci dans leur préambule : "l'enseignement public est laïque,

il se donne en langue française, une place particulière est faite à la langue arabe..."

Mais en fait la reconnaissance du Français comme seule langue officielle, fait partie des accords de coopération signés entre la France et le Tchad en 1960, juste après l'indépendance ; à propos de la langue arabe, le Chef de l'Etat Tomba Baye disait ceci : "Il faut qu'à tout prix soit développé au Tchad l'enseignement de la langue française car certaines de nos difficultés majeures proviennent de la multiplicité de nos langues et de la pratique insupportable de quelques uns de vouloir pratiquer une langue - il s'agit de l'arabe - dont le rayonnement universel est pratiquement nul à cause de son champ d'application limité et de ses différences locales et surtout du fond de sa philosophie..." / 24 /

Au niveau de l'enseignement, un décret du 1.6.1962 portant organisation d'un enseignement de la langue arabe stipule, dans l'article 2 : "l'enseignement de la langue arabe à tous les niveaux est facultatif. Il ne peut être dispensé qu'en dehors des horaires officiels. Dans la limite des moyens disponibles et sous réserve des nécessités du service, il est assuré partout où un nombre suffisant de demandes émanant des parents d'élèves justifie l'ouverture d'un cours" ; l'article 5 stipule que "les travaux oraux et écrits exécutés pendant les cours de langue arabe font l'objet d'une notation qui n'entre pas en ligne de compte pour le classement mensuel et annuel des élèves..." / 25 /. Ce décret sera révisé plusieurs fois ; il améliorera petit à petit la position de l'Arabe au Tchad, mais de façon très progressive : il y aura d'abord création d'une direction de l'enseignement arabe au sein du ministère de l'éducation nationale, puis l'Arabe sera enseignée dans les lycées de Ndjamena et surtout d'Abéché où existe une section arabe, restante du ma'had-ilmī de faqī Oulech / 26 /.

Le fonctionnement de Medersas sera petit à petit toléré ; il y en aura surtout à Abéché (Amsiègo) puis à Ndjamena (Nimery). Avec la coupure des relations diplomatiques entre le Tchad et Israël intervenue en 1972, une véritable offensive des pays arabes s'était déclenchée envers l'Afrique /27/, et plus particulièrement envers le Tchad : un nombre important d'enseignants a été envoyé au Tchad parallèlement à la construction de Medersas et à la livraison de livres scolaires arabes. A partir de cette année 1972, l'enseignement de type moderne de l'arabe connut un véritable essor et un succès énorme auprès des parents qui hésitaient encore à envoyer leurs enfants à l'école officielle, notamment les filles. Ils ont trouvé là une école qui répond à l'idée qu'ils se font de la "bonne éducation", une éducation qui ne s'oppose pas à leur identité culturelle.

Au niveau supérieur, une section d'études arabes a été créée en 1973 au sein de l'université embryonnaire du Tchad, à côté de l'envoi par le gouvernement tchadien d'étudiants boursiers vers les pays arabes tels que l'Arabie Séoudite, l'Irak, l'Egypte et autres (Tunisie et Maroc...)

Inversement, des étudiants tchadiens venus des universités arabes obtenaient des bourses pour apprendre le français en vue de leur intégration dans la fonction publique.

3/. LA COMPOSITION REGIONO-CONFESSIONNELLE DE L'ELITE AU POUVOIR, SON IDEOLOGIE ET LA QUESTION DE L'INTEGRATION NATIONALE.

L'indépendance, proclamée le 11 août 1960 entraîne un certain effacement des cadres administratifs français ; il a fallu réaliser très vite la "tchadinisation" de l'administration et la plupart des postes de responsabilités durent être confiés à du personnel subalterne sans formation et sans compétence. La plupart des pays

d'Afrique qui étaient sous administration française se retrouvèrent dans la même situation car, "les indépendances ont été précipitées", la relève de l'administration coloniale n'étant nullement préparée.

Ce qui a été particulier pour le Tchad, c'est que la quasi-totalité des nouveaux promus provenaient du "Sud", car cette région a su "profiter" de la colonisation, elle a "joué" le jeu colonial, notamment dans le domaine scolaire, elle y a été aidée en partie par le pouvoir colonial qui, pour des raisons économiques, a "développé" en premier lieu cette région : "le Tchad utile".

Par contre, le "Nord" musulman, une fois vaincu militairement par la France, s'est enlisé dans ses structures, se renfermant sur lui-même et refusant dans presque tous les domaines -- sauf celui du commerce -- d'adhérer au système colonial. Cette attitude s'est illustrée par le "refus de l'école française" qui a eu pour résultat "d'exclure" les populations musulmanes de l'exercice des fonctions administratives du jeune Etat Tchadien.

Donc, la quasi-totalité des cadres de l'Etat provenaient de la même région : le "Sud" ; ils furent bientôt rejoints par la foule des fonctionnaires moyens et petits que l'Etat envoya partout tenir l'école, le dispensaire, la police, l'armée, le bureau de poste etc; seulement, ces fonctionnaires se sont rapidement déconsidérés par leurs abus et leur mépris pour les populations autochtones, notamment musulmanes ; d'aucuns ont parlé de "l'invasion" du "Nord" par le "Sud" et même de revanche des "animistes" sur les musulmans ; en effet les musulmans avaient pratiqué le trafic des esclaves, et le "Sud" actuel était leur zone de "chasse" avant la colonisation. Ainsi les "sudistes" se comportèrent dans leur propre pays, le Tchad "comme dans un pays à conquérir, qu'il faut pacifier et rançonner" /28/.

La faible participation des musulmans à la direction de l'Etat est due au "retard" scolaire du "Nord" musulman. Nous avons vu que le "Nord" avait "refusé" l'école, non pas parce qu'il était contre toute forme de scolarisation, mais parce qu'il était contre une certaine forme d'éducation ; en effet il avait en partie eu à former ses cadres dans des pays arabes où la scolarisation répond à ses besoins culturels. Ainsi "son retard" est en fait un faux retard, ou du moins un retard artificiellement entretenu, : si le "Nord" du Tchad faisait partie de la Libye ou du Soudan où l'arabe est la langue officielle, ou si l'Arabe était reconnu comme langue officielle au Tchad, les enfants auraient été scolarisés dans les mêmes proportions qu'ailleurs dans ces pays, et les élites arabophones auraient eu beaucoup moins de mal à s'employer dans l'administration.

Ainsi, après l'indépendance, lorsque les originaires du "Sud" remplacèrent les Européens, les musulmans du Tchad ont eu de la peine à se reconnaître dans le nouvel Etat indépendant, la relève administrative de 1960-1961 les a plongés dans une réserve circonspécte, dans une certaine contrariété, dans une attente interrogative /29/. Elle provoqua aussi, avec la répression et la dégradation des revenus, une migration massive vers le Soudan, notamment par suite de la multiplication par 10 en une seule année des redevances individuelles à l'Etat : l'impôt personnel majoré de 80% cette même année, payé souvent 2 ou 3 fois (une partie va à l'Etat et l'autre aux chefs traditionnels) ; Par ailleurs, la même année il fallait payer l'emprunt national obligatoire (lui aussi d'une valeur égale ou supérieure à l'impôt personnel) ; la même année les femmes qui ne payaient pas l'impôt jusque là devinrent imposables, l'impôt sur le bétail est lui aussi créé cette année là (payé uniquement par les musulmans qui, seuls pratiquaient l'élevage). /29 bis/ .

La composition régiono-ethnique de l'élite administrative et militaire était doublée de disparités économiques - la plupart des transformations économiques et des investissements étaient, mise à part la capitale, concentrés au "Sud", laissant le "Nord" démuní - et lecoïncide avec les distorsions confessionnelles (nord musulman et "sud" animiste ou chrétien), en leur donnant une signification nouvelle : les musulmans ont eu le sentiment que la France a favorisé le "Sud", non parce que ses intérêts économiques le lui ont commandé mais parce que les Nassaras /30/ sont contre l'Islam : "ils nous ont privé du pouvoir et l'ont remis à leur coréligionnaires les sudistes avant de partir, mais les choses changeront" /31/; et là nous comprenons mieux cet extrait d'un communiqué de l'UNT, le futur Frolinat qui, manifestement exprimait un point de vue musulman et même islamiste : "Le peuple du Tchad peut supporter la dictature musulmane dans n'importe quel pays musulman surtout chez ses frères soudanais, il peut vivre sous cette domination, si toutefois il y a dictature et domination, mais ne peut le faire sous celle d'un gouvernement colonialiste corrompu servant le sionisme et les juifs, ennemis de Dieu et de la nation musulmane" /32/.

Malgré tout, du temps de la domination coloniale, la force de l'appareil administratif et militaire a pu établir un certain équilibre, mais celui-ci a été brusquement rompu par l'avènement de l'autonomie (1958), et surtout de l'indépendance formelle (1960).

Au nouveau pouvoir, détenu par les élites qui sont formées à l'école coloniale, va incomber une tâche exhaltante, mais difficile : construire une nation nouvelle dont l'unité devait se fonder sur une solidarité interne et des intérêts communs des populations réunies dans un territoire désormais commun ; la plupart des nations ne se sont-elles pas formées à l'intérieur de frontières plus ou moins

artificielles résultant des fluctuations de l'Histoire, des ambitions des hommes ou d'Etats ? La question est de savoir comment parvenir à cette construction.

Pour ce qui concerne le Tchad, l'élite au pouvoir a choisi le parti unique pensant que celui-ci serait le moyen d'assurer l'unité du pouvoir, considérée comme indispensable pour réaliser l'unité et la construction nationales. Selon la doctrine officielle : "Le parti est l'incarnation de la nation... l'unité de la nation est un fait accompli... il n'y a aucune différence réelle, économique ou culturelle entre les Tchadiens d'une région ou d'une autre" /33/.

Avec le parti unique et l'Etat centralisé, la greffe de l'Etat jacobin sur la réalité socio-géographique tchadienne s'annonçait d'emblée particulièrement difficile; L'idéologie coloniale, reprise sans grand changement par les élites de l'indépendance consistait à escompter des institutions centralisées importées d'Europe qu'elles brisent en quelques années les cultures traditionnelles localistes, pour faire émerger en leur lieu et place un sentiment national, et donner naissance à un Tchad "moderne" /34/.

En plus de celà, la composition régiono-confessionnelle de l'élite au pouvoir donnait l'impression à une partie du pays qu'elle était exclue du pouvoir de par son appartenance socio-culturelle. Ainsi après l'octroi de l'indépendance formelle le 11 août 1960, Tombalbaye chef de l'Etat, au lieu d'instaurer une politique réaliste le plaçant au-dessus des particularismes locaux, va asseoir son autorité sur le tribalisme sans issue : il a choisi la discrimination et l'oppression, tous les deux facteurs de division.

La discrimination va s'opérer sur tous les plans : politique, social, scolaire et économique au profit de son ethnie et de sa région /35/.

Ainsi, pour ne pas unir les différentes nationalités face aux problèmes réels qui se posent à eux, le gouvernement de Tombalbaye va développer les contradictions inter-ethniques, développement qui prendra rapidement la forme d'une opposition entre le "Nord" et le "Sud" et qui s'accompagnera de la promotion des intérêts d'une ethnie, celle des Saras en général et des Sara-Madjingay-tribu de Tombalbaye- en particulier; d'une region en général (le "Sud") et d'une préfecture en particulier (le moyen-Chari) /36/.

o o o

Mais, à partir de 1973, face à un mouvement de contestation de plus en plus grand au sein des différentes ethnies du "Sud" (qui vient s'ajouter à celui des musulmans), Tombalbaye décide de réhabiliter le Yondo /37/ et de le rendre obligatoire : dans la tradition, le Yondo est essentiellement pratiqué par les jeunes, généralement avant l'âge adulte, pour les "initier" à être "aptes" à s'engager dans la vie active; au cours de longs séjours en "brousse", ils prêtent différents serments devant leurs chefs (transformé en serment de fidélité au chef de l'Etat) qui ont sur eux droit de vie et de mort. Ils prêtent aussi serment de défendre l'ethnie et la religion contre les autres (ce qui revient à un tribalisme d'Etat dans un pays multiconfessionnel et pluriethnique). C'est ainsi que la plupart des fonctionnaires Saras sont soumis à cette "initiation" (on en profite d'ailleurs pour éliminer certains opposants gênants). Mais le chef de l'Etat n'a pas caché qu'il ferait davantage confiance aux "initiés" qu'aux autres (le retour de "l'initiation" entraînait automatiquement une promotion dans la profession). C'est une "mise au pas" des "sudistes" qui s'est soldée par une répression et une épuration très remarquées des agents de l'Etat, originaires du "Sud". Elle a contribué aussi à creuser un peu plus le fossé entre les différentes ethnies tchadiennes.

Au début de l'indépendance, le Tchad s'est trouvé formé de deux groupes de population /38/ culturellement et économiquement différents. Les rapports entre ces deux communautés (et même secondairement à l'intérieur de chacune d'elles) posent un certain nombre de problèmes, l'acuité de ceux-ci variant selon les vicissitudes de la politique : "on se fréquente pour les affaires et pour la vie publique et on se méprise respectivement dans la vie privée" /39/. Les mauvais rapports que les deux communautés ont eus entre elles avant la colonisation sont restés à l'état latent dans la conscience collective; Selon Albert le Rouveur, "le "Nord"-Tchad présente une certaine unité, ou plutôt se présente comme une communauté assez bien soudée, provoquée et commandée par des impératifs économiques... le "Nord"-Tchad évolue dans le sens d'une communauté naturelle dont les membres prennent chaque jour d'avantage conscience" /40/ ; l'Islam, comme fait de civilisation est le dénominateur commun de cette identité, et à mesure que l'enseignement islamique se développait, il l'amena à se considérer comme partie intégrante du monde arabo-islamique avec ses coutumes et sa langue.

4./L'ISLAM et l'ETAT EN REPUBLIQUE DU TCHAD

Une fois la conquête militaire terminée, le pouvoir colonial a dû tenir compte des institutions existantes ; à la suite de la désagrégation de l'administration instituée par les empires musulmans, il y eut maintien de cette administration à l'échelon inférieur, celui des Mélik et des chefs de "race" /41/.

Malgré la laïcité de l'Etat, le pouvoir colonial a maintenu le droit musulman, la Shari'a /42/, elle a été maintenue dans les régions relevant anciennement des empires islamiques (Kanem-Bornou, Baguirmi et Ouaddaï), à l'exception des villes où la Shari'a s'exerçait parallèlement au droit laïque, elle réglait les différends entre les individus et dans une certaine mesure, les rapports entre les personnes et l'Etat notamment en ce qui concernait le système fiscal /43/. Ainsi le

ḥākīm a veillé à ce que la justice civile resta coranique et coutumière, s'il jugeait nécessaire d'intervenir dans un litige, du moins le faisait-il par l'intermédiaire du faqi et par les procédures locales souvent délicates à manier comme c'était le cas lorsqu'il fallait réunir la *Diq* (prix du sang) précisément destinée à limiter les conséquences des conflits tribaux", / 44 /.

Avec l'indépendance intervenue en 1960, les rapports entre l'Islam et l'Etat tchadien ont été marqués entre 1960 et 1965 par des heurts : déportations de certains ulemas accusés de menées "subversives", expulsion d'autres, interdiction de l'activité de certaines sectes musulmanes, notamment la *Wahābiya* et la *Tarbiya*. Les faqī sont désignés comme étant l'obstacle à l'unité du pays et traités comme tels /45/ ceci, parallèlement à une vaste campagne menée au "Sud", pour réveiller les craintes que "les fanatiques musulmans, profitant de l'indépendance ne tentent de rétablir leur ancienne domination politique et militaire sur le "Sud" sans défense" /46/.

Sur le plan politique cependant, nous constatons que l'Assemblée nationale était pour près de la moitié constituée par des chefs traditionnels (en l'occurrence des musulmans modérés) /47 / ; le système a fonctionné selon le schéma qui visait à "calmer" les musulmans, en nommant certains de leurs chefs traditionnels aux postes de députés ; cette désignation visait le contrôle des populations par l'intermédiaire de ces députés qui doivent se montrer loyaux envers le chef de l'Etat, d'ailleurs les Assemblées n'étaient que des chambres d'enregistrement où beaucoup de députés n'étaient là que comme figurants, car ils n'étaient manifestement pas au courant de leur rôle et de ce qu'ils votaient : de 1963 à 1975 aucun texte proposé par le gouvernement n'a été rejeté ou même amendé !

Quant au droit musulman qui a fonctionné pendant la colonisation, il a continué à s'appliquer, mais son domaine d'action a été réduit, malgré celà, les kādīs, ulemās et autres faqarā. jouissaient d'un crédit moral qui leur confèrait un certain ascendant sur les autres.

Mais, constatant que les musulmans échappent de plus en plus à son contrôle, Tombalbaye va adopter à partir de 1971 une autre politique vis-à-vis des musulmans du Tchad : une politique dite de "réconciliation nationale" qui verra le renforcement du pouvoir des chefs traditionnels /48/, la libération des prisonniers politiques qui étaient à 95% musulmans /49/, l'attribution à des musulmans de davantage de postes de responsabilités, notamment dans le gouvernement.

Dans l'ensemble, l'Etat va essayer de prendre en charge le fait islamique, de le structurer et de le récupérer. C'est dans ce sens qu'une ladjnat-el-fatwa el-islāmiya (comité islamique) va être créé en 1971; Dès là va s'amorcer un jeu délicat entre le pouvoir et la communauté musulmane tchadienne : le pouvoir cherchant à encadrer l'Islam au Tchad pour le contrôler. Ainsi autour de l'Imān de la mosquée de Ndjamena va se former un comité composé de grands ulemās; celui-ci va créer dans chaque ville du Tchad un sous-comité et deviendra petit à petit organisé et structuré ; le comité (central) devient "l'organe suprême" de l'Islam au Tchad. Il avait entre autres, pour rôle de représenter la communauté musulmane tchadienne auprès des autorités tchadiennes et des autres musulmans du monde, notamment dans les conférences islamiques, ce qui amena l'Imām de Ndjamena à jouer le rôle de "chargé de mission" du Chef de l'Etat auprès des pays arabes et musulmans ; les visites de personnalités musulmanes importantes au Tchad (le roi Fayçal en 1972 et le Muftī du Liban en 1973) lui ont consacré une force morale et une fonction de chef de la communauté musulmane du Tchad.

Le Comité islamique a aussi pour tâche de vulgariser l'enseignement des sciences religieuses, notamment par des émissions radio-diffusées. Il organise le pèlerinage de concert avec le gouvernement, décide du jour du commencement et de la fin du jeûne du Ramadān, arbitre les divergences d'ordre religieux entre les différents "courants" de l'Islam existant au Tchad etc...

Ce Comité islamique permet au gouvernement de contrôler l'Islam au Tchad et donc "protège" l'Etat des extrémistes (le cas du Mahdī d'Amhabīlāī lui offre une occasion de jouer pleinement ce rôle) / 50 /

Poursuivant l'objectif de récupération du fait islamique, le Chef de l'Etat entreprend toute une série d'actions qui sont très significatives. Désormais le Chef de l'Etat assiste aux prières des fêtes religieuses (qui sont alors décrétées journées chômées et payées comme les fêtes chrétiennes), l'Etat finance le pèlerinage d'un certain nombre de personnes chaque année etc...

Le Chef de l'Etat va entreprendre, à partir de 1972, une politique de rapprochement avec les pays arabes et musulmans, il va entreprendre une grande tournée des pays arabes qui le conduira notamment en Arabie, en Libye (décembre 1972), au Soudan (8-12 févr. 72). Le Tchad sera le 2ème pays d'Afrique noire après l'Ouganda à rompre des relations diplomatiques avec Israël et à proposer à l'O.L.P d'ouvrir un bureau à Fort-Lamy / 51 /; ce qui satisfait pleinement les musulmans du Tchad qui, en 1959 avaient manifesté contre le voyage du Chef de l'Etat en Israël; Ahmed Koulamallah, Chef de l'opposition (et qui jouait en même temps le rôle de "chef de la communauté musulmane") avait déclaré à ce propos : "Je m'élève personnellement au nom du MSA et des populations musulmanes tchadiennes contre ce voyage inutile et coûteux... la mission en Israël

ressemble fort à un défi et je me demande si le vrai but de ce voyage ne fut pas de créer un malaise et un mécontentement religieux dans la fraction la plus importante de la population tchadienne" /52/.

La politique de rapprochement avec les pays arabes visait aussi à ce que ceux-ci cessent l'aide massive que certains d'entre-eux apportaient à l'insurrection armée menée par les populations musulmanes du Tchad.

La nouvelle politique du gouvernement de Tombalbaye envers les pays arabes sera couronnée par une importante aide financière de ceux-ci au Tchad. S'ajoutent à cela la construction de la nouvelle mosquée de Ndjamena par l'Arabie Séoudite (la plus grande d'Afrique), la construction d'écoles arabes (Medersas), l'envoi d'enseignants arabes au Tchad (surtout égyptiens et libanais), l'octroi de bourses d'études à des étudiants tchadiens **qui veulent étudier dans des universités de pays Arabes**.

Le Tchad recevra aussi les visites du roi Fayçal, du président soudanais Nimery, de Gadhafi (avec lequel Tombalbaye fait une réconciliation spectaculaire; les relations diplomatiques entre la Libye et le Tchad étaient rompues en 1971 à la suite d'un "complot" contre le régime de Tombalbaye dont la Libye était accusée d'être l'organisatrice), et du Mufti du Liban (janvier 1973).

Et, Tombalbaye ira jusqu'à participer lui-même à la conférence islamique de Lahore (février 1974) alors qu'il n'est pas lui-même musulman (il est protestant). **En fait**, cette nouvelle politique d'ouverture envers les pays arabes et islamiques et cette prise en compte du fait islamique par le gouvernement visaient à montrer aux populations musulmanes du Tchad que le régime n'était pas anti-musulman.

ooo

En 1974, un fait important va marquer les rapports entre l'Islam et l'Etat au Tchad, c'est l'avènement d'un Mahdī, dit "Mahdī d'Amhabīlāī" (du nom de la localité où il était "apparu").

Il est de tradition générale chez les musulmans de tout temps qu'un homme de la famille du prophète devra nécessairement paraître pour renforcer la religion et faire triompher la justice ; les musulmans le suivront ; il règnera sur la terre, on l'appellera le Mahdī (le bien dirigé) ; ensuite Jésus descendra sur la terre et tuera l'antéchrist (Dadjāl). Il s'agit donc pour les sunnītes d'un Mahdī eschatologique qui rétablira la loi divine dans les derniers jours (avant le jour de la résurrection).

Le Mahadisme existe à l'état actuel partout où il y a rejet du pouvoir établi, mécontentement collectif de musulmans, c'est la forme la plus ordinaire de la révolte de l'islam dit "noir" ; ainsi, les populations musulmanes qui s'estimaient évincées, réprimées, abusées et souvent opprimées ont alors fait de leur appartenance socio-culturelle (en l'occurrence l'Islam) un symbole de résistance ou de contestation / 53/. Les populations musulmanes du Tchad s'estimaient être dans cette situation et les conditions étaient réunies pour qu'elles soient prêtes à soutenir un "sauveur", un Mahdī.

Celui-ci "apparut" en 1974, et son cas est intéressant à plus d'un titre (parmi plusieurs cas connus dont le plus illustre a été celui du Sudan) : En cet été 1974, dans la localité de Amhabīlāī, située à quelques kilomètres d'Ati-Batha (au centre du Tchad), en plein pays musulman et surtout habité par des Arabes, un ulemā du nom de Mahamat MAHDĪ, vit en songe le prophète Muhammad qui lui signifia que c'est lui le Mahdī-l-muntazar et qu'il faut qu'il accomplisse sa tâche. Il fit part de son songe à son entourage qui le prit au sérieux, il réunit rapidement "plus de 1000 hommes", prêts à combattre "sur la voie de Dieu". Il commença à lancer des messages un peu partout aux musulmans (certains de ses messages sont arrivés

jusqu'au Sudan d'it-on). Il appela les musulmans à se joindre à lui en vue de lancer la guerre sainte "pour la victoire des justes".

Le Comité islamique, Imān en tête est allé négocier avec ce Mahdī, les ulemā ont eu du mal à le "convaincre" qu'il n'était pas le vrai Mahdī-el-Muntazar. Parallèlement à ces négociations, une vaste campagne d'explications a été menée à la radio nationale : elle consistait à expliquer que les conditions de parution du vrai Mahdī ne sont pas réunies et que celui d'Amhabīlāï ne pouvait être qu'un imposteur; ceci, pour limiter le nombre des musulmans qui commençaient à affluer autour de ce dernier.

Il paraît, selon des informations difficiles à vérifier, que le Président Tombalbaye avait envoyé un message aux autorités égyptiennes, leur demandant de faire venir au Tchad quelques uns de leurs illustres ulemās pour résoudre pacifiquement ce problème...

Mais cette affaire se termina dans la confusion avec une vaste intervention militaire qui aboutit à la dispersion des insurgés (qui n'étaient armés que d'armes blanches) et à l'arrestation du Mahdī d'Amhabīlāï. Celui-ci a "disparu", probablement tué en prison, en tout cas, son nom ne figure pas sur la liste des détenus libérés /54 / à la suite du coup d'état militaire qui a renversé Tombalbaye le 13 avril 1975, c'est-à-dire quelques mois seulement après cette affaire.

ooo

Nous avons dans le paragraphe 1 de ce chapitre vu que des révoltes populaires armées ont commencé à partir de 1965 à s'étendre rapidement en pays d'Islam, le "Nord" /55/.

La rébellion va s'organiser et se structurer et c'est là que la "contre-élite" formée dans les universités arabes (dont nous avons

parlé dans ce chapitre au paragraphe 2) va jouer un rôle important en association avec le restant des cadres des partis politiques dissous, notamment l'UNT (Union Nationale Tchadienne qui était avant 1958 l'aile radicale du MSA).

La rébellion va petit à petit s'organiser en front de libération (Frolinat) avec un programme politique, un drapeau, une représentation extérieure etc... sa base arrière principale était le Soudan où près d'un million de tchadiens avait émigré. Le gouvernement soudanais avait toléré et même encouragé l'activité d'opposants tchadiens qui ont créé un "gouvernement de la République islamique du Tchad en exil" basé à Khartoum ; selon le Chef de l'Etat, Tombalbaye : "le programme de ce mouvement est de céder la partie "Nord" du Tchad à des gouvernements étrangers qui voudraient en exploiter le sous-sol.... ensuite renverser le gouvernement actuel du Tchad et le remplacer par une équipe de musulmans, à l'exclusion des chrétiens ; enfin charger chaque musulman du Tchad de convertir un chrétien à l'Islam" /56/.

Tombalbaye exagère, mais il n'a pas totalement tort en ce qui concerne les objectifs de certaines fractions armées qui, effectivement luttent pour l'instauration d'un Etat islamique (c'est le cas des hommes d'El-Bāghalānī, le volcan, et le FLT de Ahmed Hassan Moussa qui veut faire ressurgir l'empire islamique du Ouaddaï. Au niveau de ces groupes, le discours islamique est clair : "frères, notre but n'est pas seulement la libération du Tchad mais la fondation d'un Etat islamique où règnent le livre de Dieu et la sunna de son envoyé" /57/ ; j'ai personnellement entendu des slogans tels "La ʾIlāha ʾilla -llāh nabīna Muḥammad mā shifnāh simīna bé qōla ṣaddaqnāh.. hayya lel djihād fi sabīli -llāh..." (il n'y a pas d'autre Dieu qu'Allah, nous n'avons pas vu notre prophète Muhammad, mais nous avons entendu parler de son message

et nous l'avons cru... allez! pour la guerre sainte sur le chemin d'Allah...)

Contrairement à celà, la direction générale du Frolinat était détenue par de "nouveaux venus" (il s'agit d'éléments musulmans de l'élite intellectuelle formée à l'école française) qui vont s'associer aux opposants se trouvant au Sudan et donner une orientation théoriquement laïque au mouvement. La Libye et plusieurs États arabes apporteront un appui financier et politique important aux insurgés.

Le programme politique du Frolinat, adopté le 22 juin 1966 au Congrès de Nyāla (Soudan) n'a rien d'islamique ni de séparatiste; Seulement il y a un point (sur les 8 que comprend le programme politique) qui demande l'emploi de l'arabe comme langue officielle au même titre que le français /58/ .

Il y a une autre chose qui attire l'attention, c'est la présence du croissant (symbole de l'Islam) sur le drapeau du Frolinat.

En fait, l'Islam a joué un rôle important ; en effet il ne fait aucun doute que la quasi-totalité, pour ne pas dire tous les combattants sont des musulmans, et qu'ils se situent en tant que tels ; mais pour la plupart d'entre-eux leur appartenance à l'Islam est plus un fait de civilisation qu'un fait strictement religieux. L'Islam joue un rôle important, mais le Frolinat ne revendique pas un État islamique, tout cela baigne dans un climat musulman et, bien que tous les rebelles soient musulmans, on peut dire que c'est une insurrection de musulmans plutôt qu'une révolution islamique ; la guerre civile du Tchad est une guerre "socio-culturelle", pas une guerre religieuse / 59/ .

- (12) Pascal "L'Islam au Tchad" op.cit. p. 7.
 (13) cf. supra chapitre I. Introduction.
 (14) B. Lanne "Tchad et Islam" op.cit. p. 111.
 (15) Pascal, op.cit. p. 7.

Notes (du Chapitre V)

- (16) Tombalbaye, 1960, p. 3 Paris.
 (17) Arrêté du premier ministre du 24.7.1959. J.O A.E.F. du 1.8.1959.
 (18) Ordonnance n°3 PG/INT du 19.1.1962. J.O.R.T. du 15.2.1962
 (19) Interview de F. Tombalbaye au Figaro du 10.2.1966 p.5, Paris
 (20) Décret n°15/PG/SGGM du 28.1.1962. J.O.R.T. du 15.2.1962
 (21) Cité par Gentil (ancien directeur du cabinet de Tombalbaye) dans "Tchad, décolonisation et indépendance". Doc CHEAM n° 4004, p.222. Paris.
 (22) idem. p. 223
 (23) Loi n° 3/62 du 17.4.1962 relative à l'élection du Président de la République et loi n°4/62 du 17.4.1962 relative à la composition du corps électoral coutumier appelé à participer à la désignation du Président de la République. J.O.R.T. du 15-5-1962 p. 315.
 (24) Pascal "L'Islam au Tchad" Doc CHEMA, 1972 p.8 Paris
 (25) Conférence de presse du Chef d'Etat tenue devant le parlement tchadien le 21.12.1965. J.O.R.T. du 1.1.1966, p.4.
 (26) Arrêté n° 1736 INT/ADG du 24.6.1960. J.O.R.T. du 1.7.1960 et loi n° 14 J.O.R.T. du 1.1.1960, p.7.
 (27) Ordonnance n° 18 INT/SUR du 21.6.62. J.O.R.T. du 15.7.1962, p 573.
 La tarbiya est affiliée à la confrérie Tidjaniya, elle se réclame de Ibrahim Niasse : elle distingue entre l'Islam politique (conquérant) et l'Islam mystique (spirituel), mais aussi entre "vrais" croyants et fidèles de pure conviction; pour ces derniers il ya nécessité d'une nouvelle conversion: il ya un apprentissage, une initiation à faire, permettant d'acquérir la qualité de croyant : cette initiation particulière (la Tarbiya) permet d'accéder aux secrets sans lesquels on ne peut devenir un vrai croyant.

- (12) Pascal "l'Islam au Tchad" opt cit p 9.
- (13) cf . supra chapitre 3 ,paragraphe 4
- (14) B. Lanne "Nord et Sud dans la vie politique..."opt.cit.p111
- (15) Pascal. opt. cit. p.9
- (16) Tombalbaye, interview au Figaro du 10.2.1966, p.5 Paris
- (17) cf. Supra chapitre 4, paragraphe 2
- (18) cf. Infra^{cc} chapitre V p^{hc} 4 .
- (19) Cf. Henri Carbou "Méthode pratique pour l'étude de l'arabe parlé au Ouaddaï et à l'Est du Tchad" librairie orientaliste Paul Geuthner, Paris 1954.
- (20) Jeune Afrique n° 324 du 26.3.1967, pp.42-43. Paris
- (21) Tombalbaye Interview au Figaro du 10.2.1962, p.5, Paris.
- (22) Cf. supra, chapitre 4, paragraphe 1.
- (23) Débats de l'assemblée territoriale, session ordinaire de 1959, J.O.A.E.F. p 143
- (24) Déclaration de Tombalbaye, Chef de l'Etat à l'A.F.P. du 28.6.1965. Paris
- (25) Décret n°117/PG/EN du 1.6.1962. J.O.R.T. du 1.7.1962.
- (26) Arrêté n° 1558 PG/EN du 1.6.1962 portant réorganisation du collège du Ouaddaï et sa transformation en Lycée national franco-arabe J.O.R.T. du 1-7-1962 et cf supra chapitre 3 paragraphe 4
- (27) Pour plus de détails sur les rapports entre les pays arabes et les pays d'Afrique noire, cf. notre mémoire de maîtrise "L'OUA et les rapports entre les pays arabes et les pays d'Afrique noire 1963-1977". Mahamat-Saleh Yacoub, Université de Paris IV, département d'Islamologie. 1979 - Paris.
- (28) T.R. Buijtenhuijs "Le Frolinat et les révoltes..." opt. cit p.85.
- (29) "Les évènements du Tchad". Doc.Frolinat p.42, cité par Buijtenhuijs "Le Frolinat...." opt. cit. p.85
- (29bis) loi N° 8-64 du 7.4.1964 relative à l'émission d'un emprunt national J.O.R.T. du 15.7.1964 p.314 - ordonnance N°32 PR du 23.10.1966 portant création d'une taxe sur les bovins, ovins et caprins J.O.R.T. du 1-11-66

- (30) Nassara, vient de Nazaréen, c'est ainsi que les tchadiens désignent les Français et les européens en général, cette désignation a, comme on le voit une connotation religieuse et c'est très significatif car le Français n'est pas perçu comme un agent de la domination de la France sur le Tchad, mais d'abord comme un Chrétien par rapport au Tchadien qui lui, se définit tout d'abord comme étant Musulman.
- (31) Propos résumés d'un militant du Frolinat, rapportés par Buijtenhuijs "Le Frolinat...." opt. cit p.387.
- (32) Communiqué de l'UNT (Union Nationale Tchadienne) cité par R. Buijtenhuijs "Le Frolinat...." opt. cit. p.355
- (33) Propos de Tombalbaye, Chef de l'Etat, cités par Gonidec "La République du Tchad", opt. cit. p.29
- (34) Th. Michalon "Le drame du Tchad et l'héritage colonial de l'Afrique : l'échec de la greffe jacobine" in le monde diplomatique, avril 1979, Paris.
- (35) Pour les détails sur ces discriminations cf. Monique Vernes et Pierre Bloch "Guerre coloniale au Tchad", cité en bibliographie pp.79-82.
- (36) "Enquête pour un film contre l'impérialisme français" 1972 pp.21-22, cité par Buijtenhuijs "Le Frolinat....", p.445
- (37) Cf. Jaulin "La mort sara" Paris, Plon, 1967
- (38) En disant deux, nous schématisons quelque peu car la réalité est beaucoup plus complexe.
- (39) Mgr Dalmais "L'Islam au Tchad" Doc CHEAM n° 30065, juillet 1963, p. 43.
- (40) A. Le Rouvreur "Sahariens et sahéliens du Tchad" opt. cit. p.53.

- (41) Cf. supra chapitre 2, paragraphe 2.
- (42) La Shari'a au Tchad se réfère -en plus du Coran et du Hadith- au manuel de droit classique, le Mukhtaṣṣar de Khalīl Ibn Ishāq, mais l'ouvrage populaire est la Rissāla de Qayrawānī (cité en bibliographie), c'est lui le véritable code de vie et de comportement chez les musulmans du Tchad ; les Cādīs ou à défaut la Djemāa du village sont chargés de rendre la justice par rapport à ce code.
- (43) Dans le système fiscal,voisinent les taxes sur les produits du sol, le **croit** des troupeaux et l'usage des paturages, les monopoles, les aumônes religieuses et les amendes pénales : la Zakāt (aumône légale), la Fuṭra (aumône de rupture du jeûne), la Shōba et la nōba ouaddaïenne s'apparentent à la Djizya, ailleurs appelée ashour, ces taxes frappent la récolte du mil ou les troupeaux. La dowa du Kanem est une capitation, le Kiski kanembou est une redevance assise sur la superficie des plantations d'ouadis. Au Borkou et au Tibesti, elle peut l'être sur le nombre de séchoirs à dattes familiaux. Le hag-el-gesh ou impôt de l'herbe est perçu par les chefs sur les nomades dont les troupeaux paissent à l'intérieur de leurs terres. Parmi les taxes judiciaires, le hag-el-warāssa, égal au dixième de la valeur de l'héritage litigieux, le hag-el-dia, réparation civile en cas de dommage corporel ou d'assassinat (prix du sang). Parmi les amendes (hokum) : le hokum-el-bunnī (naissance d'un bâtard), hokum-el-zānī (adultère), hokum el-irsé (viol) etc. Le hag-el-gharīb sanctionne la vocation de la puissance publique à la propriété des biens en deshérence. Le hag-el-kadmūl (droit du "turban"),hag-essalām droit de "salut", la diffa ou hospitalité sont dus au chef par ses ressortissants à l'occasion de son accession au commandement, de son passage ou de son arrêt dans un campement. Le chef a le monopole de certaines exploitations comme le natron

(55) au Kanem et au Bornou. Au Baguirmi, le Mbang de Massenya porte le titre d'Alīfa-ba (maître du fleuve) qui lui ouvre le droit à une ristourne sur les revenus des passeurs du Chari (par pirogue).

- (44) P. Hugot " le vide politique au Tchad musulman" in le mois en Afrique N° 163-164, juillet 1979, p. 38 Paris .
- (45) ~~Arretés~~ N° 1707/INT/ADG du 21-6-1960 et N° 1736/INT/ADG du 24-6-1960 J.O.R.T. du 1-7-1960 puis cf supra le paragraphe 1 de ce chapitre .
- (46) Buijtenhuijs "Le Frolinat...." opt. cit. p.185.
- (47) Nous attirons l'attention sur le fait que les Assemblées nationales "élues" en 1962, 1963 et 1969 l'ont été sur la liste nationale unique, sans panachage ni préférence présentée par le bureau politique du parti unique (PPT).
- (48) Ordonnance du 6.5.1970, J.O.R.T du 15.7.1970, P.221
- (49) Cf. "Liste des détenus politiques libérés", "Liste des détenus politiques décédés" et "Liste des détenus disparus" ces trois listes ont été publiées dans le "Livre blanc 1963-1975" édité par le service de presse de la Présidence du Conseil supérieur militaire à la suite du coup d'Etat pp.49-51.
- (50) cf. infra dans ce même paragraphe.
- (51) Cf. notre mémoire de maîtrise "L'OUA et les rapports entre les pays arabes et les pays d'Afrique noire 1963-1977", Université de Paris IV, Département d'Islamologie, 1979, p. 48.
- (52) A.F.P. (Agence France Presse) du 21.10.1959.
- (53) Guy Nicolas "Crise de l'Etat et affirmation ethnique" in Revue française de sciences politiques n° 5, oct. 1972, p. 1020 Paris.
- (54) cf. "le Livre blanc". Présidence du Conseil supérieur militaire N'djamena 1976, pp.49-51.

(55) Nous précisons que l'analyse sur l'insurrection tchadienne que nous faisons ici est un survol assez "rapide", dans la mesure où nous ne parlons pas de faits importants tels que l'intervention militaire française dans le conflit tchadien, la politique Libyenne envers le Tchad, l'analyse des données économiques etc. Pour une analyse beaucoup plus complète des révoltes populaires du Tchad et du Frolinat, se référer au livre de R. Buijtenhuijs "Le Frolinat et les révoltes populaires du Tchad 1965-1976" cité en bibliographie. Cependant je me permets de faire quelques remarques à son propos:

1° L'auteur a d'emblée voulu situer son travail dans le cadre d'une étude de mouvements révolutionnaires et a clairement exprimé sa sympathie envers le Frolinat, ce qui, à notre avis l'a amené sûrement trop vite à penser que le noyau dur du mouvement était passé du stade de la révolte à celui de la révolution ; l'évolution récente du Frolinat, c'est-à-dire son arrivée au pouvoir en 1979 et les positions politiques défendues par ses dirigeants une fois arrivés au pouvoir nous ont montré que son programme politique en 8 points n'était qu'un paravent, les dirigeants du Frolinat l'ont "oublié" au profit d'autres compromissions qui les ont amenés à composer avec d'autres mouvements dont les positions politiques sont "opposées" aux leurs, ainsi la "révolution" du Frolinat a été récupérée, et facilement !

2° Cet ouvrage sur le Frolinat serait beaucoup plus "complet", si l'auteur avait eu accès aux documents des mouvements dissidents du Frolinat (Volcan de Baghlāni, FLT, gouvernement islamique de la République du Tchad en exil et autres) et là je pense qu'il y a un travail à faire. L'auteur a reçu la plupart de ses documents de la direction du Frolinat qui se

Chapitre 6 : Consommation des ressources
Sahara : quelques aspects
Soudan et Tchad

trouvait à Alger, nous pensons que le Frolinat "réel" était celui qui se trouvait "sur le terrain" et là, une enquête directe sur le terrain aurait apporté beaucoup.

Je comprends les difficultés rencontrées par l'auteur, mais (comme il l'a d'ailleurs dit lui-même) il y a un déséquilibre des sources documentaires, car il y a eu un "déficit" du côté des documents du gouvernement en place à Ndjamena.

Cela dit cet ouvrage est un document, il n'a pas son égal et je crois qu'il servira de référence à tous ceux qui s'intéressent à l'évolution politique du Tchad.

(56) Cité par "marchés tropicaux" du 3 juillet 1965, p.1663 Paris

(57) Cité par Buijtenhuijs "Le Frolinat...." opt. cit. p.385.

(58) nous retrouvons là les revendications de l'ancien MSA et de l' UNT.

(59) Buijtenhuijs "Le Frolinat..." opt. cit p. 383.

Chapitre 6 : Communautés musulmanes et Etats en Afrique au Sud du Sahara : quelques comparaisons entre les cas du Tchad et de ceux du Soudan et du Nigeria

Pour la réalisation de ce chapitre, nous précisons au préalable que celui-ci, contrairement au reste de notre travail, n'a pas été rédigé à la suite de dépouillement poussé de documents originaux. Nous nous inspirons en grande partie d'ouvrages et d'articles de revues spécialisées publiées en France.

Nous nous proposons d'étudier rapidement le dynamisme des rapports entre l'Islam et l'Etat au Soudan et au Nigeria et de faire des comparaisons avec le cas du Tchad, pour montrer comment celui-ci se situe par rapport à ces exemples, en vue de découvrir les raisons des crises qui ont affecté ces trois pays et les lois de fonctionnement de celles-ci.

o o o

- Aujourd'hui, il y a près de 100 millions de Musulmans en Afrique noire / 1/. Plus on s'éloigne du Sahara, plus la proportion des Musulmans par rapport à la population diminue, à l'exception des grandes villes dont l'activité économique attire beaucoup de groupes divers ; quand on considère une carte de l'Afrique, on s'aperçoit que toutes les régions situées au Nord d'une ligne Dakar-Ndjamena-Massawa (sur la Mer Rouge) sont Musulmanes à près de 100 % ; il en est de même de la côte orientale de l'Afrique (de Massawa à Maputo). La présence des Musulmans diminue au fur et à mesure que l'on s'éloigne de ces deux lignes.

Aussi, pour mieux situer les Musulmans en Afrique noire, nous donnons (dans le tableau suivant) le pourcentage de Musulmans dans chaque pays (n'y figurent pas les pays où les Musulmans font moins de 5 % de la population totale).

Les Musulmans en Afrique noire / 2 /

Pays	Population totale	Pourcentage de Musulmans
Benin	3 200 000	10 %
Cameroun	7 107 000	20 %
Côte d'Ivoire	4 705 000	25 %
Djibouti	210 000	99 %
Gambie	510 000	86 %
Ghana	9 607 000	13 %
Guinée	4 310 000	76 %
Guinée Bissao	600 000	38 %
Haute Volta	5 870 000	30 % ? 60 % ?
Kenya	12 912 000	7,3 %
Liberia	1 669 000	26 %
Mali	6 300 000	68 %
Malawi	4 900 000	11 %
Mauritanie	1 290 000	99 %
Niger	4 776 000	98 %
Nigeria	76 000 000 ?	47 %
Ouganda	11 720 000	5 %
Sénégal	5 015 000	84 %
Sierra Leone	2 707 000	50 %
Somalie	3 200 000	98 %
Soudan	17 324 000	72 %
Tanzanie	15 700 000	33 %
Tchad	4 120 000	53 % ? 57 % ?
Togo	2 170 000	13 %
Centrafrique	3 000 000	5,8 %
Mozambique	9 600 000	15 %
Ethiopie	28 000 000	40 % ?

La communauté musulmane africaine a subi les conséquences des mutations politiques et administratives qu'a connues ce continent avec la colonisation européenne (française et anglaise surtout). Il y eut superposition des balkanisations territoriale et confessionnelle ; le destin des musulmans est plus lié à leur Etat qu'au reste des musulmans dans le monde. Ils sont fondus au sein de masses populaires différentes, appelées à construire de nouvelles communautés nationales.

La colonisation européenne est parvenue à briser les liens intrinsèques entre musulmans et à intégrer ceux-ci à son édifice ; en effet on ne saurait oublier qu'avant et pendant la colonisation européenne, l'Islam a été au principe d'authentiques mouvements nationaux dont certains ont donné naissance à des Etats de grande envergure, tel fut notamment le cas du Mahdisme au Soudan, du mouvement senussiste en Libye et au Tchad et de ceux conduits par Elhadj Umar, Uthman Dan-Fodio et autres Samori Touré. Ces mouvements ont transcendé les cadres ethniques, linguistiques et régionaux, ils avaient des rapports étroits avec leurs correlégionnaires du Moyen-Orient et du Maghreb, mais ils se sont effondré sous les coups de la colonisation européenne : ce fut la fin du commerce transaharien et des rapports séculaires entre le Nord et le Sud du Sahara.

Malgré celà, il y eut une tentative de "débordement" des frontières par l'U.C.M. (Union culturelle musulmane) ; fondée en 1957, elle avait des sections dans plusieurs pays notamment au Sénégal, au Mali, en Guinée, en Haute-Volta et au Nigéria. Les deux thèmes principaux de son action étaient la défense de la culture arabe et la lutte contre le colonialisme. Mais cette plateforme se heurte à l'opposition résolue de l'administration coloniale qui voit en elle une entrave à l'expansion de la culture occidentale.

Avec les indépendances, il y aura un certain essoufflement de ce mouvement fédérateur, et les sections territoriales poursuivent une activité séparée/ 3/.

Ainsi, à l'heure des indépendances, la question de l'Islam n'était guère à l'ordre du jour, et les musulmans ne représentaient plus une force politique décisive en tant que tels/ 4/.

Depuis quelques années cependant, la question musulmane revient au premier plan de l'actualité pour deux raisons :

- le développement des influences extérieures favorisées par l'accession des Etats du Sud du Sahara à la souveraineté, et dans ce cadre, l'influence arabe est allée de paire avec une impulsion donnée à l'islamisation en Afrique noire.

- la deuxième raison est que, dans certains Etats, les communautés musulmanes se sont "mal" trouvées et aspirent à retrouver aujourd'hui, une position qu'elles avaient perdue sous la colonisation, et à réclamer une place de plus en plus importante au sein de la société et des Etats africains modernes.

Dans ce pays, l'Islam se "nationalise" puis "s'internationalise", en ce sens que d'une part, à partir d'un certain moment, les gouvernements intègrent le fait islamique dans leur politique intérieure ; d'autre part les rapports avec les pays arabes et musulmans notamment par le biais d'organisations telles la ligue arabe, l'O.U.A. et les conférences islamiques impose une certaine "ouverture" et une multiplication des rapports entre les différentes communautés musulmanes africaines et le reste des musulmans/ 5/.

Aussi, pour faire une approche de la question de la communauté musulmane et de l'Etat en Afrique au Sud du Sahara, il ne nous est pas possible de faire une analyse de fonds sans nous placer dans les cadres étatiques actuels qui, sont devenus les cadres les plus importants de la vie politique en Afrique ; il s'agit donc pour nous de prendre des cas précis et d'étudier la dynamique des rapports entre l'Etat et l'Islam dans certains Etats d'Afrique.

Pour le choix des exemples nous avons retenu ceux qui, a priori, peuvent être comparés au Tchad, notamment ceux où il s'est produit des guerres civiles où les contradictions semblent avoir pris un tour religieux, il s'agit du Soudan et du Nigeria.

1/ Communauté islamique et nation soudanaise

Le premier Etat d'Afrique où le processus de construction nationale s'est heurté à des dissensions à caractère ethnico-religieux est le Soudan.

Ce pays de 2 millions et demi de km² (le plus vaste du continent africain) réunit dans ses frontières, pratiquement deux pays ethniquement, géographiquement et religieusement distincts, deux mondes étrangers que l'histoire a dressés l'un contre l'autre.

Dans ce pays de 17 millions d'habitants, le pluralisme religieux coïncide avec les oppositions ethniques et régionales : le Nord du Soudan est Arabe (ou arabisé) et islamisé (72 % de la population totale du pays). Le Sud abrite des populations "animistes" ou chrétiennes. Alors que le Nord parle Arabe et se présente comme un prolongement de l'Egypte, le Sud a plutôt des affinités avec les populations qui habitent en Ouganda, Kenya, voire le Centrafrique et le Zaïre ; cependant, ce sont la langue anglaise et le christianisme qui constituent le dénominateur commun entre les populations qui habitent le Sud Soudan.

Pour mieux comprendre l'évolution du Soudan contemporain, essayons de remonter rapidement au début du 19^e siècle où, en 1821, Mehemet Ali envahit le Soudan et y instaure un condominium turco-egyptien ; mais c'est seulement à partir de 1840 que les territoires du Sud sont conquis. A partir de 1849, à la mort de Mehemet Ali, une ère de confusion s'instaure : plusieurs conquérants, des "seigneurs de guerre" installèrent plusieurs garnisons dans le Haut Nil à partir desquels ils organisèrent la chasse aux esclaves.

Ensuite, l'Etat Mahdiste va instaurer-à partir de 1881-une theocratie au Soudan, mais celle-ci sera défaite en 1898 par les Anglais. Ce sera le début du condominium anglo-égyptien qui va durer pendant un peu plus de cinquante ans, c'est-à-dire jusqu'en 1956, date de l'indépendance du Soudan.

Les rapports entre les musulmans avec leurs partenaires du Sud ont connu depuis longtemps des phases de grande violence. A part les dissensions Nord-Sud marquées par la traite des esclaves pratiquée par les populations musulmanes du Nord au détriment des habitants de la région Sud, le pouvoir colonial a "creusé" davantage le fossé qui sépare les deux groupes de populations au lieu de le combler :

De 1820 à 1881, c'est l'administration égyptienne (implantée à Khartoum) qui a imposé une loi d'inspiration islamique au pays. Cette politique a été reprise en main par l'Etat mahdiste de 1881 à 1898. Les fonctionnaires égyptiens du condominium anglo-egyptien l'ont reprise à leur compte de 1899 à 1924 / 6 /.

A partir de 1924, la Grande Bretagne qui craignait la contagion du nationalisme égyptien, a envisagé de rattacher le Sud à ses possessions des grands lacs ; et pour celà, a pris plusieurs mesures soumettant les deux parties du pays à une administration séparée, allant jusqu'à écarter les cadres musulmans du Sud, favoriser l'action des missions dans cette région et limiter l'expansion de la langue arabe et de la religion musulmane. Au lendemain de la révolution égyptienne, la Grande Bretagne forma dans le Sud une armée composée exclusivement d'originaires du Sud : l'Equatoria Corp ; elle imposa l'Anglais comme langue officielle, au lieu de l'arabe, le dimanche remplacera le vendredi comme jour de repos hebdomadaire...

Cependant, le 1er janvier 1956, l'indépendance est proclamée et la totalité D'aucuns ont pu penser que cette politique mènerait à une indépendance séparée ; il n'en fut rien et le Soudan sera indépendant "tel quel", un Etat unitaire contrôlé par les musulmans, et ceci contre l'avis des sudistes.

A long terme, la politique anglaise qui n'avait pas conduit les populations du Sud à une indépendance séparée, ou tout au moins à une certaine forme d'autonomie dans un Etat soudanais décentralisé, s'est révélée "préjudiciable" aux sudistes, puisqu'elle contribua en particulier à les écarter des organismes à vocation soudanaise qui se formaient à Khartoum ; cette barrière a "hypothéqué" le développement et l'intégration futurs des provinces méridionales, en les plaçant bien avant l'indépendance, sur une base de départ diminuée par rapport à celle du Nord.

Quand il fallut "soudaniser" l'administration à partir de 1954, le Sud Soudan était dépourvu de cadres, de sorte que les postes supérieurs dans le Sud furent tous attribués à des nordistes, ceci a été ressenti par les sudistes comme une nouvelle tentative de colonisation arabe : "la langue arabe devient langue nationale ... les noirs devinrent étrangers dans leur propre territoire" / 7 /.

Par contre, les populations musulmanes ont, quant à elles, "reproché à Londres d'avoir retardé de plusieurs dizaines d'années l'unité nationale en introduisant au Sud une langue véhiculaire autre que l'Arabe" / 8 /.

A quelques mois de l'indépendance, les populations du Sud demandent une constitution fédérale, sinon, que leur région soit placée sous tutelle de l'O.N.U. ; personne ne tint compte de leurs revendications ; alors la peur de retomber en esclavage monte parmi elles, car elles sentent l'attitude de mépris affiché envers elles par leurs compatriotes musulmans. Avant que l'indépendance ne devienne un fait accompli, elles provoquent, dans un sursaut de désespoir, la secession du Soudan méridional : c'est le déclenchement de la guerre civile du Soudan avec des soulèvements et des massacres de musulmans résidant au Sud du pays.

Cependant, le 1er janvier 1956, l'indépendance est proclamée et la totalité du pouvoir confiée au gouvernement (nordiste) de Ismaïl-el-Azhari, premier ministre depuis 1954.

Après l'indépendance, le régime de Khartoum dirigé par le Hizb-el-umma (parti de la "nation"), héritier du mahdisme, entreprit une vaste politique d'arabisation, d'islamisation et de "déchristianisation" très active, au Sud, dans le but "d'empêcher une sécession de cette partie du pays et de maintenir l'unité territoriale soudanaise sous la houlette de l'Islam et de l'Arabisme".

Cette politique, au lieu de "rassurer" les sudistes, a galvanisé leur résistance ; et pendant près de 20 ans, la guerre civile fera plus d'un million de morts. Ce mouvement sera appuyé par Israël et l'Ethiopie.

Il est cependant à noter que les plus fervents partisans de la guerre et de l'assimilation culturelle des sudistes étaient les Ansars avec comme chef suprême l'imām Mahdī et les "frères musulmans", tous voulant instaurer un Etat islamique.

Saddek el-Mahdī, qui venait de former le nouveau gouvernement en août 1966, déclara qu'il "écrasera la rébellion et que toutes les lois contraires à l'Islam seront supprimées".

Le coup d'Etat militaire du 25.5.1969 dirigé par le général Nimeiry va entreprendre une politique de laïcisation de l'Etat et donc de liberté de culte. Parallèlement, une amorce de l'intégration de cadres originaires du Sud à des postes de responsabilités de l'Etat, vont créer les conditions d'une négociation avec les insurgés. Cette négociation aboutit à l'accord d'Adis-Abeba de Février 1972 : une certaine autonomie est accordée au Sud du pays : utilisation de l'Anglais et de l'Arabe comme langues officielles et autres mesures politiques et économiques...

Depuis lors, petit à petit les Soudanais du Sud sont intégrés dans le système étatique ; le problème qui s'est posé pour le gouvernement est de convaincre les musulmans d'accepter de partager le pouvoir avec des populations qu'ils considéraient comme "esclaves et primitives", et surtout d'être égaux avec elles en droit et en devoir.

En fait de problème de la construction nationale a pris avec l'indépendance un aspect religieux : avant le coup d'Etat du 25 mai 1969, en dehors du parti national unioniste de Mr Ismaïl El-Azharî, deux grands partis fondés sur l'Islam se partageaient le pays et dominaient la scène politique : le parti des frères musulmans et le parti de la Umma (les ansars), ce même parti de la Umma qui fut le principal artisan de l'indépendance du Soudan à l'égard de l'Egypte, était l'héritier du mahdisme ; si la période turco-egyptienne a donné au Soudan ses frontières actuelles, le mahdisme lui a donné la prise de conscience de son identité nationale.

nisme : ce qui a permis au Soudan d'être par une partie de son territoire, le Soudan a été en grande partie le Soudan, au moment de la

Maintenant, essayons de faire la comparaison entre l'évolution politique du Soudan et du Tchad :

Les deux pays sont composés de deux groupes de populations religieusement et ethniquement différentes : les musulmans au Nord, les "animistes" et chrétiens au Sud.

Les deux groupes de populations ont eu avant la colonisation des rapports semblables : les musulmans, organisés en théocraties pratiquaient l'esclavagisme au dépend de leurs voisins méridionaux qui n'étaient pas musulmans.

Avec la colonisation européenne - anglaise pour le Soudan et française pour le Tchad - et la création des territoires actuels, la situation évoluera différemment dans les deux pays :

Au Soudan où les musulmans sont largement majoritaires (72 %). Le "Soudan utile" pour le colonisateur était au Nord, par conséquent, c'est cette partie du pays qui a connu un relatif développement économique et une scolarisation assez importante, notamment en Arabe ;

ainsi, au moment de l'indépendance (1956) les musulmans dominent l'appareil d'Etat, la quasi-totalité des postes clés, même au Sud sont entre les mains de musulmans. C'est le Nord qui domine le Sud dans un Etat centralisé qui se voulait Arabe et musulman.

Au Tchad, où les musulmans représentent une courte majorité (53 %), c'est juste le contraire, le "Tchad utile" était - pour le colonisateur - au "Sud", et c'est cette région qui a été "développée" en priorité pour les besoins économiques immédiats du colonisateur ; et c'est là aussi que des écoles françaises ont été implantées parallèlement au christianisme ; ce qui, ajouté au "refus de l'école" française manifesté par une partie des populations musulmanes, a fait que l'Etat se trouve être en grande partie contrôlé par les populations non musulmanes du "Sud", au moment de l'indépendance.

Dans les deux cas, les groupes regiono-confessionnels qui dominaient l'Etat n'ont pas tenu compte de la spécificité de l'autre groupe et ont voulu "unifier" l'Etat sous leur coupe. Ces deux situations ont engendré des insurrections armées à la fois semblables et différentes : elles se ressemblent dans leurs causes subjectives, mais une fois déclenchées, elles avaient pris des orientations différentes : à part le fait que celle du Tchad est une révolte de musulmans et celle du Soudan une révolte "d'animistes" et de chrétiens contre des musulmans, la rébellion soudanaise était autonomiste, voire indépendantiste alors que celle du Tchad s'était transformée en "Front de libération visant à libérer l'ensemble du Tchad de l'exploitation néo-coloniale", en fait les musulmans du Tchad, qui se sentaient exclus du pouvoir ont voulu le conquérir dans le cadre d'un Tchad qui conserverait ses frontières héritées du colonialisme.

Au Soudan, l'insurrection a éclaté avant l'indépendance tandis qu'au Tchad c'est après ; mais là il faut préciser que le B.E.T. qui représente près de la moitié du territoire tchadien était resté sous administration militaire française jusqu'en 1965, c'est-à-dire qu'il n'a connu "l'indépendance" que 5 ans après la date "normale" de l'indépendance octroyée à tout le Tchad.

En résumé, l'Histoire politique du Tchad et du Soudan a été marquée par une opposition profonde entre deux groupes de populations : musulmans "arabisés" au Nord et "animistes" et chrétiens au Sud, entre lesquelles les relations étaient déjà tendues avant la colonisation, à cause de la traite des esclaves.

Nous avons observé la même imprudence de la part du pouvoir colonial qui a creusé davantage le fossé entre les populations des deux pays, au lieu de le combler ; au moment des indépendances, l'Etat a été dominé par une élite régionale qui a voulu s'imposer à tout le pays en accaparant tous les moyens politiques et économiques à son profit.

Ainsi, l'évolution politique au Tchad et au Soudan a été identique mais asymétrique.

Le principal facteur qui a aggravé les tensions au Tchad et au Soudan découle de l'Islam même qui y a cours : alors que dans les pays de l'Afrique de l'Ouest, prédomine l'Islam des confréries modérées, l'Islam au Soudan et dans une moindre mesure au Tchad a été influencé davantage par des courants modernistes-réformistes ; il est ainsi plus politisé.

Au Soudan, l'Islam a voulu s'imposer comme facteur d'intégration nationale et d'unification, tandis qu'au Tchad il a servi de facteur de cristallisation des mécontentements causés par des déséquilibres politiques, économiques et régionaux.

Au-delà des frontières, les populations musulmanes du Soudan et du Tchad sont plus proches entre elles, qu'elles ne le sont avec leurs compatriotes du Sud, notamment par la langue, les ethnies, la culture, le genre de vie et les liens tissés à travers l'Histoire.

2/ Islam et construction nationale au Nigeria

Le Nigeria, dont la superficie est de 973 000 km² a une communauté musulmane qui représente aujourd'hui - avec près de 40 millions d'individus - la plus grande collectivité musulmane au Sud du Sahara ; elle représente 47 % de la population du Nigeria actuel, les chrétiens représentent 34 % et les animistes 18 % /9/. Les musulmans habitent surtout le Nord du pays.

Au 19^e siècle, l'Islam fit figure de religion d'Etat et, sous l'égide d'Uthman Dan Fodio, un vaste mouvement d'islamisation (Djihād) a été mené à l'égard des non-musulmans.

Ensuite, la colonisation anglaise va pratiquer la politique de "l'indirect-rule" qui va laisser "intactes" les anciennes structures étatiques ; aussi, les musulmans de ce pays ne s'intéresseront pas beaucoup à l'école coloniale ; si bien qu'au moment de l'indépendance, le Nord se trouve privé de cadres.

Justement, au moment de cette indépendance, le Sarduna de Sokoto (roi de Sokoto), fasciné par l'indépendance du Pakistan, voulait créer un Etat islamique, mais du côté du Sud ceci a été vu comme une resurgence de la guerre sainte du 19^e siècle ; surtout que le pouvoir fédéral était lui aussi présidé par un musulman : Tafawa Balewa et son parti le N.P.C. (Northern people congrès).

Le 15 janvier 1966 les contradictions vont atteindre un niveau tel que les dignitaires musulmans traditionnels (le premier ministre fédéral Tafawa Balewa, le Sarduna de Sokoto Ahmadou Bello entre autres) vont être assassinés lors du coup d'Etat militaire qui portera au pouvoir le Général Ironsi. Un régime centralisé s'est instauré, ce qui fit craindre aux nordistes que le pays soit unifié sous la tutelle Ibo. Ainsi il y aura des massacres de part et d'autre (des musulmans se trouvant au Sud ont été massacrés et vice-versa), et des officiers musulmans vont reprendre le pouvoir en juillet de la même année.

Les oppositions politiques vont de plus en plus prendre un aspect religieux, et quand la guerre du Biaffra éclatera, beaucoup l'interpréteront comme étant une guerre qui opposait musulmans et chrétiens de ce pays, alors que les choses étaient en réalité beaucoup plus compliquées que cela.

A la fin de celle-ci, les militaires vont petit à petit changer les aspects des problèmes et essayer d'oeuvrer pour une construction nationale plus adaptée aux réalités nigériennes : l'objectif était de laïciser l'Etat et de canaliser les oppositions confessionnelles vers d'autres objectifs, notamment par une réinterprétation de la guerre sainte : le Djihād n'est plus une guerre religieuse mais une guerre économique, l'Islam perd sa couverture politique en faveur du nationalisme nigérian /10/.

Il y aura une relative autonomie des différents groupes avec un redécoupage des Etats fédérés (9, puis 12 et 19), "l'interdiction" de partis politiques régionaux, ethniques ou confessionnels, par des mesures qui empêchent la légalisation de tels partis et favorisent l'éclosion de partis fondés sur des bases fédérales qui appellent les différents groupes à coopérer.

L'assassinat de Murtallah Mohamed (chef de l'Etat qui, par la purge qu'il avait opérée au niveau de l'administration, avait incarné la justice) a provoqué un regain de tension religieuse au Nigeria, "c'est un martyr musulman assassiné par des chrétiens".

Le discours de Chike Obi à Onugu où il a dit que les Fulāni et l'Islam constituent un obstacle à la construction nationale, a provoqué une vive réaction des musulmans.

En 1977, le Sunday Time publie une série d'articles contre les religions musulmane et chrétienne, ceci va poser le problème de la sharī'a, en ce qui concerne le projet de constitution : séparer l'Etat et la religion car la sharī'a qui est en vigueur au Nord, est jugée incompatible avec l'Etat laïque.

Malgré ces problèmes qui ont momentanément ravivé les tensions religieuses, les militaires sont parvenus à dépolitiser la religion et ont remis le pouvoir aux civils après les élections qui ont eu lieu en 1979, selon les dispositions de la nouvelle constitution.

La grande différence
est que dans ce pays
le pouvoir réside
militaire contre

Si l'on compare l'évolution politique nigérienne et tchadienne, nous retenons d'abord que le nombre de musulmans dans les deux pays est proportionnellement équivalent (47 % au Nigéria et 53 % au Tchad); ils représentent près de la moitié de la population totale. Ensuite, la communauté musulmane de ces deux pays a eu de mauvais rapports avec ses futurs compatriotes : Djihād du 19^e siècle au Nigéria et trafic des esclaves au Tchad.

La colonisation a détruit les structures administratives traditionnelles au Tchad et les a maintenues au Nigeria (indirect rule).

Le même phénomène de "refus de l'école" par les musulmans s'est produit aussi bien au Tchad qu'au Nigeria ; si bien que dans les deux pays, au moment de l'indépendance, les cadres seront surtout des non-musulmans.

Au Tchad comme au Nigeria, les partis politiques ont pris un aspect régional et confessionnel : au Nigeria, le N.P.C. (Northern people congrès) dont on a dit qu'il était l'aile politique de la Qadriya et le N.E.P.U., l'aile politique de la Tidjaniya, représentaient surtout les populations musulmanes regroupées autour de leurs chefs traditionnels.

Le même phénomène s'est produit au Tchad avec l'U.D.T. et ses héritiers, le M.S.A. et surtout le P.N.A. /11/.

Dans les deux pays, les partis cités plus haut ont incarné la volonté des populations musulmanes de résister à la domination du "Sud" rendue possible par l'intervention coloniale qui a "changé" les rapports traditionnels entre musulmans et non-musulmans dans les deux pays : elles ont eu même eu à les inverser.

La grande différence de situation des musulmans au Tchad et au Nigeria est que dans ce dernier pays, ce sont les musulmans qui contrôlaient le pouvoir fédéral jusqu'en 1966, date de l'instauration d'un régime militaire centralisé Ibo qui déclenchera les oppositions religieuses restées latentes. Au Tchad par contre, le pouvoir a été dès le lendemain de l'indépendance contrôlé par les non-musulmans dans un Etat centralisé ; et c'est par la suite que les révoltes de musulmans vont se déclencher contre ce régime.

°
° °

Pour finir ce chapitre, nous faisons la réflexion suivante à propos du Soudan, du Nigeria et du Tchad :

Dans les trois pays, les problèmes politiques et économiques ont été amalgamés en problèmes ethniques et religieux : si on prend l'exemple des cadres, nous nous apercevons que ceux qui n'ont pas été à l'école se considérèrent opprimés, écartés de la direction des "affaires" non pas parce qu'ils n'en ont pas la "capacité" mais parce qu'ils sont musulmans, chrétiens ou appartenant à telle ou telle ethnie ; ainsi ont-ils fait de leur appartenance socio-culturelle, un symbole de contestation et de lutte. Et dans le même sens, les élites politiques se sont servi des différences ethniques et confessionnelles pour leurs desseins politiques.

Notes (Chapitre 6)

- (1) Joseph CUOQ, "Présence de l'Islam dans le continent africain" in Afrique Contemporaine N° 90, mars-avril 1977, Paris, page 5 et cf. tableau suivant.
- (2) Ces chiffres sont inspirés de "Les musulmans en Afrique" de Joseph CUOQ op. cit. ; "religion, culture et politique en Afrique" par A. GLELE, Présence Africaine et Economica, Paris 1981 ; et "La progression de l'Islam en Afrique" de Paul BALTA in "Le Monde" du 16 janvier 1981, Paris.
- (3) J.L. TRIAUD, "Le mouvement réformiste en Afrique de l'Ouest" communication au CERMAA, INALCO, mars 1979, pp. 195-212.
- (4) Guy NICOLAS, "Vers la renaissance du processus de guerre sainte" au Sud du Sahara" in Civilisations, vol. XVIII - 1978 Nos 3 et 4, Institut national des civilisations différentes, Bruxelles, p. 234.
- (5) Pour plus de détails sur les rapports entre l'Afrique noire et le monde arabo-musulman, cf. notre mémoire de maîtrise "L'OUA et les rapports entre les pays arabes et les pays d'Afrique noire 1963-1977", Université de Paris-Sorbonne (Paris IV), département d'Islamologie 1979, Mahamat-Saleh Yacoub.
- (6) Guy NICOLAS, "Islam et constructions nationales au Sud du Sahara", op. cit. p. 224.
- (7) BONFANI, "Soudan : noirs et blancs, dixième parallèle", in Le mois en Afrique N° 1, janvier 1966, Paris.
- (8) LAMAGNE (P.), "La guerre civile du Soudan" in le mois en Afrique N° 73, janvier 1972, Paris p. 58.
- (9) Guy NICOLAS, "Le système fédéral nigerian" in le mois en Afrique N° 174-175, juin 1980.
- (10) Guy NICOLAS, "Religion et pouvoir politique : les métamorphoses contemporaines de l'Islam", Le monde diplomatique, novembre 1980, Paris, p. 36.
- (11) Cf. supra chapitre 4, paragraphe 4.

CONCLUSIONS

A travers l'histoire de l'Islam au Tchad, ce sont toutes les transformations que ce pays a connues qui nous sont restituées. Il existe au Tchad une culture politique musulmane qui traverse les idéologies et les comportements. L'Islam est un langage politique "authentique", et s'il donne sa substance et sa forme au politique, c'est que les populations du Tchad ont trouvé en lui la parole qui semblait convenir à leur expérience, à leurs problèmes et à leurs "espoirs".

L'implantation à partir du 11^{ème} siècle de l'Islam et de la civilisation arabe dans la région qui constituera pour partie le Tchad, a eu pour conséquence d'inspirer l'organisation étatique et les valeurs morales dans cette région ; il était devenu un facteur d'identité et d'unité trans-ethnique qui rattache les populations musulmanes de ce qui sera plus tard le Tchad, à la "Ummat ennabī Moḥammad".

Le Dār-el-Islām tchadien a ainsi connu des structures politiques développées (pour l'époque) et a connu une relative prospérité ; mais il est vrai aussi que celle-ci était assurée en partie par la chasse aux esclaves pratiquée par les musulmans au détriment des populations "paganistes" qui seront plus tard leurs compatriotes, après l'intervention européenne.

Les transformations socio-politiques imposées par la colonisation française vont changer cet ordre des choses : les populations musulmanes se sont retrouvées dans un cadre politique nouveau (l'Etat colonial) dont le centre politique de décision leur échappait, car détenu par les Nassaras (européens) / 1/ ; puis,

après l'indépendance par les Kirdis (paganistes) /2/ qui leur ont succédé.

Au moment de la pénétration coloniale, après une résistance militaire acharnée, opposée par les empires Senoussî, Ouaddaïen et de Rabah au nom de l'Islam, les forces françaises ont fini par s'imposer. Une fois que les populations musulmanes ont su que le rapport des forces était trop inégal et que la lutte militaire n'avait, pour elles, aucun espoir d'être gagnée, elles se rendirent mais entamèrent une nouvelle forme de résistance, passive celle-là. Elle commença par la non-adhésion au pouvoir colonial et l'émigration massive vers le Sudan qui leur servait de refuge provisoire, en attendant "des jours meilleurs", car "il n'est pas permis aux musulmans de rester de façon durable sous l'autorité de non-musulmans".

Face à la politique d'assimilation, corollaire de la "mission civilisatrice" menée par les autorités coloniales, les populations musulmanes du Tchad se sont repliées sur elles-mêmes, refusant par contrecoup toute "modernisation" et ont, dans ce sens, refusé en grande partie d'envoyer leurs enfants à l'école coloniale qui, non seulement était considérée par eux comme un instrument visant leur domination politique et culturelle, mais aussi comme une institution visant à soustraire leurs enfants de leur cadre socio-économique et de la "voie droite", c'est-à-dire de la communauté des croyants.

Selon ce que nous venons de voir, la résistance des populations musulmanes du Tchad a connu trois "étages" :

1° La résistance militaire "primaire" face à la pénétration coloniale, c'est le "petit Djihād".

2° La résistance militaire cesse, c'est le passage à la défensive par la résistance culturelle et l'émigration, accompagnées d'un sentiment d'espoir : on accepte la collaboration avec l'occupant dans la contrainte, c'est la Taqiya (en quelque sorte un exil intérieur). Cette deuxième période étant notamment marquée par la non-participation au système politique, qui s'est illustrée pendant la période 1946-1960 par une très forte non-participation au vote dans les régions musulmanes, lors des différents scrutins (allant de deux-tiers à quatre-cinquième) /3/.

3° Le recours à la lutte armée : après l'indépendance les Musulmans ont estimé que le rapport des forces qui leur était défavorable face à la puissance coloniale ne l'est plus, et qu'un combat militaire a, cette fois des chances d'être gagné face au régime "infidèle" de Tombalbaye qui se montrait "opresseur vis-à-vis des musulmans".

La relation entre les trois "étages" de cette résistance est la permanence d'un capital de lutte qui ressurgit quelques temps après sa première manifestation, sans qu'il y ait de relation "directe" entre-eux. Après avoir résisté militairement, puis passivement à la colonisation, les populations musulmanes du Tchad continuent après "l'indépendance", leur combat sur le plan politique contemporain les armes à la main; "ce qui se passe au 20ème siècle au Tchad, affirmait un militant du Frolinat, c'est la continuation de ce qui se passait il y a soixante dix ans... Le peuple du Tchad défend la vérité historique, son droit à l'existence, sa culture, son être, sa civilisation... Depuis l'arrivée des premiers colons, déjà nos ascendants avaient juré de ne pas renoncer à la lutte. Le combat des années soixantes n'est autre que la continuation de celui qui avait été entrepris par nos vieux" /4/. C'est ainsi que des anciens chefs musulmans qui ont

résisté militairement à la pénétration coloniale tels que Doudmourrah (dernier souverain du Ouaddaï avant la colonisation), Rabah et autres Senoussistes sont perçus et revendiqués non pas comme des conquérants, mais essentiellement comme des résistants.

Certes l'Islam condamne l'impérialisme, mais pas en tant que tel ; c'est parce qu'il est fait par des puissances non-musulmanes qu'il est rejeté : les deux protagonistes de la lutte sont donc le peuple musulman du Tchad (et non pas les "masses paysannes") et le pouvoir colonial puis néo-colonial (et non pas le régime de Tombalbaye, simple pantin entre les mains de l'impérialisme) ; l'oppression néo-coloniale est perçue comme une domination politique et culturelle d'un peuple musulman plutôt que comme l'exploitation économique d'un peuple africain /5/.

C'est dans ce sens que l'Islam a été après l'indépendance, l'élément moteur de la contestation : des problèmes politiques, économiques et régionaux ont pris un aspect socio-culturel, la lutte armée qui a éclaté à partir de 1965 a été entreprise essentiellement par des populations musulmanes.

En fait, le mouvement insurrectionnel, organisé sous forme de front de libération, n'est autre que la reconquête de la dignité bafouée des populations musulmanes par les "Nassaras" (Nazaréens, européens) puis par les "Kirdis" (paganistes).

L'évolution récente (depuis 1979) au cours de laquelle les Musulmans semblent prendre l'avantage, montre que la "dialectique "nord"- "sud" dans l'histoire tchadienne" / 6 / évolue vers un contrôle de l'Etat et une domination de la situation politique par les "nordistes" ; si ces derniers adoptent le raisonnement inverse de la situation qui a prévalu jusque là, et essaient de dominer le "Sud" pour améliorer leur sort dans le cadre d'un Etat-unitaire et centralisé,

le problème de fond ne sera pas résolu, bien qu'il résolve celui de la participation des musulmans à l'exercice du pouvoir.

A côté de la dimension "Nord"- "Sud", c'est-à-dire musulmans-non musulmans, la question de la construction de l'Etat au Tchad a une dimension ethnique et régionale: Les mouvements politico-militaires qui ont fleuri ces dernières années aussi bien au "Nord" qu'au "Sud" soutendent des rivalités de personnes qui s'appuient et "puisent" d'abord dans leur ethnie et leur région; chacun a demandé et "obtenu" le soutien des "siens", liant ainsi son sort à son ethnie, région ou confession.

Ainsi, depuis 1946, l'opposition "Nord"- "Sud" de même que les conflits inter-ethniques sont devenus une constante de la vie politique tchadienne, dès lors que les politiciens s'en sont servis pour assurer leur ascension sociale /7/, ainsi le Tchad est devenu à quelques nuances près le "Liban" de l'Afrique.

...

La crise politico-militaire actuelle révèle un fait indéniable: La greffe de l'Etat-nation (modèle européen) sur la réalité socio-géographique et culturelle tchadiennes a été un échec total; l'unité coloniale pouvait être assumée malgré les mauvais rapports que les populations tchadiennes ont eu entre elles. une suite d'erreurs a été à l'origine de l'échec de la construction nationale au Tchad:

Premièrement, avant la colonisation, les populations de ce qui sera plus tard le Tchad, ont eu entre elles des rapports d'hostilité (notamment le trafic des esclaves) qui ont créé des sentiments de mépris et de crainte qui ne présentent pas à priori un atout favorable pour une intégration nationale post-coloniale facile.

Deuxièmement, le pouvoir colonial qui a rassemblé diverses populations dans un même territoire, au ^{lieu} d'atténuer les contradictions existantes, les a exacerbées; plus préoccupé à asseoir son autorité sur les populations des différents territoires, que de leur cohésion

Troisièmement, après l'indépendance formelle, l'appareil d'Etat a été dominé par une élite régionale qui a voulu "moderniser" le pays avec un pouvoir centralisé qui a adopté le parti unique. En outre, les déséquilibres économiques régionaux coïncident avec les distorsions ethno-confessionnelles: les régions les plus défavorisées économiquement se trouvent être celles habitées par les populations qui n'étaient pas "suffisamment" associées à l'exercice du pouvoir, en l'occurrence les régions habitées par les musulmans.

Le Tchad a été indépendant sans posséder des structures capables de mettre en oeuvre une politique d'union, et de jeter les bases d'une construction d'un Etat équilibré, réservant à chaque groupe (ethnique, régional ou confessionnel) sa place et sa spécificité, permettant ainsi à chacun d'être associé à l'exercice du pouvoir.

Le parti unique serait, selon beaucoup de dirigeants africains, une réponse à la situation nationale nouvelle créée par la présence d'une multitude de groupes hétérogènes (ethnies, tribus, confessions etc...) dans un même territoire, et qui s'opposent d'une manière ou d'une autre: ils s'opposent entre eux comme ils s'opposent au pouvoir central.

Or, l'histoire contemporaine de plusieurs Etats africains qui comportent en leur sein plusieurs groupes ethniques et confessionnels nous a montré que le parti unique dont le "but" était justement de réaliser l'unité nationale, a abouti au résultat inverse, car généralement perçu comme étant l'instrument de domination d'une ethnie, d'une région ou d'une confession sur les autres groupes.

Ainsi, la solution des problèmes de construction nationale au Tchad passe-à notre avis- d'abord par le renoncement aux rigidités d'un jacobinisme sourcilleux qui éloignent avec persistance le Tchad réel du Tchad officiel. Ensuite, il faut refaire l'analyse des fondements de l'Etat tchadien, après le constat de leur inadaptabilité. Seules des institutions inspirées des réalités tchadiennes peuvent apporter des solutions qui s'imposent, à commencer par les mécanismes de régulation qui établiront des institutions et des procédures souples et créeront une mentalité d'appartenance et de participation à un système politique qui ne serait pas sous le contrôle exclusif d'une ethnie, confession ou région, au détriment des autres groupes.

Ensuite, il est nécessaire de déterminer les grands éléments du couple tradition et modernité : Le passage d'un état de "fusion" (ethnies , regions, organisation politique limitée etc) à un état de différenciation des rôles sociaux (changement d'allégeance); Le passage de la solidarité communautaire à la solidarité sociétale; Au fur et à mesure que s'opère cette différenciation sociale, il faut qu'il y ait autonomie culturelle.

C'est par la suite, une fois que la dépolitisation de la religion, de l'appartenance ethnique et régionale sera réalisée, que l'on peut envisager de passer à l'étape suivante, celle de la construction d'une "nation constituée".

Cette tâche n'est pas impossible; la plupart des nations ne se sont-elles pas formées à l'intérieur de frontières plus ou moins artificielles, résultant des fluctuations de l'Histoire, des ambitions d'États ou d'hommes ?

Pour ce qui concerne l'Afrique Noire actuelle, la solution idéale des problèmes de constructions nationales serait que chaque peuple ait son État, mais les réalités géopolitiques du monde actuel ne permettent pas de "refaire" les frontières africaines actuelles, sans que surgissent d'autres problèmes encore plus inextricables.

L'unité territoriale, résultat des partages coloniaux, pouvait être assumée, à condition d'associer toutes les populations à la construction des nouveaux États, de respecter les diversités culturelles, entre autres conditions; en attendant que le temps puisse petit à petit favoriser le brassage des différents groupes ethniques, régionaux et confessionnels et aboutisse à leur cohésion.

Notes (conclusions)

- /1/ Nassārā, vient de Nazaréen, ce terme nous révèle que les européens sont perçus par rapport à leur confession, en l'occurrence le christianisme.

- /2/ Kirdī, à l'origine désignait une seule ethnie qui était réfractaire à l'Islam, et c'est par extension que tous ceux qui n'étaient pas musulmans dans la région sont désignés par ce terme qui devient "non-musulman".

- /3/ cf. supra, chapitre IV, paragraphe d

- /4/ Cité par R. Buijtenhuijs "Le frolinat et les révoltes populaires..." opt. cit p.385.

- /5/ Idem.

- /6/ L'expression est de R. Buijtenhuijs dans "African perspectives" 1977, 2 : "la dialectique nord-sud dans l'histoire tchadienne".

- /7/ I. Khayar . Le Monde du 22.1.1981, page 2. *Paris*

TEMOIGNAGE D'UN DIRIGEANT DE L'ELITE POLITIQUE
MUSULMANE TCHADIENNE DES ANNEES 50 ET DEBUT 60 ;
Abdoul KOULAMALLAH

ANNEXE

Avant de présenter le témoignage de Monsieur Abdoul Koulamallah sur l'évolution politique du Tchad de 1945 à 1960 par rapport à sa propre expérience, nous précisons que les nombreux extraits que nous avons extraits de son ouvrage en langue arabe, certains ont été enregistrés, d'autres ont été livrés par les propos de Monsieur Koulamallah "tels quels", ce serait trop long, nous avons dû faire un choix, une synthèse et des "corrections" de style, tout en respectant la pensée de l'auteur ; il a fallu aussi traduire les propos en question. De toute façon à la fin nous avons fait relire le texte ci-dessous par l'auteur qui en a rectifié certains points qui ne lui paraissaient pas être "fidèles" à ses propos.

Nous précisons aussi que nous ne présentons pas ici la totalité du témoignage ; nous nous contentons d'un extrait sur quatre questions principales :

1^{re} La chronique a présenté votre parti-et vous-même-comme étant un mouvement qui ne prenait en compte que les intérêts des populations musulmanes du Tchad, alors que le Tchad est peuplé par moitié de non-musulmans ; comment expliquer les erreurs que vous avez prises lors de votre accession à la tête du gouvernement tchadien en 1960. Cette question des musulmans et des non-musulmans a beaucoup marqué l'histoire politique du Tchad. Comment l'avez-vous vécu ?

2° Pourquoi en 1960 avez-vous refusé pour le Tchad le statut d'Etat indépendant et opté pour la maintenance du Tchad dans le cadre de l'empire d'outremer alors qu'apparemment lorsque on examine vos prises de position de l'époque, on pourrait penser d'abord que vous n'avez pas

TEMOIGNAGE D'UN DIRIGEANT DE L'ELITE POLITIQUE
MUSULMANE TCHADIENNE DES ANNEES 50 ET DEBUT 60 :

Ahmed KOULAMALLAH

Tchad a eu lieu et comment l'avez-vous vécu ?

Avant de présenter le témoignage de Monsieur Ahmed Koulamallah sur l'évolution politique du Tchad de 1946 à 1963 par rapport à sa propre expérience; nous précisons que les nombreux entretiens que nous avons eus avec lui l'ont été en langue arabe, certains ont été enregistrés, d'autres notés. Aussi, nous ne livrons pas les propos de Monsieur Koulamallah "tels quels", ce serait trop long, nous avons dû faire un choix, une synthèse et des "corrections" de style, tout en respectant la pensée de l'auteur ; il a fallu aussi traduire les propos en question. De toute façon à la fin, nous avons fait relire le texte ci-dessous par l'auteur qui en a rectifié certains points qui ne lui paraissaient pas être "fidèles" à ses propos.

Avant de laisser la parole à M. Koulamallah, retraçons rapidement

Nous précisons aussi que nous ne présentons pas ici la totalité du témoignage ; nous nous contentons d'un extrait axé sur quatre questions principales :

Né à Karsanya le 11.3.1912, sa mère était la fille du sultan du

1° La chronique a présenté votre parti-et vous-même-comme étant un mouvement qui ne prenait en compte que les intérêts des populations musulmanes du Tchad, alors que le Tchad est peuplé pour partie de non-musulmans ; sinon comment expliquer les mesures que vous avez prises lors de votre accession à la tête du gouvernement tchadien en 1959. Cette question des musulmans et des non-musulmans a beaucoup marqué l'histoire politique du Tchad. Comment l'avez-vous vécue ?

2° Pourquoi en 1960 avez-vous refusé pour le Tchad le statut d'Etat indépendant et opté pour le maintien du Tchad dans le statut de territoire d'outremer alors qu'apparemment lorsqu'on examine vos prises de position de l'époque, on pourrait penser d'emblée que vous n'hésiteriez pas un instant à accepter l'indépendance, puisque vous l'exigiez avec insistance. D'aucuns ont même dit qu'il a fallu les pressions de vos amis de la S.F.I.O pour que vous cédiez finalement et acceptiez l'indépendance. Selon vous comment l'indépendance du Tchad a eu lieu et comment l'avez-vous vécue ?

3° Vous êtes d'origine aristocratique et pourtant vous vous êtes montré farouchement opposé à la chefferie traditionnelle (sultans, sheikhs etc..) votre parti en a fait l'un de ses thèmes de mobilisation favoris. Cette question de la chefferie traditionnelle et de l'Etat moderne comment l'avez-vous vécue ?

4° En tant qu'un des principaux acteurs de l'évolution politique du Tchad d'après 1946, quelles leçons tirez-vous de votre expérience politique ?

ooo

Avant de laisser la parole à M. Koulamallah, retraçons rapidement quelques grands repères de sa vie.

Biographie de Ahmed Koulamallah

Né à Massenya le 14.2.1912, sa mère était la fille du sultan du Baguirmi, il a des liens intimes avec la colonie soudanaise au Tchad. Il se réclame être baguirmien et affirme que son grand père est shérif, c'est-à-dire descendant de la famille du prophète : "mon grand père est le 35ème descendant du Hussein fils de Ali, gendre et cousin du prophète".

Il a reçu une éducation religieuse poussée qui fera de lui un adepte de la confrérie tidjane / 1 /

Il est âgé actuellement de 71 ans et père de 16 enfants.

Il s'est intéressé à la politique en lisant des journaux égyptiens et soudanais à Bangui (RCA) où il faisait le commerce.

Il a été le représentant du Sultan Youssouf (du Baguirmi) à Massenya, mais celui-ci l'avait écarté parce que selon Koulamallah: "nous n'avions pas la même conception de la chose publique".

Il aurait été le trésorier de l'UDT, et c'est lorsqu'il a été accusé de malversations qu'il aurait décidé de scissionner pour créer le PSIT

Il exerçait le métier de commerçant transporteur à Ndjamena et avait une très forte et influente personnalité. C'est pourquoi ses pairs commerçants, employés, étudiants, qui ne se sentaient pas pris en compte par les partis existants "m'ont mis devant eux pour créer en 1950 un parti politique qui prenne réellement en compte les intérêts des citoyens".

C'est ainsi qu'il crée avec Adoum Aganaye, Souleymane Naye et Talba, le Parti socialiste du Tchad qui deviendra parti socialiste et indépendant du Tchad, puis mouvement socialiste africain (MSA)

Il sera élu conseiller à l'Assemblée territoriale (député) de 1952 à 1957 sur la liste FACT (PPT + PSIT) du Chari-Baguirmi.

Il sera Ministre d'Etat dans le gouvernement provisoire de Lisette (16.12.1958) et de Sahoulba (11.2.59) puis chef du gouvernement du 12.3.59 au 24.3.59.

Il sera par la suite président du parti national africain, dit "parti musulman africain" et chef de l'opposition jusqu'à son arrestation en septembre 1963; il passera 8 ans en prison et sera libéré en 1971, puis à nouveau emprisonné en 1972 et libéré en 1975 avec le coup d'Etat militaire.

Il est âgé actuellement de 71 ans et père de 16 enfants.

"Avant de répondre aux questions introductives à nos entretiens que tu viens de poser et d'apporter mon témoignage par rapport à ce que j'ai vécu en tant qu'acteur, de l'évolution politique au Tchad des années 50 et début 60, et pour essayer d'être le plus objectif possible, je souligne que le fait que je sois "impliqué dans cette affaire" va m'amener fatalement à parler davantage de moi plutôt que des autres hommes politiques, ou de chercher à justifier mon action passée et par conséquent d'être subjectif dans mon témoignage.

Ensuite, à part les deux années pendant lesquelles j'étais ministre d'Etat puis chef du gouvernement, j'étais plus souvent dans l'opposition que dans les "affaires" et par conséquent je n'étais pas très au courant de ce qui se passait réellement au sein des gouvernements quand j'étais dans l'opposition. Par contre j'étais député de 1952 à 1959, avec une courte interruption entre mars 1957 et juin 1958, aussi tout ce qui concernait la vie parlementaire ne m'a pas échappé. Pour ce qui est des partis politiques, je vous parlerai surtout de mon parti et de son action politique, c'est celui que je connais le mieux, c'est vrai que je connais les autres partis politiques tchadiens mais pas de l'intérieur, par contre je connais très bien les rapports que nous avons eus avec chacun d'eux et de leurs dirigeants.

Enfin, de façon plus générale je serai amené à apporter des rectifications à certaines choses qui ont été dites et écrites sur moi, mon parti et l'évolution politique du Tchad des années 50 et début 60.

Aujourd'hui, j'ai 71 ans et je ne fais plus de politique, je pense avoir eu le temps de prendre du recul par rapport à mon passé politique et être à même de m'exprimer "sincèrement" et librement. Mais avec l'âge j'oublie certaines dates et certains détails qui pourraient avoir de l'importance.

Cela dit, pour répondre à la première question que tu poses, je crois qu'il s'agit de la question des musulmans, des sudistes, des nordistes, des saras etc. Je dirais ceci : tout d'abord je suis baguirmien et les baguirmiens sont ethniquement proches des saras, notamment par la langue ; d'ailleurs la tradition orale rapporte que les baguirmiens et les saras ont le même ancêtre venu de l'Est, cet ancêtre avait deux fils, l'un était musulman, c'est l'ancêtre des baguirmiens, l'autre n'a pas embrassé l'Islam, c'est l'ancêtre des saras ; en outre, les baguirmiens et les saras étaient avant la colonisation dans le même Etat qu'était le royaume du Baguirmi, c'étaient mes grands parents qui administraient une bonne partie des régions qui constituent aujourd'hui le sud du Tchad. La seule différence entre les saras et les baguirmiens c'est la religion ; nous, nous sommes musulmans et eux sont paganistes, c'est tout. Donc je ne vois vraiment pas pourquoi j'aurais à considérer les saras comme des ennemis, bien au contraire, je suis proche d'eux...

Le problème nord-sud était en réalité un problème créé par la colonisation française pour diviser les Tchadiens, les colons français ont fait la même chose dans tous les pays qu'ils ont colonisés, ils ont semé la division : le Tchad n'est pas le seul pays d'Afrique qui comporte des groupes ethniques et confessionnels divers, et pourtant beaucoup d'entre-eux ont su vivre ensemble dans la paix, pourquoi cela serait-il impossible pour le Tchad ? Mais le premier pas vers l'unité consiste à comprendre ce jeu de division que les colons français ont fait entre les différentes composantes de la population et bien sûr de ne pas le jouer. Voyez par exemple la question de la sécession du sud tentée par des élus de cette région en 1959 et comment elle a été rapportée. Si tu veux bien voilà les faits tels qu'ils se sont passés : Avec l'arrivée au pouvoir du PPT en 1957 et sa position dominante dans le pays et surtout au sud, des cadres sudistes et même beaucoup d'élus qui avaient acquis une position privilégiée dans la direction de l'Etat comptaient s'y installer, mieux encore avec l'indépendance (pour eux il n'y a pas de problème, c'est eux qui vont

remplacer les Européens), or, il s'est avéré que le gouvernement Lisette a été mis en minorité au parlement en février 59 et donc renversé, et c'est Sahoulba, un musulman qui a été chargé de former le nouveau gouvernement. Là, pour les élus sudistes qui avaient un esprit tribaliste, c'est la catastrophe : la venue au pouvoir de Sahoulba les a mis hors d'eux, ils estiment que c'est le péril islamique qui est au pouvoir et ils n'acceptent pas cela. C'est ainsi que certains d'entre-eux ont refusé les postes qui leur ont été offerts dans le gouvernement, se sont retirés dans leur région et ont carrément demandé la sécession et cela sans apporter la moindre explication sérieuse à leur attitude. Tout de même pour qu'une partie des élus d'un pays soit amenée à demander la division d'un pays en deux, il fallait qu'il se soit passé quelque chose de grave et que toutes les autres issues aient été tentées avant d'en arriver là. La constitution ne dit pas que le chef de gouvernement doit être de telle ou telle confession et pourtant dès qu'un musulman est arrivé au pouvoir cela est devenu un "cas" inacceptable pour eux ; vraiment jusqu'aujourd'hui je n'ai pas trouvé d'explication cohérente à leur attitude. Je ne sais pas si tu as pu avec tes recherches, trouver cette explication auquel cas cela m'intéresserait beaucoup. Je suppose qu'ils pensaient que l'exercice du pouvoir revenait de droit aux non-musulmans ; selon la campagne que Tombalbaye avait menée à grande échelle auprès des sudistes pour qu'ils le soutiennent et qu'on peut résumer comme suit : "si vous laissez les musulmans dominer le pouvoir ils risquent de vous traiter comme leurs parents vous ont traités avant la colonisation, c'est-à-dire vous réduire à l'esclavage, le seul moyen d'éviter cela est de me soutenir dans mon action". C'est comme cela que le PPT a dressé au sud une tour infranchie par les autres partis et s'était assuré le soutien massif des populations du sud car les gens pensaient sincèrement qu'en votant pour le PPT de Tombalbaye, ils se défendaient contre le soi-disant danger musulman dont je viens de parler.

Et moi, si j'avais défendu uniquement la cause des musulmans, j'aurais laissé ce jeu se faire jusqu'au bout et donc laisser le sud faire sécession et j'aurais gouverné le nord qui me soutenait.... et bien non... pour l'intérêt et l'unité du Tchad, je pense profondément que c'est moi qui ai évité cette sécession du sud en 1959, ceci est d'autant plus vrai que mes amis de la S.F.I.O m'avaient informé à ce moment là que De Gaulle-qui était président de la communauté-pourrait accéder à la demande des élus du sud à l'autodétermination ; ainsi pour sauver l'unité du Tchad, le MSA que je dirigeais a quitté le MPT -sensé selon la chronique représenter les musulmans- pour s'allier au PPT -sensé représenter les sudistes- pour renverser un gouvernement dirigé par un musulman, c'est-à-dire Sahoulba. Celà il fallait le faire quand on est soi-disant défenseur des intérêts des seuls musulmans. Donc, bien que j'ai tout fait pour éviter la sécession du Tchad et y ai réussi, cela n'a pas empêché les mauvaises langues de dire, au contraire, que j'avais voulu la séparation du sud et que j'aurais même présenté une motion au parlement dans ce sens.

Cette affaire de tentative de sécession du sud comme l'alliance en 1952 du PSIT et du PPT, et bien d'autres faits, apportent un démenti catégorique à ceux qui veulent faire croire que toute mon action politique et celle de mon parti était faite uniquement en fonction des intérêts des seuls musulmans au détriment de ceux des autres tchadiens, voire du Tchad. Tu sais les colons français ont tout fait pour défigurer mon action politique, car elle allait à l'encontre de leurs intérêts, c'est dans ce sens que pour dresser les sudistes contre le MSA ils véhiculèrent toutes les calomnies que vous connaissez, par exemple on ne cessait de clamer à ceux qui voulaient l'entendre que mon parti avait des visées pan-islamiques, sous-entendu "les non-musulmans, tenez-vous bien", et Tombalbaye a eu à reprendre ces méthodes à son compte. On avait par exemple dit que le MSA n'avait pas de partisans au sud, c'est faux, nous avions nos représentants partout et ils étaient loin d'être tous musulmans.

nement du Tchad. Tout d'abord, le premier jour de mon investiture

Nous avions Jean Todjoum, un Ngambaye à Moundou ; nous avions Saleh-la Joie, Aganaye l'un des fondateurs avec moi du PSIT, nous avions Ngaro Jean à Abou deïa, Mangué à Mbaïbokoum et partout à Doba, Koumra, Fort-Archambault, Laï etc. Nous avions nos partisans.

Le MSA n'a jamais été le parti exclusif des musulmans, et là vous ne trouverez aucun document émanant de notre parti qui infirme celà, il n'a jamais été question d'islamiser les Tchadiens qui ne l'étaient pas. En réalité, mon discours politique, qui était interprété comme étant un discours politique qui allait essentiellement dans le sens de l'intérêt des musulmans, n'était autre qu'un souci de justice, d'équilibre entre les différentes composantes de la population tchadienne. Tu sais que c'est en partie le déséquilibre de participation au pouvoir des différentes populations du Tchad qui s'est traduit par la domination de l'Etat par les Saras qui a amené les populations musulmanes à revendiquer leur part et à se révolter contre le régime de Tombalbaye qui a conduit le Tchad à la guerre civile qui n'est pas finie jusqu'aujourd'hui... c'est cette crise que je voulais éviter lorsque j'ai demandé l'intégration des cadres arabisants dans l'administration, celà a été tout de suite interprété comme une soi-disant percée de l'impérialisme arabe et du pan-islamisme au Tchad, par tchadiens interposés, avec la complicité de Koulamallah.

Ainsi, j'avais pensé qu'il était inacceptable dans un Etat pluri-ethnique et multi-confessionnel qu'une ethnie s'arroge le droit de dominer les autres, c'est l'erreur fondamentale que Tombalbaye avait faite en s'appuyant sur les éléments de son ethnie, voire de son clan pour gouverner : ces derniers ne sont d'ailleurs pas responsables du résultat catastrophique de cette politique, seul Tombalbaye porte la responsabilité d'avoir mené le Tchad à la guerre civile....

Tu m'avais je crois demandé de te raconter ce que j'avais fait pendant la courte période durant laquelle j'étais chef du gouvernement du Tchad. Tout d'abord, le premier jour de mon investiture

France ou du moins en français. Cette dépendance totale vis-à-vis

à la tête du gouvernement, j'avais conduit tous les membres du cabinet musulmans ou non à la mosquée pour prier Raq'atēn Li Wajhillāhi (deux prosternations pour la "face" de Dieu) pour qu'il bénisse notre action gouvernementale. Ensuite, j'ai décidé que le gouvernement travaillerait en Arabe, c'est pourquoi j'ai affecté des attachés de traduction **arabisants** auprès de tous les ministres qui n'écrivaient pas et ne lisaient pas l'Arabe, et je m'apprêtais à en affecter dans toute l'administration, car comme vous le savez, au sein de notre parti, la correspondance et nos travaux se faisaient pour la plupart en Arabe, d'autant que la grande majorité de nos cadres étaient arabisants, et c'est dans ce sens que j'avais commandé à l'Egypte une grande quantité de machines à écrire à caractères arabes, ainsi que d'autres matériels de travail nous permettant de mettre en place les structures nécessaires à l'emploi de la langue arabe dans l'administration qui, jusqu'alors travaillait en Français seulement.... Je me rends compte aujourd'hui que j'avais pris ces mesures beaucoup trop rapidement. En tout cas, à mon sens, l'emploi de la langue s'imposait, pour pouvoir utiliser les cadres déjà formés (en Arabe) au lieu d'en former d'autres (en Français) ; vous savez qu'au Tchad on parle et écrit 10 fois plus l'Arabe que le Français et employer l'Arabe en même temps que le Français aurait triplé d'un seul coup le nombre des cadres tchadiens. Je ne vois pas pourquoi un cadre formé en français serait meilleur qu'un cadre formé en arabe. ; mais pour des raisons politiques et culturelles les intellectuels formés en arabe n'étaient même pas comptés parmi les lettrés. Tombalbaye par exemple affirmait que celui qui est instruit en Egypte et au Soudan ne sait rien, l'image qu'il se faisait des pays arabes révèle son ignorance la plus honteuse pour un chef d'Etat ; en effet il pensait que les arabes qui sont en Egypte, en Iraq, etc. sont tous des bergers comme les nôtres, ceux du Tchad et que par conséquent on ne pouvait s'instruire sérieusement chez eux, on n'y pouvait selon lui qu'apprendre la science de la religion, pas autre chose.

Ainsi, pour être un intellectuel "valable" il fallait être formé en France ou du moins en français. Cette dépendance totale vis-à-vis

de la langue française est inacceptable et c'est le souci de tenir compte de nos réalités socio-culturelles qui m'a conduit à militer pour l'utilisation de la langue arabe dans notre administration, et il était possible de l'utiliser. Il se serait agi d'une autre langue, aussi connue que l'arabe au Tchad, j'aurais eu exactement la même attitude vis-à-vis d'elle. Pour vous donner un exemple qu'il était possible d'utiliser l'arabe dans l'administration, je peux faire référence au MSA mon parti, son fonctionnement interne était pour partie en arabe, la plupart des intellectuels qui m'épaulaient dans ma tâche étaient arabisants et c'est dans le même sens que nous avions voulu réorganiser l'enseignement de l'arabe au Tchad pour l'adapter aux exigences de la modernité. Vous savez que tous les enfants musulmans du Tchad pendant qu'ils font leurs études coraniques apprennent à lire et à écrire l'arabe, mais cet enseignement est insuffisant pour former des cadres, et c'est pourquoi nous avons agi pour une extension des écoles medersas ; malheureusement ceci a été interprété par la France et Tombalbaye comme une volonté de domination de l'administration par les musulmans alors que pour soi-disant prémunir la culture tchadienne contre l'impérialisme arabe, le français devait primer ! Curieuse façon de définir la culture tchadienne pratiquement assimilée à la culture française ici, alors qu'objectivement la culture arabo-musulmane est au moins plus proche des Africains que ne l'est la culture française.

Là, vous voyez très bien que ce sont les **colons français** qui ont dicté cette attitude à Tombalbaye et cela s'explique : l'emploi de l'arabe au Tchad n'arrange pas les Français qui pensaient que les cadres qu'ils avaient eux-mêmes formés selon leurs méthodes et qui leur étaient liés ne risquaient pas de les trahir dans le cadre du maintien de leurs intérêts néo-coloniaux, tandis que les intellectuels tchadiens formés au moyen-orient étaient en général hostiles à la France et étaient donc peu sûrs. En définitive la question de la langue arabe s'insère dans un cadre beaucoup plus profond, celui de l'identité culturelle. Le danger

pour nous est que l'impérialisme culturel français vise à détruire notre culture et nous imposer la sienne et donc et à ne pas accepter au fond que les Tchadiens surtout les musulmans, soient si attachés à la culture arabo-islamique. D'ailleurs vous savez que la France était contre nous (MSA) parce que nous, musulmans du Tchad, lui avons dit "non", le fait que nous ayons refusé de collaborer avec elle comme l'avaient fait l'UDT, l'AST et l'UDIT, l'avait persuadée que nous constituions un danger pour la continuité de ses intérêts au Tchad après l'indépendance et par conséquent tout a été fait pour nous écarter du pouvoir...

Pour ce qui concerne le PNA il ne s'agissait nullement, comme on l'a dit d'un parti musulman, les partis à dominante musulmane y étaient, c'est vrai, mais au moins ils représentaient une large proportion des populations tchadiennes par rapport au PPT qui, manifestement ne représentait que les saras et quelques autres. En fait le PNA était une alliance conjoncturelle entre toutes les forces politiques existantes à l'époque contre le PPT, car Tombalbaye voulait faire de son parti, le parti unique du Tchad en interdisant les autres partis, ainsi Tombalbaye menaçait la démocratie, le pluralisme; il fallait pour nous faire front contre lui et pour cela, nous avions besoin d'un maximum d'unité et faire abstraction momentanément des divergences politiques qui séparaient les différentes composantes du PNA. C'était donc en réalité, le "parti des mécontents" et il se trouve que la plupart d'entre-eux étaient musulmans. Nos craintes de voir Tombalbaye créer le parti unique au Tchad étaient d'autant plus fondées que le RDA a fait des partis uniques partout où il était au pouvoir en Afrique c'était un plan français d'élimination des musulmans du pouvoir en Afrique.

Ce que Tombalbaye a fait au Tchad n'en était qu'un maillon, et la répression, les arrestations, les déportations des années 60-63, le montrent bien, et ce n'est pas par hasard que la quasi-totalité des grandes personnalités musulmanes ont été arrêtées à ce moment là. A mon avis, qu'une indépendance ne s'improvise pas : on ne forme pas des cadres capables de faire fonctionner l'Etat en quelques mois. Il est vrai

avis nous avons été arrêtés et emprisonnés sans jugement, parce que nous étions accusés de vouloir faire alliance avec les pays arabes et musulmans, de vouloir soit disant faire du Tchad un pays Arabe...

indépendances, toute l'Afrique noire...
 Pour ce qui concerne la question de l'indépendance et pourquoi j'avais refusé celle-ci et demandé que le Tchad reste T.O.M (territoire d'outremer), je dirais ceci : ma vocation et celle de mon parti a toujours été l'autodétermination, l'indépendance des peuples, et Dieu sait à quel point nous avons lutté pour cela. Nous voulions l'indépendance du Tchad, mais nous voulions une indépendance véritable ; c'est ainsi que nous avons estimé qu'il ne serait pas profitable de l'obtenir de la façon et surtout au moment précis où elle nous a été octroyée, car le pays n'y était pas du tout préparé : il y avait un manque terrible de cadres ; à la rigueur si la France avait accepté que l'administration du Tchad travailla à la fois en arabe et en français, nous aurions pu disposer d'un nombre appréciable de cadres arabisants qui auraient pu faire fonctionner l'administration. Mais comme vous le savez, la langue française a été proclamée - contrairement à notre volonté - seule langue officielle, les arabisants ont été disqualifiés d'un seul coup ; malgré le fait que nous ayons demandé l'égalité entre nordistes et sudistes dans l'administration, personne n'a voulu nous écouter. Tombalbaye s'est entêté à former à la sauvette en quelques mois, quelques uns de ses fidèles, croyant pouvoir faire fonctionner l'Etat avec eux, ce fut un échec cuisant, car ils ont fait preuve d'incapacité notoire. C'est pour éviter celà que lorsque la France nous a proposé l'indépendance en 1960 j'avais refusé cette offre car elle était piégée ; comme le Tchad manquait de cadres j'ai pensé que nous devions attendre 5 ans, pour avoir le temps de former nos cadres comme au Nigéria. Cette attitude m'était dictée par un souci d'équilibre de l'Etat qui aurait pu éviter au Tchad la guerre civile qu'elle connaît aujourd'hui.

Nous avons refusé une fausse indépendance, nous avons estimé qu'une indépendance ne s'improvise pas : on ne forme pas des cadres capables de faire fonctionner l'Etat en quelques mois. Il est vrai

aussi que les Français nous ont surpris en précipitant les indépendances africaines; vous savez qu'en 1958, lors du référendum sur l'autodétermination qui a eu lieu, deux ans seulement avant les indépendances, toute l'Afrique noire sauf la Guinée de Sékou Touré avait voté massivement pour le maintien des territoires africains dans la communauté ; nous pensions que la France allait tenir compte de cette volonté et nous donner le temps de préparer plus sérieusement les indépendances des pays africains... C'est pour ces raisons que j'ai refusé le statut d'Etat indépendant pour le Tchad à ce moment là ; par contre lors du référendum sur l'autodétermination de 1958, personnellement j'étais pour l'indépendance immédiate du Tchad car j'estimais que nous pouvions l'assumer avec les cadres arabisants que nous avions ; en 1960 le contexte a changé, la langue arabe a été éliminée au profit de la seule langue française, comme langue officielle et du coup, le nombre des cadres dits "qualifiés" s'est considérablement restreint : il fallait donc garder le statut quo en attendant d'en former... mais la majorité de notre parti a estimé qu'il fallait voter pour le maintien du Tchad dans la communauté ; j'ai adopté, en tant que président du MSA, la position majoritaire ; je me suis donc plié à la majorité, comme il était de règle dans notre parti. Seul Mahamat Abba, responsable de la jeunesse du parti avait appelé à voter pour l'indépendance immédiate, et ceci au nom de la jeunesse du parti alors que les instances du parti avaient donné comme consigne de faire campagne pour le maintien du Tchad dans la communauté, c'est pourquoi Mahamat Abba a été exclu du MSA, après quoi il a créé avec d'autres, l'UNT...

En ce qui concerne l'opposition de mon parti à l'aristocratie, dite chefferie traditionnelle, c'est-à-dire les sultans, les sheikhs, les meliks etc. je dirais ceci : je suis moi-même de sang royal, mais je suis contre la chefferie parce que je suis pour la justice, pour le progrès. Notre religion ne permet pas que l'on fasse un "destour" (constitution) en dehors de l'Islam, or, les sultans au lieu de se contenter de quatre femmes maximum comme le prévoit la religion musulmane, en épousent des dizaines

et pour s'occuper d'elles il leur fallait un revenu considérable, ce qui les amenait à rançonner les "massâkine" (pauvres, sujets) ; cette façon de faire est contraire aux enseignements de notre religion ; du temps du prophète la "zakât" (aumône légale) permettait la redistribution des biens entre les riches et les pauvres, or les sultans ont fait le contraire ils ont gardé tout pour eux et de surcroît prélevaient la zakât chez les pauvres, et 10 fois plus que ce qui est prévu par la religion : vous savez l'Islam est une religion de justice et d'équité dans les rapports mutuels, elle est naturellement socialiste. A mon avis il fallait dans un premier temps donner un salaire substantiel aux sultans et supprimer le racketage qu'ils faisaient auprès des paysans, ainsi que leurs cours et leurs goumiers qui sont de véritables gardes privés qui n'apportent rien au peuple. La chefferie traditionnelle devait être progressivement supprimée car elle ne cadrait pas du tout avec le contexte nouveau dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui ; certes elle a pu avoir des privilèges dans le passé mais tout cela devait disparaître au profit d'une administration de type moderne, c'est-à-dire sans que les fonctions soient héréditaires par exemple ; il ne devrait plus y avoir de sultans ou de nobles, tous les citoyens doivent être égaux en droits et en devoirs... Sur cette question de la chefferie traditionnelle je suis d'accord avec le PPT et aussi je partage son analyse des rapports économiques entre la France et les pays d'Afrique qu'elle a colonisés. Aussi, le fait que ce parti avait quitté le groupe parlementaire communiste pour s'allier à l'UDSR nous a beaucoup rapproché, et c'est sur cette base que nous avons fait une liste commune de gauche contre la droite représentée par l'UDT, lors des élections de 1952. L'UDT, vous savez était le seul parti politique africain à être apparenté au RPF;

Pour parler à présent des divergences fondamentales que j'ai eu avec Lisette et le PPT, disons qu'elles résidaient principalement dans le fait que c'était un parti d'obédience communiste, et moi, en tant que musulman, je ne peux pas être d'accord avec une idéologie qui renie l'existence de Dieu ; par ailleurs le communisme

n'admet pas la démocratie et le pluralisme, or moi je suis très attaché à la démocratie et au pluralisme...

La leçon principale que je tire de l'évolution politique du Tchad depuis 1946 est simple. Le système pluripartite institué à partir de 1946 a permis à toutes les populations du Tchad de s'exprimer sans exclusive ethnique, régionale ou confessionnelle, sur le devenir de leur pays. Bien qu'il ne soit pas parfait, car en partie miné par les autorités coloniales qui soutenaient ceux qui faisaient leur politique: ce fut l'UDT dans un premier temps et le PPT à partir de 1955 qui servirent de tremplin à cette expression. Ce système pluripartite aurait pu s'il avait continué d'exister, éviter la violence que le Tchad a connu après l'indépendance.

Mais à partir du moment où le parti unique a été imposé par Tombalbaye, il n'était plus possible de s'exprimer. Il n'y avait plus de choix : soit on était dans le parti unique soit on était en prison. Alors il ne restait plus à ceux qui n'avaient pas les mêmes idées politiques que Tombalbaye qu'à chercher d'autres moyens d'expression : le Frolinat n'est autre que la traduction de la volonté de conquérir la dignité bafouée et l'expression étouffée des populations tchadiennes, surtout les musulmans. Ainsi le cas du Tchad a montré que dans l'Afrique d'aujourd'hui on ne peut pas gouverner sans tenir compte de la cohésion interne des populations, des rapports historiques entre-elles, sans respecter une certaine autonomie relative des populations, sans tolérance.

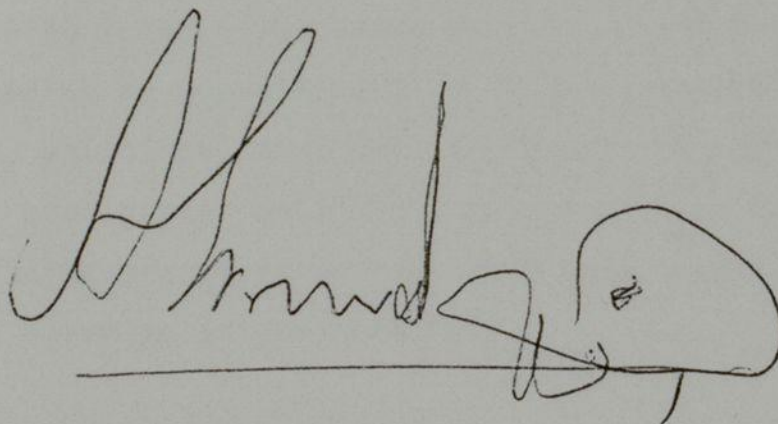
En adoptant le parti unique, une partie de la population risque de gouverner contre l'autre, tout au moins l'action du parti unique risque d'être perçue comme telle...

Par rapport à mon expérience personnelle, ce que je peux dire c'est que j'ai lutté de toutes mes forces pour la justice, pour la défense de notre identité, de notre culture, pour notre indépendance. J'ai donné le meilleur de moi-même pour défendre ces idées, cela m'a

coûté 11 ans de prison, mais au moins je sais que c'est pour le peuple tchadien que j'ai lutté, je n'ai jamais accepté de jouer le jeu de l'impérialisme français contre les intérêts de notre peuple, comme beaucoup l'ont fait et là les colons français ne me l'ont jamais pardonné. Ils ont dénaturé mon action politique et ont tout fait pour m'éliminer de la scène politique tchadienne...".

Ahmed KOULAMALLAH

Ancien chef du gouvernement de la République du TCHAD

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Ahmed Koulamallah', written over a horizontal line.

-4- Sources Orales

Nos principaux informateurs ont été Ahmed Koulamallan, Gabriel LISETTE et Zakaria HASSAN ; nous avons aussi eu des entretiens moins approfondis avec M. SIDDIKI qui a été secrétaire général du Front de 1969 à 1977 ; nous n'avons pas non plus, pour les années récentes, négligé notre propre observation.

S O U R C E S

Ahmed Koulamallan (1) de 71 ans a été Chef du gouvernement du Tchad pendant 10 ans, ministre, député et conseiller municipal. Il était membre du RAS-TASA (Parti Socialiste Indépendant du Tchad - Mouvement Socialiste Africain), chef de l'opposition au gouvernement de Tombalbaye. Il était surtout un leader politique important du Tchad. Il est donc très bien placé pour nous parler de l'évolution politique du Tchad entre 1946 et l'Indépendance et surtout nous apporter beaucoup d'éléments inédits du passé politique tchadien.

Gabriel LISETTE est d'origine antillaise, il est né à COULON (Panama), en 1919. De nationalité française, il fut administrateur des colonies au Tchad. Il fut élu en novembre 1946 député représentant le 2ème collège du Tchad à l'Assemblée nationale (française). Il fut le fondateur du PPT (Parti progressiste tchadien) (2) qui va gouverner le Tchad à partir de 1957. Il sera vice-président et président du conseil de gouvernement du Tchad entre 1957 et 1960. C'est lui qui fit du PPT le grand parti qu'il fut, il sera réélu député, puis conseiller municipal pour la ville de Fort-Lamy. Il était donc l'homme politique qui - à notre avis - a le plus influé

(1) et sa biographie complète dans l'annexe ci-jointe
(2) cf supra chapitre 4 paragraphe 2

(-1-) Sources Orales

Nos principaux informateurs ont été Ahmed KOULAMALLAH, Gabriel LISETTE et Zakaria HASSAN ; nous avons aussi eu des entretiens moins approfondis avec Abba SIDDICK qui a été secrétaire général du Frolinat de 1969 à 1977 ; nous n'avons pas non plus, pour les années récentes, négligé notre propre observation.

ooo

Ahmed Koulamallah / 1/ aujourd'hui âgé de 71 ans a été Chef du gouvernement du Tchad en 1959 et plusieurs fois ministre , député et conseiller municipal. Il était chef du PSIT-MASA (Parti Socialiste Indépendant du Tchad - Mouvement Socialiste Africain), chef de l'opposition au gouvernement de Tombalbaye, il était surtout "un leader politique musulman du Tchad". Il est donc très bien placé pour nous parler de l'évolution politique du Tchad entre 1946 et l'Indépendance, et surtout nous apporter beaucoup d'éléments inédits du passé politique tchadien.

Gabriel LISETTE est d'origine antillaise, il est né à COULON (Panama), en 1919. De nationalité française, il fut administrateur des colonies au Tchad. Il fut élu en novembre 1946 député représentant le 2ème collège du Tchad à l'Assemblée nationale (française). Il fut le fondateur du PPT (Parti progressiste tchadien) / 2 / qui va gouverner le Tchad à partir de 1957. Il sera vice-président et président du conseil de gouvernement du Tchad entre 1957 et 1960. C'est lui qui fit du PPT le grand parti qu'il fut ; il sera réélu député, puis conseiller municipal pour la ville de Fort-Lamy. Il était donc l'homme politique qui - à notre avis - a le plus influé

(1) cf sa biographie complète dans l'annexe ci-jointe

(2) cf supra chapitre 4 paragraphe 2

2- Textes administratifs

-Organisation d'un service de renseignements pour les musulmans du Tchad, Paris, avril 1960.

sur la vie politique du Tchad pendant les années 50 il fut évincé en 1960 par l'un de ses lieutenants, François TOMBLABAYE.

- Tchad, administration générale

d'Outre-mer, A.E.F.-Tchad, 1960.

Zakaria Hassan, né à Abéché vers 1928 enseigna à la Medersa d'Abéché ; il y exerçait le métier de commerçant quand il entra à la Lajnat el-fatwa el-islāmiya (comité islamique), instance "suprême" de la communauté musulmane du Tchad lors de sa création en 1971 / 3 /.

ser, carton n° 646.

Nos entretiens avec Ahmed Koulamallah ont eu lieu les 27-28 janvier 1981, le 10.1.1982 à Paris et le 12.3.1982 à Ndjamena.

tournée.

Nos entretiens avec Lisette ont eu lieu le 10.1.1982 à Paris (entretiens auxquels participait Ahmed Koulamallah. Ces discussions sur le passé politique du Tchad ont été très enrichissantes pour l'histoire politique du Tchad, dans la mesure où elles mettaient en confrontation deux anciens adversaires politiques et surtout deux des quatre principaux acteurs de l'évolution politique du Tchad des années 1946 à 1960.

politique indigène pour l'Afrique française

Nos entretiens avec Zakaria Hassan ont eu lieu le 20.3.1982 à Ndjamena. Alors que Koulamallah et Lisette nous renseignaient sur la vie politique au niveau des partis politiques de l'Assemblée et des gouvernements, Zakaria Hassan qui est un homme religieux nous a apporté des éléments d'information sur la Lajnat el-fatwa-el-Islāmiya (Comité islamique) et son rôle auprès des populations musulmanes du Tchad et de l'Etat.

(3) La LAJNAT EL-FATWA EL-ISLĀMIYA est "l'instance suprême" de la communauté musulmane du Tchad, elle réunit autour de l'Imām de la mosquée de Ndjamena "des ulémas éminents du Tchad". Elle a un bureau central qui a sous son autorité des sous-comités dans les principales villes du Tchad. Elle a entre autres tâches de "représenter" la communauté musulmane du Tchad auprès des autorités du pays et des autres musulmans du monde (conférences islamiques). Elle a aussi pour tâche de vulgariser l'enseignement des sciences religieuses (notamment par la radio nationale). Elle "arbitre" les différends religieux entre tenants du Ilm ; et elle organise le pèlerinage de concert avec le gouvernement etc...

②- Textes administratifs juridiques et documents d'archives (France)

- Organisation d'un service de renseignements sur l'activité des musulmans du Tchad, Paris, archives du ministère de la France d'Outre mer, A.E.F. Tchad, affaires politiques, carton 2097, dossier 22, 1928- 1938.
- Tchad, administration générale. Paris, ministère de la France d'Outremer, A.E.F-Tchad, affaires politiques, carton 3127, 1921-1922.
- Rapport Fancot "Dynamisme de la confrontation religieuse en Afrique : le Tchad". Paris, archives nationales, section outre-mer, carton n°646.
- Rapport Gros "Enquête sur les travailleurs tchadiens au Soudan" Paris, Ministère des affaires étrangères, 1959, rapport de tournée.
- Conférence de Brazzaville : conférence africaine-française à Brazzaville du 30 janvier au 8 février 1944. Paris, ministère des colonies, 1945.
- Rapport Eboué (Gouverneur général de l'A.E.F) : "La nouvelle politique indigène pour l'Afrique Equatoriale Française".. Rufisque (Sénégal). Imprimerie du Gene, gouvernement général de l'A.O.F., 1948.
- Séances de l'assemblée nationale (française). Paris, journal officiel de la république française du 17 juin, 1er et 9 aout 1947, annexes 1711-2221 (pp.1385 - 1800) et débats pp. 4183 et suivantes.
- Séances de l'assemblée de l'union française, Paris, 20 janvier, 5 et 6 février 1953, journal officiel de la république française février 1953 pp.109-155 et 174 et suivantes.
- Rapport du conseiller Josselin à l'assemblée de l'union française Paris, journal officiel de la république française, 27 novembre 1951, p.275.

- Courville "le Tchad" Doc. CHEAM n° 3971 s.d.

- Séance de l'assemblée nationale française, Paris, journal officiel de la république française du 17.10.1970.
- Séance du Sénat (débat), Paris, journal officiel de la république française des 19 et 27 mai 1970.
- Séance de l'assemblée nationale française, Paris, journal officiel de la république française du 25.11.1970.

Documents du CHEAM (Centre de hautes études d'administration musul-
----- mane)

- Berges "L'Islam au Tchad". Doc CHEAM n°2934 S.f
- Berre (M.H) "Les sultanats du Tchad". Doc CHEAM n°2005, nov.1951
- Bezombes "Tchad, centre d'observation sur le monde musulman". Doc CHEAM n°1536 S.d
- Boujol "Les arabes du Tchad". Doc CHEAM n° 603, 1939
- Boujol "Le Baguirmi : royaume musulman d'Afrique Centrale". Doc CHEAM n°281, Paris. S.d.
- Catala "L'évolution des chefferies traditionnelles africaines du district de Mao (Tchad) de 1899 à 1953. Doc CHEAM n°2328, 1954.
- Cazenave "Les minorités musulmanes du nord-est tchadien". Doc CHEAM n°1987, 1948.
- Cazenave "Les chefs au Ouaddaï". Doc CHEAM n°2079, 1952.
- Courtecuisse "Les arabes du Tchad". Doc CHEAM, 1971.
- Courville "Chefferie traditionnelle, administration française et partis politiques" DOC. CHEAM n° 3095, 1959 .
- Courville "le Ouadai" DOC. CHEAM N° 3971 s.d.

- Dalmais (Mgr) "L'Islam au Tchad". Doc CHEAM n° 300655, 1963, 93 P.
- Duriez "La monarchie Ouaddaïenne". Doc CHEAM, 5 décembre 1960.
- Gentil (p) "Tchad, décolonisation et indépendance". Doc. CHEAM n°4004, Paris, 1965, 330 P.
- Guîntini "Influence de l'Islam dans la région du Logone". Doc CHEAM n° 298.
- Latruffe "Un problème politique au Tchad, les arabes myssirié". Doc CHEAM n°1388.
- Latruffe "Les sultanats du Tchad". Doc CHEAM, 6 mai 1949.
- Masson "L'islamisation du Tchad et du nord-cameroun". Doc CHEAM n° 265, 1939.
- Masson "La Senoussiya au Tchad". Doc CHEAM n° 273, 1938.
- Masson "L'organisation politique de la région du Tchad". Doc CHEAM n° 241.
- Maillard "Histoire du Kanem". Doc. CHEAM n° 1903, 1951.
- "Nomadisation des arabes de l'oued Rimé (Tchad)". Doc CHEAM n°2737, 1957.
- Pascal (R) "L'Islam au Tchad". Doc CHEAM n°4441, 1972.
- Teulières "Aperçu géographique, historique et politique sur le Tchad". Doc CHEAM n° 300872, S.d.

Documents de l'ENFOM (Ecole Nationale de la France d'Outre-mer)

- Fourreau "D'Alger au Congo par le Tchad". Paris ENFOM In 8°, 1908.
- Gentil "La chute de l'empire de Rabah". Paris ENFOM In 8°, 1902.
- Germain "La politique française au Ouaddaï". Paris ENFOM n° 19, 1945.
- Morsin "Etude sur la vie, les moeurs et les coutumes des tribus Ouaddaïennes". ENFOM, Paris 1947-8 n° 58.
- Nodinot "La vieille société dirigeante Baguirmienne au contact d'une poussée démographique de non-baguirmiens". ENFOM, 1947, Paris.
- Schweisguth "Le sultanat du Ouaddaï, évolution politique, économique et sociale". ENFOM, Paris 1957-8, 139 p.
- Tailleur "Le droit régalien au Tchad". ENFOM, Paris, 1955.
- Thialon (J.P) "L'évolution de la chefferie au Ouaddaï, les causes administratives, économiques et politiques". Paris ENFOM, 1960.

(-3-) Textes administratifs, juridiques et documents d'archives (Tchad)

- Délibération 98/58 : réglementation de la justice coutumière.
J.O.A.E.F. (journal officiel de l'Afrique équatoriale française)
du 1.1.1959. p.12.
- Arrêté n° 1296/EP du 22.9.1959 relatif au recrutement des moniteurs supérieurs d'arabe et de moniteurs d'arabe. J.O.A.E.F. du 1.10.59.
- Décret n° 23 SGCM du 1.2.1960 mettant fin aux fonctions de deux ministres. J.O.R.T. (journal officiel de la République du Tchad)
du 1.2.1960.
- Arrêté n° 2326/INT-ADG du 9.9.1960 concernant le tribunal de 1er degré d'Abéché rural. J.O.R.T. du 15.9.1960 p.438.

- Arrêté n° 1736/INT/ADG du 24.6.1960 : déportation de certains agitateurs (Faqi Abbo - Nima Moustapha - Chaïbo Hissen - Brahim Moussa et Hassan Taha). J.O.R.T. du 1.7.1960.
- Arrêté n° 1707 INT/ADG du 21.6.1960 relatif à l'interdiction de réunions au Ouaddaï. J.O.R.T. du 1.7.1960.
- Loi n° 14 portant expulsion de personnes dangereuses pour l'ordre public. J.O.R.T. du 1.11.1960, p.7.
- Ordonnance n°18 INT/SUR du 21.6.1962 interdisant sur l'ensemble du territoire de la république du Tchad l'activité et les pratiques de la secte religieuse (musulmane) dite "TARBIYA". J.O.R.T. du 15.7.1962, p.573.
- Ordonnance n° 3 PG/INT du 19.1.1962 portant dissolution des partis politiques et interdiction de leur maintien et reconstitution. J.O.R.T. du 15.2.1962.
- Décret n° 15 PG/SGGM du 28.1.1962 portant dissolution de l'assemblée nationale. J.O.R.T. du 15.2.1962.
- Loi n°4/62 du 17.4.1962 relative à la composition du corps électoral coutumier appelé à participer à la désignation du président de la république. J.O.R.T. du 15.5.1962, p.315.
- Décret n° 117 PG/EN du 1er juin 1962 portant organisation de l'enseignement de la langue arabe dans les ordres du 1er et 2ème degré de l'enseignement public. J.O.R.T. du 1.7.1962.
- Arrêté n° 1558 PG.EN du 1.6.62 portant réorganisation du collège du Ouaddaï et sa transformation en lycée national franco-arabe. J.O.R.T. du 1.7.1962.

- Décret n° 167 PR/CAB du 16 septembre 1963 proclamant l'état d'urgence sur toute l'étendue du territoire de la république du Tchad. J.O.R.T. du 1.10.1963 p. 548.
- Décret n° 61/PR portant dissolution de l'assemblée nationale J.O.R.T. du 15.4.1963, p.206.
- Loi n°8-64 du 7.4.1964 relative à l'émission d'un emprunt national J.O.R.T. du 15.7.1964, p.314.
- Conférence de presse du chef de l'Etat tenue devant le parlement tchadien le 21.12.1965. J.O.R.T. du 1.1.1966, pp. 3 et 4.
- Circulaire d'application du 24.12.1965 destinée à tous les ministres, chefs de service, préfets et sous-préfets. J.O.R.T. du 1.1.1966.
- Arrêté n° 1150 du 2.5.1966 prorogeant pour l'année 1966 l'arrêté n° 1438 EN du 4 juin 1963 portant création d'un certificat de fin d'études arabes. J.O.R.T. du 15.5.1966.
- Décret n° 255/PR du 26.11.1966 nommant M. Ouchar Tourgoudi, ministre résident à Abéché. J.O.R.T. du 1.12.1966, P.727.
- Ordonnance n° 32 PR du 23.10.1966 portant création d'une taxe sur les bovins, ovins et caprins. J.O.R.T. du 1.11.1966.
- Arrêté n° 1347 du 12.6.1967 prorogeant pour l'année 1967 l'arrêté n° 1826 PG.FN du 19 juin 1962 portant création d'un certificat d'études arabes du 2ème degré. J.O.R.T. du 16.6.1967.
- Arrêté n°20 PG/INT du 6.1.1968 créant un Comité permanent chargé de l'organisation du pèlerinage. J.O.R.T. du 15.1.1968

- Décret n° 8 PR du 21.1.1968 déterminant les modalités d'application du recensement de la population de la république du Tchad. J.O.R.T. du 1.2.1968.
- Décret n° 30/PR du 9.2.1968 portant réorganisation du ministère de l'éducation nationale. J.O.R.T. du 15.2.1968.
- Ordonnance du 6.5.1970 portant attribution aux chefs traditionnels de certaines fonctions de police judiciaire. J.O.R.T. du 15.7.1970 p.221.
- Actes constitutionnel n°1 du 18.12.1958. Journal officiel de l'Afrique équatoriale française du 1.1.1959, p.166.
- Acte constitutionnel n°2 du 10.2.1959, J.O.A.E.F. du 15.2.1959, p.749.
- Acte constitutionnel n°3 du 31.3.1959. J.O.A.E.F. du 15.4.1959, p.832.
- Loi constitutionnelle n° 18-60. J.O.R.T. du 15.12.1960, p.571.
- Loi constitutionnelle n° 2 - 62. J.O.R.T. du 23.5.1962 p.341 et suivantes.
- Loi constitutionnelle n° 22 du 29.12.1965. J.O.R.T. du 1.1.1966, p.5.
- Loi constitutionnelle n° 6-67 du 7.2.1967. J.O.R.T. du 15.6.1967, p.225.
- Tombalbaye "Rapport moral du président Tombalbaye au congrès national du PPT de Fort-Archambault 15-20 janvier 1963", Fort-Lamy.
- Message du président Tombalbaye aux populations tchadiennes. Fort-Lamy 1966, 8 p.
- "Bréviaire du militant du parti progressiste tchadien". Secrétariat général du PPT, Fort-Lamy, 1966. 72p

- "Communiqué du PPT à propos de la situation au centre-est du pays et nomination d'un ministre résident à Abéché." Fort-Lamy, 1966.
- "Communiqué du PNA" (Parti national africain) relatif à la création de ce mouvement. Le Monde du 24-25 mars 1960.
- "Frolinat : programme politique". Nyala (Soudan), 22 juin 1966.
- "C.C.F.A.N. : manifeste politique." S.l.n.d.
- "Annuaire officiel du Tchad." Ministère de l'information Fort-Lamy. Editions Diloutremer. Paris. 2ème édition 1972. Paris. 2004 p.
- "Annuaire officiel du Tchad." Secrétariat d'Etat à l'information et à l'orientation civique. Direction de l'information Ndjamen. Editions Diloutremer. Paris, 1978, 128 p.
- "Le livre blanc 1963-1975", édité par le service de presse de la présidence du C.S.M (conseil supérieur militaire). Ndjamen, Paris Ed. Diloutremer 1976, 144 p.
- "Declaration de politique generale" présidence du CSM(conseil supérieur militaire) Ndjamen, 1975, 7p
- "Seminaire national des cadres tchadiens sur la situation interieure et exterieure du Tchad" présidence du CSM , Ndjamen, 114 p. 1977
- "Memorandum sur l'occupation d'Aozou par la Libye et sur l'aide apportée par ce pays à la rebellion tchadienne". Ndjamen, ministère des affaires étrangères et de la coopération. Juillet 1977, 34 p.
- "Charte fondamentale de la république du Tchad." Direction de l'information Ndjamen 15 p.

- Raymond (A) "République du Tchad, planification de l'éducation". Paris, UNESCO, 1964.

- "Front uni du sud : procès-verbal de la réunion de prise de contact et de mise au point." Moundou, 24 juin 1978, 7 p.
- "Résolutions et recommandations du Comité permanent et des Comités politiques préfectoraux." Sarh 18-22 mars 1980, 18p.
- "Séminaire national des cadres du 15 au 30 mai 1981. Compte rendu." Présidence du GUNT (Gouvernement d'union nationale de transition). Ndjamena, 1981, 123 p. Plus annexes : rapports des délégations préfectorales (XIV), rapports des associations d'étudiants tchadiens à l'étranger (VI), rapports de catégories socio-professionnelles (X) dont celui des syndicats des enseignants des écoles arabo-islamiques et centre coranique.

- "Tchad, élections présidentielles de 1981" in *France-Ouverture*

-4- Tchad : données statistiques

- Behmoiras (J.P) "Enquête démographique au Tchad". Paris, 1964.
- Bottin et Vignet "Scolarisation au Tchad", Paris, SEDES, 1964.
- Bouquet (Ch) "Les incertitudes de la démographie africaine": l'exemple du Tchad" in Cahiers d'Outremer, N° 96, Paris, 1971, pp.410 - 437.
- Bulletin mensuel de statistiques de la république du Tchad. Passim Fort-Lamy.
- Bilan démographique au Tchad en 1972. in bulletin de l'Afrique noire n° 730, 28 mars 1973.
- Delagarde, Jacob et Carmen "Enquête démographique par sondage". Paris. B.D.P.A, 1963.
- Enquête démographique au Tchad. Documentation française, Paris, 1969.
- Raymond (A) "République du Tchad, planification de l'éducation". Paris, UNESCO, 1964.

- Service de statistiques générales de l'A.E.F. : annuaire de l'AEF 1936-1950 (Vol 1) ; 1951-1955 (Vol 2).
- Statistiques : enquête démographique au Tchad 1964. 2 Vol. INSEE, Paris, 1964.
- Statistiques scolaires 1966-70. Ministère de l'éducation nationale et de la culture. Centre national de planification Fort-Lamy, 1970.
- Statistiques scolaires 1966-1967. Ministère de l'éducation nationale Fort-Lamy, 1967.
- "Tchad, élections présidentielles de 1969" in Europe-France-Outre-mer 46 (472), mai 1969, Paris.
- S.E.D.E.S "Enquête démographique au Tchad", Paris Cedex-INSEE, 1966 2 Vol 307 et 196 p.
- INSEE : "Enquête socio-économique au Tchad", 1965, Paris, INSEE 1966, 333 p.
- "Tchad, données statistiques". Paris. Ministère de la Coopération. Novembre 1976, 179 p.
- Bouquet Ch. "Tchad après l'indépendance", Paris, l'Harmattan 1962, 253 p.
- Buijtenhuijs (B). "La dialectique du nord-sud dans l'histoire tchadienne" in Afrique Contemporaine 2, 1977, London.
- Buijtenhuijs "Notes sur l'évolution du Frontal" in le mois en Afrique n° 136-137, juin-juillet 1977, Paris.
- Buijtenhuijs "Le Frontal et les révoltes populaires du Tchad 1965-1976" Paris, Mouton, 1978, 528p.

- Cabot (J) et Bouquet (Ch) "Le Tchad" 1972, Paris 1973.

- (-5-) Tchad, Islam, tradition et changement
 (livres, articles et thèses).

- Castellan (Ch) "La rébellion au Tchad" 1972, Paris pp.35-33.

- Amegabah (Joseph) "Rabah, conquérant des pays tchadiens". coll. les grandes figures africaines, ed. ABC, Dakar 1976, 89 p.
- "Atlas pratique du Tchad". Institut National Tchadien pour les Sciences humaines et l'Institut Géographique National, Paris 1972.
- Babikir Arbab Djamma "L'empire de Rabeh", Paris, Dervy, 1950
- Balabaké Jacques "Tchad el-lubnān el-Ifrīqī" (Tchad, le Liban de l'Afrique) in Al-'Usbū' el-Arabī du 7 avril 1980, Beyrouth pp.23-30.
- Bell "Le coup d'état militaire au Tchad, les causes de la rébellion subsistent" in le monde diplomatique, mai 1975, Paris.
- Bausy "Tchad, un pays divisé, une indépendance qui se conquiert" in le monde diplomatique, Paris, mai 1976.
- Biarnès "Tchad entre Paris et Tripoli" in le mois en Afrique n° 113, mai 1975, Paris.
- B.L.B "Cohabitation des nomades et des sédentaires en Afrique noire, les problèmes actuels du Tchad" in l'Afrique et l'Asie n°63, 3ème tr. 1963, Paris.
- Bontemps "Nord et sud dans l'évolution politique du Tchad" in l'Afrique Contemporaine n°99, sept. 1978, Paris.
- Bouquet Ch. "Tchad genèse d'un conflit", Paris, l'Harmattan 1982, 253 p.
- Buijtenhuijs (R) "La dialectique du nord-sud dans l'histoire tchadienne" in African Perspectives 2, 1977, London.
- Buijtenhuijs "Notes sur l'évolution du Frolinat" in le mois en Afrique n° 138-139, juin-juillet 1977, Paris.
- Buijtenhuijs "le Frolinat et les revoltes populaires du Tchad 1965-1976" Paris, Mouton, 1978, 528p.

- Cabot (J) et Bouquet (Ch) "Le Tchad" PUF, Que sais-je, n°1531, Paris 1973.
- Carbou (H) "La région du Tchad et du Ouaddaï" 2 t, Paris Ernest Leroux ed. 1912.
- Castexan (Ch) "La rébellion au Tchad" in le mois en Afrique n°73 janvier 1972, Paris pp.35-53.
- Chappelle (J) "Nomades noirs du Sahara", Paris, Plon 1958.
- Chappelle (J) "Le peuple tchadien, ses racines et sa vie quotidienne". L'Harmattan, Paris 1980, 304 p.
- Crocquevieille "Histoire de l'islamisation du Tchad" in Tropiques n° 393, mars 1957, Paris pp. 9-19.
- Courtex "Les arabes mahamid du Tchad" in Tropiques XLIX n° 328, janvier 1951, pp.38-56 Paris.
- Chauler "Au Tchad, naissance difficile d'un Etat moderne" in marchés tropicaux n° 1370 du 11.2.1972, Paris.
- Decorse "Rabah et les arabes du Chari ". Documentation française 8°BR 3529. Paris.
- De Decker (M.L) et Tondini (o) "Pour le Tchad" ed. Sycomores 1978, Paris 66 p + 67 p de photos.
- Diguimbaye (G) et Langue (R) "L'essor du Tchad", Paris, PUF, 1969, 400 p.
- Djian "Notes sur les populations musulmanes du territoire du Tchad du point de vue politico-religieux" in bulletin de recherche congolaise n°4, 1924, Brazzaville.
- Doh (D) "Tchad, guerre religieuse, guerre tribale, banditisme ou bien guerre de libération nationale" in Afrique réalités, janvier 1970, Bruxelles.
- "Evolution du Tchad depuis la loi-cadre" in bulletin de l'Afrique noire n° 300 et 301, nov.1963, Paris.
- Faure (P) "Impact de l'Islam : un tchadien sur deux est musulman" in Vivant univers n° 316, mai-juin 1978, pp.14-18 Bruxelles.

- Freolich "L'Islam au Tchad" in Vivante Afrique n°203, juin-juillet 1959.
- Frémaux "La rébelltion au Tchad" mémoire de D.E.S., Université de Paris I, 1973.
- Gabioud "Genèse tourmentée d'une nation" in Vivant univers n°316, mai-juin 1978, Bruxelles.
- Gentil "Les 13 préfectures de la république du Tchad". Documenta-
tion française 1972, Paris.
- Gonidec (P.F) "La république du Tchad". Coll. Encyclopédie politi-
que et constitutionnelle, ed. Berger-Levrault, Paris 1971.
- Gaulmé (F) "Le Tchad et son unité" in marchés tropicaux n°1804 du
6 juin 1980, Paris.
- Gentil (P) "La conquête du Tchad". Thèse de 3ème cycle, Paris I
Centre de recherches africaines 1970.
- Hugot (P) "Tchad entre l'Afrique noire et l'Afrique blanche" in
le mois en Afrique n°1, janvier 1966, Paris.
- Hugot (P) "Tchad et Soudan" in l'Afrique et l'Asie n° 37, 1957,
Paris.
- Hugot (P) "Le Tchad". Nouvelles éditions latines, Paris 1965,
160 p.
- Hugot (P) "Un mahdi pour le Tchad" in l'Afrique et l'Asie n°125
2ème tr. 1980, pp. 49-53 Paris.
- Hugot (P) "Le vide politique du Tchad musulman" in le mois en
Afrique n° 163-64, juilllet-aout 1979, pp.27-40. Paris
- Isnard "Tchad, un pays déchiré" in le Monde du 23, 24, et 25
septembre 1969, Paris.
- Jouve "Le Tchad de Tombalbaye à Malloum" in le mois en Afrique
n° 146, fév. 1978, Paris pp.21-53.
- Julien (C) "Le Dar Ouaddaï" in renseignements coloniaux en
Afrique française, février 1904. Paris.

- Kassiéré Delwa "Le régime politique du Tchad sous l'égide du PPT et le développement politique 1947-1973". D.E.S.S, Paris I, 1973.
- Kelingen "Renaissance d'un sultanat en Afrique centrale française, le Ouaddaï" in l'Afrique et l'Asie n° 13, 1er tr. 1951. Paris
- Khayar (Issa.H) "Le refus de l'école". Librairie d'Amérique et d'Orient, Paris 1976, 140 p.
- Khayar (I.H) "Education traditionnelle et éducation moderne au Tchad, conflits et adaptations" in le mois en Afrique n° 163-64 juillet-août 1979, pp.83-93. Paris
- Khayar (I.H) "Aperçu sur la sociologie des élites Ouaddaïennes dans le passé et aujourd'hui". Thèse de 3ème cycle INALCO, Paris III, 1982.
- Kogongar (G) "Introduction à la vie et à l'histoire précoloniale des populations Sargas du Tchad". Thèse de 3ème cycle, Paris I, 1971.
- Lanne (B) "Les populations du sud du Tchad" in le mois en Afrique n°163-64, juillet-août 1979 pp.41-80. Paris.
- Lanne (B) "Nord et sud dans l'évolution politique du Tchad" in le mois en Afrique n° 172-73, avril 1980, Paris pp.104-117.
- Lantin "Au Tchad, parti unique contre "tribalisme" in Jeune Afrique du 28.1.1963, Paris.
- Latrimolière 'J) "Les origines politiques de la rébellion au Tchad" in France-Eurafrrique n° 258, oct. 1975, Paris.
- Lanier "L'ancien royaume du Baguirmi". Bulletin du Comité de l'Afrique française, renseignements coloniaux XXV, 1925, Paris.
- Leboeuf (AMD) "Les populations du Tchad", Paris PUF, 1959, 130 p.
- Leboeuf (J.P) "Contribution à l'étude de l'histoire tchadienne et considérations sur la méthode" in the historian in tropical Africa, ed. Jan Vassina International African Institute, Oxford University, Press, 1964, pp.239-253.

- Leboeuf "Le dépôt national d'archives du Tchad" In revue française d'histoire d'outremer, Tome LVII n° 208, 3ème tr. 1970, Paris.
- Le Cornec (J) "Histoire politique du Tchad de 1900 à 1962". Librairie générale de droit et de jurisprudence, Paris 1963, 374 p.
- Le Rouvreur "Sahariens et Sahéliens du Tchad", Paris, éditions Berger-Levrault, 1962.
- Mahamat-Nour (A.B) "Modèle de développement politique, exemple du Tchad", mémoire D.E.S Sciences politiques, Université d'Amiens, 1979.
- Malval (J) "Essai de chronologie tchadienne 1707 - 1970", ed. CNRS, Paris, 1974, 167 p.
- Maqaby, Julien "Tombalbaye : l'initiation du Youdomène à Dieu" in France-Eurafrique, nov. 1974, Paris pp.24-26.
- Martine "Essai sur l'histoire du pays Salamat" in recherches congolaises V2, 1924, Paris. pp.19-83.
- Michalon (Th) "Tchad, l'échec de la greffe jacobine" Paris, le monde diplomatique, avril 1979.
- Moran (D) "Tchad", Paris, Gallimard, 1934, 310 p.
- Moukhtar Bachar "De 1909 à 1960 aux confins des Etats : les peuples du Tchad oriental et leur évolution dans un Ouaddaï statique". Thèse de 3ème cycle, Paris 7, 1982.
- Nachtigal "Le voyage au Ouaddaï". Trad. Van Langoven, renseignements coloniaux en Afrique française, 1903.
- Nodjigoto (A) "La genèse de l'administration française au Tchad 1900-1920". Thèse de 3ème cycle, Paris I, 1973.
- Paillard "La vérité sur la M.R.A (mission pour la réforme administrative" in dossiers de l'actualité du 2 janvier 1972, Paris.
- Pouillon "La structure du pouvoir chez les hadjerai(Tchad)", Paris, l'Homme, tome IV n°3, sept-dec. 1964, pp.18-70.

- "Promotion de l'arabe au Tchad" in Jeune Afrique n° 324 du 26.3.1967
Paris pp.42-44.
- "Révolution culturelle au Tchad" in Afrique contemporaine (documentation française) n°69 sept-oct 1973. Paris
- Saladin (MC) "Les motivations de la lutte populaire au Tchad et le programme du Frolinat". Mémoire de maîtrise, université de Paris V.
- Saint Louis "Le PPT". Mémoire de sciences politiques, Paris 1960.
- Sangue "Réduire le fossé entre le nord et le sud" in Afrique contact n°2, 1971, Paris.
- SCHUSTER "La question tchadienne situation et perspectives" in Cahiers de l'actualité religieuse et sociale n° 197 du 15.1.1980 Paris
- Siddick (Abba) "Tchad, une politique de rechange" in Africasia n°27, nov. 1970, Paris.
- Sordet "Tchad, un pays charnière qui forge son unité nationale" in Europe-France-Outremer n° 503, dec. 1971, Paris.
- "Tableau de la vie politique du Tchad depuis l'indépendance (1958-1963" in bulletin de l'Afrique noire n° 293, 25 sept. 1963, Paris.
- "Tchad, du nord au sud." In Missi (10) 416 dec. 1978, pp.248-306.
Bruxelles.
- "Tchad une nation aujourd'hui" in Remarques africaines n° 313, 5 mai 1968, Paris.
- "Tchad une néocolonie" ed. Git-le-coeur, Paris 1971.
- "Tchad : le Youdo et l'unité" in Jeune Afrique n° 677 du 29.12.1973, Paris.
- "Le Tchad en révolte" in Croissance des jeunes nations fev. 1970, Paris.
- "Tchad-Soudan, mauvais voisinage" in Jeune Afrique n° 295 du 4 septembre 1966. Paris.

- Teisserenc (P) "De la communauté ethnique à la communauté nationale, les lycéens de Sarh et d'Abéché" ed. Complexe Bruxelles, 1975.
- Teisserenc (P) "Milieu urbain et recherche d'une identité culturelle : les lycéens de Sarh et d'Abéché" in Cahiers d'études africaines XIII (51), 1973, Paris.
- Teisserenc (P) "Le dieux des autres" 10-18, Paris 1975, 318 p.
- el-Tounsy "Voyage au Ouaddaï" Trad. Peron ed. Jouard, Paris, 1851.
- Tubiana (M.J) "Survivances pré-islamiques en pays Zaghawa", Paris Institut d'ethnologie 1964, 229 p.
- Tubiana (J) "Documents inédits sur les sultanats du Ouaddaï". Cahiers d'études africaines n° 2, Paris 1962, 112 p.
- Ugeux "Le double malheur du Tchad, la rébellion et la Libye". In remarques africaines n° 510, sept. 1970, Paris.
- Urvoy (Yves) "Histoire de l'empire du Bornou". Larousse Paris 1949.
- Vernes (M) et Bloch (J) "Guerre coloniale au Tchad". La Cité ed. Lausanne., Paris 1972.
- Villeneuve "Au Tchad, unité tribalisme et démocratie" in Afrique tome 22, 1963, Paris pp. 19-21.
- Works (J) "Pilgrims in a strangeland, Hausa communities in Chad" Columbia University Press New York 1976, 280 p.
- Yacin O mar el-Imam "Frolinat Sawrat el Wa'y el hadāri" (Frolinat, la révolution de la prise de conscience culturelle) in Al-Ayyām du 8.3.1979, Khartoum.
- Yamarké Valentin "La question nationale au Tchad" D.E.S.S Paris I, 1978.
- "Le Youdo et l'unité" in Jeune Afrique n°677 du 29.12.1973, Paris.
- Yorongar (N.K)"L'administration territoriale du Tchad" mémoire D.E.S Sciences politiques, Paris I, 1978.

- Zeltner (J.C) "Les arabes du Tchad" in Vivant univers n° 316 mai-juin 1978, Bruxelles pp.18-22.
- Zeltner (J.C) "L'installation des arabes au sud du lac Tchad" in Abbia n° 16, 1967, Paris.
- Zeltner (J.C) "Pages d'histoire du Kanem, pays tchadien". L'Harmattan, Paris, 1980.
- Agblemagnon (J) "Les élites et le défi de la construction nationale en Afrique noire". Communication au colloque organisé par le CNRS les 3-4 mars 1981, Paris.
- Balandier (G) "Sociologie politique de l'Afrique noire dynamique des changements sociaux en Afrique centrale". Paris 1973.
- Balandier (G) "Sociologie des sociétés". Paris, Anthropos, 1970. pp. 127-144, 157-183, 200-230 et 422-436.
- Balandier (G) "L'Afrique africaine". Paris, Seuil, 1957.
- Benot (Yves) "Idéologie des dirigeants noirs africains", Paris, Cahiers libres 254-255, 26 pages. Nouvelle édition 1972.
- Blanchet (A) "L'évolution des partis politiques africains depuis Bamako". Tréma, Paris 1980 plus.
- Bosson (A) "Le développement administratif des assemblées territoriales en Afrique française". ENFCM, 1969. Paris
- Cornuier (G) "Histoire de l'Afrique contemporaine de la 2ème guerre mondiale à nos jours", Paris, Fayot 1972, 430 p.
- Coulon (Gh) "Système politique et société en Afrique noire" in Revue française de sciences politiques n°4, oct. 1972. Paris.
- Decroix (F) "Tableau des partis politiques de l'Afrique du sud du Sahara", Paris, fondation nationale de sciences politiques in 4°, 1962, 137 p.

-6- Afrique, tradition et changement

- Agblemagnon (F) "Les élites et le défi de la construction nationale en Afrique noire". Communication au colloque organisé par le CHEAM les 3-4 mars 1967, Paris.
- Balandier (G) "Sociologie actuelle de l'Afrique noire dynamique des changements sociaux en Afrique centrale". Paris PUF, 1955.
- Balandier "Sociologie des mutations". Paris, Antropos, 1970 pp. 127-144, 157-168, 191-192 et 423 - 436.
- Balandier (G) "L'Afrique ambiguë", Paris, Plon, 1957.
- Benot (Yves) "Idéologie des indépendances africaines", Paris, Cahiers libres 234-235. Maspero, 2ème édition 1972.
- Blanchet (A) "L'itinéraire des partis politiques africains depuis Bamako". Tribune, Paris 1968 plon.
- Bosson (A) "Le fonctionnement administratif des assemblées territoriales en Afrique française". ENFOM, 1959. Paris
- Cornevin (M) "Histoire de l'Afrique contemporaine de la 2ème guerre mondiale à nos jours", Paris, Payot 1972, 430 p.
- Coulon (Ch) "Système politique et société en Afrique noire" in Revue française de sciences politiques n°4, oct.1972. Paris.
- Decraene (Ph) "Tableau des partis politiques de l'Afrique du sud du Sahara", Paris, fondation nationale de sciences politiques in 4°, 1962, 137 p.

- Decraene (Ph) "Vieille Afrique, jeunes nations", PUF, Paris 1982.
- Derase (P) "Le chef africain dans les collectivités africaines et son rôle dans l'union française". Mémoire ENFOM, 1948. Paris
- Deschamps (H) "Les institutions politiques de l'Afrique noire", Paris, PUF. Que sais-je n° 549, 4ème ed. 1976, 126 p.
- Leca (J) "Tradition, modernité et identité nationale dans les systèmes politiques africains". Paris, L.G.D.J., 1971.
- Gonidec (P.F) "Les systèmes politiques africains". Paris. L.G.D.J., 1971.
- Gonidec (P.F) "L'état africain" Paris, L.G.D.J., 1970.
- Gonidec (P.F) "L'intégration nationale", Paris L.G.D.J., 1971, 361p
- Grandin-blanc "origine et nature du conflit Nord-Sud au Sudan oriental" EPHE, Paris, février 1971.
- Grandin-blanc "Sud Soudan, une élite dans l'impasse". Cahiers d'études africaines 49, 13(1), 1973. Paris
- Grosser "Le parti unique en Afrique" in Preuves n° 137, Paris, juillet 1962, pp. 22-25.
- Hamon "Introduction à l'étude des partis politiques en Afrique française" in Revue juridique et politique d'outremer, N°2, 1959. Paris
- Hazoume (G) "Idéologies tribalistes et nation en Afrique : le cas du Dahomey", Paris, présence africaine, 1972.
- Heush (Luc de) "Tradition et modernité politique en Afrique" in Cahiers internationaux de sociologie n°44, janvier 1968, Paris.
- Kizerbo (J) "L'économie de traite en Afrique noire ou le pillage organisé" in Présence africaine, nouvelle série XI, p.7 et suivantes, Paris.
- Lancine (S) "Tribalisme et parti unique en Afrique noire", Paris, fondation nationale des sciences politiques, 1977.

- Lavroff (D.G) "Les partis politiques en Afrique noire", Paris PUF, Que sais-je n°1380, 1970.
- Lavroff (D.G) "Régimes militaires et développement politique en Afrique noire" in Revue française de sciences politiques n°5, oct. 1972.
- Leca (J) "Tradition, modernité et identité nationale dans les systèmes politiques internes, quelques exemples maghrébins". Colloque franco-pakistanaïs, maison des sciences de l'homme, Paris 1975.
- Lombard (J) "Autorités traditionnelles et pouvoirs européens en Afrique noire". Cahiers de la fondation nationale des sciences politiques n° 152, Armand-Colin, Paris 1967.
- Mahiou (A) "L'avènement du parti unique en Afrique noire", Paris L.G.D.J. 1969.
- Maquet (J) "Pouvoir et société en Afrique" in l'Univers des connaissances, Paris, Hachette 1970.
- Mbomé François "Légitimité du pouvoir et scène politique en Afrique noire contemporaine" in le mois en Afrique, n° 192-3, janvier 1982. Paris pp.27-47.
- Ndiaye (J.P) "Elites africaines et culture occidentale", Paris, Présence africaine, 1969, 218 p.
- Nicolas (Guy) "Crise de l'Etat et affirmation ethnique en Afrique noire contemporaine" in revue française de sciences politiques, n°5, oct. 1972. Paris.
- Person (Yves) "L'Etat-nation et l'Afrique", in le mois en Afrique n° 190-1, oct-nov 1981, pp.27-35. Paris.
- "Pouvoir et autorité en Afrique noire (état des travaux)" In Revue française des sciences politiques n° 4, décembre 1963. Paris

- Ranger (J.O) "Connexion between primary resistance movements and modern mass nationalism in East and Central Africa" in Jornal of african history IX, 3 (1968) pp.437-453 (Part 1), IX, 4 (1968) pp. 631-641 (Part 2). London.
- Sklar (R), Whiteker, Thompson (V) "National Unity and regionalism in eight african states : Nigeria, Niger, Tchad, Ethiopia..." ed. Gwendolden M Carter, New York, 1966.
- Suret-Canale (J) "Afrique noire de la colonisation aux indépendances 1945 - 1960", Paris, Editions sociales, 1971, 430 p.
- Sylla (Lancine) "Tribalisme et parti unique en Afrique noire". Presses de la fondation nationale de sciences politiques. Paris, 1977, 391 p.
- "Tradition et modernisme en Afrique noire" rencontre internationale de Bonaké, éd. Seuil , 1965, Paris.
- Andoin (J) et Daniel (R) "L'Islam en Afrique noire" Paris, L'Harmattan.
- Tubiana (J) "Les langues et l'Etat : autonomie et indépendance" in le Mois en Afrique, déc. 1980. Paris
- Vallet "Nomades blancs et gouvernements noirs", doc CHEAM, n°4141, Paris S.d.
- Van Langenhove "Consciences tribales et nationales en Afrique noire", Bruxelles, Institut royal des relations internationales, 1960, 468 p.
- Chapelle "L'Islam en Afrique noire francophone", Paris, notes et études études documentaires n° 1152, documentation française 26 juin 1949, 38 p. Paris.
- Coulon (Ch) "Le marabout et le sultan", Paris, Padoa, 1981.
- Choq (J) "Les musulmans en Afrique", Paris, Maisonneuve 1975, 522p.
- Copans (J) "Les musulmans de l'Afrique", Paris, Le Sycomore, 1980

- Dia Mamadou "Islam, sociétés africaines et culture industrielle".
Dakar et Abidjan, les nouvelles éditions africaines, 1973.

(-7-) - L'Afrique et l'Islam

- Dan Fodé "L'Islam en Afrique". Revue africaine, Vol. XLII, 4ème tr.
1897 pp.297-317, trad. Ismaël Hamet, Paris.

- Alexandre (P) "L'Afrique noire et l'expansion de l'Islam". Doc CHEAM, 2517, 1956. Paris.
- Alexandre (P) et Freolich "L'Islam en Afrique noire". doc CHEAM n° 3149, 1960. Paris
- Amon d'Aby "L'Islam face à l'animisme". Doc. CHEAM n° 2972, 1959. Paris.
- Angelier (M) "Concurrence entre l'Islam et le Christiannisme en Afrique". Doc. CHEAM n° 2974, 1958. Paris.
- Arbaumont "L'Islam et la politique musulmane française" Paris, renseignements coloniaux de l'Afrique française, janvier 1912, pp.3-29, 115-127, 142-154.
- Audoin (J) et Daniel (R) "L'Islam en Haute-Volta" Paris, l'Harmattan, 1978, 129 p.
- Azam "L'islamisation des noirs". Doc CHEAM n°s 888, 1014, 1145 et 1197. Paris
- Beyries "L'Islam dans quelques Etats d'Afrique subsaharienne", Doc CHEAM n°s 949, 1186, 1325, 1395, 2932, 2934, 2940, 2946, 3241 et 3242
- Cardaire "contribution à l'étude de l'Islam noir" memoire hors serie des études camerounaises, Yaoundé 1949.
- Cordaire "L'Islam et le terroir africain". Bamako, IFAN, 1954, 170 p.
- Chapelle "L'Islam en Afrique noire française", Paris, notes et études études documentaires n° 1152, documentation française 26 juin 1949, 38 p. Paris.
- Coulon (Ch) "Le marabout et le prince", Paris, Pedone, 1981.
- Cuoq (J) "Les musulmans en Afrique", Paris, Maisonneuve 1975, 522p.
- Copans (J) "Les marabouts de l'arachide", Paris, Le Sycomore, 1980

- Dia Mamadou "Islam, sociétés africaines et culture industrielle".
Dakar et Abidjan, les nouvelles éditions africaines, 1975.
- Dan Fodio "Le livre des coeurs". Revue africaine, Vol XLI, 4ème tr.
1897 pp.297-317, trad. Ismaël Hamet. Paris.
- Dumont (F) "L'anti-sultan" ou Elhaj Omar Tall du Fonta, combattant
de la foi (1794-1864)" Dakar et Abidjan, nouvelles éditions africaines,
1974.
- Duveyrie "La confrérie religieuse musulmane de Sidi Ahmed Essenoussi"
Paris, ENFOM in 8, 1884.
- Freolich (J.C) "Les musulmans d'Afrique noire", paris, éditions de
l'Orante, 1962, 407 p.
- Freolich (J.C) "Archaïsme et modernisation : les musulmans noirs et
le progrès". Doc. CHEAM n° 50803. Paris.
- Freolich (J.C) "Islam et culture arabe en Afrique au sud du Sahara"
in le mois en Afrique, N°1, janvier 1966, Paris.
- Freolich (J.C) "Le réformisme en Afrique de l'Ouest" in Défense
nationale, Paris, 1961.
- Gaden "Les Etats musulmans de l'Afrique centrale, leurs rapports avec
la Mecque et Constantinople" in Questions diplomatiques et coloniales
24 (255) 1-10 - 1907, pp.436 - 447. Paris.
- Gentil "La politique musulmane de la France" in Bulletin de colonisa-
tion comparée. Paris, 1908.
- Glélé (M.A) "Religion, culture et politique en Afrique noire", Paris,
Coll. politique comparée, Economica et présence Africaine, 1981,
206 p.
- Gouilly (A) "L'Islam dans l'Afrique occidentale française", Paris
ed. Larose, 1952, 318 p.
- Le Grip "Le mahdisme en Afrique noire" in l'Afrique et l'Asie n°8,
1952, pp.3-16.

- el-Hachaïbi Mohamed "Voyage au pays de la Senoussiya", Paris, 1903, trad. Serres et Lausan. ENFOM (II Ap) in 8.
- Hodskin (Th) "Mahdisme, messianisme et marxisme dans le contexte africain" in Présence africaine 74, 2ème tr. 1970, pp.128-153. Paris
- Hodskin (Th) "Islam and rational movements in West Africa" in Jornal of african history , III (2) 1962, pp.323-327. London.
- Holt "The mahdist State in the Sudan (1881-1898)". Oxford Clarendon Press, 2e ed. 1970. London.
- Kaba (L) "The Wahabiya islamic reform and politics in french west Africa". Evariston 1974, 285 p. London.
- Limagne (J) "La guerre civile du Soudan" in le mois en Afrique n° 73, janvier 1972, pp.54-73. Paris.
- Lewis "Islam in tropical Africa" London, I. AI. 1966. Oxford University Press.
- Massignon (L) "Causes et modes de la propagation de l'Islam parmi les populations païennes de l'Afrique". Roma Attidel VII Convegno, Reale Accademia d'Italia, 1940, pp.5-12.
- Monteil (V) "L'Islam noir". Paris seuil 3ème ed. 1980, 418 p.
- "Le monde arabo-islamique et l'Afrique". Afrique contemporaine n°90 mars-avril 1977, pp.1-40. Paris.
- Nicolas (G) "Sociétés africaines, monde arabe et culture islamique" in le mois en Afrique n° 172-73, avril-mai 1980, pp.47-64. Paris
- Nicolas (G) "Vers la renaissance du processus de guerre sainte au sud du Sahara" in Civilisations, Vol XVIII, 1978. Institut national des civilisations différentes, Bruxelles n° 3, pp.234-248 et n°4 pp.108-124.

- Nicolas (G) "L'expansion de l'influence arabe en Afrique sud-saharienne" in l'Afrique et l'Asie, 2ème tr. 1980. Paris.
- Nicolas (G) "L'enracinement ethnique de l'Islam au sud du Sahara" in Cahiers d'études africaines 71 - XVIII, 1978, Cahier 3, pp. 347-377. Paris.
- Nicolas (sous la direction de) "Sociétés africaines monde arabe et culture islamique". Mémoires du CERMAA, N°1, INALCO, Paris, mars 1979, 343 p. Voir plus particulièrement les communications de M. Triaud "Le mouvement réformiste en Afrique de l'ouest" pp. 195-212, "Islam et constructions nationales au Sud du Sahara" (Guy Nicolas) pp.213-234 ; "Les relations politiques arabo-africaines" (F. Constantin) pp.305-332 et "Comment restitue-t-on l'histoire des relations transsahariennes?" (J. Devisse) pp.29-56 .
- PPS (Problèmes politiques et sociaux), numéro spécial "L'Islam en Afrique noire", Paris documentation française n° 389 du 23.5.1980, 38 p.
- Politique Africaine (revue) "La question islamique en Afrique noire" n° 4, nov. 1981, Paris-Khartala.
- Triaud (J.L) "Lignes de force de la pénétration islamique en Côte d'Ivoire", Paris, études islamiques XLI, 1, 1974, pp.123-160.
- Triaud (J.L) "Islam et sociétés soudanaises au moyen âge". Etude historique, Ouagadougou, in Recherches Voltaïques n° 16, 1973 238 p.
- Triaud (J.L) "L'Islam et l'Etat en République du Niger" in Le mois en Afrique n° 192-93 (déc. 1981) et 194 (janvier 1982). Paris
- Theobald "The mahdiya". London 1951, 273 p.
- Trimingham "Islam in the Sudan" London, Oxford University, Press, 1949, 280 p.
- Toynbée (A.J) "Afrique arabe, Afrique noire" Paris, Sindbad, 1972.

- Kaziminski "Le Coran", Paris, Flammarion-Garnier, 1970, 300 p.

- Laoust "Les ⁽⁸⁾ Islam et pouvoir (quelques ouvrages)

Paris, Payot, 1965.

- Miquel (A) "L'Islam et sa civilisation", Paris Armand Colin

- Al Mawardi "Al-ahkam al soultaniya" (les principes du pouvoir).
trad. Fagon Alger, Jordan 1915.

- Al-Bokhari "L'authentique tradition musulmane", trad. G.H
Bousquet, Paris 1964, 347 p.

- Al Banna Hassan "L'opuscule : vers la lumière, programme politi-
que" in Afrique-Asie du 12 novembre 1970 pp. 15-18. Paris.

- Mohamed Bakr El Sadr "Les sources du pouvoir dans l'Etat islami-
que". Paris, bibliothèque Ahl el beit 1982, 37 pages.

- Blachère (R) "Le coran", Paris PUF. Que sais-je n° 1245, 5° ed. 1980, 118p.

- Blachère (R) "le coran", Maisonneuve & Larosse, Paris, 1966, 748p.

- Encyclopédie de l'Islam, Paris, Leyde, 1ère ed. 4 tomes + supplé-
ment (1913 - 1937), 2ème éd. en cours.

- Gardet et Arkoun "L'Islam hier et demain". Bucher Chastel, Paris
1978, 528 p.

- Gardet (L) "L'Islam religion et communauté". Paris CHEAM n°
118083.

- Gaudefroy - Denombes "Les institutions musulmanes", Paris,
Flammarion 1946, 221 p.

- Gaudefroy - Denombes "Mahomet", Paris, Albin Michel 1957.

- Hourani (A) "Mohamed Abduh ou les voies contemporaines du réfor-
misme musulman" Collection les africains, tome 10. Paris

- "Islam et pouvoir" in Afrique-Asie n° 200 du 19 novembre 1979,
Paris, pp. 11-24.

- Khalil "Moukhtasar" Trad. Bousquet, 3 Vol (1956, 1958 et 1961),
Paris.

L E X I Q U E

(Répertoire des mots arabes utilisés)

- Kaziminsli "Le Coran", Paris, Flammarion-Garnier, 1970, 511 p.
- Laoust "Les schismes dans l'Islam" Paris, Payot, 1965.
- Miquel (A) "L'Islam et sa civilisation". Paris Armand Colin 1968, 575 p.
- Pouvoirs (revue): "Les régimes islamiques". Paris PUF n°12 janvier 1980.
- Quayrawani (Ibni Abizaïd) "La Risala ou épître sur les éléments du dogme et de la loi de l'Islam selon le rite malékite". Texte arabe et traduction française par Léon Bercher. Alger, éditions populaires de l'armée, 6ème édition 1975, 371 p.
- Rodinson (M) "Mahomet", Paris, Seuil 1968, 383 p.
- Rosenthal "Islam in the modern national state". Cambridge, 1965.
- Sourdel (D) "L'Islam". Paris PUF. Que sais-je n°355, 11ème ed. 1979, 128 p.
- Zikria (A) "Les principes de l'Islam et de la démocratie", Paris Nouvelles éditions latines, 1958.
- Dar al-harb: "pays de guerre": dans l'Etat musulman, territoire sur lequel il y a menace de la guerre mondiale où il y a un "droit des gens".
- Dar al-islām: l'ensemble des territoires où règne la loi de l'Islam.
- Dhikr: répétition du nom d'Allah et d'autres formules sacrées.
- Dîr: prix du sang en cas de meurtre.
- Diffa: taxe prélevée pour recevoir la visite d'un chef.
- Dîn: religion.
- Djallâba: nom donné aux commerçants originaires du Bahr.
- Djarna: le "1^{er} ministre" du Qaïdali, cf. supra chapitre 2 paragraphe 2)
- Djennâ ou Djannâ: les sages d'un village, c'est aussi le nom donné au comité d'uléma, conseillers du roi au Qaïdali.
- Djihād (fi sabili-llahi): le "petit" djihād (guerre sainte) et le grand djihād (effort vers la voie de Dieu).
- Djizya: impôt de capitation en droit musulman.
- Dowa: nom de la Djizya en arabe.
- Dûkû: gâlet

L E X I Q U E

(Repertoire des mots arabes utilisés)

- 'Abbāssī (al): descendant de Al Abbāss, demi frère du père de Muhammad, c'est l'un des titres du souverain du Ouaddai.
- 'Abīd (sing. abd) : esclave, serviteur.
- 'Agīd : gouverneur militaire de province, ou chargé de l'administration d'une tribu arabe, au Ouaddai.
- 'Alīfa ou Khalīfa: vient de Khalife (celui qui est chargé de diriger la umma après le prophète) mais ici il signifie gouverneur de province, dans l'administration du Kanem, et chargé de l'administration d'un groupe de villages dans l'administration ouaddaienne, il est sous l'autorité du Malik (cf supra chapitre 2 paragraphe 2, B)
- 'Amīn : "ministre" chargé du trésor au Ouaddai.
- 'Amīr-el-mūminīn: prince des croyants, c'est l'un des titres du souverain du Ouaddai
- 'Ansārs : nom donné aux militants du Hizb-el-Umma (parti de la "nation") soudanais
- Āshūr : taxe prélevée le jour du ashour sur la récolte de mil et les troupeaux, elle est apparentée à la Djizya .
- Bai'a : "contrat" entre la communauté des croyants et le Khalife, où celui-ci gouverne à condition de le faire avec piété et justice .
- Bulāma : chef de village chez les Arabes du Chari-Baguirmi (Tchad)
- Calīfe v.
- Dār al-harb: "pays de guerre": dans l'Etat musulman, territoire sur lequel il ya menace de la guerre missionnaire où il ya un "droit des gens".
- Dār al-islām : l'ensemble des territoires où regne la loi de l'islam.
- Dhikr : répétition du nom d'Allah et d'autres formules sacrées.
- Dia : prix du sang en cas de meurtre .
- Diffa: taxe prélevée pour recevoir la visite d'un chef.
- Dīn : religion.
- Djallāba: nom donné aux commerçants originaires du Sudan .
- Djarma : le "1^o ministre" du Ouaddai (cf supra chapitre 2 paragraphe 2)
- Djemāa' ou Djamāa' : les sages d'un village, c'est aussi le nom donné au comité d'ulemas, conseillers du roi au Ouaddai .
- Djihād (fi sabili-llahi): le "petit" djihād (guerre sainte) et le grand djihād (effort vers la voie de Dieu) .
- Djizya: impôt de capitation en droit musulman .
- Dowa : nom de la Djizya au Kānem .
- Dūku: griot

- Farīk : village arabe, cercle nomade
- Fattāshi : "inspecteur" , chargé de la perception des taxes locales au Ouaddai
- Fiqh , faqīh pl. faqara : science du droit musulman, jurisprudence, le faqih est celui qui connaît le fiqh , appelé "marabout".
- Fuṭra : aumône de rupture du jeune .
- gerri(agīd) : fonctionnaire chargé des "manuscrits" du palais royal , il en est en quelque sorte le secrétaire général .
- Ghazwa ou razzia : expédition dirigée contre un adversaire en vue de le dépouiller .
- Habbāba : titre de la femme du Sultan du Ouaddai .
- Haddād : forgerons.
- Hadīth : tradition qui rapporte les paroles et les actes du prophète .
- Hag-el-dia : contribution au paiement du prix du sang d'un meurtre commis par un membre de la collectivité
- Hag-el-gesh : taxe sur le paturage imposé aux nomades .
- Hag-el-gharīb : appropriation des biens en deshérence par la collectivité.
- Hag-el-kadmūl : taxe prélevée à l'occasion de l'investiture d'un nouveau chef (Malik, Sheikh etc).
- Hag-el-salām : taxe prélevée à l'occasion de la visite d'un chef à un village, la somme réunie sert à le "recevoir".
- Hag-el-warāssa : taxe sur un héritage litigieux, elle est égale à 1/10^e de la valeur de l'héritage en question .
- Hākīm : nom donné par les autochtones au "commandant", à l'administrateur français au Tchad .
- Hidjra : émigration, à l'image de celle du prophète de la Mekke à Yathrib en 622 .
- Hizb-el-umma : parti de la communauté, de la nation, c'est le nom qu'a pris le parti Sudanaïse héritier du Mahdisme .
- Hokum-el-bunnī : amende après la naissance d'un bâtard .
- Hokum-el-irsé : amende pour un viol .
- Hokum-el-zāni : amende pour adultère.
- Hurrīn(sing. hur):hommes libres, citoyens au Ouaddai(cf supra chapitre 2 paragraphe 2).
- Ikhwān : frères, membres d'une confrérie.
- Ilm : connaissance, science religieuse.
- Imām : celui qui dirige la prière , dans le système administratif ouaddaïen il signifie chef de village, celui-ci assumait les deux fonctions religieuse et temporelle .
- Kādi ou Cādi : juge islamique .

- Khashim-bēt : clan chez les Arabes du Tchad(cf supra chap. 2 paragr. 2)
- Khalīfa v. Alīfa .
- Khalwā : isolement, retrait en lieu solitaire pour prier .
- Kiskī : au Kanem, Bornu et Tibesti, c'est une redevance assise sur la superficie des plantations .
- Kuffār (sing. Kāfir): mecréant
- Kursī : chargé de mission dans l'administration ouaddaïenne .
- Ladjnat el-fatwa el-islāmiyya : comité islamique autorisé à statuer sur la loi islamique, et à résoudre les points de controverse en matière de droit.
- Lawān : chef de tribu Arabe chez les Arabes du Tchad(cf chap. 2 paragr. 2)
- Ma'had ilmi: Institut de sciences religieuses
- Mahdī : le bien dirigé, el-mahdi-l-muntazar, c'est un homme qui apparaîtra pour rétablir la justice sur la terre(cf supra chap. 5 paragr. 4)
- Mālek , Mālekite : qui suit l'école juridique fondée par Mālek b. Anas, c'est l'une des 4 écoles juridiques officielles (orthodoxes)
- Malik : dans l'administration ouaddaïenne, c'est un chef de tribu chargé d'administrer un "canton" .
- Masīk : école coranique.
- Massākīne (sing. miskīne): sujets, peuple, pauvres gens .
- Medersa ou Madrassa : école islamique moderne.
- Muftī : interprète autorisé de la loi musulmane ; il est au dessus du Cādi .
- Mushīr: titre porté par le représentant du Khalife ottoman à Tripoli
- Mushrikīn(sing. mushrik) associationnistes .
- Muwalladīn; descendants d'esclaves au Ouaddai.
- Nassāra : vient de Nazaréen , terme par lequel les européens sont désignés
- Nōba v. Ashur .
- Qādriya : confrérie fondée par Abdel khādir al Djeylāni
- Rahbī : doctrine d'un rāhib: personnage pieu, combattant pour la guerre sainte.
- Raq'a : une des phases de la prière: la genuflexion .
- Razzia v. Ghazwa.
- Senūssiyya: confrérie apparue au 19^e siècle et rependue en Libye et au Tchad(cf supra chap.2 paragr. 4)
- Sharī'a: loi canonique de l'Islam, l'ensemble des commandements d'Allah.
- Shawra : concertation.
- Sheikh ou Shaykh : chez les Arabes du Tchad , c'est le chef de clan.
- Sherīf : celui qui a une "noble" ascendance, c'est à dire dont la généalogie "remonte" à la famille du prophète.
- Shī'a , shiisme : terme qui désigne les musulmans qui, à la mort du prophète reconnaissaient Ali comme étant le Khalife légitime et non pas Abū bakr, Umar et Uthmān; le terme a fini par signifier "dissidence".

- Shōba v. Ashūr
- Sīra ; biographie du prophète.
- Ṣubyān (sing. sabī): jeune homme .
- Sultān : vient de dhu-l-sulta, celui qui a autorité sur un territoire donné, le roi .
- Sunna ; ahl-es-sunna, les sunnites: les musulmans "orthodoxes" contrairement aux shiites qui sont considérés comme dissidents .
- Taqiyya : prudence, crainte: situation où il ya dispense des prescriptions de la religion en cas de contrainte ou de dommage menaçant.
- Ṭarīqa : "voie", confrérie plus ou moins mystique.
- Tidjāniya: confrérie fondée par le Seikh Ahmad Attidjani et repandue en Afrique de l'Ouest (cf supra chap. 2 paragr. 4) .
- Tuwērāt : "oiseaux", messagers dans l'administration ouaddaïenne .
- Ulemā, Ulamā (sing Ālim) qui detient le Ilm (sciences religieuse) .
- Umma : nation , communauté musulmane .
- Usūl el-fiqh: science des principes de la jurisprudence islamique, celle qui permet d'effectuer le passage du texte coranique à la sharī'a .
- Wahhābiyya : confrérie fondée par Muhammad Abdel wahhāb, ses partisans se considéraient originellement comme sunnites , suivant l'école hambalite telle qu'elle était interprétée par Ibn Taymiyya qui attaqua notamment le culte des saints et essaya de se défaire des innovation(bid'a) .
- Waq'at 'ohod : le combat du mont Ohod à côté de Médine entre Mekkois et Médinois (Qoreīshites et Musulmans) qui a eu lieu en l'an 3 (625). Cette bataille a été perdue par les Médinois et fût présentée comme la revanche de la Bataille de Badr qui , elle a été gagnée par les Partisans de Moham-med.
- Zakāt : aumône légale destinée à aider les plus défavorisés.
- Zāouia : Centre d' études d' une Confrérie.

- E.N.F.O.M. : Ecole Nationale de la France d'Outre-Mer

- E.N.F. : Ecole Nationale de la France

- F.A.C.T. : Front d'Action Civique en Tunisie

- F.L.N. : Front de Libération National

- F.L.T. : Front de Libération de Tunisie

- FROLINAT : Front de Libération National de Tunisie

- G.U.N.T. : Gouvernement d'Union Nationale de Tunisie

- G.I.R.T. : Groupement des Indépendants et Ruraux Tchadiens

- I.F.A.N. : Institut Français d'Afrique Noire

T A B L E D E S A B R E V I A T I O N S

- A.S.T. : Action Sociale Tchadienne
- A.E.F. : Afrique Equatoriale Française
- A.O.F. : Afrique Occidentale Française
- A.F.P. : Agence France Presse
- A.T.P. : Agence Tchadienne de Presse
- B.T.D.T. : Bloc des Travailleurs Democrates Tchadiens
- B.T. : Bloc Tchadien
- B.E.T. : Borkou Ennedi Tibesti
- B.P.N. : Bureau Politique National
- C.E.R.M.A.A. : Centre d'Etudes sur les Relations entre le Monde
Arabe et l'Afrique.
- C.H.E.A.A.M. : Centre de Hautes Etudes pour l'Afrique et l'Asie
Modernes
- C.H.E.A.M. : Centre de Hautes Etudes et d'Administration Musulmane
- C.C.F.A.N. : Conseil de Commandement des Forces Armées du Nord
- C.S.M. : Conseil Supérieur Militaire
- D.I.L. : Défense des intérêts Locaux
- D.O.M. : Departement d'Outre-Mer
- E.N.F.O.M. : Ecole Nationale de la France d'Outre-Mer
- E.P.H.E. : Ecole Pratique des Hautes Etudes.
- F.A.C.T. : Front d'Action Civique du Tchad
- F.L.N. : Front de Liberation Nationale
- F.L.T. : Front de Liberation du Tchad
- FROLINAT : Front de Liberation Nationale du Tchad
- G.U.N.T. : Gouvernement d'Union Nationale de Transition
- G.I.R.T. : Groupement des Indépendants et Ruraux Tchadiens
- I.F.A.N. : Institut Français d'Afrique Noire

- I.N.T.S.H. : Institut National Tchadien pour les Sciences Humaines
- I.I.A.P. : Institut International d'Administration Publique
- I.N.A.L.C.O. : Institut National des Langues et Civilisations Orientales
- I.N.S.E.E. : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
- J.O.A.E.F. : Journal Officiel de l'Afrique Equatoriale Française
- J.O.R.F. : Journal Officiel de la Republique Française
- J.O.R.T. : Journal Officiel de la Republique du Tchad
- M.P.T. : Mouvement Populaire Tchadien
- M.E.S.A.N. : Mouvement pour l'Evolution Sociale de l'Afrique Noire
- M.S.A. : Mouvement Socialiste Africain
- N.E.P.U. : Northern Elements Progressive Union
- N.P.C. : Northern People Congrès
- O.L.P. : Organisation pour la liberation de la Palestine
- O.N.U. : Organisation des Nations Unies
- O.U.A. : Organisation de l'Unité Africaine
- P.C.F. : Parti Communiste Français
- P.N.A. : Parti National Africain
- P.S.I.T. : Parti Socialiste Independant du Tchad
- P.S.T. : Parti Socialiste du Tchad
- P.S.K. : Parti Socialiste Koulamalliste
- P.P.T. : Parti Progressiste Tchadien
- P.U.F. : Presse Universitaire de France
- P.P.S. : Problèmes Politiques et Sociaux
- R.D.A. : Rassemblement Démocratique Africain
- R.P.F. : Rassemblement du Peuple Français
- R.C.A. : Republique Centrafricaine
- R.F.E.P.A. : Revue Française d'Etudes Politiques Africaines
- R.F.S.P. : Revue Française de Sciences Politiques
- R.P.P.T. : Regroupement des partis politiques Tchadiens
- S.F.I.O. : Section Française de l'Internationale Ouvrière
- T.O.M. : Territoire d'Outre Mer

TABLE DES ILLUSTRATIONS

- U.C.M. : Union Culturelle Musulmane	
- U.D.I.T. : Union Democratique et Indépendante du Tchad	7
- U.D.T. : Union democratique du Tchad	19
- U.D.S.R. : Union Democratique Socialiste de la Resistance	25
- U.N.E.S.C.O. : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture	29
- U.P.T. : Union pour le progrès du Tchad	38
- U.S.T. : Union Socialiste Tchadienne	44
- U.T. : Union Tchadienne	98
- U.N.T. ; Union Nationale Tchadienne	99
- Les partis politiques et l'évolution politique : naissances, regroupements et coalitions	106
- Découpage des circonscriptions électorales, selon le Décret 5203 du 26-2-1952	108
- Résultats des élections territoriales du 30-3-1952 (2 ^e collège)	109
- Découpage des circonscriptions électorales pour les élections du 31-3-1957 et 31-5-1959	111
- Résultats des élections territoriales du 31-3-1957	112
- Résultats des élections législatives du 31-3-1959	115
- Résultats des élections législatives du 2-5-1959 (2 ^e collège)	118
- Pourcentage de participation au vote par rapport aux inscrits des circonscriptions électorales du Nord et du Sud de 1952 à 1959	122
- Les Musulmans en Afrique au pourcentage par pays	174

TABLE DES ILLUSTRATIONS

	Pages
- Translitération des termes Arabes.....	7
- Tchad : division administrative.....	19
- Répartition de la population par préfecture(estimations 1979)	25
- Pourcentages de scolarisation par préfecture(estimations 1978).....	29
- Carte représentant les Empires islamiques du Ouaddai ,du Baguirmi, du Darfour de Rabah et de la Senoussiya à la fin du 19 ^e siècle.....	38
- Schéma de l'organisation administrative du Ouaddai.....	44
- Evolution du nombre des électeurs au Tchad(1946-1962).....	98
- Découpage des circonscriptions électorales,selon l'Arrêté du : 18-11-1946.....	99
- Les partis politiques et l'évolution politique :scissions,regroupements et coalitions.....	106
- Découpage des circonscriptions électorales,selon le Decret 52203 du 28-2-1952.....	108
-Résultats des élections territoriales du 30-3-1952 (2 ^o collège).....	109
- Découpage des circonscriptions électorales pour les élections du : 31-3-1957 et 31-5-1959.....	111
- Résultats des élections territoriales du 31-3-1957.....	112
- Résultats des élections législatives du 31-5-1959.....	115
- Résultats des élections législatives du 2-1-1956 (2 ^o collège).....	118
- Pourcentage de participation au vote par rapport aux inscrits des circonscriptions électorales du Batha et du Logone de 1952 à 1959...	122
- Les Musulmans en Afrique noire:pourcentage par pays.....	174
A/ Les structures sociales du Ouaddai	41
B/ Son organisation politique et administrative.....	42
C/ Son organisation militaire	44
D/ La vie économique et commerciale	49

T A B L E D E S M A T I E R E S

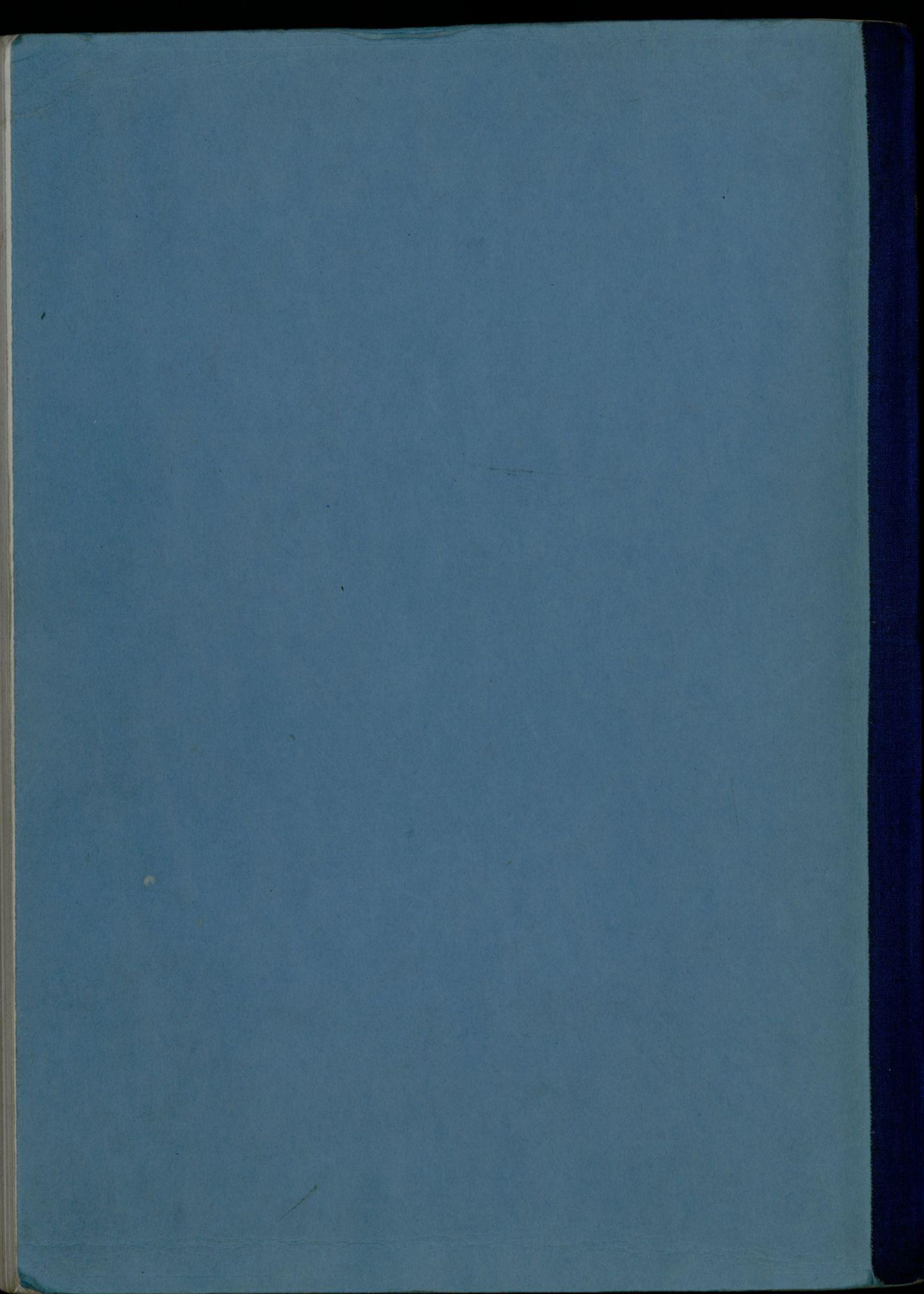
	Pages
- Remerciements	1
- <u>Avertissement</u>	2
- Notes (Avertissement).....	8
- <u>Introduction</u>	9
- Notes (Introduction).....	18
- <u>Chapitre 1</u> : Le milieu et les hommes	20
A/ La repartition regionale, ethnique, linguistique et confes- sionnelle.....	20
-1- le "Sud".....	21
-1- le "Nord".....	22
-1- les langues.....	23
B/ Les données de la demographie.....	24
C/ L'infrastructure economique.....	26
D/ Le facteur culturel.....	27
- Notes(chapitre 1)....	30
- <u>Chapitre 2</u> : L'organisation politique et sociale précoloniale	32
(1) Civilisation arabe et culture islamique au Tchad.....	32
A/ L'empire islamique du Kanem-Bornou.....	33
B/ Le Biguirmi	34
C/ Le Ouaddai	35
D/ Rabah	36
(2) L'organisation sociale pré-coloniale au Tchad musulman:	
L'Etat du Ouaddai.....	40
A/ Les structures sociales du Ouaddai	41
B/ Son organisation politique et administrative.....	42
C/ Son organisation militaire	44
D/ La vie économique et commerciale	45

(3) Les Arabes du Tchad et l'assimilation culturelle.....	46
(4) L'Islam au Tchad.....	48
A/ La Tidjaniya	49
B/ La Senussiya	50
C/ La Wahhabiyya	51
(5) Les rapports entre les populations des pays tchadiens avant la colonisation.....	54
- Notes (chapitre 2)	57
- <u>Chapitre 3</u> : La pénétration coloniale et l'évolution politique et sociale jusqu'en 1945: L'Islam et l'Etat colonial. 60	60
(1) Processus historique de la colonisation: "Nord" et "Sud", évo- lution différente	60
A/ La colonisation au "Sud" et les transformations socio-écono- miques	60
B/ La résistance militaire du Ouaddai et de la Senussiya contre la colonisation.....	61
(2) Les transformations territoriales et administratives.....	63
A/ Le territoire.....	63
B/ L'administration "directe" (...-1935).....	64
C/ La politique des "turbans"(1935-1945).....	65
(3) Les transformations économiques et sociales et la "hidjra"...	66
(4) La politique musulmane de la France au Tchad.....	70
A/ Le bureau des affaires musulmanes et arabes	71
B/ Le "refus" de l'école au Tchad musulman	74
C/ Une nouvelle politique scolaire : Histoire d'un Lycée.....	76
(5) Quelques conclusions provisoires	79
- Notes(chapitre 3).....	80
- <u>Chapitre 4</u> : la naissance de la vie politique de type moderne et son évolution: Islam et décolonisation au Tchad (1946-1960).....	84

(1) La constitution de 1946 et le système de double collège....	84
(2) Les principaux partis politiques et leur implantation géographique, sociale, ethnique et confessionnelle.....	86
A/ Le PPT-RDA(parti progressiste tchadien).....	87
B/ L'UDT-RPF(union démocratique tchadienne).....	89
C/ Le PSIT-MSA(mouvement socialiste africain).....	92
(3) Les différentes élections et l'évolution politique(1946-1960).	96
A/ précautions préliminaires.....	96
B/ des sigles et des hommes	102
C/ les différentes élections.....	107
1° les élections territoriales.....	107
2° les élections législatives....	116
3° les élections municipales	119
4° le référendum sur l'autodétermination.....	120
D/ Quelques remarques sur les différentes élections	121
(4) les populations musulmanes du Tchad et l'évolution politique de 1946 à 1960.....	124
- Notes(chapitre 4)	136
- <u>Chapitre 5</u> : l'évolution politique du Tchad après l'indépen- dance: l'Islam et l'Etat tchadien(1960-1975).....	142
(1) le parti unique et la composition régiono-confessionnelle de l'opposition	142
(2) la question de la langue arabe et de l'élite arabisante.....	148
(3) La composition régiono-confessionnelle de l'élite au pouvoir et son idéologie: la question de l'intégration nationale.....	151
(4) l'Islam et l'Etat en République du Tchad(1960-1975)	157
- Notes(chapitre 5).....	166

- <u>Chapitre 6</u> : Communauté musulmane et Etat en Afrique au Sud du Sahara : quelques comparaisons entre le cas du Tchad et ceux du Soudan et du Nigeria	173
(1) Communauté islamique et nation soudanaise	177
(2) Islam et construction nationale au Nigeria.....	184
- Notes(chapitre 6)	188
- <u>Conclusions</u>	189
- Notes(conclusion).....	196
- <u>Annexe</u> :témoignage d'un dirigeant de l'élite politique musulmane tchadienne des années 50 et 60 : Ahmed KOULAMALLAH.....	198
- <u>Sources</u> (documents et bibliographie).....	214
- Lexique (repertoire des mots arabes utilisés).....	245
- Table des abréviations.....	249
- Table des illustrations.....	252







BIBL.
DE
L'UNIVERSITÉ
MS.
403

